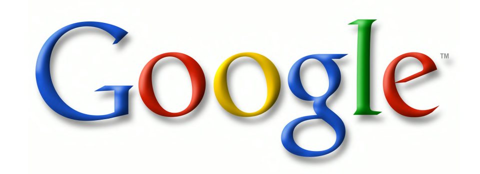
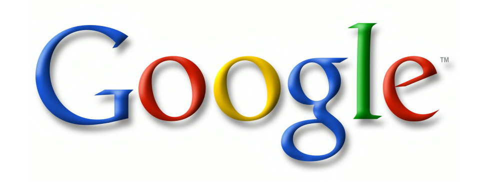






BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

J.-L. de Lanessan
Ancien Gouverneur général de l'Indo-Chine,
Ancien Ministre de la Marine.

Les Missions
et
leur Protectorat



Paris, FÉLIX ALCAN, éditeur, 1907

LES MISSIONS

ET

LEUR PROTECTORAT

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

AUTRES OUVRAGES DE M. DE LANESSAN

Le Programme maritime de 1900-1906. 2[e] édit. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr. 50**

L'Indo-Chine française. Étude économique, politique et administrative, 1889. 1 vol. in-8, avec 5 cartes en couleurs, de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* . . . . **15 fr.**

Principes de colonisation, 1897. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale,* cartonné à l'anglaise . . . . **6 fr.**

Introduction à la Botanique. Le Sapin, 2[e] édit. 1898. 1 vol. in-8 avec figures, de la *Bibliothèque scientifique internationale,* cartonné à l'anglaise. . . . . **6 fr.**

La Morale des religions, 1905. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* . . . . **10 fr.**

L'État et les Églises en France, depuis l'origine jusqu'à la séparation, 1906. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* . . . . **3 fr. 50**

La Lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque générale des sciences sociales,* cartonné à l'anglaise. . . . . **6 fr.**

La Concurrence sociale et les devoirs sociaux, 1904. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque générale des sciences sociales,* cart. à l'anglaise . . . . **6 fr.**

Les Enseignements maritimes de la Guerre Russo-Japonaise. 1905. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* . . . . **3 fr. 50**

L'Expansion coloniale de la France. Étude économique, politique et géographique sur les établissements français d'outre-mer. 1 vol. in-8, avec cartes . . . . (*Épuisé.*)

La Colonisation française en Indo-Chine, 1895. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. . . . . (*Épuisé.*)

La Tunisie, 1887. 1 vol. in-8. . . . . (*Épuisé.*)

La Morale des philosophes chinois, 1896. 1 vol. in-12 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* . . . . . (*Épuisé.*)

Majoration provisoire

40 %

LES MISSIONS

ET

LEUR PROTECTORAT

PAR

J.-L. DE LANESSAN

Ancien gouverneur général de l'Indo-Chine.
Ancien Ministre de la Marine.

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—

1907

PRÉFACE

A partir du jour où la politique du gouvernement républicain s'est orientée vers la séparation de l'État et des Églises, il s'est produit dans les milieux conservateurs et ultramontains français un mouvement intense d'opinion en faveur des missions catholiques et pour le maintien du protectorat que la France exerce sur elles en Extrême-Orient et dans le Levant.

Le Vatican, de son côté, fit annoncer qu'en cas de rupture avec le gouvernement français, il retirerait à la France le protectorat des missions. Il fut donné à ces menaces une grande publicité, dans le but non déguisé d'intimider le Parlement et les républicains. On représentait la perte du protectorat comme devant porter un coup presque mortel à l'influence de notre pays en Chine et en Turquie où, disait-on, les missions catholiques incarnent, en quelque sorte, le nom français. On espérait que ces considérations arrêteraient le mouvement qui por-

tait le parti républicain vers la rupture des relations de la République française avec la cour pontificale.

Cependant la séparation de l'État et des Églises a été votée sans que le pape ait pris aucune mesure efficace en vue de la suppression du protectorat français et celui-ci continue à s'exercer, aussi bien dans le Levant qu'en Chine, dans les mêmes conditions qu'avant le vote de la loi du 9 décembre 1905. La papauté, du reste, est impuissante en présence d'un privilège, devenu plus nominal que réel depuis bien des années, et qui repose non sur des conventions passées par la France avec le Saint-Siège, mais sur des traités internationaux.

La question est donc entière aujourd'hui encore, et c'est à la France seule qu'il appartient de décider si elle veut conserver un privilège dont il a été fait, il est vrai, grand cas dans le passé, mais dont jamais peut-être les avantages et les inconvénients n'ont été étudiés par notre gouvernement d'une façon sérieuse.

Aujourd'hui que la séparation de l'État et des Églises est un fait accompli, le moment est venu de procéder à cette étude et de prendre une résolution définitive.

Il importe, d'abord, de bien poser le problème devant l'opinion publique. C'est le premier objectif que j'eus en écrivant ce livre.

Il faut ensuite rechercher quelle solution est de nature à satisfaire le mieux possible les intérêts de

l'influence française dans les pays où nous exerçons encore le protectorat des missions catholiques, c'est-à-dire en Chine et dans le Levant.

La solution qu'il conviendra d'adopter me paraît découler naturellement des faits que j'ai exposés, des observations que j'ai présentées et du rôle qu'ont joué, ou que jouent actuellement, les missions catholiques dans les pays où elles sont placées sous notre protectorat.

Dans l'étude que j'ai faite de ces problèmes, je me suis efforcé d'être impartial, et je suis certain d'avoir été sincère. Le lecteur appréciera si mes conclusions sont conformes à la nature des faits et aux intérêts de la France.

J.-L. DE LANESSAN.

Écouen, le 1er Décembre 1906.

LES MISSIONS
ET LEUR PROTECTORAT

LIVRE PREMIER

LES MISSIONS DE L'EXTRÊME-ORIENT ET LEUR PROTECTORAT

CHAPITRE PREMIER

Les Missions du Japon.

Les premières missions catholiques de l'Extrême-Orient datent du seizième siècle. Leur histoire est partout la même. Les missionnaires arrivent sur des bâtiments de commerce, se présentent devant les autorités locales les mains chargées de cadeaux et s'annoncent comme des intermédiaires pacifiques entre le pays où ils abordent et leur patrie occidentale.

Partout ils sont admirablement traités tant qu'ils mettent de la modération dans leur œuvre religieuse ; on admire même, d'ordinaire, la mansuétude de leur doctrine évangélique; mais lorsqu'ils se croient assez forts, ils attaquent la religion locale et tâchent d'en détourner les indigènes. Les prêtres de la religion me-

nacée sollicitent alors la protection des autorités contre les nouveaux venus. Ils l'obtiennent d'autant plus facilement que les missionnaires ne peuvent critiquer la religion locale sans porter atteinte aux coutumes familiales et sociales du pays dans lequel s'exerce leur prosélytisme. Chaque religion, en effet, entraîne des habitudes, des pratiques et même des lois spéciales.

Tandis que les prêtres indigènes craignent de perdre leurs clients, la masse des populations s'inquiète, se trouble et finit par se soulever contre les missionnaires. Ceux-ci ripostent, soit en faisant soulever leurs chrétiens contre les autorités locales, soit en menaçant ces dernières des représailles des nations européennes. Dès lors la lutte est ouverte entre la mission et le pays qui d'abord l'avait si bien accueillie. Les autorités locales défendent à leurs sujets de se convertir à la religion des étrangers; puis elles interdisent à ces derniers de prêcher leurs croyances et châtient par la prison ou la mort la violation de cette défense.

L'histoire de la mission entre alors dans une phase nouvelle : soit que la puissance européenne à laquelle ses membres appartiennent intervienne, soit qu'elle s'abstienne, le missionnaire n'est plus qu'un étranger dangereux. Si on le respecte, ce n'est que par crainte. La question religieuse disparaît devant la question politique. Il n'y a pas d'histoire plus intéressante à cet égard que celle des missions catholiques du Japon. En 1549 (1), François-Xavier et quelques autres jésuites débarquent au Japon avec de riches présents et s'annoncent aux seigneurs comme des prêtres d'une secte

(1) C'est seulement en 1542 que le Japon avait vu débarquer sur ses côtes le premier Européen, Fernandez Pinto, explorateur portugais.

bouddhiste. Ils furent fort bien accueillis et logés dans les temples du Bouddha. Après avoir donné des cadeaux aux seigneurs, ils en offraient aux individus qu'ils voulaient convertir. Grâce à leur générosité et au caractère bouddhiste qu'ils s'attribuaient, ils gagnèrent rapidement la faveur des plus hauts personnages. Tandis qu'en Chine et en Indo-Chine jamais un lettré ni un haut mandarin n'embrassa le christianisme, au Japon, c'est dans l'aristocratie que les missionnaires rencontrèrent leurs premiers adeptes. Dans un excellent livre tout récent, un historien japonais, M. Hitomi (1), donne pour raison principale de ce fait que la conduite très honorable des prêtres catholiques et l'élévation de leur langage formaient avec l'ignorance et les mœurs détestables des bonzes un contraste très propre à gagner l'esprit de l'aristocratie. Le contraste, en effet, devait être d'autant plus favorable aux missionnaires qu'ils se recrutaient, au seizième siècle, presque exclusivement dans les hautes classes de la société européenne. Ils joignaient, en outre, à leur zèle religieux une science et une éducation très propres à gagner les suffrages d'un peuple aussi policé que celui du Japon.

Les missionnaires se présentaient encore aux seigneurs et aux marchands comme entretenant des relations commerciales avec toutes les parties du monde et pouvant enrichir très vite ceux qui adopteraient leur religion. Le P. de Charlevoix, dans son *Histoire du*

(1) Hitomi, *Le Japon. Essai sur les mœurs et les institutions*, p. 107. Les bonzes avaient atteint, à cette époque, d'après M. Hitomi, « le comble de la corruption. Ils voyaient avec froideur les temples du Bouddha tomber en ruine et ne s'occupaient que de leurs querelles et de la satisfaction de leurs passions profanes. Leur mauvaise conduite fit contraste avec la dignité d'allure des missionnaires. »

Japon, qui est de 1754, raconte la manière dont un missionnaire détermina la conversion d'un daïmio : « Mazamonez, dit-il, à qui le père Sotélo proposa le commerce du Mexique, conçut l'avantage qui lui en pourrait revenir, et, pour engager de plus en plus le missionnaire dans ses intérêts, il parla d'abord de se faire chrétien. » Un auteur japonais ancien dit, de son côté, que les missionnaires « propagèrent leur religion parmi les Japonais sous l'apparence de faire du commerce ».

L'aristocratie, les marchands et les artisans, ne voyant dans le christianisme qu'une secte bouddhiste supérieure aux autres, et dans les missionnaires européens que des intermédiaires précieux pour le commerce, n'éprouvaient aucune répugnance à se faire chrétiens.

Quant aux pauvres gens, ils venaient au christianisme pour obtenir des secours. « Il y avait, dit M. Nagaoka, dans le pays bouleversé par la guerre civile, une quantité prodigieuse de pauvres qui se sont faits chrétiens surtout par désespoir, espérant bientôt finir l'extrême misère où ils se trouvaient par la mort. C'est pourquoi les jésuites employèrent principalement leurs efforts à l'œuvre de la charité ; ils bâtirent de nombreux hôpitaux et virent tous les malheureux accourir à eux. Le nombre des convertis crût de jour en jour et peut-être même plus qu'ils ne l'auraient voulu, attendu que leurs finances ne pouvaient suffire à entretenir tant d'indigents (1).

Par tous ces moyens, les missionnaires du seizième siècle obtinrent rapidement de grands succès. Vers 1560, le nombre de leurs adeptes s'élevait, dit-on, à 180 000,

(1) *Histoire des relations du Japon avec l'Europe aux seizième et dix-septième siècles*, p. 96.

dont beaucoup de seigneurs, et les missionnaires étaient traités avec la plus grande faveur par le shogun Toyotomi Hideyoshi.

Cependant, en 1587, un édit de ce même shogun les expulsait du Japon et interdisait la pratique du christianisme. Dès que les missions s'étaient considérées comme assez puissantes pour dévoiler leur véritable esprit, elles avaient tenté de détruire la religion locale et de se rendre maîtresses des pouvoirs civils.

Un ancien ouvrage japonais cité par M. Hitomi raconte l'histoire d'un gouverneur de la province de Bungo qui, s'étant converti au christianisme, « fit détruire les temples bouddhistes et shintoïstes de sa province et en fit élever au dieu étranger ». Sous la pression de son autorité, « les habitants de Bungo et des pays voisins adoptèrent cette religion et le nombre des chrétiens devint innombrable. » A Nagasaki, les missionnaires étaient devenus tellement puissants que leurs adeptes brûlèrent tous les temples bouddhistes et shintoïstes et chassèrent les bonzes des deux religions nationales : « une secte de religion qui s'appelle le christianisme se popularise depuis quelque temps; on bâtit pour elle des églises à Soumpon; on méprise le bouddhisme et on calomnie le shintoïsme; on brûle les idoles de Bouddha et on urine aux temples de Shinto. »

Le nombre des chrétiens n'étant pas assez considérable pour contrebalancer le mécontentement que ces faits provoquèrent dans la masse de la population, les bonzes profitèrent de la surexcitation des esprits pour combattre leurs rivaux. Ils avaient beau jeu auprès du peuple resté fidèle à la religion des ancêtres, contre ces étrangers qui, après s'être présentés comme des membres d'une simple secte bouddhiste, travaillaient avec un acharnement impitoyable à la destruction du

bouddhisme, arrachaient le pain de la bouche de ses prêtres et se comportaient comme s'ils étaient les maîtres du Japon.

Le premier acte d'autorité dirigé contre les missions fut provoqué par la tentative que fit un prêtre chrétien indigène pour convertir, en lui offrant des cadeaux, la mère de l'un des favoris du shogun. Le favori se plaignit à son maître. « Hideyoshi, en l'entendant, pensa qu'une secte qui séduit le peuple par l'intérêt ne peut pas être une religion juste. Il envoya trois mille soldats chasser les prêtres étrangers de l'église de Kioto à Nagasaki et fit détruire celle qui avait été édifiée sur l'ordre d'Oda Nabunaga. Ce fut le premier acte de Toyotomi Hideyoshi contre le christianisme (1). » A peu près en même temps, afin d'enlever la ville de Nagasaki à l'autorité des missionnaires, il la rattacha au domaine de l'Etat; entre temps, il lança l'édit de 1587 qui interdisait le christianisme.

Le shogun trouvait que les missionnaires ne lui montraient pas une reconnaissance suffisante pour les faveurs dont il les comblait. Il aurait voulu visiter un navire portugais récemment arrivé au Japon et dont on lui avait vanté les dimensions, car il avait la pensée de créer une flotte japonaise. Or, ni les missionnaires auxquels il en avait fait la demande, ni le capitaine du bâtiment ne voulurent lui donner satisfaction, craignant qu'il ne mît à exécution ses projets de constructions navales et ne voulant pas lui fournir un modèle. C'est le jour même où ce refus lui fut opposé que Hideyoshi prit le décret du 25 juillet 1587.

Cet acte débutait de la façon suivante : « Le Japon est un pays de Dieu et les pères chrétiens ne doivent

(1) Hitomi, *Le Japon*, p. 111.

pas y prêcher leur loi fausse. Nous n'avions jamais vu commettre des actes semblables à ceux de ces pères qui initient à leur religion les populations de toutes les provinces où ils se trouvent et qui détruisent les sanctuaires de nos Kamis (dieux) et les temples de Hotoké (Bouddha). » L'édit rappelait que les concessions faites aux missionnaires n'étaient pas perpétuelles; par conséquent, « ceux qui désirent les conserver doivent observer la loi et les règlements de l'Empire et ceux qui enfreignent cette loi et ces règlements doivent être traités comme malfaiteurs. » L'édit soulignait la violation de la loi dans les termes suivants : « Contrairement à ce que nous aurions cru, les missionnaires n'ont pas fait des prosélytes par leur sagesse; il ont surtout eu pour but de détruire le bouddhisme. » Nous ne pouvons donc pas, continuait l'édit de Hideyoshi, « les admettre plus longtemps à rester au Japon; ils devront quitter ce pays pour retourner dans le leur, et cela dans un délai de vingt jours. D'ici-là, il n'est permis à personne de les molester en aucune façon ». Ces derniers mots témoignent de l'esprit de tolérance qui existait au Japon.

Afin de mieux souligner encore le motif pour lequel il était contraint d'expulser les missionnaires, Hideyoshi terminait son édit de la façon suivante : « En ce qui concerne les navires noirs (portugais) qui viennent chez nous dans un but commercial, ils pourront, comme auparavant, continuer à faire le trafic. Dorénavant, tous ceux qui n'essaient pas de porter atteinte au bouddhisme pourront commercer avec le Japon et même aller librement dans les pays chrétiens ou en revenir. » C'étaient bien, exclusivement, les excès du prosélytisme chrétien qui étaient condamnés par l'édit de 1587.

Le shogun montra, d'ailleurs, une telle tolérance

qu'il n'imposa pas l'exécution de son propre édit. Il lui suffisait que les abus prissent fin. « Les jésuites, dit M. Nagaoka (1), restèrent tranquillement dans leurs résidences et continuèrent leur œuvre de propagande; mais comme l'ordre public n'était pas troublé et qu'il n'y eut pas de violence, Hideyoshi fit semblant d'ignorer leur présence. »

Le successeur d'Hideyoshi au shogunat, Ieyasou, se montra d'abord d'une tolérance remarquable. Non seulement il permettait la propagande chrétienne, mais encore il fit annoncer aux autorités espagnoles de Manille qu'il recevrait avec bienveillance de nouveaux missionnaires et leur permettrait de répandre librement leur religion.

Le gouverneur de Manille s'empressa d'envoyer au Japon tout un convoi de dominicains, franciscains et augustins « en vue de la propagation de la foi chrétienne et pour le service du roi d'Espagne », mais il refusa les constructeurs de navires qui lui avaient été demandés « dans la crainte, fait observer M. Nagaoka, de voir les forces japonaises trop s'augmenter tout à coup. »

Les populations shintoïstes ou bouddhistes et le shogun lui-même furent quelque peu effrayés en voyant débarquer une légion de missionnaires étrangers, dont les préoccupations pouvaient n'être pas exclusivement religieuses. Des propos imprudents furent répétés dans le pays. On racontait notamment une histoire de pilote où il était permis de voir une menace pour l'indépendance du pays : un fonctionnaire royal s'étant rendu à bord d'un navire espagnol pour le visiter à son arrivée, le pilote lui avait montré sur une mappemonde,

(1) *Histoire des relations du Japon avec l'Europe aux seizième et dix-septième siècles*, p. 96.

avec orgueil, combien étaient étendus les domaines coloniaux de son roi. Le Japonais lui ayant demandé comment de si importantes conquêtes avaient pu être faites, le pilote aurait répondu : « D'abord, on envoie une mission de religieux chrétiens dans un pays et, après en avoir converti les habitants, on expédie une armée : voilà notre stratagème. » L'anecdote n'était peut-être pas authentique, mais elle n'en circula pas moins à travers le pays et elle mettait en défiance beaucoup de gens, d'autant plus que les missionnaires espagnols se livraient à leur prosélytisme sans aucune réserve, encouragés qu'ils étaient, à la fois, par les gouverneurs de Manille et par la papauté.

Jusqu'alors, le pape avait réservé le Japon aux jésuites et, en fait, il n'y était guère venu que des jésuites portugais. En 1608, sur les sollicitations du roi d'Espagne, le pape Paul V autorisa tous les ordres religieux à évangéliser les Japonais.

Ce fut dès lors entre les divers ordres une concurrence extrêmement active en vue des conversions et un nouveau danger apparut aux yeux des autorités japonaises.

Au Japon, comme partout ailleurs, l'introduction du christianisme n'a pas seulement pour résultat de faire passer un certain nombre d'individus de la religion de leurs pères à celle des missionnaires; elle trouble encore profondément l'ordre social et politique. Comme le fait très justement remarquer M. Nagaoka (1), « la conversion d'un seigneur devenait toute une question politique, parce que ce nouveau converti abandonnait tout d'un coup les rites de famille et s'efforçait avec les Pères de faire le plus de propagande possible dans sa nouvelle religion. » Abusant du pouvoir dont il était

(1) *Histoire des relations du Japon avec l'Europe aux seizième et dix-septième siècles*, p. 228.

revêtu, le nouveau converti faisait souvent détruire les temples et chassait les bonzes. Cela provoquait l'indignation et la colère du peuple. Pour la faire cesser, les seigneurs chrétiens abusaient de leur autorité et les populations se divisaient, en attendant qu'elles en vinssent à la guerre civile.

Après l'édit de 1587, les esprits s'échauffèrent et un parti chrétien se forma, dans le but de porter au shogunat un daïmio ayant embrassé le christianisme. On voulait avoir une sorte de Clovis qui imposerait la religion nouvelle à tout le pays. Un complot put s'organiser, mais il fut découvert et les coupables, tous chrétiens, furent condamnés à mort. C'était en 1612. Cette exécution ne fit qu'aviver les haines entre seigneurs chrétiens et bouddhistes. Un nouveau complot se produisit bientôt et fut découvert comme le premier. Ieyasou fit exécuter les conjurés, ordonna l'expulsion des missionnaires et l'interdiction des pratiques chrétiennes. Cette ordonnance ne fut que très imparfaitement exécutée, en raison des résistances que lui opposèrent les daïmios chrétiens.

En 1633 le shogun Iémitsou supprima définitivement les missions et ferma le Japon aux étrangers, en ne laissant ouverts au commerce que les ports de Hirado et de Nagasaki. Cette interdiction fut renouvelée les années suivantes; mais elle continua d'être violée jusqu'en 1638 où éclata une véritable guerre civile. Iémitsou, pour y mettre fin, ferma, en 1639, tous les ports du Japon aux navires étrangers, sauf ceux de la Hollande.

Ce fut la fin de l'histoire des missions du seizième et du dix-septième siècles et l'ouverture d'une phase de l'histoire du Japon pendant laquelle il resta complètement étranger aux événements du monde.

Pendant la période de très grande liberté dont jouirent

les missions du Japon, c'est-à-dire de 1549 à 1606, nous voyons moins de 200.000 indigènes se faire chrétiens, sur une population qui ne devait pas être inférieure alors à vingt-cinq ou trente millions d'individus. En 1639, il ne paraît pas que leur nombre fût notablement augmenté. On pourrait même supposer qu'il avait plutôt diminué sous l'influence des mesures prohibitives ou restrictives prises par les shoguns. Si l'on compare ce résultat à l'effort énorme fait par les missions, on ne peut que le trouver bien mesquin.

On est, en second lieu, frappé par ce fait que les conversions se ralentissent et même cessent presque complètement de se produire à partir du jour où les missionnaires se mettent à combattre ouvertement la religion locale. Celle-ci était, en réalité, formée, alors, comme elle l'est encore aujourd'hui, par un mélange de shintoïsme et de bouddhisme. Les mêmes individus fréquentaient à la fois les temples du Bouddha et ceux du Shinto. Le Shinto était une sorte de paganisme, probablement importé au Japon par les Malais. Il se fondit avec le culte des ancêtres qui représentait la religion la plus ancienne des populations du Japon.

Les premiers bonzes bouddhistes tentèrent de supprimer le shintoïsme, mais « après une expérience de deux cents ans, ils reconnurent enfin, dit M. Hitomi (1), l'impossibilité de détruire le culte ancien, allié dans l'esprit japonais à la vénération des ancêtres et ils agirent avec ruse. Vers le commencement du neuvième siècle, ils élevèrent des *myia* (temples shintoïstes) dans les *tera* (temples du Bouddha), en disant : « Les Kami (dieux shintoïstes) et Bouddha c'est la même chose. La Déesse du Jour, c'est Bouddha lui-même qui est venu

(1) *Loc. cit.*, p. 87.

sauver le Japon. » Presque tous les myia furent construits ou reconstruits à la manière bouddhiste, excepté le temple de la Déesse du Jour qui se trouve dans la province d'Ysé. En somme, le bouddhisme ne parvint à s'implanter dans le pays qu'en fusionnant avec le shintoïsme et le culte des ancêtres.

Lorsque les missionnaires, au seizième siècle, se présentèrent comme de simples bouddhistes, ils purent être accueillis favorablement par un peuple chez lequel la tolérance religieuse était allée jusqu'à la fusion de trois religions primitivement distinctes.

Sur ces trois religions s'était fondée une organisation familiale et sociale qui fut profondément troublée à partir du moment où les missionnaires émirent la prétention de substituer entièrement le christianisme à tous les autres cultes. Alors le culte des ancêtres surtout se trouva compromis. Les Japonais convertis au christianisme ayant cessé de le pratiquer furent considérés comme se plaçant en dehors du corps social et même comme s'écartant de la patrie, car le culte des ancêtres était rendu surtout à la famille impériale, incarnation mystérieuse de la patrie, d'autant plus respectée qu'elle ne gouvernait pas alors directement. L'expulsion des missionnaires fut donc inspirée non seulement par des considérations d'ordre religieux, mais encore par des motifs sociaux et politiques.

En 1854, dès que le Japon eut commencé d'ouvrir ses ports aux étrangers, les missionnaires s'y précipitèrent de nouveau. En 1862, une mission française construisit une église à Yokohama. Elle découvrit, aux environs de Nagasaki, trois ou quatre mille chrétiens indigènes qui avaient, dit-on, conservé leur religion secrètement, en dépit des persécutions, depuis le seizième siècle. En 1870, leur zèle religieux ayant été

réchauffé par les missionnaires, ces chrétiens refusèrent, du jour au lendemain, de prendre part aux cérémonies qui avaient lieu dans le temple de la Déesse du Jour. Ils furent considérés comme « méprisant les aïeux du Mikado et le Mikado lui-même », c'est-à-dire la patrie incarnée dans le souverain, et envoyés en prison. Il y eut des protestations diplomatiques faites par les puissances avec lesquelles le Japon avait, depuis 1854, conclu des traités et l'affaire se termina par l'abrogation des édits qui interdisaient le christianisme. Cependant, la liberté religieuse ne fut entièrement accordée aux Japonais que par la constitution du 11 février 1889. D'après l'article 28 « les Japonais jouiront de la liberté de croyance religieuse, en tout ce qui n'est ni préjudiciable à la paix et au bon ordre, ni contraire à leurs devoirs de sujets ».

A cette époque, les missions catholiques, orthodoxes russes et protestantes étaient déjà nombreuses et jouissaient d'une tolérance complète. Aujourd'hui, leur propagande s'exerce sans entraves dans toutes les classes de la société, voire dans l'armée et la marine. Cependant, les conversions ne sont que peu nombreuses, surtout dans les classes supérieures.

Les gens instruits sont devenus indifférents à toute religion. « Ils se contentent, dit M. Hitomi, de suivre la raison et la conscience », et ils pensent généralement que « la morale a sa fin dans ce monde même et n'est pas pratiquée en vue d'une récompense céleste ». Sur cette partie du peuple japonais, le christianisme a d'autant moins de prise, qu'elle est ardemment patriote et considère la religion du Christ comme la religion des étrangers. Quant à la masse du peuple, pour laquelle, suivant M. Hitomi, « les croyances surnaturelles seraient encore une nécessité », elle est peu disposée à

renoncer aux cérémonies très gaies que l'on célèbre chaque année dans les temples shintoïstes ou bouddhistes, en l'honneur des aïeux, des héros, du Mikado, de la Patrie, pour adopter les pratiques moins réjouissantes du catholicisme ou celles, tout à fait tristes, du protestantisme.

Moins tolérant que la loi et que les classes supérieures, parce qu'il est parvenu à un degré moindre d'indifférence religieuse, le peuple s'indigne contre les gens qui ne fréquentent pas les temples au jour des grandes cérémonies patriotiques et qui, pour faire respecter la religion des étrangers, voudraient imposer au pays le repos du dimanche. En temps ordinaire, il fait taire son indignation; dans les heures de trouble, comme celles que le Japon a connues après la guerre russo-japonaise, il donne libre cours à ses sentiments. Le mouvement populaire provoqué au Japon, au mois de septembre 1905, par les conditions de paix dont le gouvernement de Tokio eut la sagesse de se contenter, fut accompagné de l'incendie ou de la dévastation de quelques églises catholiques ou temples protestants, sur divers points du territoire; mais les faits ne se sont pas renouvelés et la liberté religieuse la plus complète existe dans tout le Japon.

Au-dessus de toutes les sectes shintoïstes et bouddhistes, ce qui domine dans tout le peuple, c'est l'ancienne tradition du culte des ancêtres, appliqué surtout au chef de l'État : l'Empereur est considéré comme le chef de la famille japonaise; il est l'incarnation du Japon lui-même, la survivance de tous les aïeux et de tous les héros, la représentation vivante et agissante de la Patrie. « On peut dire, écrit M. Hitomi, que le Japon est resté fidèle à son ancienne religion nationale, qu'il conserve pieusement, au moins en tant que manifesta-

tion du respect pour les aïeux et les héros. Chaque ville, chaque village possède plus d'un miya (temple). En 1896, il y avait 652 grands miya, 191.348 petits, et 15.158 kannoushi (prêtres shintoïstes). On célèbre une fête dans ces temples une fois par an; la population bouddhiste même prend part aux cérémonies et va adorer les Kami (dieux shintoïstes). Ce jour de fête offre des plaisirs variés aux habitants de toutes les classes de la société, qui se montrent vêtus de leurs plus beaux atours: petits théâtres, concerts, courses, processions pompeuses. Ainsi, c'est non seulement une cérémonie religieuse, mais une coutume sociale qui donne à la vie plus d'agrément et de gaieté, tandis que les solennités bouddhistes n'inspirent que tristesse et mélancolie. » C'est, en un mot, la fête annuelle des aïeux, des héros, de l'empereur, de la nation pour tout dire; et cette fête est revêtue d'un caractère religieux tellement élevé au-dessus de tous les cultes et de toútes les sectes que le peuple entier s'empresse autour des temples où elle se célèbre. Chacun semble oublier, en ce jour, ses croyances particulières, pour n'exalter que la foi dans la Patrie.

Cela explique pourquoi, malgré l'entière liberté dont les missionnaires jouissent au Japon depuis 1854, ils n'ont opéré qu'un très petit nombre de conversions. Actuellement, il n'y a, dans tout le Japon, que 54.000 catholiques, 20.000 chrétiens orthodoxes et 50.000 protestants, soit, au total, moins de 125.000 chrétiens, sur une population de 47 millions d'individus.

Si j'ai commencé par l'histoire des missions japonaises l'exposé des faits traités dans ce livre, c'est parce qu'elle éclaire d'une très vive lumière celle de toutes les autres missions dont je vais avoir à parler.

CHAPITRE II

Les Missions de Chine et l'Evolution de leur protectorat.

Les premiers missionnaires qui abordèrent en Chine étaient des jésuites portugais. Le P. Ricci y débarqua en 1581. Lui-même et ceux qui vinrent ensuite furent bien accueillis. C'est seulement au dix-septième siècle que la France y envoya des missions catholiques.

Les missionnaires étaient alors à peu près les seuls Européens qui fissent des séjours prolongés dans les pays extrême-orientaux. En Chine, ils avaient fondé des établissements d'une certaine importance; ils entretenaient des relations suivies avec les autorités et les populations et jouissaient d'une notable influence.

Celle-ci servait-elle, comme on l'a dit, les intérêts de la France? La réponse est contenue dans tous les récits qu'ont faits les missionnaires de leurs relations avec les autorités chinoises. Leur plus grand souci était de cacher leur caractère de nationaux français. Le P. Launay, racontant les poursuites judiciaires dirigées contre des missionnaires à la fin du dix-huitième siècle écrit : « Les questions sans cesse adressées aux missionnaires par les juges étaient les suivantes :

« Quel roi, quel empereur, vous a ordonné de venir en Chine? — N'est-ce pas le roi de ton pays qui t'envoie ici? » Et le missionnaire répondait, d'après le P. Launay : « Non, assurément non. Le roi de mon pays gouverne ses Etats sans prétendre commander aux autres souverains. » Le dialogue continue, le juge demandant : « Ne sait-il pas du moins que tu es ici? » A quoi le missionnaire répond : « Il ne me connaît point (1). » On peut se demander en quoi servaient la France des hommes qui, interrogés sur leurs relations avec les autorités de leur pays, déclaraient n'être point connus d'elles. Cela ressemble un peu à saint Pierre niant qu'il connût Jésus.

D'autre part, les missionnaires s'attachaient à dissimuler autant que possible les conversions opérées parmi les indigènes. Ils autorisaient, par exemple, leurs chrétiens à travailler le dimanche pour qu'ils n'attirassent pas l'attention de leurs compatriotes (2). Les jésuites allaient jusqu'à permettre à leurs fidèles la pratique du culte des ancêtres, ce qui, du reste, leur valut l'hostilité des autres missionnaires et la condamna-

(1) Launay, *Hist. générale de la Soc. des missions étrangères.* Dans les instructions données par la Propagande à Mgr Pallu premier vicaire apostolique français de l'Extrême-Orient nommé en 1660, il est dit : « Ne découvrez ni votre dignité, ni vos projets, ni le pays où vous allez, *ni votre patrie*, ni votre nom, à moins que vous n'y soyez forcé par quelque nécessité. » (*Ibid.*, I, p. 49) Les instructions furent presque toujours suivies ponctuellement. Le P. Launay (*Ibid.*, I, p. 555) raconte l'histoire d'un évêque qui, interrogé par un mandarin sur « *son pays*, sa famille, ses travaux, donna à dessein des explications incomplètes et confuses. » Le lendemain, interrogé sur sa nationalité par un autre mandarin, l'évêque se bornait à répondre : « Je suis venu de la métropole de la province du Kouangtong » et se laissa condamner à recevoir des coups de bambou sur les cuisses plutôt que d'avouer qu'il était français.

(2) *Ibid.*, II, p. 159.

tion de leurs doctrines par la cour pontificale (1).

Malgré tout, les chrétiens étaient, de l'aveu même des missionnaires, des *out-law* dans la société chinoise où la religion et le statut social sont liés d'une façon indissoluble. « Dans la constitution des sociétés d'Extrême-Orient, avoue le P. Launay, la religion... forme une institution de l'Etat, un établissement politique, une partie intégrante de la législation civile; l'Etat en détermine la forme et en prescrit les pratiques, de même qu'il règle les successions ou le service militaire. Sacrifices, prières, rites sacrés, tout relève de la puissance publique. Tout manquement au culte officiel est donc un manquement à la loi. D'après les préceptes du catholicisme, le chrétien ne peut suivre ce culte et se

(1) Cette question, connue sous le nom de *question des rites*, agita les missions de la Chine, la cour pontificale et le gouvernement chinois pendant plus d'un siècle. Les jésuites, afin de faciliter leur propagande, admettaient que les chinois convertis au christianisme continuassent à rendre dans leurs familles les honneurs que les traditions attribuent aux ancêtres. Ils affectaient de considérer ces pratiques comme d'ordre purement familial, et obtenaient ainsi une grande tolérance de la part du gouvernement chinois. Les vicaires apostoliques de la société des missions étrangères et les autres ordres représentés en Chine prétendaient, au contraire, non sans raison, que les hommages rendus aux ancêtres ont un caractère religieux indiscutable et ils interdisaient à leurs chrétiens de les pratiquer. D'un autre côté, les jésuites, toujours dans un esprit d'habile tolérance, avaient adopté pour traduire le nom de Dieu le caractère chinois *Tien* qui veut dire ciel, et ils gravaient dans leurs églises les caractères *King-Tien* qui veulent dire : *Adorez le ciel*. Les dominicains, les franciscains protestaient contre cette manière d'agir, la considérant comme une concession au paganisme. Enfin les jésuites, allant plus loin encore, autorisaient leurs chrétiens à rendre hommage à Confucius tandis que tous les autres missionnaires considéraient cette pratique comme un acte de paganisme. La papauté fut saisie de la question dès 1645, sous le pontificat d'Innocent X. Elle se montra tout de suite hostile à la doctrine des jésuites, mais elle ne prit une décision définitive qu'en 1742. Benoît XIV condamna alors, par la constitution *Ex quo singulari*, du 11 juillet 1742, la

conformer à la loi qui l'ordonne; il ne peut se rendre à la pagode, ni prendre part aux réjouissances publiques, ni contribuer aux réparations, aux embellissements et aux constructions des temples... En dehors du culte officiel et de la vie publique, la vie privée, en Extrême-Orient, semblable sur ce point à celle des anciens, est comme pénétrée de religion : les mariages, les naissances, les sépultures, les fêtes de famille sont prétextes à sacrifices avec libations, fumigations d'encens et agapes communes où sont servies des viandes offertes aux idoles. Autant de cérémonies superstitieuses auxquelles le chrétien ne peut assister. Dans ces conditions, il *devient un être à part*, dont l'existence heurte souvent la jurisprudence, les mœurs et les habitudes de ses compatriotes (1). »

Ainsi, faire des *êtres à part*, dont l'existence heurte les lois, les mœurs, les habitudes de tous leurs compatriotes tel est, de l'aveu d'un missionnaire aussi expérimenté que pieux, le rôle des missions.

Peut-on admettre que dans de pareilles conditions les missionnaires servissent utilement les intérêts français? Cependant, ils étaient l'objet d'une protection incessante de la part de notre gouvernement, ce qui leur donnait de l'autorité, mais faisait détester notre pays par les populations chinoises.

doctrine des jésuites. Cependant, dès le début du conflit qui s'était élevé entre les missionnaires, le gouvernement chinois s'etait prononcé en faveur de cette doctrine. Il avait interdit aux chrétiens d'abandonner les rites traditionnels du culte des ancêtres et expulsé les missionnaires qui condamnaient ces rites. Ce fut le motif principal des persécutions dont les missionnaires furent l'objet en Chine pendant la fin du dix-septième siècle et toute la durée du dix-huitième, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, car en condamnant les rites ancestraux les missions portaient atteinte à la société et à la famille.

(1) *Loc. cit.*, II, p. 173.

Comme la France était alors presque seule à entretenir des relations maritimes importantes avec la Chine, c'est à elle que revenait le protectorat des missionnaires de toutes les nations.

Jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle ce protectorat s'exerça, d'ailleurs, sans qu'aucun acte légal l'eût consacré. Le premier traité dans lequel des clauses relatives aux missions aient été insérées est celui de Tien-Tsin, du 28 juin 1858.

L'article 13 de ce traité stipule : « La religion chrétienne ayant pour objet essentiel de porter les hommes à la vertu, les membres de toutes les *communions chrétiennes* jouiront d'une entière sécurité pour leurs personnes, leurs propriétés et le libre exercice de leurs pratiques religieuses. Une protection efficace sera donnée aux missionnaires qui se rendront publiquement dans l'intérieur du pays munis de passeports réguliers. Aucune entrave ne sera apportée par les autorités de l'empire chinois au droit, qui est reconnu à tout individu en Chine, d'embrasser s'il le veut le christianisme, et d'en suivre les pratiques sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait. Tout ce qui a été précédemment écrit, proclamé ou publié en Chine, par ordre du gouvernement, contre le culte chrétien, est complètement abrogé et reste sans valeur dans les provinces de l'empire. »

Un autre article visait les biens que les Français avaient en Chine. L'article 12 stipule : « Les propriétés de toute nature, appartenant à des Français dans l'Empire chinois, seront considérées par les Chinois comme inviolables et seront toujours respectées par eux. »

La Société française des missions étrangères était, je crois, la seule qui, à cette époque, possédât des immeubles et des concessions sur le sol chinois.

C'était donc pour elle spécialement, et, sans doute, sur sa demande, que l'article 12 avait été introduit par notre plénipotentiaire dans le traité de Tien-Tsin.

On remarquera que rien n'était stipulé en ce qui concerne la puissance européenne à laquelle incomberait le soin de veiller à ce que la protection promise par le gouvernement chinois aux missionnaires et à leurs chrétiens ne leur fît pas défaut. Il n'y eut pas, comme on le dit sans cesse, attribution à la France du protectorat général des missions et de leurs chrétiens. C'est la Chine qui s'engageait à exercer elle-même ce protectorat.

Toutefois, l'engagement ayant été pris à l'égard de la France, il était naturel qu'elle en surveillât l'exécution. D'un autre côté, comme les missions françaises étaient alors les plus nombreuses, c'est à notre représentant que la Chine réserva provisoirement le soin de délivrer les passeports dont il est question à l'article 13. La France était considérée par la Chine comme la protectrice européenne des missions. C'était un fait, non un droit.

La pratique de ce fait fut encouragée par la papauté qui, en se prêtant aux visées de la France, gagnait ses bonnes grâces et s'assurait son concours pour la protection de ses propres intérêts en Europe. Des instructions furent donc données par la Propagande aux diverses missions catholiques établies en Chine, les invitant à demander leurs passeports au ministre de France et à lui soumettre toutes les réclamations ou demandes qu'elles auraient à présenter au gouvernement chinois. Mais, en même temps, la papauté trouvait le moyen d'accroître sa propre autorité par l'institution à Pékin d'un vicaire apostolique, qui devint très vite le directeur politique de nos représentants et l'inspirateur de leurs actes.

Cependant, en 1888, le gouvernement chinois accorda aux représentants de l'Italie et de l'Allemagne la faculté de délivrer des passeports aux missionnaires de leurs nationalités respectives. Il donna même des ordres à ses gouverneurs de province pour qu'ils refusassent leur visa aux passeports qui auraient été délivrés à des missionnaires italiens ou allemands par toute autre légation que celle de l'Italie pour les premiers, de l'Allemagne pour les seconds. Le prétendu droit de protection générale de la France aurait été méconnu dans cette circonstance s'il avait existé. Il existait si peu que nous n'avons jamais contesté officiellement la correction de la conduite du gouvernement chinois.

Dans la pratique, chaque fois qu'un missionnaire est menacé, injurié ou assassiné, on voit le représentant de la France à Pékin se précipiter aussitôt au palais du Tsong-Li-Yamen, protester contre l'attentat, l'injure ou le crime et en demander réparation, quelle que soit la nationalité ou la religion de la victime. En agissant de la sorte, le représentant de la France remplit son devoir traditionnel. Il télégraphie ensuite au quai d'Orsay la réponse plus ou moins évasive qui lui a été faite, et il va se reposer de la grande fatigue occasionnée par ses démarches, en attendant que satisfaction lui soit donnée.

Tandis que ces choses se passent, la mission italienne, anglaise, allemande, etc. dont un membre a été victime de quelque attentat, s'adresse directement au représentant de la nation dont elle fait partie, et celui-ci fait des démarches directes auprès du gouvernement chinois pour obtenir la punition des coupables. Il y réusssit avec d'autant plus de facilité que ses interventions sont plus rares et que la puissance au nom de

laquelle il parle jouit d'une plus grande autorité auprès des pouvoirs locaux. On a vu l'Allemagne s'emparer d'un territoire chinois parce que ses missionnaires y avaient été maltraités ou assassinés, sans s'inquiéter de ce qu'en penserait la France. Elle vengeait elle-même ses injures.

Notre protectorat a subi, en somme, dans la pratique, l'effet naturel de l'évolution des peuples. Tant que la France avait seule des missions dans l'empire chinois, il était naturel qu'elle en fût la protectrice. Lorsque d'autres missions catholiques ont été installées à côté des siennes par des puissances de second ou troisième ordre, il était encore naturel qu'elle protégeât ces nouvelles missions, et la papauté faisait preuve d'une connaissance parfaite de ses propres intérêts en lui en confiant le protectorat.

Les choses changèrent lorsque des missions protestantes furent créées à côté de celles de l'Eglise catholique. Le pape n'avait plus aucun titre pour en attribuer le protectorat à personne. Chacune fut défendue par la nation à laquelle ses membres appartenaient.

Finalement, la France se trouve dans cette situation singulière qu'elle protège malgré eux une foule de gens auxquels sa protection n'est plus d'aucune utilité, parce qu'ils sont assez forts pour se défendre eux-mêmes.

Par contre, la France incarne encore, aux yeux des indigènes, non seulement l'étranger, mais aussi l'ennemi de la religion locale. A ceux qui douteraient de l'exactitude de cette observation, je recommande de méditer les lignes suivantes, écrites par un missionnaire qui a vécu pendant fort longtemps en Extrême-Orient: « Les païens ne distinguent pas la puissance civile de la puissance religieuse ; c'est pourquoi ils ne comprennent pas ou comprennent mal qu'un mission-

naire travaille exclusivement pour Dieu... Ne croyant pas au but spirituel ils cherchent naturellement le but matériel, et ils concluent que le missionnaire est envoyé par son roi, d'après eux, chef temporel et spirituel, afin de préparer la conquête du pays, qu'il est l'avant-garde d'une armée étrangère (1). » Comme, en effet, les choses se sont souvent passées de la sorte, les indigènes ont tout droit de tenir ce raisonnement.

Les lignes suivantes, écrites par le P. Leboucq, dans sa biographie de Mgr Dubar, vicaire apostolique au Tché-Ly (2) ne sont pas moins instructives : « Si le gouvernement chinois ne craint plus guère aujourd'hui l'affluence des commerçants européens, c'est que, cantonnés dans quelques grandes villes du littoral, ils se contentent d'envoyer leurs marchandises dans l'intérieur du pays sans y paraître eux-mêmes et *sans y propager de doctrines*. La religion catholique, au contraire, a ses missionnaires répandus dans toutes les provinces; partout elle exerce une influence directe sur les esprits et sur les cœurs, *rectifiant ou condamnant les croyances* erronées du peuple, *abolissant dans les usages* traditionnels *ce qui est contraire à ses lois, réformant la famille, redressant les idées, se mêlant, en un mot, de tout ce qui fait la vie de la nation.* » Et le missionnaire auteur de ces lignes ajoute, non sans naïveté; « Cette intervention continuelle du christianisme et de la puissance de son action, voilà ce qui épouvante la classe des lettrés, trop clairvoyante pour n'y pas reconnaître le principe d'une immense révolution morale qui changera la face du pays. » Un autre missionnaire, le P. Launay, reproduit, avec non moins

(1) A. Launay, *Loc. cit.*, II, p. 175.
(2) Leboucq, *Vie de Mgr Dubar*, p. 338.

de sincérité naïve, quelques anecdotes ayant cours dans son milieu et qui donnent une idée fort exacte des sentiments inspirés par les missions aux indigènes des pays dans lesquels elles exercent leur prosélytisme. « Pourquoi nous combattez-vous et voulez-vous nous chasser? demandait ce missionnaire à un brahme. — Parce que vous nous arrachez nos fidèles et que nous ne pouvons plus vivre, répondit cyniquement celui-ci (1). » Le cynisme, en effet, ne faisait point défaut à ce brahme ; mais je voudrais bien savoir ce que répondrait un prêtre catholique à un brahme qui, après lui avoir enlevé ses fidèles et son casuel, lui demanderait ce qu'il en pense.

Voici une autre anecdote qui n'en dit pas moins long sur la réprobation dont les missionnaires sont l'objet dans les pays où ils opèrent: « L'empereur Yong-Tching, dans une conversation avec quelques missionnaires, leur disait : Vous voulez que tous les Chinois se fassent chrétiens ; votre loi le demande, je le sais bien ; mais, en ce cas-là, que deviendrons-nous ? Les sujets de vos rois ? *Les chrétiens que vous faites ne reconnaissent que vous ;* dans un temps de trouble, ils n'écouteraient d'autre voix que la vôtre. Je sais bien qu'actuellement il n'y a rien à craindre; mais quand vos vaisseaux viendront par mille et par dix mille, alors il pourrait y avoir du désordre (2). » On ne peut guère s'empêcher de reconnaître que ce Yong-Tching n'était pas tout à fait dépourvu de clairvoyance.

C'est précisément en raison de cette clairvoyance que les missions ont toujours été mal vues par les populations et les autorités chinoises. D'abord, elles représentent l'étranger, et un étranger dont les journaux, les

(1) A. Launay, *Loc. cit.*, p. 178.
(2) *Ibid.*, II, p. 176.

livres, les discours, les actes ont révélé pendant longtemps l'intention d'envahir le territoire chinois et de s'emparer des richesses qu'il contient. Quelques précautions que prennent les missionnaires pour cacher leur qualité d'étrangers, quelque soin qu'ils mettent à déclarer qu'ils sont exclusivement des serviteurs de Dieu et ne veulent travailler qu'à la propagation de son Évangile, ils ne parviennent à dissimuler ni leurs traits d'Européens ni leurs nationalités. C'est en vain que quelques-uns revêtent le costume chinois, portent la queue comme les Chinois, ils ne parviennent à tromper aucun habitant de l'empire du Milieu. Étrangers ils sont, et c'est en étrangers qu'ils sont traités par ce peuple si jaloux de conserver son indépendance, si inquiet des tentatives faites par l'Europe, depuis deux siècles, pour la lui ravir.

En second lieu, quoique les Chinois ne soient animés d'aucun sectarisme religieux, ils tiennent à leur culte des ancêtres, ils sont attachés aux pratiques sociales, politiques, qui en découlent, et sont péniblement affectés quand ils les entendent critiquer par des étrangers. Ils voient dans ces critiques et dans l'œuvre de prosélytisme chrétien qui les accompagne, une menace non seulement pour leur religion, mais encore pour leur statut familial et social. N'est-il pas compréhensible qu'ils s'en montrent très inquiets? Peut-on trouver étrange que, de temps à autre, ils manifestent leurs inquiétudes par des violences? (1)

(1) Parmi les actes de prosélytisme des missionnaires, l'un de ceux qui indisposent le plus les chinois est le baptême des petits enfants en dehors de la volonté des parents. Le P. Launay raconte un fait qui nous peut donner une idée des excès de zèle accomplis dans ce domaine par les missionnaires ou par leurs disciples. Une des vierges institutrices de l'abbé Moye « se dévoua à l'œuvre du baptême des enfants, accompagnée de sa mère

Or, toutes les fois que le mécontentement du peuple éclate d'une façon quelconque, c'est au représentant de la France que les missionnaires s'adressent pour le faire cesser et notre ministre doit abandonner toutes ses autres affaires pour s'occuper sans délai de celles des missions. Cela faisait dire fort justement à un Chinois de marque : « Avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, nous traitons des questions commerciales ou industrielles qui intéressent au plus haut degré la Chine ; avec la France, il n'est jamais question que de missionnaires et de chrétiens ». Or, c'est à peine s'il existe, dans toute la Chine, sept cent mille chrétiens, sur une population qui dépasse, dit-on, trois cents millions d'individus. Et encore, parmi ce nombre infime de chrétiens, n'y a-t-il pas un seul lettré, pas un seul homme jouissant dans son village de la moindre influence.

Les défenseurs des missions n'en prétendent pas

qui voulait la préserver de tout blâme, elle fit un catalogue exact des deux mille enfants qu'elle baptisa, afin de savoir ce qu'ils étaient devenus. Quelques mois après, elle parcourut la même contrée, désireuse de pourvoir à leur éducation s'ils survivaient, et elle constata qu'ils étaient tous morts ; elle avait donc procuré le bonheur éternel à deux mille créatures qui, sans l'activité de sa foi, en eussent été à tout jamais privés. » Les missionnaires et leurs chrétiens donnèrent pendant longtemps une grande importance à l'œuvre du baptême des petits chinois. On fit des quêtes en Europe, on vanta sur tous les tons la grandeur et l'utilité de l'œuvre. Or elle avait surtout pour résultat de provoquer des mécontentements très vifs et qui souvent se transformèrent en violences parmi les parents des petits chinois que l'on faisait chrétiens sans autorisation. La papauté dût intervenir. Elle défendit que le baptême fut donné sans le consentement des parents « si ce n'est lorsqu'ils sont en danger moralement certain de mort prochaine et qu'on peut le faire sans causer de scandale, sans exciter la haine des païens. » C'était laisser la porte ouverte à des abus d'où résultèrent souvent des scènes graves dans les provinces de la Chine.

moins que le rôle de protectrice des missionnaires vaut à la France une situation prépondérante auprès du gouvernement et du peuple chinois. Le seul argument, d'ailleurs, qu'ils fournissent à l'appui de cette assertion est tiré du nombre considérable d'affaires relatives aux missions que notre ministre à Pékin est contraint de traiter. « Le représentant de la France apparaît partout, disait un jour la *Civita cattolica*, journal du Vatican, comme le seul protecteur de l'Église catholique; et l'on comprend quel prestige cette qualité lui donne auprès des populations. » Pour apprécier sainement la valeur de ce prétendu prestige, il faut nous mettre à la place des populations chinoises. Supposons un instant que la Chine envoie en France des missionnaires pour prêcher contre notre religion, notre organisation familiale et sociale, nos lois, notre histoire, sous prétexte que nous sommes dans l'erreur, et que, seuls, lesdits missionnaires détiennent la vérité; il est facile de concevoir quels mécontentements soulèveraient de pareilles prédications, et l'on ne devrait pas s'étonner que plus d'un prédicant fut plus ou moins maltraité.

Pour compléter la comparaison, il faut supposer encore que la Chine aurait en France un représentant officiel, dont le souci et le devoir seraient de prendre la défense des missionnaires extrême-orientaux chaque fois qu'ils seraient l'objet d'une aventure quelconque. Croit-on que ce représentant d'une religion étrangère jouirait, en France, d'un grand prestige? N'est-il pas certain, au contraire, qu'il serait le moins aimé, le moins honoré de tous les ambassadeurs accrédités auprès de notre gouvernement? Et les honneurs qu'on serait obligé de lui rendre ne seraient-ils pas considérés par tout notre peuple comme une insulte à

sa religion, en même temps qu'à son patriotisme?

Cela est si évident qu'il me paraît inutile d'y insister. Or il n'est pas moins évident que nous raisonnons à faux quand nous croyons que les choses se passent autrement en Chine qu'elles ne se passeraient chez nous. Les Chinois, quoi que l'on en pense dans certains milieux français, ne sont ni moins patriotes ni moins attachés à leurs coutumes et à leurs institutions sociales que nous ne le sommes aux nôtres, et ils sont profondément blessés par tout ce qui attaque leur religion ou leurs habitudes. Par suite, s'il est un représentant étranger qu'ils soient portés à peu aimer, c'est celui qui rappelle d'une façon particulière toutes les humiliations qui leur sont infligées, depuis deux siècles, par les nations européennes.

Il est, d'autre part, intéressant de savoir ce que les missionnaires pensent du protectorat français. Le P. Launay (1) pose la question suivante : « Le protectorat est-il aussi utile aux missionnaires qu'il l'est à la France ? » Et, se plaçant au point de vue religieux, qui est, naturellement, celui de sa compagnie, il répond : « Si la France était un gouvernement chrétien, si ses agents à l'étranger soutenaient énergiquement les ouvriers apostoliques, qui ne réclament autre chose que l'exécution des traités, s'ils donnaient l'exemple du respect et de la pratique de la foi catholique, la solution serait facile à donner, mais ces desiderata ne se rencontrent ni toujours ni partout. » Ce que voudrait, en somme, le P. Launay, c'est que la France se conduisît envers le gouvernement et les populations de la Chine comme une puissance essentiellement catholique, obligeant tous ses représentants

(1) *Loc. cit.*, III, p. 163 et suiv.

à pratiquer le catholicisme, sous les yeux des Chinois, à donner un concours efficace et constant aux missionnaires dans leur œuvre de prosélytisme catholique. Or, le P. Launay sait fort bien que cela est absolument impossible, que, même du temps de Louis XIV et de Louis XVI, la France n'a pas pu prendre une pareille attitude. Aussi se montre-t-il fort réservé dans les observations qu'il ajoute à la réponse indiquée ci-dessus.

Se résignant à des nécessités qu'il sait être inéluctables, il écrit : « Prenons donc la situation telle qu'elle se présente, et probablement se présentera longtemps. Elle est envisagée sous un double aspect par ceux qui l'étudient du fond de leur cabinet ou qui la subissent dans l'ordinaire de leur vie. » Il ajoute que « ceux-ci », c'est-à-dire les missionnaires eux-mêmes, « se souvenant de leurs espérances, consultant leurs désirs, se plaignent de la faiblesse de l'appui apporté aux chrétiens... ils constatent avec amertume la haine politique qui s'est greffée dans les cœurs des païens sur la haine religieuse, par le spectacle de la protection que les étrangers accordent aux missionnaires et aux chrétiens; en résumé, ils reprochent au protectorat d'être un nouvel agent de division et de n'avoir pas donné tout ce qu'on en attendait et tout ce qu'on était en droit d'en attendre. »

Cependant, le P. Launay admet, avec ceux qui étudient la question « du fond de leur cabinet », que la protection des missions n'a pas été sans contribuer à leur développement, et il conclut : « Si l'on peut, avec les premiers, regretter que le protectorat n'ait pas produit des fruits plus abondants, on doit, avec les seconds, se réjouir de ceux qu'il a donnés. »

Après avoir envisagé le passé, il considère l'avenir,

et pose la question suivante : « Quelle sera sur la propagande chrétienne, l'action de l'Europe pénétrant peu à peu dans l'Extrême-Orient? » Loyalement encore, il expose les deux sortes de réponses qui ont été faites.

Les uns croient, avec une naïveté qu'ils n'osent pas trop souligner, que la pénétration des Européens en Chine sera suivie du triomphe des religions de l'Europe et qu'un temps viendra où « la religion de Jérusalem aura conquis le monde, dans la mesure où le monde est susceptible d'être conquis par la vérité et la vertu. » Les autres, ceux qui ont vécu de longues années en Extrême-Orient, ont une manière de voir tout à fait opposée. « Je le dis avec douleur, écrit le P. Louvet (1), mais c'est ma conviction intime, dans l'état actuel des esprits, la propagation de la foi ne peut que perdre au contact de la France voltairienne et maçonnique. »

Le P. Launay lui-même dit (2) : « Si les progrès de l'évangélisation devaient se calculer uniquement sur l'augmentation des fidèles, il serait bien évident que cette dernière période, pendant laquelle l'action diplomatique et la présence de l'Europe se sont imposées en Extrême-Orient, a été de beaucoup la plus favorable au développement du règne de Jésus-Christ; mais nous savons que ce ne serait pas prendre la chose dans son ensemble ni tenir compte de tous les éléments nécessaires d'information et de comparaison, nous préférons donc attendre de l'avenir une solution que nul ne pourra mettre en doute et qui, nous l'espérons, sera bonne pour le salut des peuples. » On voit que l'auteur de ces lignes n'a pas de très grandes illusions sur l'avenir des missions. En cela, il fait preuve de sagesse.

Il résulte nettement des citations faites ci-dessus

(1) *La Cochinchine religieuse*, p. 470.
(2) *Loc. cit.*, III, p. 166.

que les missionnaires tiennent beaucoup moins que nos diplomates et nos ultramontains au protectorat assumé en Chine par la France sur les missions. Directement intéressés à son maintien ou à sa suppression, ils n'osent se prononcer formellement ni pour l'une ni pour l'autre de ces solutions; mais il est manifeste que les plus avisés et les plus expérimentés d'entre eux verraient disparaître le régime actuel sans trop de chagrin.

Ils savent mieux que nos diplomates où le bât les blesse, et ils n'ont pas le même intérêt que les catholiques de France à dissimuler les blessures qu'il leur fait. Celles-ci résultent forcément de l'indifférence religieuse qui se répand de plus en plus parmi les nations européennes et qui atteint sans contredit son apogée en France. Ils ne sont pas sans s'apercevoir de la mollesse avec laquelle nos représentants, même les plus attachés au catholicisme, traitent les affaires religieuses, où ils ne voient qu'une source d'ennuis de toute sorte. Ne seraient-ils pas beaucoup plus tranquilles si les missions les traitaient elles-mêmes avec le gouvernement chinois?

La tiédeur du zèle de nos représentants est si bien connue des missionnaires et du pape que ce dernier s'est préoccupé, depuis longtemps déjà, des moyens de le réveiller. C'est dans ce but qu'a été installé à Pékin, par la Congrégation de la Propagande, un vicaire apostolique. Ce haut personnage ecclésiastique ne laisse passer aucune question relative aux missionnaires sans la signaler simultanément au représentant de la France et aux ministres de la Chine. C'est lui qui, en réalité, est devenu le protecteur des missions; c'est lui qui exerce, par notre intermédiaire, le protectorat dont nous prétendons être investis. C'est lui, notam-

ment, qui est l'auteur responsable de l'ordonnance impériale du 15 mars 1899 qui fut l'une des causes principales de l'insurrection des boxers.

Il existait, depuis de nombreuses années, des relations plus ou moins fréquentes entre les missionnaires et les mandarins provinciaux. Les premiers faisaient assez volontiers des visites aux seconds et s'adressaient à eux pour le règlement des affaires de peu d'importance relatives à leurs chrétiens; mais ces relations ne revêtaient aucun caractère officiel. Nos ministres à Pékin s'étaient toujours contentés de cet état de choses; jamais il ne leur était venu à l'idée de transformer les missionnaires en personnages officiels. Cette transformation, par contre, avait été conçue, depuis fort longtemps, par la Congrégation de la Propagande, par le pape et par les missionnaires eux-mêmes.

La première tentative en vue de la faire aboutir remonte à 1893. Le pape Léon XIII eut, à cette époque, la pensée d'établir à Pékin un légat pontifical, auquel aurait été confié le soin de traiter directement avec la cour chinoise toutes les questions relatives aux missions catholiques. Le Vatican s'en ouvrit à notre ministre des affaires étrangères, qui était alors M. Casimir-Perier, et des pourparlers eurent lieu dans le but de faire renoncer la France au protectorat des chrétiens et des missions en Chine. M. Casimir-Perier était favorable à cette solution; il chargea de son étude le nouveau représentant que la France envoyait à Pékin, M. Gérard. Celui-ci traita lui-même la question à Rome et partit avec le désir de lui donner la solution désirée par la papauté.

Cette solution était, sans contredit, la plus favorable à nos intérêts qu'il fût possible d'imaginer. En renon-

çant d'elle-même, et au profit de la papauté, à un protectorat qui n'est plus que nominal, la France ne perdait aucune parcelle de son prestige, tandis qu'elle était débarrassée de toutes les difficultés que lui attirent les affaires des missions.

Cependant les bureaux du quai d'Orsay veillaient sur le protectorat dont ils sont si jaloux, et la chute de M. Casimir-Perier fut immédiatement suivie de l'abandon des projets dont il avait voulu faciliter la réalisation. La France continua d'être la protectrice nominale des missions et des chrétiens de la Chine; le vicaire apostolique de Pékin ne cessa pas d'en être le protecteur réel.

Il le fit voir en 1899, lorsqu'il imposa au gouvernement de l'impératrice douairière Tsé-Hi le décret qui assimile, au point de vue honorifique, les missionnaires catholiques aux mandarins chinois. Par cet acte, les évêques étaient proclamés « en rang et en dignité, les égaux des vices-rois et des gouverneurs »; les vicaires généraux et les archiprêtres étaient assimilés aux préfets de 1re et de 2e classe, etc. Des visites devaient être échangées entre mandarins et missionnaires, en tenant compte des assimilations fixées par le décret impérial. Les journaux français, même anticléricaux, firent un excellent accueil à ce décret qui, cependant, était l'œuvre de la papauté, beaucoup plus que celle de nos représentants et ne pouvait que nous occasionner des embarras.

Je crois savoir que notre représentant à Pékin, M. Gérard, avait refusé de l'approuver et de le recommander au gouvernement chinois. Son successeur, M. Pichon, ne consentit à lui donner son approbation qu'à la suite de l'addition d'un article stipulant que, même dans les provinces, les missionnaires seraient

tenus de demander, pour régler leurs affaires, l'intervention des consuls de la puissance chargée du protectorat.

La prétention du vicaire apostolique, Mgr Favier, était d'obtenir de la cour que les missions des provinces traitassent directement leurs affaires avec les autorités locales. Il est resté, dans le décret du 15 mars 1899, une trace manifeste de cette prétention. L'article 4 prescrit qu'en cas d'affaire « grave ou importante, les missionnaires du lieu devront demander l'intervention du ministre ou des consuls de la puissance à laquelle le pape a confié le protectorat religieux » ; mais il contient un paragraphe qui permettra, dans bien des cas, d'éluder le précédent; il y est dit : « Afin d'éviter de nombreuses démarches, l'évêque et les missionnaires pourront également s'adresser *d'abord* aux autorités locales avec qui elles négocieront l'affaire ou la termineront. Lorsqu'un évêque ou un missionnaire viendra voir un mandarin pour une affaire, celui-ci devra la négocier d'une façon conciliante et rechercher une solution. »

Par cette disposition, les missions se sont soustraites dans une large mesure à ce protectorat français que nos diplomates prétendent être indipensable au prestige de la France. Elles ne s'adressent à nos représentants que pour les questions graves, quand il s'agit d'exiger de la Chine la punition de quelque mandarin ou le paiement de quelque indemnité pécuniaire, c'est-à-dire toutes les fois que notre intervention est susceptible de nous mettre en conflit avec le gouvernement chinois.

En admettant que le protectorat nous vaille un prestige quelconque, les missions le font disparaître chaque fois qu'elles le peuvent sans péril pour elles-mêmes, en substituant leur action directe à la nôtre, et ne nous



laissent que les complications, les charges, les responsabilités du protectorat. Par le décret du 15 mars 1899, les missions et le Vatican ont, en somme, réalisé, dans une certaine mesure, le but que Léon XIII s'était proposé d'atteindre en 1893; la meilleure partie de l'autorité que nous valait le protectorat est passée entre les mains des missionnaires et du vicaire apostolique de Pékin.

Le décret impérial de 1899, — décret arraché au gouvernement chinois, je le repète, non par la France elle-même, mais par le vicariat apostolique de Pékin — a eu une autre conséquence : c'est de lui qu'est sorti le mouvement xénophobe des boxers ou, du moins, c'est lui qui a servi de prétexte à cette explosion de haine contre les étrangers.

Il était impossible qu'il en fût autrement. Pour s'en rendre compte, il suffit de nous demander quelle serait l'attitude des Français en face de Chinois qui, ayant envoyé dans notre pays des missionnaires pour combattre notre religion et lacérer de leurs critiques toutes nos institutions familiales, sociales et politiques, émettraient en outre la prétention de faire assimiler leurs prêtres à nos préfets, sous-préfets, commandants de corps d'armée, trésoriers généraux, etc. Il est évident que les Français seraient unanimes à protester contre de pareilles exigences.

Les Chinois ayant eu l'audace de faire ce que nous aurions fait nous-mêmes et s'étant insurgés pour l'obtenir, nous avons expédié des troupes en Chine, nous avons tué autant de Chinois que nous l'avons pu, et nous avons la conviction d'avoir agi conformément à notre droit. Faut-il s'étonner que les habitants de l'Empire du Milieu soient d'un avis différent? N'est-il pas absolument certain qu'ils doivent abhorrer

les missions d'où leur viennent tant d'humiliations et de coups? Et peut-on croire que le protectorat de ces missions nous vaille beaucoup de sympathie et de prestige?

En résumé, je crois avoir établi par les faits et par les dires ou écrits des missionnaires eux-mêmes que les missions chrétiennes servent moins nos intérêts en Chine qu'elles ne nous valent d'ennuis et d'hostilités. J'en conclus que nous agirions sagement en rendant au pape, qui le réclame, un protectorat dont nous n'avons que faire.

Il y a d'autres moyens que les missions pour établir en Chine le prestige de la France.

CHAPITRE III

Les Missions en Indo-Chine.

En 1886, je fus chargé par le gouvernement que présidait M. de Freycinet d'une mission dans nos colonies et les colonies étrangères qui me permit de faire un grand nombre d'observations intéressantes. Au Tonkin, je fus reçus, en 1887, dans la mission de Ké-So, par l'évêque, Mgr Puginier, qui m'accueillit avec une très grande cordialité. C'était un beau vieillard, vigoureux, aimable, très au courant de toutes les questions intéressant l'empire d'Annam où il vivait depuis une trentaine d'années. Mêlé par ses fonctions à tous les événements qui avaient précédé, accompagné et suivi notre occupation du pays, il était riche en souvenirs qu'il se plaisait à narrer, et il s'était fait une politique dont il exposait volontiers les principes, qu'il recommandait même aux plus hauts représentants de la France.

Avant le dîner qu'il voulut bien m'offrir, nous causâmes, en tête-à-tête, des événements dont il avait été le témoin, dans lesquels il avait joué même, à diverses reprises, un rôle important et nous fîmes plus d'une incursion dans le domaine de ses idées. Comme, sans

cesse, il revenait sur la question des *lettrés*, pour lesquels il paraissait avoir très peu de sympathie, je me crus autorisé à lui demander de quelle façon il pensait que la France les devrait traiter. Sa réponse fut nette et brève : « Il faut les supprimer » dit-il, en accompagnant ces mots d'un geste qui ajoutait encore à leur tranchante précision.

Sans manifester aucune surprise, je le priai de me dire ce qu'il pensait de l'influence exercée par les lettrés sur les populations annamites et du rôle qu'ils jouaient dans le gouvernement ou l'administration. Il fut aussi sincère et net dans cette seconde réponse que dans la première, et me fit des lettrés un tableau très exact. Il me dépeignit le travail lent, patient, indéfini auquel se livrent certains enfants, jeunes gens et adultes, de toutes les origines, depuis les familles des paysans jusqu'à celles des plus hauts mandarins, pour acquérir l'instruction traditionnelle des pays chinois, c'est-à-dire la connaissance des caractères chinois, celle des rites, celle de l'administration, du gouvernement, etc. Il me montra les lettrés concourant tour à tour pour les titres multiples qu'il faut obtenir avant d'être considéré et respecté, avant d'avoir le droit de s'asseoir sur le lit d'un docteur.

Pressé par mes questions, il me fit l'exposé des efforts que les meilleurs et les plus instruits de ces hommes devaient faire pour pénétrer dans l'administration impériale, dont les fonctionnaires étaient très peu nombreux, et quels échelons ils devaient gravir pour atteindre les hauts emplois du gouvernement.

Des hommes qui font un tel travail intellectuel ne peuvent manquer de jouir d'une grande considération parmi leurs concitoyens. J'en fis la remarque à l'évêque,

dont la réponse fut : « Ils exercent, en effet, dans le pays, une très grande autorité morale. »

Je lui demandai : « parvenus au mandarinat, sont-ils respectés par les populations? » Sa réponse fut : « Ils sont très respectés. » Je lui fis remarquer alors que leur suppression serait non seulement une œuvre difficile, mais encore une entreprise non dépourvue de dangers, car on mécontenterait forcément le peuple annamite. Cette argumentation n'eut aucune prise sur son esprit. « C'est précisément répliqua-t-il, parce que les lettrés sont influents, ont une grande autorité, sont respectés quand ils ont atteint le mandarinat, qu'il est indispensable de les supprimer. Tant que les lettrés subsisteront, nous aurons tout à craindre, car ils sont trop patriotes pour accepter notre domination. Du reste, jamais aucun d'eux ne se fait chrétien. Ils tiennent à leur paganisme d'une telle façon qu'il est impossible de les en détacher. »

Nous entrions dans le cœur du problème. Il apparaisait bien nettement que l'hostilité de l'évêque à l'égard des lettrés, était inspirée surtout par son catholicisme. Je lui fis donc observer que les lettrés devaient connaître les sentiments des missionnaires à leur égard, qu'ils pouvaient croire à l'existence de sentiments identiques chez les fonctionnaires français dont la religion est la même que celle des missionnaires, qu'ils devaient, en conséquence, concevoir des craintes sérieuses pour l'avenir de leur classe, et qu'il n'en fallait pas davantage pour en faire des ennemis de la France. J'ajoutai qu'ils auraient, sans doute, une attitude différente si nous nous conduisions à leur égard comme ils ont le droit de le désirer, si nous respections leur religion, leurs mœurs, leurs coutumes administratives, etc., si, en un mot, au lieu de les menacer d'une suppression,

d'ailleurs très difficile à réaliser et qui pourrait ne pas être sans péril, on les rassurait sur leur avenir en les traitant bien dans le présent.

Tout ce que je pus dire fut inutile. Je me heurtais à une opinion irréductible, et la conversation se termina, au moment du dîner, par cette dernière réponse : « Il faut les supprimer. »

Or, les lettrés représentent, dans l'Annam comme en Chine, toute la partie dirigeante du peuple. Très attachés, en raison de leur instruction et de la place qu'ils occupent dans la société, aux lois, aux mœurs, à la religion de cette société, ils ne peuvent voir sans mauvaise humeur des étrangers se livrer à des attaques incessantes contre ce qu'ils respectent et qui sert de base à leur autorité. Ce n'est donc point parmi eux que les missionnaires peuvent espérer faire des conquêtes religieuses. En fait, depuis plus de deux siècles que les missions catholiques opèrent en Chine et dans la presqu'île indo-chinoise, elles n'ont peut-être pas converti en tout dix lettrés. Tout l'élément instruit et dirigeant du peuple échappe à leur prosélytisme. Et il est impossible qu'il en soit autrement, car en se faisant catholique, cet élément perdrait toute autorité morale et serait déconsidéré aux yeux de la masse sociale.

En Indo-Chine, comme en Chine, passer de la religion des ancêtres à celle du Christ, ce n'est point du tout la même chose que passer, en France, du catholicisme au protestantisme. Chez nous, quelle que soit la religion qu'on adopte, on est soumis aux mêmes statuts familiaux et sociaux, parce que la religion est devenue distincte des lois familiales et sociales. Il n'en est pas de même en Indo-Chine.

Pour l'Indo-Chinois, comme pour le Chinois, la religion est si intimement liée au statut social qu'il est

impossible de renoncer à son culte sans perdre sa place dans la société.

Le chrétien qui cesse de participer aux sacrifices offerts aux ancêtres, brise, en fait, les liens qui l'unissaient à tous les membres de sa famille. Comme il est, en même temps, obligé de s'éloigner des temples où les hauts fonctionnaires offrent, en certaines circonstances, des sacrifices aux génies de la province et aux ancêtres de la famille royale, le chrétien est considéré comme rompant avec la société tout entière. On comprend qu'aucun homme occupant un certain rang dans cette société ne veuille détruire ainsi les liens par lesquels il y est attaché et perdre la considération dont il jouit.

Ce n'est pas tout. Le culte des ancêtres nécessite la conservation, dans chaque famille, d'un bien inaliénable, géré par le chef de la famille, et dont les revenus sont consacrés aux frais du culte. Si un membre de la famille se fait chrétien, les missionnaires n'ont pas de peine à lui persuader qu'il doit réclamer sa part des biens du culte; que, ne professant plus la religion de sa famille, il ne doit plus prendre aucune part aux cérémonies cultuelles qu'elle pratique; qu'il y participerait indirectement si sa part de revenu des biens cultuels était consacrée à des sacrifices réprouvés par sa foi chrétienne.

On voit donc très fréquemment les indigènes convertis au christianisme réclamer leur part de ces biens. La famille résiste à leurs réclamations, des querelles s'ensuivent, et, si quelque trouble survient, on passe des discussions aux violences. La plupart des massacres de chrétiens qui ont eu lieu au Tonkin et dans l'Annam, au moment de notre pénétration dans le pays, se produisirent à la suite de querelles de cette sorte et dont

j'ai eu moi-même à m'occuper quand j'étais gouverneur général de l'Indo-Chine.

Les missionnaires subissent naturellement le contre-coup des querelles familiales. Mal vus par les lettrés dont ils menacent les intérêts, ils sont également détestés par toutes les familles dont ils parviennent à détacher quelque membre, et ils le sont d'autant plus que ces familles sont plus riches. Il est vrai que les conversions sont extrêmement rares dans ces dernières.

D'une manière générale, les missionnaires catholiques ne recrutent des adeptes que parmi les gens des plus basses classes, sinon même parmi ceux que des causes diverses rejettent en dehors de la société annamite.

Lorsqu'une mission a obtenu la concession d'un territoire où elle est autorisée à s'établir, elle fait appel aux misérables de la région, leur promettant, s'ils se font catholiques, de les loger, de leur avancer des semences, de leur fournir des buffles pour cultiver les terres, de les nourrir enfin avec les produits qu'ils tireront de ces terres. Elle ajoute à ces promesses celle, plus discrète, de les protéger contre les autorités locales. La mission moderne agit, en un mot, exactement comme agissait, au moyen âge, l'abbé qui fondait un monastère sur quelque terrain concédé par le roi ou offert par un riche baron.

Aujourd'hui comme il y a douze cents ans, les mêmes promesses sont suivies des mêmes résultats. Autour de la mission d'aujourd'hui, comme jadis autour de l'abbaye, les besoigneux accourent. Ils troquent, sans scrupule, leur religion paternelle contre celle qui doit leur permettre de vivre à l'abri du besoin, à l'écart des autorités auxquelles ils sont désireux de n'avoir pas à rendre des comptes. Autour de ce premier noyau de

fidèles, la mission étend petit à petit son influence, mais celle-ci ne se répand jamais que parmi les gens les plus pauvres et les moins considérés. Il suffit, au Tonkin, de passer auprès d'un village catholique pour en avoir une preuve éclatante: on ne tarde pas à être entouré par une foule de mendiants qui tendent la main, en montrant leur scapulaire et criant: «Moi catholique! catholica! » Jamais pareille mendicité ne s'étale dans ce que les missions appellent les «villages païens».

Fidèles à la tradition du moyen âge, la plupart des missions catholiques ont la prétention de couvrir de leur autorité et de celle de la nation qui les protège tous les indigènes qui s'établissent autour d'elles et qui travaillent pour elles. Il y eut même un temps où elles prétendaient les mettre à l'abri des impôts. J'ai gardé le souvenir d'une conversation avec un vieux mandarin, chef d'une province de l'Annam qui est, à cet égard, tout à fait topique. Comme il se plaignait à moi, au cours de ma mission de 1887, de ce que certains villages catholiques refusaient l'impôt, je lui demandai comment il procédait quand pareil refus venait des autres villages. Il me répondit : « J'envoie des linhs (force de police) et ils paient tout de suite.» Je lui demandai : « N'en faites-vous pas autant pour les villages chrétiens ? » Il me répondit: «Je l'ai tenté, mais ils ont reçu mes linhs à coups de fusil.»

Il est rare que les choses aillent aussi loin ; mais il est plus rare que les missions consentent à ce que les fonctionnaires indigènes opèrent sur leur territoire comme dans les autres parties du pays.

Les missionnaires ne méconnaissent ni l'exactitude de ces faits, ni leur signification politique et sociale. «Les bergers, dit le P. Launay dans son *Histoire générale de la*

société des missions étrangères (1), sont venus les premiers autour de la crèche, ce sont encore eux qui viennent reconnaître le Dieu de l'Eucharistie. Les grands et les riches ont peine à s'agenouiller sur le même parvis, à adorer le même Dieu, à obéir aux mêmes commandements que les petits et les humbles. Ils ont peine à croire qu'ils peuvent embrasser la même religion sans déchoir ». Il dit encore qu'aux yeux des indigènes des classes dirigeantes « embrasser la foi catholique est une chute, une déchéance qui, pour beaucoup, entraîne la honte. (2) » Cette déchéance et cette honte, les gens de rien, les misérables, les individus qui fuient les autorités locales peuvent y consentir, en raison des avantages qu'ils y trouvent ; un homme de bonne compagnie considère comme une injure la seule proposition de renoncer à sa foi.

Tout cela, dira-t-on, est assez naturel. Nous n'aimons pas à être contrariés dans nos opinions intimes; nous sommes froissés quand un étranger tente de pénétrer au fond de notre conscience. L'histoire, d'autre part, montre que les pauvres d'esprit et de bourse ont toujours été les premiers adeptes du christianisme. Mais si ces adeptes deviennent amis de la France en même temps que catholiques, nous n'avons pas à nous plaindre. Mieux vaut n'avoir des amis que parmi les pauvres que de n'en pas avoir du tout. Les partisans du protectorat des missions ajoutent volontiers qu'en amenant des indigènes à la religion de la majorité des Français, les missionnaires les amènent à la France. Cette assertion n'a qu'un défaut : celui de ne pas répondre aux faits; je dirais volontiers de ne pouvoir pas y répondre, car le seul but des missionnaires est de faire

(1) *Hist. gén. de la Société des missions étrangères,* II, p. 180.
(2) *Ibid.*, p. 181.

des chrétiens; le reste leur importe peu; ils le montrent par tous leurs actes, ils en témoignent dans tous les écrits relatifs à leurs campagnes religieuses. Le P. Launay raconte qu'un missionnaire s'étant donné comme représentant de Dieu sur la terre, le mandarin chinois auquel il s'adressait lui demanda: « Est-ce ton Dieu qui t'a dit de venir en Chine? L'as-tu vu? As-tu entendu ses paroles? » L'évêque répondit: « Dieu me l'a dit par sa loi qui commande de l'aimer par-dessus toutes choses et d'aimer les hommes comme nous-mêmes; or, c'est ce que j'ai fait en venant publier ici ses grandeurs et ses miséricordes, et vous ouvrir le chemin du bonheur que je connais et que vous ne connaissez pas (1). » Dans ces lignes, se trouve tout le programme des missions.

Le missionnaire est envoyé de Dieu. Il n'est pas missionnaire pour faire connaître sa patrie, mais pour gagner des adeptes à son Dieu. C'est uniquement pour Dieu qu'il travaille. J'ajoute qu'il n'y a pas lieu de le blâmer de parler et d'agir de la sorte; il a été éduqué pour une œuvre essentiellement religieuse et non pour des entreprises profanes.

Voici comment un missionnaire définit l'œuvre de la *Société des missions étrangères* dont il fait partie : « 1° former à la cléricature les sujets qui en sont trouvés capables; 2° prendre soin des nouveaux chrétiens; 3° travailler à la conversion des infidèles, en sorte que le premier emploi soit toujours préféré au second, et le second au troisième (2). »

Avant l'occupation française de l'Indo-Chine, alors même que les missionnaires auraient voulu faire autre chose, ils ne l'auraient pas pu. S'ils avaient voulu en-

(1) *Hist. gén. de la Société des missions étrangères*, II, p. 212.
(2) *Ibid.*, p. 146.

seigner leur langue nationale, l'histoire de leur pays natal, ou toute autre matière susceptible d'inculquer l'amour de la France à leurs élèves, ils auraient immédiatement provoqué la défiance et l'hostilité des pouvoirs locaux. Aussi se défendent-ils constamment d'avoir été envoyés par le roi de leur pays et affirment-ils travailler pour le compte de Dieu seul.

S'efforçaient-ils, du moins, de développer l'intelligence de leurs adeptes en leur inspirant le goût des études littéraires, scientifiques ou professionnelles? L'historien des *Missions étrangères* déjà cité, a donné lui-même la réponse à cette question avec une admirable précision. Rappelons d'abord qu'en Indo-Chine comme en Chine, depuis une époque fort reculée, il existe, dans chaque village, des écoles fréquentées par tous les enfants, si bien qu'en ce pays le nombre des individus illettrés est très minime. Quoique provenant d'une classe très inférieure, les enfants savaient tous lire le chinois au moment où ils entraient dans les écoles des missions.

Rien n'eût été plus facile, en conséquence, que de répandre parmi les chrétiens des livres propres à leur inculquer certaines notions scientifiques, à former leur esprit en même temps que l'on aurait consolidé leurs croyances religieuses. Les missionnaires n'en eurent même pas la pensée.

Ayant constaté que les premiers livres rédigés à l'usage des chrétiens dans la langue chinoise étaient d'un style trop élevé — ils avaient, je crois, été faits par des jésuites — on décida d'en préparer d'autres « dans une langue accessible à tous. » Le P. Launay dit à ce sujet (1) : « Les écoles exigeaient un complément : des

(1) *Hist. gén. de la Société des missions étrangères*, II, p. 170.

livres pour servir à l'instruction des maîtres et des maîtresses d'abord, des élèves ensuite, et être répandus en grand nombre parmi les chrétiens. » On se proposait, au moyen de ces livres, « d'aider les chrétiens à conserver la vivacité de la foi » et de « faire glisser la connaissance du christianisme dans les familles infidèles. »

La nécessité des livres ayant été reconnue, on se mit à l'œuvre avec ardeur; on fit des livres en caractères chinois, susceptibles par conséquent d'être lus par tous les indigènes; on en fit à l'usage des enfants et pour celui des hommes; et voici, d'après le P. Launay, quels furent les ouvrages qui sortirent du pinceau des missionnaires entre lesquels la besogne fut répartie: « Mgr de Saint-Martin composa un *Traité du purgatoire* et le fit reviser par un prêtre indigène; il traduisit l'*Imitation de Jésus-Christ*, le *Catéchisme de Montpellier*, des passages choisis de l'*Ecriture sainte*, les *Litanies de saint Jean l'Evangéliste* et de nombreuses *prières*, particulièrement en l'honneur de saint Joseph. » On voit que la part faite à la science par ce premier auteur était absolument nulle.

Un autre, Mgr Moye, « composa également des *prières*, un livre de piété intitulé *La voie droite du ciel*, une *Imitation de la sainte Vierge*, où les mystères et les vertus de la mère de Dieu sont exposés en soixante-trois articles correspondant aux *Pater* et aux *Ave* du chapelet, avec lesquels on les entremêle dans la récitation. » Notez bien que je cite textuellement le P. Launay. Il ajoute lui-même : « Ces ouvrages, lus avidement par les chrétiens, propagés parmi les païens, opérèrent un bien considérable; aujourd'hui, après près d'un siècle, ils sont très répandus dans plusieurs missions de la Chine et continuent d'imprégner les âmes d'une

salutaire doctrine. » Je ne me permettrai pas de mettre en doute les assertions d'un homme qui, étant missionnaire, sait beaucoup mieux que moi ce qui convient à sa propagande; mais, n'ai-je pas le droit de me tourner vers les politiciens qui défendent les missions au nom des intérêts de la France, et ne puis-je pas leur demander comment toute cette littérature de bigotes pourrait nous faire des amis et servir l'influence française parmi les populations chinoises ou indo-chinoises?

Je continue à citer le P. Launay : « Le provicaire de la mission du Tonkin, M. Philippe Sérard, traduisit le *Symbole* de Bellarmin, les *Examens* de Tronson, la *Perfection chrétienne* de Rodriguez, la *Retraite ecclésiastique* de Tiberge ; il écrivit plusieurs volumes de *Méditations*, un *Traité de l'humilité* et compléta un cours d'instructions que tous les aspirants aux fonctions de catéchiste sont tenus d'apprendre par cœur et de réciter en public. Mgr Longer donna un *Catéchisme*... Mgr Pigneau employa les loisirs forcés que lui créait sa retraite au Cambodge à traduire le *Livre des quatre fins de l'homme* et les *Méditations* de Dupont. » Il n'est point douteux qu'un Chinois ou un Annamite qui aurait lu tous ces ouvrages eût été en situation de se vanter d'une connaissance très suffisante du catholicisme; mais que savait-il de la France? En quoi sa science purement religieuse le pouvait-elle porter à désirer que la civilisation de la France, dont il ignorait le premier mot, pénétrât dans son pays?

Voici un détail qui n'est pas négligeable après ceux qui précèdent. Toujours d'après le P. Launay, Mgr Pigneau « commença également les deux *Dictionnaires annamite-latin-chinois* et *latin-annamite* que Mgr Tabert acheva plus tard et fit imprimer à Calcutta. » Je m'em-

presse de dire que ce sont deux bons ouvrages; mais ne puis-je pas faire remarquer le soin pris par les deux évêques français auxquels ils sont dus de traduire le chinois et l'annamite en latin et non en français? Aucun trait peut-être n'est plus capable de donner une idée de l'indifférence avec laquelle la France est traitée dans ce milieu des missions, que l'on présente au public naïf comme indispensable au maintien de l'influence de la France (1).

Lorsque nous arrivâmes en Indo-Chine, il n'y avait pas une seule école de missionnaires où l'on enseignât le français. On avait fait plus : on y avait remplacé l'enseignement des caractères chinois par celui d'une langue écrite spéciale, le Coc-Ngu, si bien que les enfants annamites n'ayant fréquenté que l'école des missions étaient incapables de correspondre par écrit avec leurs concitoyens. Ils étaient réellement des « êtres à part » dans leur propre patrie.

(1) Dans l'éducation des jeunes filles c'est aussi exclusivement au point de vue du seul prosélytisme religieux que les missions se placent. L'abbé Moye ayant conçu la pensée de créer une institution féminine sous le nom de *Vierges institutrices*, voici le programme d'enseignement qu'il leur assignait : « faire connaître la religion, ranimer la ferveur et préparer des générations solidement chrétiennes... A fin de donner aux leçons un caractère constamment religieux, il prescrivit de les entremêler de prières très fréquentes. » Les Vierges institutrices devaient, en même temps, être des apôtres « il leur enjoignit d'enseigner les catéchumènes et ne craignit pas de les laisser discuter avec des lettrés sur les vérités religieuses ». Quant aux élèves des Vierges institutrices elles devaient « comme sœurs devenir les anges gardiens de leurs frères, comme épouses s'acquitter d'un pieux apostolat près de leur époux, comme mères s'asseoir en reines au milieu de leurs enfants et faire de leurs foyers autant de centres d'où rayonnerait la vie chrétienne. » Elles devaient, en un mot, porter le prosélytisme des missionnaires dans leurs familles. Le P. Launay, à qui j'emprunte ces détails (*Ibid.*, II, p. 166 et suiv.) avoue : « Le rêve enchanteur n'est pas encore réalisé, et personne ne peut prévoir l'époque de son accomplissement. »

Le Coc-Ngu (il faut prononcer *cocgneux*) est une manière d'écrire le chinois et l'annamite vulgaires avec les lettres au lieu des caractères chinois, en ajoutant à nos diverses lettres des accents et autres signes qui indiquent la manière de les prononcer. Les missionnaires de la Chine et de l'Annam l'inventèrent, il y a un siècle environ, dans le but de rendre plus facile l'enseignement du chinois et de l'annamite à leurs collègues, au moment de leur arrivée dans les pays où ces langues sont usitées. Le procédé est fort avantageux pour la langue vulgaire. Au lieu d'avoir à se mettre dans la tête des milliers et des milliers de caractères chinois, l'Européen n'a qu'à se familiariser avec les signes qui indiquent la prononciation et avec des mots qui, étant écrits à l'aide de notre alphabet, sont beaucoup plus faciles à retenir que les caractères.

Si les inventeurs du Coc-Ngu n'en avaient usé que pour faire apprendre le chinois ou l'annamite aux Européens, on ne pourrait que leur adresser de vives félicitations, car, à ce point de vue, ils ont rendu un très grand service, mais ils ne s'en sont pas tenus là. A peine le Coc-Ngu eut-il été inventé, les missionnaires s'empressèrent de l'enseigner aux enfants de leurs écoles et de leurs séminaires, en supprimant l'étude des caractères chinois.

Depuis que la France est devenue maîtresse de l'Indo-Chine, ils ont continué d'appliquer ce système avec la complicité des autorités françaises. Partout, dans les écoles ouvertes par les missionnaires, par les Frères des écoles chrétiennes, par les religieuses, on n'enseigne aux petits Annamites que le Coc-Ngu. Nulle part on ne leur apprend les caractères chinois.

En Cochinchine, on a fait mieux : les actes officiels sont rédigés en Coc-Ngu; le journal officiel à l'usage

des indigènes est composé en Coc-Ngu. Comme, d'autre part, on a supprimé les anciennes écoles indigènes, dans lesquelles les enfants allaient apprendre les caractères, on a créé artificiellement une langue écrite que les lettrés chinois ou annamites ne peuvent lire, et l'on a fait disparaître la langue écrite tradionnelle du pays.

J'ai eu entre les mains une note de Mgr Puginier dans laquelle le but de cette manière de procéder était exposé avec une très grande netteté. Il y était dit qu'en substituant le Coc-Ngu aux caractères, la mission se proposait d'isoler les chrétiens. Ceux-ci sont, en effet, incapables de lire les ouvrages les plus élémentaires de la Chine et de correspondre par écrit avec aucun lettré chinois ou annamite. Ainsi élevés, les clercs indigènes sont confinés dans la lecture des très rares ouvrages que les missionnaires ont écrits en Coc-Ngu à leur usage et qui traitent exclusivement de sujets religieux. Que les missionnaires aient trouvé un avantage, au point de vue catholique, à agir de la sorte, il est difficile de le contester. Leur but unique étant de faire des chrétiens et leur tactique étant de maintenir ces chrétiens sous l'autorité religieuse, en les écartant le plus possible des milieux païens, il est incontestable que la substitution du Coc-Ngu aux caractères chinois est de nature à favoriser beaucoup leur œuvre.

Tout autre est la situation de l'administration française. Son devoir essentiel étant d'augmenter la richesse des populations dont elle a pris la direction, elle doit rendre aussi faciles que possible, non seulement les relations de tous les habitants de ses possessions les uns avec les autres, mais encore les communications de la colonie avec les pays voisins. Or, en Extrême-Orient, il y a plusieurs centaines de millions

d'habitants dont la langue écrite est représentée par les caractères chinois. Détourner les enfants de notre Indo-Chine de l'étude de cette langue, c'est les isoler dans l'Extrême-Orient, les placer dans une condition d'infériorité manifeste par rapport à toutes les populations qui environnent notre colonie. C'est aussi blesser profondément l'amour-propre national d'un peuple dont nous avons tout intérêt à gagner les sympathies, car il nous serait impossible de conserver l'Indo-Chine si ses populations se montraient obstinément rebelles à notre administration.

Il y a donc un intérêt politique de premier ordre à ne pas inspirer au peuple annamite la pensée que nous voulons supprimer l'un des traits les plus importants de sa nationalité. Et Mgr Puginier donnait un détestable conseil aux premiers représentants de la France au Tonkin, lorsqu'il leur représentait la substitution du Coc-Ngu aux caractères chinois comme l'une des réformes qu'ils devaient s'empresser de faire. En cela, du reste, l'évêque restait fidèle au principe qui inspirait toute sa politique et qui, d'après son biographe, le P. Louvet, était de christianiser le pays ; comme s'il était sage, comme s'il était possible, dirais-je volontiers, de signifier, à un peuple dont on désire gagner les sympathies, que l'on se propose de faire disparaître sa religion !

C'est cette faute, cependant, que les missionnaires ont fait commettre partout à notre diplomatie ou à notre administration, et c'est pour cela que cette histoire du Coc-Ngu offre un intérêt d'ordre général qui échappe aux observateurs superficiels.

L'importance de cette question fut tellement méconnue par les gouverneurs de la Cochinchine que la connaissance des caractères chinois n'existe presque

plus dans notre colonie. Son gouverneur actuel, M. Rodier, disait récemment, dans un rapport officiel : « On peut prévoir le temps où, si l'on n'y prend garde, on ne pourra même plus trouver de bons professeurs pour les enseigner. »

Il résulte de cet oubli des caractères un inconvénient pratique dont la gravité commence à devenir très sensible. Tous les titres de propriété, les contrats entre particuliers, etc., ayant été, jusqu'à l'occupation française et même dans les débuts de cette dernière, rédigés en caractères chinois, il ne se trouve presque plus personne pour les lire. Les intérêts les plus graves sont livrés à la cupidité de quelques interprètes qui ont le monopole de la connaissance des caractères. Notre colonie se trouve donc isolée, au point de vue de la langue écrite, non seulement des pays voisins, mais encore de son propre passé.

On a projeté le rétablissement des écoles de caractères en Cochinchine ; il sera fort difficile de réaliser ce projet, car il n'y a plus en Cochinchine de maîtres capables de donner l'enseignement, ni d'écoles où on puisse réunir les enfants.

Si les missionnaires ne travaillèrent pas à répandre la connaissance de notre langue, ils ne s'occupèrent pas davantage de faire connaître notre civilisation ou les produits de notre industrie. Vivant de la vie annamite, se logeant, comme les Annamites, dans de misérables paillotes, se nourrissant, comme eux, de riz, de poisson salé et de thé ou d'eau pure, ne portant que des robes et des turbans en cotonnade du pays, comment auraient-ils pu inculquer aux indigènes le goût de nos meubles, de nos étoffes, de nos vins et de nos liqueurs, des mille objets de luxe qui font la gloire et le profit de nos industriels ? J'ai gardé le souvenir d'un brave hom-

me de missionnaire qui, étant venu me voir, au cours d'un voyage que je faisais dans l'Annam, s'excusa de ne pouvoir prendre part à notre déjeuner parce qu'il avait, disait-il, rompu depuis si longtemps avec les coutumes européennes qu'il craignait d'y manquer. Il avait contracté les habitudes indigènes au point de ne se servir que des sandales annamites. J'en ai connu un autre qui portait le costume chinois au grand complet, s'était fait raser la tête comme les Célestes et laissait voir sur son dos la longue tresse artificielle qui forme la « queue » des Chinois.

Cette façon de faire condamne les missionnaires catholiques à ne rendre aucun service ni à notre commerce ni à notre industrie. Sous ce rapport, ils diffèrent entièrement des missionnaires protestants. Ceux-ci sont presque toujours mariés et s'expatrient avec leur famille, ce qui les contraint de mener un genre de vie confortable. D'un autre côté, il n'est pas rare qu'ils travaillent, plus ou moins directement, au profit des commerçants et des industriels qui entretiennent leurs missions. Les indigènes qu'ils convertissent adoptent des costumes semblables à ceux des Européens, et, par conséquent, achètent des étoffes, des habits, des robes fabriqués en Europe. D'une façon générale, on peut dire que les missionnaires catholiques adoptent les mœurs des indigènes parmi lesquels s'exerce leur ministère, tandis que les missionnaires protestants tendent et souvent réussissent à faire adopter les mœurs européennes par les indigènes qu'ils convertissent.

Du reste, les deux sortes de missionnaires s'adressent, d'ordinaire, à des catégories différentes d'indigènes. Tandis que les missions catholiques recherchent de préférence les classes inférieures, c'est parmi les classes supérieures que les missions protestantes s'efforcent

de faire pénétrer leur action. Seuls, les jésuites suivirent, au Japon et en Chine, une tactique assez semblable à celle que pratiquent à peu près partout les missionnaires protestants. Ils s'insinuaient parmi les mandarins, se faufilaient à la cour, gagnaient les bonnes grâces des lettrés par leur respect des traditions locales et du culte des ancêtres. Ce furent, je l'ai déjà rappelé, les motifs qui firent préférer à leurs missions par la papauté, celles des dominicains et de la Société des missions étrangères qui, se dévouant exclusivement au prosélytisme religieux, sont en guerre ouverte avec les mandarins et les lettrés.

En somme, il résulte de tous les faits les mieux observés que jamais les missionnaires catholiques ne contribuèrent à répandre en Extrême-Orient, ni l'amour de la France et des Français, ni l'usage de notre langue, ni l'emploi des produits de notre industrie, ni le goût de notre civilisation.

CHAPITRE IV

La politique des Missions en Indo-Chine.

Lorsque la France, en 1859, prit possession de la ville de Saïgon, les missionnaires catholiques étaient établis en Cochinchine depuis plus d'un siècle. Or, voici ce que dit de la situation des écoles des missions le P. Louvet, dans son histoire de Mgr Puginier : « Jusqu'alors, en dehors des séminaires, pour la formation d'un clergé indigène, nos missions annamites n'avaient pas encore d'écoles proprement dites... Ceux de nos chrétiens qui voulaient recevoir un peu d'instruction étudiaient chez eux, ou, comme leur compatriotes païens, fréquentaient quelqu'une de ces écoles de caractères chinois qui ont été de tout temps très multipliées en Annam (1). » Donc, pendant plus d'un siècle les missionnaires ne s'étaient occupés en Indo-Chine, comme dans tout l'Extrême-Orient du reste, que de préparer quelques indigènes à la cléricature. Ils n'avaient pas fondé d'autres écoles que des séminaires. En quoi cela pouvait-il servir les intérêts de la France?

Je ne reproche pas aux missionnaires, je le répète,

(1) Louvet, *Vie de Mgr Puginier*, p. 90.

d'avoir procédé comme ils racontent eux-mêmes qu'ils le firent. Je sais qu'ils ne pouvaient pas agir autrement. Tenus en suspicion comme étrangers, beaucoup plus que comme catholiques, par les pouvoirs locaux, ils auraient ruiné leur entreprise religieuse de leurs propres mains, s'ils y avaient ajouté des écoles faisant concurrence à celles des communes annamites, et, surtout, s'ils y avaient donné un enseignement où il eût été fait allusion, d'une façon quelconque, à la France. On ne peut donc pas leur en vouloir de ne pas s'être adonnés à une œuvre d'éducation qui leur était absolument interdite par leur caractère de catholiques et d'étrangers ; mais alors, qu'on nous dise en quoi ils avaient été, pendant tout un siècle, utiles à la France.

Les partisans des missions ne manqueront pas de faire observer que les missionnaires catholiques français furent les premiers à songer à l'occupation de la Cochinchine par la France. Ils rappelleront que, dès 1784, Monseigneur Pigneau de Béhaine proposa au gouvernement de Louis XVI d'envoyer des troupes en Cochinchine et de conclure un traité avec le prince Nguyen-Anh qui, plus tard, fut empereur d'Annam, sous le nom de Gia-Long. Ce fait mérite de nous arrêter, car il met en lumière la politique des missions.

Le prince Nguyen-Anh avait été écarté du trône par une intrigue de Palais, et vivait en Cochinchine. L'évêque d'Adran lui persuada que la France l'aiderait volontiers à conquérir son royaume, s'il lui assurait quelques avantages dans le pays. Le prince avait consenti à nous promettre le port de Tourane et l'île de Poulo-Condore avec le monopole du Commerce en Cochinchine, si nous lui fournissions des troupes européennes pour assurer la défaite et la déchéance de l'usurpateur qui lui avait pris son trône.

Il n'avait pas été difficile à l'évêque d'Adran de faire valoir, auprès du gouvernement français, les motifs d'ordre politique susceptibles d'être invoqués à l'appui du concours militaire sollicité par Nguyen-Anh. La possession par la France d'un bon port dans l'Annam nous aurait assuré, à cette époque lointaine, une situation prépondérante dans les mers de Chine. Mais il s'agissait de savoir si la situation politique et maritime de la France lui permettait de se lancer dans une expédition dont les principales phases se dérouleraient à quatre mille lieues de la métropole et alors que nous avions à lutter en Europe avec des difficultés de toutes sortes.

Le parti aristocratique et la société religieuse de Paris donnèrent un apppui sans réserve au projet de l'évêque d'Adran; le premier par snobisme, le second parce que Monseigneur Pigneau avait fait valoir auprès de lui les véritables motifs de sa conduite. Dans les salons, on se disputait le petit prince Canh, fils de Nguyen-Anh, que l'évêque avait conduit en France et qui ravissait tout le monde par sa gentillesse. Il était tellement à la mode, que le coiffeur de la reine, le célèbre Léonard, imagina pour les élégantes de la cour les chignons à la chinoise et pour les hommes la coiffure au prince de Cochinchine.

Pendant que l'on s'amusait ainsi dans les milieux aristocratiques, l'évêque d'Adran se défendait auprès de la Propagande et des personnages religieux de Paris, de poursuivre aucun but de conquête au profit de la France; il exposait les véritables motifs de sa conduite, qui étaient d'ordre purement religieux, et il obtenait ainsi les concours les plus utiles, car, toute notre politique d'outremer était alors, mais pas beaucoup plus qu'aujourd'hui, entre les mains des congrégations religieuses.

On était alors en 1787. En attendant que la France lui envoyât des troupes, Nguyen-Anh faisait de grands efforts pour reconquérir son royaume, et il s'était rendu maître de la majeure partie de la Cochinchine. On escomptait déjà, dans les missions, ses nouvelles victoires et l'on y rêvait, dit le P. Launay (1), « d'un nouveau Constantin, roi de tout l'Annam, prosterné avec ses sujets aux pieds de la *croix conquérante et souveraine* ». Le missionnaire historien ajoute : « Leur rêve, emporté par leur zèle montait plus haut, croyait que, grâce à ce puissant exemple, l'influence du christianisme s'étendrait rapidement, non seulement en Cochinchine, au Tonkin, mais encore dans tout l'Extrême-Orient. » Il est impossible de ne pas remarquer l'exclusivisme des préoccupations qu'avaient les missionnaires. C'est la « Croix conquérante et souveraine » qu'ils voient dans leurs rêves, nullement la France étendant son influence en Extrême-Orient. Les Anglais de l'Inde ayant fait offrir à Mgr Pigneau leurs services et de l'argent, il rejeta leurs avances ; parce que « il ne pouvait pas, en conscience, dit son biographe, introduire des protestants, sur la terre de Cochinchine qu'il voulait conquérir à Jésus-Christ et à l'Église catholique. »

Le gouvernement de Louis XVI ayant décidé de ne pas donner suite aux projets de l'évêque d'Adran, celui-ci ne craignit pas d'engager la responsabilité de la France : il entraîna avec lui en Cochinchine des officiers et des soldats français qu'il mit à la disposition de Nguyen-Anh et qu'il accompagnait lui-même dans l'armée de ce prince.

C'est même au cours d'une expédition militaire de Nguyen-Anh que l'évêque mourut. Il eut soin de pré-

(1) *Hist. gén. de la soc. des miss. étrang.*, II, p. 252.

ciser lui-même, dans ses dernières paroles, la pensée intime qui avait inspiré toute sa conduite. C'était en 1799, la Révolution avait, depuis longtemps, soustrait l'Etat à l'influence de l'Église et l'évêque ne le pardonnait pas à la France : « Croix précieuse, disait-il, d'après son biographe, les Français vous ont renversée et rejetée de leurs temples; venez en Cochinchine... J'ai voulu vous planter en ce royaume, jusque sur le trône des rois... Plantez l'y vous même, ô mon Sauveur, et érigez vos temples sur les débris de ceux des démons. Régnez sur les Cochinchinois (1). »

Je ne critique pas; je constate. Je ne blâme pas la conduite de l'évêque d'Adran, qui fut un homme de valeur, intelligent et hardi, mais il m'est impossible de ne pas constater que, d'un bout à l'autre de sa vie, il fut avant tout évêque et travailla surtout, sinon exclusivement, pour son Eglise. Je ne puis oublier qu'il ne tint aucun compte des embarras dans lesquels il risquait d'entraîner la France, en se mêlant à une guerre civile et en y entraînant des officiers et des soldats français, alors que le gouvernement de Louis XVI avait refusé de lui donner son concours.

Je vois en lui ce qu'il fut et voulut être : un missionnaire devenu politicien par prosélytisme religieux et sacrifiant tout à son désir de faire triompher son Église. Et je voudrais que l'on comprît par son histoire combien il peut être dangereux pour la France, que sa politique, dans les pays d'outremer, soit inspirée par des préoccupations religieuses.

Je pourrais ajouter, en matière de morale de l'histoire de l'évêque d'Adran, que même au point de vue catholique où il s'était placé, son entreprise était purement

(1) *Hist. gén. de la soc. des miss. étrang.*, II, p. 334.

chimérique. Nguyen-Anh devenu empereur sous le nom de Gia-Long, grâce en partie au concours des catholiques et des Français, dut se montrer, pour conserver son trône, l'un des ennemis les plus acharnés des missions catholiques qu'il y ait eu sur le trône d'Annam. Simple prétendant, il avait utilisé l'aide des catholiques; empereur, il était contraint de défendre contre les missionnaires la religion de son peuple, et contre des étrangers, l'indépendance de son pays.

Les successeurs de Gia-Long sur le trône d'Annam se montrèrent, pour les mêmes motifs, constamment hostiles aux missions. Bien rares furent les périodes où les missionnaires ne furent pas contraints de se cacher. Et même pendant ces périodes ils durent éviter tout acte et toute parole qui auraient pu les faire soupçonner de travailler pour le compte de la France. C'est une des raisons pour lesquelles ils n'enseignèrent jamais le français dans leurs écoles. Lorsque la France s'empara de la Cochinchine, ils vinrent se mettre à la disposition de nos troupes, mais on aurait tort de croire qu'ils les avaient appelées. Il en fut de même au moment de l'occupation du Tonkin.

A l'époque de ce dernier événement, le prélat le plus considérable de l'empire d'Annam était Mgr Puginier, évêque d'Hanoï, or voici ce qu'en dit son biographe, le P. Louvet, qui fut son collaborateur et son confident : « Quoi qu'en aient dit les journaux haineux ou mal informés, quoi que pensent faussement à ce sujet les mandarins et les lettrés, ce ne sont ni les vicaires apostoliques, ni les missionnaires qui ont poussé les Français à s'établir en Annam. Ils se sont bornés, comme c'était leur droit, à réclamer la protection de leur gouvernement. Je dirai plus : *un grand nombre de nos confrères, et Mgr Puginier était du nombre, bien qu'excel-*

lents patriotes, redoutaient de voir la France s'installer ici, à cause des suspicions et des haines que la présence de l'étranger devait fatalement exciter contre les chrétiens. Les catastrophes de ces vingt dernières années ont prouvé que leurs craintes n'étaient pas exagérées (1).»

Il serait facile de montrer par d'autres témoignages et de nombreux faits, non seulement que les missionnaires ne souhaitaient pas l'établissement de la France au Tonkin, mais encore que le concours donné par eux à nos troupes fut très réservé. Je ne ferai à cet égard qu'une seule citation. Elle est empruntée, comme la précédente, à la biographie de Mgr Puginier.

Le P. Louvet raconte qu'au moment de la conquête un officier, ayant prié le missionnaire de la région où il opérait de l'aider à recruter des coolies et n'ayant obtenu qu'un refus formel, fit arrêter le missionnaire. L'officier avait eu tort; il en fut blâmé par ses chefs; mais il n'en restait pas moins acquis que la mission avait manifesté la plus grande mauvaise volonté à servir les intérêts de nos troupes. Réunir des coolies est une opération difficile; la mission aurait pu en trouver parmi ses chrétiens qui sont toujours des miséreux. C'est sans doute ce qu'avait pensé l'officier; s'il dépassa les limites de son droit dans l'expression de sa mauvaise humeur, il n'en est pas moins certain que celle-ci pouvait lui paraître légitime. Après avoir raconté cet incident, le P. Louvet ajoute : « Ce petit fait est un exemple des fausses idées que certains de nos compatriotes se font ici au sujet du rôle des missionnaires. Nous ne sommes nullement au service du Protectorat, auquel nous ne demandons rien que de nous assurer la

(1) Louvet, *Vie de Mgr Puginier*, p. 508.

protection commune à laquelle tous les Français ont droit. Autant que personne, nous aimons notre pays, nous le servons de notre mieux et très utilement, suivant moi, en propageant l'Evangile et en multipliant le nombre des chrétiens, c'est-à-dire en faisant pénétrer dans les milieux païens, entièrement fermés à l'influence européenne, nos idées, nos mœurs, notre civilisation et notre foi. Qu'on ne nous en demande pas davantage et qu'on ne cherche pas à nous tirer de notre vocation en voulant faire de nous des agents politiques ou commerciaux. A chacun son œuvre (1). »

Le P. Louvet exprime dans ces lignes deux idées distinctes et inégalement justes. Il se fait illusion quand il affirme que ses confrères répandent parmi les indigènes nos idées et notre civilisation en même temps que leur foi. La vérité, comme je l'ai montré précédemment, c'est qu'ils répandent uniquement leur foi. Et c'est pour cela précisément, qu'il leur est impossible d'obtenir de leurs chrétiens, à certaines heures, les services que notre administration ou nos troupes se croient en droit d'en attendre.

Pourquoi le missionnaire dont il a été question ci-dessus refusa-t-il d'aider un officier à trouver des coolies? pourquoi ne lui offrit-il pas d'en choisir parmi ses chrétiens ? Tout simplement parce qu'il répugne aux Annamites de faire le métier de coolies militaires. Et je reconnais qu'ils n'ont pas tort d'éprouver cette répugnance. Celle-ci est telle que le missionnaire aurait, sans aucun doute, perdu la majeure partie de ses adeptes, s'il s'était avisé de leur proposer d'aller servir nos troupes comme coolies. D'un autre côté, le missionnaire ne pouvait pas aider l'officier à lever des coolies parmi

(1) Louvet, *Vie de Mgr Puginier*, p. 510.

les bouddhistes sans s'exposer aux représailles de ces derniers. Il préféra refuser le concours qui lui était demandé; il agissait, en cela, conformément aux intérêts de sa mission, de sa religion et de sa propre personne, mais il serait difficile d'admettre qu'il servait les intérêts de la France.

Quant aux motifs pour lesquels les missionnaires du Tonkin tenaient peu à ce que la France prît possession du pays, il est facile de les diviner. Tant que la mission se trouvait en présence des seules autorités annamites, elle pouvait, en invoquant le nom de la France, obtenir pour ses chrétiens des privilèges que la France elle-même, devenue maîtresse de l'Indo-Chine, ne saurait leur accorder. Avant notre arrivée au Tonkin, les missions étaient presque entièrement fermées aux autorités annamites. On n'y payait guère d'impôts et l'on y était placé en dehors de la justice indigène. Depuis l'occupation française il en est autrement. En vertu de nos principes égalitaires, nous ne faisons aucune différence, parmi les indigènes, entre les chrétiens et les bouddhistes: tous sont également contraints de payer les impôts et de s'incliner devant la justice. Les missionnaires étaient autrefois souverains sur le territoire de leurs établissements; ils ne sont plus, aujourd'hui, que des citoyens comme les autres et leurs chrétiens ne peuvent se soustraire à notre administration. De là une résistance tacite mais non douteuse opposée par les missions et leurs chrétiens à la domination française.

Au Tonkin, en 1891, lorsque je fis appel aux mandarins et à la corvée communale traditionnelle pour la construction des premières routes, je trouvai le concours le plus dévoué chez les mandarins et les notables des communes bouddhistes, tandis que les villages

chrétiens et les missionnaires se montrèrent fort récalcitrants. Le dernier centre de la rébellion annamite, dans ce même pays, fut le Yenté, dont la population était presque entièrement chrétienne. Vivant depuis longtemps indépendante des autorités annamites, elle se montra fort hostile à la pénétration de notre administration et de nos troupes sur son territoire. Je tentai d'obtenir sa soumission par l'intermédiaire des missionnaires espagnols, auxquels est attribuée toute la partie du Tonkin située au nord du fleuve Rouge, mais tous mes efforts furent inutiles. Les chrétiens du Yenté étaient d'accord avec les pirates pour résister à notre autorité; ils voyaient dans son établissement sur leur pays la perte de l'indépendance qu'ils avaient acquise grâce aux missions.

Si les missionnaires ne nous ont guère aidés à prendre possession de l'Indo-Chine, ils manifestèrent, en revanche, dès que nous y posâmes le pied, la prétention d'être les inspirateurs et les directeurs de la politique française. En 1861, au moment où nous prîmes possession de Saïgon, ils eurent l'illusion que toutes les forces de la France seraient mises au service de leur apostolat, et, sous leur impulsion, les familles de bas étage qui fournissaient à nos officiers et à nos soldats des domestiques et des filles se convertirent en grand nombre au catholicisme.

Les missionnaires auraient désiré que ces conversions fussent encouragées par les autorités françaises, et que l'on réservât toutes les faveurs et tous les emplois à leurs chrétiens. Certains des représentants de notre pays y auraient volontiers consenti et même s'y prêtèrent de fort bonne grâce, mais pas autant que les missions le désiraient. Le P. Louvet, dans sa biographie de Mgr Puginier, s'en plaint amèrement: « Si l'administration

française, dit-il, n'avait pas été égarée par de déplorables préjugés, elle aurait encouragé ce mouvement (de conversions)... Avec nos fameux principes libéraux, nous avons cru faire merveille en prenant le contre-pied de cette sage politique (1). » Le P. Louvet affecte d'oublier en écrivant ces lignes que les chrétiens étaient tous de très basse extraction et dépourvus de toute instruction, par conséquent incapables d'inspirer le moindre respect à leurs concitoyens ; au lieu de nous servir ils ne pouvaient que nous faire détester.

Toutefois, l'autorité de la mission était si considérable au moment de la conquête, que de nombreux postes plus ou moins importants furent confiés à des annamites uniquement parce qu'ils étaient chrétiens. Ceux qui connaissent l'histoire de notre Indo-Chine pour l'avoir étudiée sur place, n'ignorent pas le préjudice porté à l'influence de la France en Cochinchine d'abord, puis au Tonkin et dans l'Annam, par ces indigènes que l'on bombardait aux fonctions les plus diverses et parfois les plus élevées de l'administration locale uniquement parce qu'ils portaient un chapelet ou bien avaient servi, à des titres variés, parfois indéfinissables, les officiers ou administrateurs français. Quels mécontentements et quels désirs de vengeance ne provoquait-on pas parmi les lettrés, en les plaçant sous les ordres de gens qui ne savaient rien, parmi les notables en les soumettant à l'autorité d'individus qui, la veille, n'eussent même pas été jugés dignes de les servir ! Ce fut la cause principale des incessantes insurrections qui eurent lieu en Cochinchine pendant plus de dix ans et qui, ensuite, nous obligèrent à guerroyer, dans le delta du Tonkin, jusqu'à la fin de 1891.

(1) Louvet, *Vie de Mgr Puginier*, p. 89.

Cependant les missionnaires se plaignent que l'on n'ait pas suffisamment encouragé leur prosélytisme. Le P. Louvet accable, par exemple, de ses malédictions certain amiral Bonnard qui, fort sagement, après la conquête de Saïgon et des provinces septentrionales de la Cochinchine, recommandait aux Français « d'étudier avec soin les coutumes civiles et religieuses des Annamites pour éviter de les froisser (1). »

Après la conquête comme auparavant, les missionnaires n'avaient qu'un but : faire des chrétiens. Faut-il s'en étonner? N'est-ce point pour cela qu'ils s'étaient faits missionnaires ?

Longtemps après la conquête, en 1891, il se produisit à Hué un fait qui montre jusqu'à quel point la mission était encore désireuse de jouer un rôle politique. Un prince de la famille royale, tombé dans une situation fort précaire, s'étant converti au catholicisme, la mission conçut le projet de le substituer à l'empereur régnant. Une intrigue fut nouée dans ce but autour du résident français de l'Annam, qui eut le tort de s'y prêter. La cour en fut informée, le bruit en courut parmi la population et il en résulta un émoi d'autant plus grand que l'on croyait à une entente du gouvernement français avec la mission. Lorsque j'arrivai à Hué, en juillet 1891, comme gouverneur général, cette question fut la première dont le conseil de régence m'entretint. Je m'empressai de dissiper ses inquiétudes, et je pris les mesures nécessaires pour mettre fin à une intrigue dont la réussite n'aurait pu être que fort nuisible aux intérêts français. Dans cette circonstance comme dans une foule d'autres, la mission faisait passer le souci de son prosélytisme religieux avant

(1) Louvet, *Vie de Mgr Puginier*, p. 91.

celui des grands intérêts de la France. Elle cherchait toujours un Constantin qui obligerait les populations annamites à se convertir au christianisme. Or rien n'aurait pu être plus dangereux pour la France, car il en serait résulté fort probablement une rébellion générale des populations annamites. Ainsi m'estimai-je fort heureux d'être arrivé à temps pour mettre un terme à l'aventure.

Voici un autre fait également caractéristique de l'esprit dont sont animés les missionnaires. En 1892, aussitôt après que les provinces de l'Annam et du delta Tonkinois eurent été pacifiées, les mandarins annamites me demandèrent l'autorisation de restaurer les pagodes, dont un grand nombre avaient été pillées et détériorées par nos troupes à l'époque de la conquête. Je leur fis rendre toutes celles dont l'occupation avait cessé de nous être indispensable et je les aidai par quelques subventions à restaurer celles qui avaient été endommagées. Parmi ces dernières, figurait la pagode élevée au génie de la province de Hanoï. Lorsqu'elle eut été remise en état, les autorités annamites vinrent m'inviter à assister à son inauguration. A peine mon acceptation fut-elle connue, que je reçus la visite de l'évêque de Hanoï. Il venait me prier de ne pas me rendre à « une cérémonie païenne », de ne pas encourager par ma présence le « paganisme » des populations annamites. N'ayant pu me faire revenir sur mes intentions et renier mes engagements, il protesta, dans la chaire de sa cathédrale, contre mon attitude et invita les Européens à faire le vide autour de moi dans cette circonstance. Son sermon fut sans effet sur la population européenne, mais il mécontenta fortement les indigènes. Cet évêque était pourtant un excellent homme, et qui me montra une grande sympathie dans des cir-

constances où elle me fut particulièrement agréable; mais il était évêque : il ne pensait qu'au progrès de sa religion et ne pouvait pas se mettre en tête que le représentant officiel de la France assistât à une cérémonie « païenne ». Il trouvait excellent que moi, libre-penseur, je me rendisse à son église quand il y célébrait quelque office funèbre en l'honneur de nos officiers ou de nos soldats, mais il n'admettait pas que je m'associasse à la joie de tout un peuple fêtant la restauration de son culte national.

Cependant, l'une des satisfactions les plus grandes que j'ai éprouvées est celle qui me fut procurée par les Annamites le jour de l'inauguration de la pagode restaurée de Tran-Vu. La joie manifestée, en cette circonstance, par toute la population indigène, les sentiments exprimés par le Kinh-Luoc, chez qui la fidélité à notre cause n'a point étouffé le sentiment national, l'éclat tout spontané donné à la fête par un immense concours de peuple, témoignaient de la satisfaction éprouvée par une population dont la religion nationale avait été, depuis dix ans, de notre part, l'objet de mépris et de profanations incessantes et qui se sentait libre de rendre désormais, à ses ancêtres et à ses génies, les hommages rituels consacrés par ses traditions et sa foi.

Si, aujourd'hui, je rappelle ces faits, c'est uniquement pour montrer quelle erreur on commetrait si l'on se laissait aller, dans nos colonies ou ailleurs, à suivre les directions des missionnaires, comme on l'a fait, malheureusement, dans le passé. Ils contiennent, à l'adresse de nos administrations coloniales et de notre gouvernement, un enseignement profitable à la France.

LIVRE SECOND

LES MISSIONS DU LEVANT ET LEUR PROTECTORAT

CHAPITRE PREMIER

Les premières missions du Levant et les premières capitulations.

On croit généralement que les chrétiens d'Orient furent opprimés et traités avec violence par les musulmans dès que ceux-ci eurent conquis l'Asie occidentale. Les faits sont contraires à cette manière de voir. Lorsque le calife Omar, en 636, s'empara de Jérusalem, il appliqua aux habitants la règle prescrite par le Koran pour les villes qui capitulent, c'est-à-dire qu'il ne les soumit à aucun mauvais traitement. Le patriarche chrétien obtint même que ses fidèles pourraient exercer librement leur culte et élever leurs enfants dans la religion du Christ. Les pèlerins continuèrent d'être admis à visiter les Lieux Saints et à y faire leurs dévotions; ils étaient seulement soumis, comme les chrétiens sédentaires et les juifs, à une taxe dite « des étrangers », que les musulmans prélevaient sur tous les individus appartenant à une religion autre que la leur.

Pendant les trois siècles et demi qui s'écoulèrent

entre la conquête de Jérusalem (636) par les musulmans et la prise de cette ville par la première croisade (1099), les chrétiens d'Asie ne connurent la persécution que pendant une période très courte, sous le calife Al-Hakem. En 1010, il faisait démolir l'église du Saint-Sépulcre ; mais dès 1048 elle était reconstruite avec l'autorisation de son successeur. Al-Hakem avait été massacré par les musulmans, dont le sort n'était pas meilleur, sous son autocratie violente, que celui des chrétiens.

Sauf pendant son Califat, les chrétiens vécurent toujours en paix et pratiquèrent sans obstacle leur religion. On constate même, dès l'année 1023, la présence de prêtres romains à Jérusalem. « Les religieux catholiques, écrit un apologiste ardent des missions romaines (1), s'établissent dans les sanctuaires peu d'années après la persécution d'Al Hakem. Les archives du monastère de Saint-Sauveur à Jérusalem possèdent un ancien et véridique témoignage de leur présence dans la ville sainte dès l'année 1023 (414 de l'hégire) ; il s'y trouve également un autre firman de l'année 1059 (451 de l'hégire) qui vient à l'appui du précédent, et tous deux ont un grand intérêt historique en ce qu'ils démontrent que les religieux *francs* étaient établis à Jérusalem avant les croisades, et que cette expression de *francs* est également antérieure à ces grandes expéditions de la chrétienté. » Le même historien constate que « des couvents et des hospices s'élevèrent sur les routes que traversaient les caravanes chrétiennes, de sorte que le pèlerinage en Terre Sainte se trouvait régulièrement et paisiblement organisé. »

Il s'accomplissait avec tant de facilité, que c'était devenu, en quelque sorte, une mode pour les Occidentaux

(1) César Famin, *Hist. de la rivalité et du protectorat des Eglises chrétiennes en Orient.*

d'aller à Jérusalem. Les premiers pèlerins n'avaient été que de pauvres gens, attirés vers la Palestine par une foi sincère, voyageant avec un bissac où il recueillaient les générosités des fidèles, et une gourde où n'entrait guère que l'eau pure des fontaines. C'étaient aussi de paisibles et modestes marchands qui joignaient à des pensées religieuses le désir de faire quelque trafic avec les Orientaux. Les populations indigènes, — aussi bien les musulmans que les chrétiens schismatiques, — accueillaient avec faveur ces pacifiques pèlerins et les aidaient volontiers à atteindre les Lieux Saints.

Plus tard étaient venus des gens riches, nombreux, parlant haut et en maîtres. Ce fut d'abord, en 1045, une troupe de sept cents hommes conduite par l'abbé de Saint-Victor; puis, en 1050, une bande encore plus nombreuse, sous les orbres de Lietbert, évêque de Cambray. En 1064, ce fut l'*armée du Seigneur*, forte de sept mille hommes, commandés par Sigefroy, archevêque de Mayence; les prêtres portaient des manteaux brodés d'or; les pèlerins étaient vêtus de cottes de mailles aussi riches que peu faites pour inspirer confiance dans leurs sentiments pacifiques.

Il y avait, du reste, plus d'un demi siècle que les papes ne cessaient de faire appel aux princes et aux seigneurs de l'Occident contre les « ennemis du Christ » et pour la conquête des Lieux Saints, qu'ils prétendaient arracher aux musulmans et aux chrétiens schismatiques. Dès le début du onzième siècle, le pape Silvestre II s'écriait : « Soldats du Christ, levez-vous! Il faut combattre pour lui ». Plus tard, le moine Hildebrand, devenu Grégoire VII, écrivait à l'empereur d'Allemagne : « J'appelle, j'anime tous les chrétiens à défendre la loi du Christ... Déjà plus de cinquante mille hommes sont prêts, s'ils peuvent m'avoir pour chef et pour pontife

dans cette expédition, à se lever en armes contre les ennemis de Dieu, et ils veulent, sous ma conduite, parvenir jusqu'au tombeau du Seigneur. »

Cependant, des chrétiens pratiquaient leur culte sur le tombeau du Christ, des églises existaient dans toutes les villes occupées par les musulmans, églises schismatiques, il est vrai, soustraites à l'autorité de Rome, mais églises du Christ aussi bien que celles de l'Occident. Dans certaines villes, ces églises étaient si nombreuses que les premiers croisés en trouvèrent trois cent soixante dans Antioche lorsqu'ils s'en emparèrent en 1098. Cela ne les empêcha pas, du reste, de massacrer tous les musulmans de la ville.

Les menaces des papes et leurs appels aux armes, répercutés par tous les échos de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de la Palestine, ne pouvaient que mettre les populations en défiance à l'égard des pèlerins de nouvelle sorte qui affluaient maintenant en Asie et dont la conduite n'était guère, en général, celle de saints. Parmi eux se trouvaient un grand nombre de seigneurs auxquels le pape ou les évêques avaient ordonné le pèlerinage au Saint Sépulcre comme pénitence de crimes commis en Occident. En attendant qu'ils fissent leurs prières sur le tombeau du Christ, ils menaient vie joyeuse et se comportaient fort mal envers les indigènes. Tandis que le mécontentement de ces derniers s'éveillait, ils étaient pris de convoitise au spectacle des richesses promenées avec tant d'ostentation : des pèlerins furent dépouillés, quelques-uns même massacrés. Les papes et les princes s'en mêlèrent, et l'ère des croisades s'ouvrit.

Dans Jérusalem prise d'assaut le 25 juillet 1099, le conseil des croisés ordonna le massacre immédiat de tous les musulmans; on en égorgea soixante mille, sans

épargner ni les femmes ni les enfants, sous le prétexte qu'il serait impossible de garder des prisonniers plus nombreux que les vainqueurs. Dans le temple et le portique de Salomon, d'après une lettre de Godefroy de Bouillon à Urbain II, « on chevauchait dans le sang jusqu'aux genoux et au frein des chevaux ». Ayant ainsi supprimé les musulmans, les croisés s'empressèrent de substituer un patriarche romain à celui qui les avait accueillis, entouré de ses prêtres et de ses fidèles, en les acclamant. Le royaume de Jérusalem fut placé sous la suzeraineté directe du pape, des ordres militaires autant que religieux furent fondés, sous la direction de la papauté, pour la protection des Lieux Saints contre les chrétiens schismatiques aussi bien que contre les musulmans. Ce fut d'abord l'ordre des *Hospitaliers de Jérusalem*, créé par Gérard de Provence, puis la *Milice de Salomon*, d'où sortirent les Templiers, puis les ordres du *Saint-Sépulcre* et des *Chevaliers teutoniques*.

Afin de bien établir que les chrétiens schismatiques avaient été dépossédés de toutes leurs églises, l'apologiste des missions latines cité plus haut insiste sur ce fait qu'en 1187, lorsque les défenseurs de Jérusalem durent capituler devant Salah-Eddin (Saladin), le vainqueur ne trouva dans la ville « que des soldats et des religieux appartenant à l'Église latine. »

La conduite tenue, en cette circonstance, par le calife vainqueur, contraste, d'ailleurs, singulièrement avec celle que les croisés avaient eue un siècle auparavant. « L'histoire, avoue notre apologiste des missions, a conservé le souvenir de l'humanité dont Salah-Eddin fit preuve... Il permet à ceux d'entre les habitants qui acceptent la condition des *raïas* (sujets du prince mahométan professant une religion étrangère) de conserver leurs anciennes églises et d'y pratiquer les exercices

du culte. Bien plus, les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem reçoivent de lui l'autorisation de continuer à séjourner dans la ville pour y soigner les malades. »

Peut-être n'est-il pas déplacé de mettre en parallèle avec cette conduite, celle que tinrent, moins de vingt ans après, les chrétiens occidentaux de la quatrième croisade, à l'égard des schismatiques de Constantinople. S'étant emparés de la ville dans le but de substituer à l'empire grec une royauté placée sous le vasselage direct de la papauté, les latins se livrèrent aux plus horribles massacres. Innocent III avoue qu'on « n'avait épargné ni les petits, ni les grands, ni l'âge, ni le sexe, ni les vierges du Seigneur, ni les saints autels, ni les vases sacrés ».

Tandis que les deux sectes chrétiennes qui devaient se disputer les Lieux Saints jusqu'à nos jours se combattaient avec tant de violence, les califes musulmans autorisaient les franciscains à s'établir dans la Palestine.

En résumé, dès les premiers pas faits en Orient par les missionnaires romains, on voit une lutte violente se produire entre eux et les chrétiens schismatiques. Les uns et les autres sont traités avec la plus grande bienveillance par les musulmans, tandis qu'ils se traitent réciproquement avec la dernière barbarie. Quelques mots conservés par les historiens du temps donnent une idée des sentiments qu'avaient l'une pour l'autre les deux sectes : Les latins, dit Odon de Deuil, « jugeaient que c'était rien moins que de tuer » les schismatiques; le patriarche de ces derniers disait des latins que « c'étaient des chiens, non des hommes et que l'effusion de leur sang effaçait tous les péchés. »

A la fin des croisades, une seule des ambitions de la Rome pontificale se trouvait réalisée : les chrétiens

schismatiques avaient été chassés des Lieux Saints ; les missions romaines y détenaient tous les postes et toutes les églises. La papauté pouvait espérer se servir de ces milices pour substituer graduellement son autorité à celle de l'Église grecque dans la Palestine. C'est encore à cela qu'elle travaille aujourd'hui.

Mises en possession des sanctuaires des Lieux Saints par les croisades, les missions romaines s'efforcèrent d'abord d'y consolider leurs établissements. Elles y parvinrent assez aisément, grâce à la tolérance des musulmans. « Un document authentique, soigneusement conservé aux archives des Pères latins de Terre sainte, dit César Famin, constate qu'en l'année 1277 le sultan Akmal Acheref, déclare et reconnaît que le Saint-Sépulcre et ses couvents, la moitié du Calvaire, le couvent du mont Sion, l'église de Bethléem et la grotte de la Nativité sont la propriété des religieux francs. » Ces religieux appartenaient à l'ordre des franciscains (1).

(1). Dix ans auparavant, en 1270, le roi de France, Philippe le Hardi, avait inauguré vis-à-vis des musulmans une politiqne toute différente de celle des croisades, en signant avec le sultan de Tunis le premier acte ayant le caractère que les capitulations devaient revêtir plus tard. Les navires des deux souverains avaient leur sécurité garantie dans les mers et dans les ports de l'un et de l'autre ; les commercants pouvaient faire librement leur négoce dans les deux pays contractants, la religion chrétienne était autorisée dans la régence : « Les moines et les prêtres chrétiens pourront, disait le traité, demeurer dans les États de l'émir des croyants qui leur donnera un lieu où ils pourront bâtir des monastères et des églises et enterrer leurs morts ; lesdits moines et prêtres prêcheront et prieront publiquement dans leurs églises et serviront Dieu suivant les rites de leur religion et ainsi qu'ils ont coutume de le faire dans leur pays. » C'est par ce traité, seul résultat pratique de l'œuvre de saint Louis, que se terminèrent les croisades.

Les rois chrétiens d'Occident commençaient, sans doute, à s'apercevoir qu'il valait mieux, dans leur intérêt et même dans celui de la religion, traiter avec les musulmans que de continuer à leur faire la guerre impitoyable provoquée et entre-

Cependant, comme les prêtres schismatiques n'avaient pas renoncé à rentrer dans les avantages dont ils jouissaient autrefois, les missions franciscaines saisissaient toutes les occasions de faire confirmer les leurs. « En 1342, dit César Famin, Robert le Sage, de la maison d'Anjou, roi de Naples, obtient du sultan de Syrie, à grand prix et avec beaucoup de peine, *non sine magnis sumptibus* — non sans riches cadeaux — que les religieux de l'ordre de saint François puissent demeurer continuellement dans l'église de Saint-Sépulcre et y célébrer à perpétuité la messe et les offices divins; par le même acte, le sultan accorde à Robert et à la reine Sanche, sa femme, le Cénacle et la chapelle dans laquelle le Christ se montra à ses apôtres en présence de saint Thomas. La reine Sanche fait, en outre, construire un lieu (*locum*) sur le mont Sion, avec l'intention d'y maintenir continuellement, à ses frais, douze frères de l'ordre de saint François. »

Il résulte de ces faits que, peu à peu, les franciscains, très bien vus par la papauté, tentaient de se substituer à tous les prêtres romains qui, antérieurement, avaient eu la jouissance des églises des Lieux Saints. Après avoir chassé les schismatiques, Rome chassait ses propres séculiers au profit des missions qui avaient exclusivement sa confiance.

tenue depuis près de deux siècles par la papauté. Plusieurs centaines de milliers d'hommes avaient trouvé la mort dans ces entreprises, les États d'Europe avaient tous été appauvris, les mœurs déjà fort corrompues de l'Occident étaient devenues plus mauvaises encore au contact de la dissolution orientale, sans que tous ces sacrifices d'hommes, d'argent et de morale eussent été compensés par l'affaiblissement de l'islamisme. Celui-ci était plus puissant après les croisades qu'auparavant; ses ambitions s'étaient accrues dans la proportion des échecs infligés aux croisés et c'est vers Constantinople, vers l'Europe centrale elle-même, que ses vues étaient dirigées.

Il semble bien que les franciscains et autres missionnaires de l'Église romaine conservèrent la jouissance exclusive des édifices religieux de la Palestine jusqu'au jour où Mahomet II s'empara de Constantinople et fonda l'empire des Turcs (29 mai 1453).

A partir de cette époque, la situation se modifia au profit des schismatiques grecs. Le premier soin de Mahomet avait été de rassurer les chrétiens de son empire en instituant à Constantinople « un patriarche grec », chef de la nation, président du synode et juge suprême de toutes les affaires civiles et religieuses des Grecs. » (1). Ce patriarche usa de l'influence que lui valait cette haute situation pour faire rendre à ses coreligionnaires une partie au moins des avantages dont ils avaient joui autrefois dans les Lieux Saints. Ces avantages sont fort précieux, car les pèlerins se montrent toujours généreux à l'égard des prêtres des sanctuaires de la Palestine.

Dès le début du seizième siècle, quoique la Palestine dépendît encore du sultan d'Égypte, les prêtres grecs avaient obtenu une place dans les églises de Jérusalem. Lorsque le sultan Sélim Ier fit, en 1515, la conquête du pays « il trouva, dit César Famin, les religieux latins en possession des sanctuaires et chargés de garder le Saint-Sépulcre et les Lieux saints, mais inquiétés par les moines grecs qu'ils avaient eu la condescendance d'admettre volontairement à leurs côtés, et qui maintenant cherchaient à les déposséder, en employant tour à tour la ruse et la menace. » Sélim fut appelé à vider la querelle des deux sectes ; il donna raison, paraît-il, en principe, aux missionnaires latins, mais les moines

(1) Voyez l'ouvrage très intéressant de Féraud-Giraud, *De la juridiction française dans les Echelles du Levant et de Barbarie*, p. 31.

grecs continuèrent de pratiquer leur culte à côté des latins, avec la tolérance et la permission officielle du sultan. C. Famin cite un firman de 1620 où il est fait allusion à cette situation de fait dans les termes suivants : « Les nations chrétiennes ont, chacune, dans l'église du tombeau de la Vierge, des sanctuaires qui leur ont été assignés par l'entremise et la permission des religieux francs. » Cette coexistence des deux sectes fut consacrée implicitement par la capitulation de 1535.

CHAPITRE II

L'alliance de la France avec la Turquie et les capitulations de 1535 et de 1604.

Lorsque François Ier et Soliman contractèrent une alliance politique et militaire dont la capitulation de 1535 fut la manifestation officielle et publique, les chrétiens jouissaient dans le Levant d'une entière liberté religieuse.

Ce fait est noté par Soliman lui-même, dans une lettre qu'il adressait au roi de France en septembre 1528. François Ier étant intervenu auprès du sultan pour lui demander la restitution au monastère du mont Sion d'une église, dite du Cénacle, qui avait été transformée jadis en mosquée, Soliman lui répondait : « Aujourd'hui, altérer par un changement de destination le lieu qui a porté le titre de mosquée et dans lequel on a fait le *namaz* serait contraire à notre religion. Il m'est donc impossible d'accueillir votre instante demande. Mais soyez certain que dans les lieux habités par les chrétiens, personne, sous mon règne de justice, ne peut ni les inquiéter ni les troubler, pourvu qu'ils respectent les édifices consacrés à la prière des fidèles; jouissant d'un repos parfait sous l'aile de ma protection souve-

raine, ils peuvent accomplir les cérémonies et les rites de leur religion ; et maintenant qu'ils ont été établis en pleine sécurité dans leurs quartiers et les édifices de leur culte, il est désormais impossible que personne les tyrannise ou les tourmente en la moindre chose. Cela est ma volonté (1). »

Toutes les sectes chrétiennes étaient traitées avec la même bienveillance. Malgré l'hostilité qui régnait entre le sultan et le pape, les missionnaires latins jouissaient paisiblement des églises, monastères et privilèges qui leur avaient été octroyés antérieurement par les sultans d'Égypte ou de Syrie.

La capitulation ou *hatt-chérif* de 1535 était inspirée à Soliman, chacun le sait, par le désir de s'assurer le concours de la France dans ses entreprises contre les principautés des Balkans et des îles de la Méditerranée orientale. En échange de ce concours, Soliman promettait à François de l'aider contre la maison d'Autriche et contre la papauté, alors alliées pour combattre la France. Il attribuait, en outre, à notre pays une situation privilégiée dans toutes les parties de l'empire turc, c'est-à-dire dans tout le bassin oriental de la Méditerranée.

La politique suivie par François Ier dans cette affaire était fort habile. Il voulait, d'une part, arrêter l'extension de la puissance autrichienne du côté de la Méditerranée, d'autre part, empêcher la Russie de se rendre maîtresse des Balkans et de se porter vers l'ouest de l'Europe. Catherine de Médicis restait fidèle à cette politique lorsque, en 1574, elle s'entendait avec le sultan pour faire élire son fils, le duc d'Anjou, au trône de Pologne. La Pologne arrêterait les Russes du

(1) Lettre citée par Lavallée, *Des relations de la France avec l'Orient*, dans la *Revue indépendante*, oct. 1843.

côté de l'Occident, tandis que les Turcs les écarteraient des Balkans. C'était une politique exclusivement française, et dont le plus grand mérite était de nous dégager de la papauté.

La république de Venise avait été jusqu'alors la seule puissance occidentale ayant des rapports officiels et amicaux avec la Porte; mais elle était traitée en vassale par les Turcs auxquels elle payait un tribut annuel. Son représentant à Constantinople, le *Bayle de Venise*, était autant un otage qu'un ambassadeur. La situation faite à la France par la capitulation de 1535 fut d'une nature très différente. Pour la première fois, le sultan de Constantinople donnait à un souverain chrétien le titre sacré de *Padischah* qui, disent les historiens du temps, mettait sur un pied d'égalité « un prince de la croyance de Jésus » avec « le roi des rois, le sultan des deux terres, des deux mers, l'ombre de Dieu ».

L'acte de 1535, d'ailleurs n'était pas un traité conclu entre deux souverains, mais une simple ordonnance, un *hatt-chérif* du sultan de Constantinople, accordant à la France certains privilèges. « Le Grand Seigneur, dit un historien du temps (1), par une fierté mal entendue, fondée sur un prétexte de religion, ne veut point de traité avec les princes chrétiens, prétendant qu'ils ne doivent pas aller de pair avec lui. Celui de *capitulation* lui plaît davantage, parce qu'il regarde les actes qu'il accorde et dont il est le maître si absolu, qu'il les révoque, les étend, les restreint, ou les annule sans cérémonie quand il le juge à propos. »

La capitulation de 1535 avait surtout pour objet de définir la situation de la France dans l'empire ottoman. Elle déterminait le rôle des consuls dans les ports, au

(1) Chevalier D'ARVIEUX, *Mémoires*, V, p. 56.

double point de vue commercial et criminel, en leur attribuant la juridiction sur tous les Français. Elle ordonnait que tous les navires marchands devraient naviguer sous pavillon français, sauf ceux de Venise qui jouissaient déjà du droit de commerce avec l'empire ottoman. Les deux nations s'engageaient à ne faire désormais aucun esclave et à échanger ceux qui seraient faits.

Cette clause avait une grande importance, en raison de la piraterie exercée dans la Méditerranée par les États dits barbaresques (Tripoli, Tunisie, Algérie, etc.) Les marins de ces États faisaient la chasse aux bâtiments de commerce, s'emparaient des marchandises, réduisaient les hommes à l'esclavage et allaient les vendre dans les ports du Levant, souvent même dans ceux de l'Europe. Comme ceux-ci étaient souvent rachetés par leurs familles ou par les armateurs, la piraterie produisait de très beaux bénéfices. Par représaille, les navires européens s'emparaient des pirates et les vendaient comme esclaves. Au milieu du seizième siècle, on en trouvait encore sur le marché de Marseille. Il était permis de supposer qu'une entente avec le sultan de Constantinople suffirait pour mettre fin à ces pratiques, en raison de l'autorité considérable dont il jouissait dans les États barbaresques (1).

(1) Quoique la capitulation, dont on parle toujours sans la citer, ne nous ait pas été conservée intégralement, je crois utile de donner ici le résumé des principaux articles.

« Comme il y avait paix et concorde entre le Grand Seigneur et les rois de France, leurs sujets respectifs et tributaires pouvaient librement naviguer et aller dans leurs différents ports pour leur commerce et acheter, vendre, charger, conduire et transporter par eau et par terre, d'un pays à l'autre, toutes sortes de marchandises non prohibées, en payant les droits ordinaires, sans qu'ils fussent soumis à autre tribut, imposition ou charge.

« Lorsque le roi enverrait à Constantinople ou dans tout autre lieu de l'empire ottoman un consul, ainsi qu'il en tenait un à Alexandrie, le consul serait accepté et soutenu dans son autorité

Les articles de la capitulation de 1535 relatifs aux chrétiens ne faisaient que consacrer la situation dont ils jouissaient déjà. Le sultan prenait l'engagement de respecter leurs libertés, mais il ne les plaçait pas le moins du monde sous la protection de la France, ainsi

et jugerait selon sa foi et loi, sans qu'aucun juge ou cadi pût ouïr, juger et prononcer, tant au civil qu'au criminel, sur les causes, procès ou différents qui naîtraient entre les sujets du roi seulement, et que les officiers du Grand Seigneur prêteraient main forte pour l'exécution des jugements des consuls, toute sentence portée par les cadis entre marchands français devant être nulle;

« En cas de contestation au civil entre les Turcs et les Français, la plainte des premiers ne pourrait être reçue par les cadis, à moins qu'ils n'apportassent une preuve par écrit de la main de l'adversaire ou de celle du consul, et dans aucun cas les sujets du roi ne pourraient être jugés sans la présence de leur drogman;

« En matière criminelle, les sujets du roi ne pourraient être amenés devant le cadi ou juge ordinaire, ni être jugés sur l'heure, mais ils seraient conduits devant la Sublime Porte, et, en l'absence du grand-vizir, devant son substitut, pour que l'on discutât le témoignage du sujet turc contre le sujet du roi;

« On ne pourrait se servir des navires marchands appartenant aux sujets du roi, ni de leur artillerie, munitions et équipages contre leur gré, même pour le service du Grand Seigneur;

« Si quelque sujet du roi quittait les États du Grand Seigneur sans avoir satisfait à ses dettes, le consul ni aucun Français n'en seraient responsables; mais le roi ferait satisfaire le demandeur sur les biens de la personne du débiteur, s'il se trouvait en son royaume;

« Les marchands et sujets du roi pourraient librement tester, et les biens de ceux qui mourraient *ab intestat* seraient remis à l'héritier par les soins et l'autorité du consul;

« Les marchands européens, dont les gouvernements n'étaient pas liés avec la Porte par des traités d'amitié, pouvaient naviguer sous le pavillon français dans toutes les mers et trafiquer, sous la protection de la France, dans tous les pays de la domination ottomane.

« D'après un autre article, les esclaves faits de part et d'autre seraient remis en liberté, et le sultan s'engageait à ne faire esclave aucun sujet français, à condition que le roi de France agirait de même envers les sujets ottomans. »

J'ai emprunté ce texte à l'excellent travail de M. Lavallée sur les *Relations de la France avec l'Orient*, dans la *Revue indépendante* de 1843.

qu'on le croit généralement. « Les Français, dit la capitulation de 1535, jouissent, dans les États ottomans, du libre exercice de leur culte ; ils avaient le droit de faire garder les Saints Lieux de Palestine par des religieux de la Palestine, lesquels ne pouvaient être inquiétés ni pour les édifices qu'ils habitaient, ni pour les églises qui étaient entre leurs mains. Les évêques dépendant de la France et autres prêtres de la religion franque, de quelque nation qu'ils fussent, ne pouvaient être troublés dans l'exercice de leurs fonctions, en quelque lieu qu'ils habitassent, pourvu qu'ils se tinssent dans les limites de leur état. »

Les résultats de la capitulation de 1535 furent si avantageux pour la France qu'ils auraient dû nous attacher d'une manière définitive à la politique de François Ier. Mais notre gouvernement fut toujours tiraillé entre des intérêts inconciliables : d'une part, ceux de la papauté ; d'autre part, ceux de la France.

Pour apprécier exactement l'histoire des relations de la France et de l'Orient d'une part, celle des croisades et de leurs conséquences de l'autre, il faut se rappeler que les premiers califes de l'Islam ont contribué dans une très large mesure à la restauration des lettres, des arts, de l'histoire et des sciences parmi les nations occidentales, et que par la protection donnée aux juifs répandus tout autour de la Méditerranée, ils facilitèrent beaucoup les relations commerciales entre l'Occident et le Levant, qui avaient été plus ou moins interrompues à la suite de la chute de l'empire romain. Juifs et Sarrasins du midi de la France correspondaient régulièrement avec ceux de l'Espagne, de l'Afrique septentrionale et de l'Asie occidentale, et d'importants échanges commerciaux avaient lieu par leurs soins entre les différentes parties du nouvel empire islamique. Toute grande ville du bassin

méditerranéen était devenue un foyer d'instruction et un centre commercial. Le midi de la France particulièrement avait accueilli avec faveur les Juifs et les Sarrasins. On leur avait permis d'établir des écoles dans toutes les grandes villes et ils contractaient de nombreuses unions avec les familles provençales ou languedociennes.

Il est évident que, sans les croisades, le progrès aurait continué de se faire dans la même direction. Les relations seraient devenues sans cesse plus fréquentes et plus étroites entre notre pays et ceux du Levant. Si les croisades eurent pour résultat de nous faire craindre des populations de l'Orient, elles avaient, par contre, fait naître dans l'esprit des musulmans et dans celui des chrétiens des haines violentes.

La capitulation de 1535 rendit un très grand service à la civilisation en apaisant ces haines et en permettant aux relations de la France et du Levant de se rétablir presque dans les conditions où elles existaient avant les croisades. Aussi le commerce français accueillit-il avec joie non seulement l'accord conclu par François Ier avec la Turquie, mais aussi les renouvellements et améliorations des capitulations de 1535 qui eurent lieu en 1569 d'abord, sous le sultanat de Sélim II et le règne de Charles IX, puis en 1584, sous le règne de Henri III et le sultanat de Mourad III.

Les avantages résultant de ces ententes sont constatés même par les historiens les plus favorables aux missions romaines. Faisant allusion au renouvellement des capitulations qui eut lieu en 1569, Lavallée écrit (1): « Grâce à ces concessions, pendant que l'Espagne et les Vénitiens se consumaient en efforts guerriers

(1) *Des relations de la France avec l'Orient*, dans la *Revue indépendante*, novembre 1843, t. XI p. 215.

contre la puissance ottomane, la France fut maîtresse du commerce de la Méditerranée. « Les navires de » Marseille, dit un contemporain, battaient les mers » du Levant, si bien que les Français y étaient redoutés » et quasi maîtres. » C'était par nos vaisseaux que l'Europe recevait les soies, les huiles, les cuirs, les cotons, les fruits de l'Asie et de la Grèce. Sur 120.000 balles de drap fabriqué dans le Languedoc, 100.000 étaient envoyées en Turquie. « La Méditerranée, disaient les » corsaires algériens, est toute grouillante de vaisseaux » français. » De nouveaux comptoirs de commerce furent établis en Albanie, en Morée, en Asie-Mineure, en Syrie, en Égypte. Les bâtiments français faisaient le cabotage du commerce turc sans payer aucun droit de navigation. Les Marseillais se livrèrent sur les côtes d'Afrique à la pêche du corail, et y firent plusieurs établissements, parmi lesquels on distingua le « Bastion de France », sorte de comptoir militaire situé à six milles de Bône où se faisait un grand commerce de grains, de cire, de chevaux. Des missions catholiques furent fondées dans les États turcs, du consentement du sultan, et l'on vit des couvents de capucins s'établir même dans les faubourgs de Constantinople. Les chrétiens d'Orient, et surtout ceux de Syrie, trouvèrent dans nos ambassadeurs et nos consuls des protecteurs toujours prêts à les défendre contre les persécutions des Turcs. Les pèlerins de l'Occident purent visiter les Lieux Saints sous la protection du nom français et avec des lettres de nos ambassadeurs. Le drapeau de la France flottait sur les monastères de la Syrie qui semblaient des oasis du christianisme au milieu de la domination mahométane. »

La nouvelle confirmation des capitulations qui eut lieu en 1584, fut augmentée de quelques articles impor-

tants. L'un d'eux donnait la préséance à l'ambassadeur de France sur ceux de toutes les autres nations. Un autre rappelait en termes précis l'obligation imposée par les capitulations antérieures à tous les étrangers, sauf les Vénitiens, de commercer sous pavillon français : « Que les Vénitiens en dehors, les Gênois, les Anglois, Portugais, Espagnols, Catalans, Siciliens, Anconitains, Ragusois et entièrement tous ceux qui ont cheminez soubs le nom de bannière de France, d'ancienneté jusqu'à aujourd'hui, et en la condition qu'ils ont cheminez, d'ici en avant, ils aient à y cheminer de la même manière. »

L'ambassade ottomane qui remit à Henri III la capitulation de 1584, lui apportait aussi une lettre du sultan dans laquelle celui-ci priait le roi de France de se faire représenter, « en la personne de ses ambassadeurs, à la circoncision de son fils aîné et se conjouir avec lui de cette cérémonie ». Il y avait là un fait d'une haute signification. C'était deux religions hostiles jusqu'aux massacres, se réconciliant et fraternisant dans l'une de leurs plus importantes cérémonies cultuelles. Il est facile d'apprécier quels bienfaits auraient résulté pour l'humanité et quels profits seraient revenus à la France d'un tel rapprochement. Pour notre malheur, l'Église romaine était en train de remettre sur la France sa main despotique et de préparer la ruine de tous les avantages qui nous avaient été procurés par la politique de François Ier.

Sous le règne de Henri III, à mesure que l'influence de l'Église devint prépondérante dans la politique extérieure de la France, nos relations avec la Turquie et notre influence s'affaiblirent dans le Levant, quoique le nombre des missionnaires de la papauté devint chaque jour plus considérable.

La Turquie avait vu avec déplaisir le duc d'Anjou abandonner le trône de Pologne pour recueillir la succession de Charles IX. Son mécontentement s'accrut encore quand elle vit la France se rapprocher de l'Espagne et du pape sous l'influence de la Ligue.

C'est, sans aucun doute, pour se garantir contre la politique de la Ligue, si différente de celle de François Ier, que la Turquie se tourna vers l'Angleterre et lui accorda la capitulation de 1579, par laquelle les Anglais acquirent le droit de naviguer et de commercer dans la Méditerranée orientale sous leur propre pavillon.

En 1585, lorsque notre ambassadeur à Constantinople réclama les secours du sultan contre l'Espagne, le sultan fit la sourde oreille, sachant fort bien que Philippe II, la Ligue et le pape s'étaient mis d'accord pour faire triompher en France le catholicisme, c'est-à-dire l'irréconciliable ennemi des Ottomans.

On voit alors le conflit éclater sur le terrain religieux entre la Porte et le représentant de la France auprès d'elle. Le grand-vizir, pour se venger des récriminations de l'ambassadeur Germigny, fait fermer trois églises françaises à Galata ; l'ambassadeur répond à cet acte par une manifestation catholique : « Il se rendit en procession avec tous les Français de Constantinople, aux portes des églises, les heurta en chantant des Psaumes », mais dut se retirer devant « les injures et les menaces de la population ». Notre ambassadeur n'était plus aux yeux de ce peuple le représentant de la France, mais celui d'une religion traditionnellement ennemie de l'islamisme. L'amitié conclue, sur le terrain politique, entre la France et la Turquie par François Ier et Soliman était étouffée par les passions religieuses. La France perdait son influence à Constan-

tinople. Celle de l'Angleterre y allait, par contre, en grandissant au point que, si la Turquie reconnut Henri IV comme roi de France, ce fut seulement sur les instances de l'ambassadeur anglais.

Au moment où Henri IV accéda au trône, la cour du sultan de Constantinople était la plus brillante de l'Europe, celle où toutes les puissances allaient solliciter des concours militaires ou politiques et des avantages commerciaux. L'Angleterre y avait obtenu successivement les capitulations de 1579 et de 1583, qui lui faisaient une situation plus avantageuse, à certains égards, que la nôtre, car notre rivale nous laissait l'embarras de la protection du catholicisme romain et ne prenait que les avantages économiques. Venise y exerçait une influence considérable, grâce à la sultane favorite qui était Vénitienne. La Pologne y étalait la reconnaissance de son roi, Etienne Bathory, élu grâce à l'influence du sultan comme l'avait été, avant lui, le duc d'Anjou. La Russie y était humblement représentée par l'ambassadeur d'Ivan IV, qui venait justifier les relations de son maître avec les Tartares, sujets ou tributaires de la Porte. Un ambassadeur du Portugal sollicitait les secours de la Porte contre Philippe II. L'Europe entière, en un mot, était au mieux avec le chef de l'islamisme.

C'est dans ces conditions que furent renouvelées, en 1604, les capitulations antérieures (1); d'après cet acte, les Vénitiens et les Anglais seuls pouvaient naviguer

(1) Voici les principaux articles de ce nouvel acte, délivré par le sultan Ahmed Ier :

« Que les Vénitiens et Anglois en dehors, les Espagnols, Portugais, Catalans, Ragusois, Génois, Anconitains, Florentins et généralement toutes autres nations quelles qu'elles soient, puissent librement venir trafiquer en nos pays, sous l'aveu et sûreté de la bannière de France, laquelle ils porteront comme leur sauvegarde; et de cette façon ils pourront aller et venir,

dans les mers du Levant sous leur propre pavillon. Toutes les autres nations devaient se placer sous le pavillon français et étaient soumises à la juridiction de nos consuls. Quant aux Lieux Saints et aux chrétiens d'Occident établis dans l'empire ottoman, ils n'étaient point placés sous le protectorat de la France, ainsi qu'on le dit souvent par erreur, mais c'est envers la France que le sultan prenait l'engagement de faire respecter leur entière liberté religieuse. Venise et l'Angleterre, qui firent renouveler vers le même temps leurs capitulations, évitaient de s'en occuper. Elles n'étaient pas sans connaître les querelles des chrétiens

trafiquer dans les lieux de notre empire, comme ils y sont venus d'ancienneté, et qu'ils obéissent aux consuls français qui résident et demeurent par nos havres, ports et villes maritines. Nous commandons aussi que les sujets dudit empereur de France et ceux des princes ses amis, alliés et confédérés, puissent, sous son adveu et protection, venir visiter librement les saints lieux de Jérusalem sans qu'il soit fait ou donné aucun empeschement.

« De plus, pour l'honneur et l'amitié d'iceluy empereur, nous permettons que les religieux qui demeurent en Jérusalem, Bethléem et autres lieux de notre obéissance pour servir les églises qui s'y trouvent d'ancienneté bâties, y puissent avec sûreté séjourner, aller et venir sûrement, sans aucun trouble et destourbies, et y soient bien reçus, protégés, aidés et secourus, en la considération susdite.

« Derechef, nous commandons que, les Vénitiens et Anglois en dehors, toutes les autres nations ennemies de Notre Grande Porte, lesquelles n'y tiennent ambassadeurs, voulant trafiquer dans nos pays, elles ayent d'y venir sous la bannière et protection de la France, sans que jamais l'ambassadeur d'Angleterre ou autres ayent de s'en empescher.

« ... Et pour autant qu'iceluy empereur de France est entre tous les rois et princes chrestiens le plus noble et de la plus haute famille, est plus parfaict ami que nous ayons acquis entre lesdits rois et princes de la croyance de Jésus, nous voulons et commandons que son ambassadeur qui réside à notre heureuse Porte ait la préséance sur l'ambassadeur d'Espagne et sur ceux des autres rois et princes. »

(1) Texte donné par Lavallée. *Des relations de la France avec l'Orient*, dans la *Revue indépendante*, 1843, t. XI, p. 227.

schismatiques et des catholiques et tenaient, sans doute, à ne point y être mêlées.

En dépit de ces ridicules querelles, la situation de la France en Orient fut considérable pendant tout le règne de Henri IV et une partie de celui de Louis XIII. L'ambassadeur du premier de ces rois, qui obtint la capitulation de 1604, Savary de Brèves, a tracé de cette situation un tableau qui mérite d'être reproduit ici, parce qu'on y voit clairement les avantages de la politique inaugurée par François Ier.

Savary de Brèves insistait d'abord sur les conséquences militaires de l'amitié de la Turquie; il y voyait le moyen « de détourner les armes des ennemis de la France par l'entremise du Turc ». Puis, abordant la question des profits commerciaux, il disait: « Ce fut sous François Ier qu'on commença de négocier sûrement avec les Turcs; et le trafic s'y établit d'une telle façon qu'à peine nous en pouvons-nous passer; et eux, au contraire, n'ont aucun besoin de nous; car il est très notoire qu'il y a plus de mille vaisseaux sur la coste de Provence et de Languedoc qui trafiquent dans l'étendue de l'empire turc et, par ce moyen, s'enrichissent non seulement eux-mêmes, mais encore beaucoup de contrées de la France, qui en reçoivent utilité. »

Se plaçant ensuite au point de vue religieux, il écrivait : « La conservation du nom chrestien et de la religion catholique dans leur pays sera jugée très importante, puisque l'on en peut espérer l'augmentation par le temps, au dommage et à la ruine entière de la secte mahométane; car sous prétexte de notre considération, et pour donner quelque chose à notre amitié, le Grand Seigneur permet qu'il y ait six ou sept monastères dans la ville et les faubourgs de Constantinople, lesquels sont remplis, les uns de religieux cordeliers, les autres de

jacobins ; et depuis peu, les pères jésuites y ont établi leur collège : tellement que Dieu y est servi avec le même culte et presque pareille liberté que l'on peut faire au milieu de la France ; sans mettre en considération un nombre infini de chrestiens grecs et arméniens, lesquels en leurs plus pressantes nécessités, lorsqu'ils se sentent oppressés, n'ont recours plus assuré et ne cherchent autre protection que le nom puissant de nos roys qui les met à couvert par le ministère de ses ambassadeurs. En effet, tout l'Estat du Turc est remply de chrestiens ; mesme dans les isles de l'Archipel, il y a cinq ou six éveschés établis, et les évesques nommés par le Saint-Père et la plupart des habitants de ces isles vivent en la créance de l'Église romaine, dont les principaux sont l'archevesque de Naxi, l'évesque de Scio, celui d'Andra et de Syra, lesquels, tous, ne subsistent que par le nom françois, et se maintiennent avec cette protection. L'Egypte est aussi pleine d'un grand nombre de chrestiens appelés Cophtes, qui vivent la plupart sous la discipline d'un patriarche que le roi d'Ethiopie reconnoist pour supérieur en la spiritualité. Mais quand toutes ces considérations cesseroient, qui d'elles-mesmes pourroient obliger à rechercher cette amitié, si elle n'estoit contractée, quel avantage au nom françois, quelle gloire au roy de France très chrestien d'être seul protecteur du Saint Lieu où le Sauveur du monde a voulu naistre et mourir ! Quel contentement de voir, au milieu de l'Estat des infidèles, fleurir le non chrestien, voir, dans la sainte Jérusalem, le superbe temple que sainte Hélène y fit bâtir, dans lequel le saint Sépulcre et le mont Calvaire sont enclos et qu'il soit servy de trente ou quarente cordeliers, choisis de toutes les nations, lesquels prient Dieu continuellement pour la prospérité des princes chrestiens, particulièrement pour notre

roy, leur seul conservateur, sous l'aveu duquel ils ont pouvoir d'habiter en Jérusalem, y faire librement le service divin et recevoir les pèlerins de toutes nations lesquels visitent les Saints Lieux en toute seureté, non sans ressentiment de la faveur qu'ils reçoivent de Sa Majesté, qui leur procure cet avantage. »

Enfin, de Brèves insistait sur ce que l'amitié manifestée par le sultan au roi de France permettait à ce dernier de couvrir de sa protection « tant de peuples qui n'ont repos ni seureté que sous l'authorité de son nom », en particulier les « Maronites et les Druses du mont Liban ».

J'ai tenu à reproduire intégralement ces lignes parce qu'elles contiennent, en quelque sorte, la philosophie de la politique suivie en Orient par François Ier et Henri IV, politique inspirée avant tout par le souci des intérêts nationaux et commerciaux de notre pays, dégagée, en fait, de toute préoccupation religieuse, traitant les Turcs comme s'il n'existait aucune différence entre leur religion et celle des Français, mais n'en aboutissant pas moins à la protection de la liberté religieuse dans l'empire ottoman. Il est permis seulement de noter l'erreur commise par de Brèves, quand il affirmait que la liberté accordée au christianisme aurait pour conséquence « le dommage et la ruine entière de la secte mahométane ». Le temps et l'expérience ont singulièrement démenti cette assertion.

CHAPITRE III

Les querelles des catholiques et des schismatiques dans le Levant.

Au moment de la première conquête de Jérusalem par les musulmans, en 636, le sultan Omar se trouva en présence de chrétiens schismatiques, séparés à la fois de Constantinople et de Rome, comme l'étaient la plupart de ceux de la Palestine et de la Syrie. Tous les chrétiens de Jérusalem obéissaient à un patriarche dont Omar confirma les pouvoirs et auquel il concéda la plus entière liberté religieuse pour lui-même et ses fidèles (1).

(1) Les Grecs invoquèrent plus tard, en faveur de leurs prétentions sur les édifices chrétiens de Jérusalem, un prétendu firman d'Omar, dont l'authenticité a été contestée mais qui offre de l'intérêt au point de vue de la situation de l'Église de Jérusalem au septième siècle. En voici le texte :

« Cette convention comprend les sujets, le clergé, les moines et religieuses et leur accorde la sûreté dans tel lieu qu'ils se trouvent.

« Nous, vrai croyant, et nos successeurs devons garantir la sûreté du sujet chrétien, s'il remplit ses devoirs de sujet. Cette convention ne sera rompue que par leur faute, dans le cas qu'ils veuillent se soustraire à l'obéissance et à la soumission.

« Que la sûreté soit également accordée à leurs églises, campagnes, aux lieux de leurs pèlerinages, tant au dedans qu'au dehors ; savoir : à l'église Kamane (Saint-Sépulcre) ; au lieu de la



Parmi les églises qui existaient alors à Jérusalem, les plus anciennes, notamment celle du Saint-Sépulcre, avaient été bâties — d'après une légende très accréditée parmi les Grecs, — en 326 par la mère de Constantin, dont l'Eglise chrétienne a fait sainte Hélène. A l'appui de leurs prétentions sur les églises de Jérusalem, les Grecs ont toujours invoqué les fondations de sainte Hélène et le firman d'Omar. En fait, ils furent seuls maîtres de ces églises jusqu'à la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon. Cependant, dès 1023, on constate la présence de prêtres latins à Jérusalem. Au cours de la première croisade et après la prise de Jérusalem par les croisés, en 1099, les ordres religieux romains furent mis par Godefroy de Bouillon en possession des églises de Jérusalem transformée elle-même en vassale de la papauté,

Les prêtres et moines grecs ou arméniens, dépossédés, s'abritèrent d'abord « modestement sous le patronage des religieux latins », puis ils « se glissaient clan-

naissance de Jésus à Bethléem; à la grande église de la caverne, avec les trois portes vers le sud, le nord et l'occident; de même aux autres chrétiens qui se trouvent dans ces lieux; aux Grégoriens, Abyssiniens et Nestoriens, Jacobites et à tous ceux qui appartiennent à ce prophète. Ils méritent tous des égards, parce qu'ils furent déjà autrefois honorés par le prophète d'un document muni de son sceau, par lequel il nous exhorte à les ménager et à leur accorder la sûreté. A cause de quoi, nous, vrai croyant, sommes disposé à la bienveillance envers eux pour honorer la mémoire de celui qui fut bienveillant pour eux.

« Ils doivent être relevés de l'impôt de capitation et de celui des péages dans tous les pays et sur toutes les mers des moslimins. A leur entrée en Kamane (Saint-Sépulcre) et pendant le reste de leur pèlerinage, on ne doit rien prendre d'eux.

« Les chrétiens qui visitent le Saint-Sépulcre doivent déposer, pour le patriarche, une drachme et demi d'argent blanc. »

Des enquêtes faites en 1630 et en 1690 par ordre de la Porte et sur la demande des missions latines établirent la fausseté de cet acte. (Voy. C. Famin, *Loc. cit.*, p. 154.)

destinement dans les sanctuaires et se faisaient concéder, à titre de charité chrétienne, la faveur d'y célébrer après les latins; mais, une fois cette concession obtenue, ils la gardaient à titre de prescription. Le jour et la nuit, sans cesse aux aguets pour déjouer la surveillance des possesseurs de ces sanctuaires, ils arrachaient furtivement les signes ordinaires de la propriété, tantôt une tapisserie, tantôt une lampe; ils grattaient les inscriptions latines et les fleurs de lis d'or pour les remplacer par les images grecques; c'est ainsi que chaque jour, de concession en concession et d'empiétement en empiétement, ils gagnaient le terrain d'autrui avec une patience et une habileté qui seraient dignes d'admiration si elles n'étaient dignes de réprobation; c'est ainsi encore qu'ils préludaient à cette série de spoliations qu'ils devaient compléter au préjudice des catholiques, dans le courant du dix-huitième siècle (1). »

Pour saisir toute la signification de ces faits minuscules, de ces querelles puériles, auxquelles, depuis plus de huit siècles, est employée une partie de l'existence des moines schismatiques ou catholiques de la Palestine, il faut avoir présents à l'esprit les principes d'après lesquels les autorités musulmanes jugent les questions relatives à la possession ou à l'usufruit des édifices religieux. « Dans les usages de l'Orient et de la Terre sainte, fait observer l'écrivain cité plus haut, la possession exclusive d'une église, d'un sanctuaire, d'un autel, quel qu'il soit, par une communion chrétienne, n'exclut pas les autres communions de la faculté d'y célébrer; mais les possesseurs ont seuls le droit d'en garder les clefs, de réparer ces édifices et de les entretenir à leurs frais, d'allumer des lampes et d'y

(1) C. Famin, *Loc. cit.*, p. 211.

étendre les tapis, signe extérieur du droit de possession. Une chose singulière, c'est la manière dont les musulmans, en cas de contestation, jugent le droit de possession : s'ils ont vu quelqu'un balayer une chapelle, un sanctuaire quelconque, ils estiment que ce lieu appartient à celui qu'ils ont vu un balai à la main. Et il ne faut pas s'en étonner, l'enceinte sacrée dans laquelle se trouve placé le tombeau de Mahomet à Médine est balayée tous les jours par quarante *ferrasch* (balayeurs); c'est une charge très considérée chez les musulmans et que le sultan confère à ses favoris et aux principaux personnages de sa cour (1). »

Tandis que les moines grecs invoquaient à l'appui de leurs prétentions sur les édifices religieux de Jérusalem la construction des premières églises de la ville par sainte Hélène et le firman contesté d'Omar, les missionnaires catholiques appuyaient leurs prétentions rivales sur un acte du temps de Charlemagne, par lequel Haroun al-Raschid, maître de la Perse et de tout le Levant, aurait accordé à l'empereur d'Occident la possession du Saint-Sépulcre. D'après la *Chronique* d'Eginhard, « les ambassadeurs que l'empereur avait envoyés porter des présents pour le très saint sépulcre du Sauveur des hommes et le lieu de sa résurrection étant allés trouver Haroun, et lui ayant fait connaître la volonté de leur maître, non seulement le calife leur permit d'accomplir leur mission, mais même il concéda à Charlemagne la possession de ce lieu sacré. » Il est permis de douter que l'on doive attribuer plus de créance à ce récit qu'au firman d'Omar. Les musulmans ne donnaient jamais la propriété entière des églises; ils accordaient simplement le droit de jouissance.

(1) C. Famin, p. 18. A l'appui de sa dernière assertion C. Famin cite la *Correspondance d'Orient*, t. IV, p. 236.

J'ai rappelé que, dès l'année 1023, on constate la présence de prêtres catholiques romains à Jérusalem. C'est encore un titre que les Latins invoquent contre les Grecs; mais ils font valoir surtout ce qui se produisit lors de la première croisade, après la prise de Jérusalem. Ils rappellent que dès que la Palestine eut été proclamée royaume vassal de la papauté, tous les prêtres schismatiques furent remplacés par des catholiques latins et des ordres spéciaux furent créés pour la garde des Lieux Saints.

Les missionnaires latins invoquent encore à l'appui de leurs prétentions le fait qu'au moment de la reprise de Jérusalem par Saladin, en 1187, il ne s'y trouvait que des catholiques et que cette situation fut consacrée par une décision spéciale du sultan. Ils ajoutent qu'après la constitution de l'empire latin de Constantinople, en 1204, les catholiques furent maintenus en possession de tous les sanctuaires de la Palestine, ce qui était naturel, puisque le nouvel empire ne reconnaissait que le pape comme suzerain. Enfin, ils font valoir que, même après la chute de l'empire latin de Constantinople, le sultan Akmed-Acheref reconnut par un firman de 1227, « que le Saint-Sépulcre et ses couvents, la moitié du Calvaire, le couvent du mont Sion, l'église de Bethléem et la grotte de la Nativité sont la propriété des religieux francs ». Ils rappellent encore l'acte de 1342 que Robert le Sage, de la maison d'Anjou, roi de Naples, obtint du sultan de Syrie en faveur des franciscains. Ils font valoir, enfin, des décisions de 1564 et 1565 qui, à la suite de rixes sanglantes entre les deux sectes chrétiennes, attribuèrent aux religieux catholiques les clefs de la grotte de Bethléem et celles « de la sainte Crèche » et ils ne cessent de protester contre les manœuvres par lesquelles les Grecs ou

les Arméniens tentaient de se substituer aux Latins.

Ces conflits de moines prirent, au dix-septième siècle, une telle acuité et nos représentants auprès de la Porte leur accordèrent une telle importance que les intérêts français en furent gravement compromis.

La France n'apparut plus, dès lors, aux yeux des musulmans et des schismatiques, que comme la servante des ambitions pontificales dans le Levant. « L'ambassadeur de France était le protecteur né des Latins, comme le patriarche de Constantinople était celui des Grecs », dit l'apologiste des missions cité plus haut.

A diverses reprises, notre représentant à Constantinople obtint des ordonnances qui attribuaient aux religieux *francs* des privilèges considérables, mais quelques années plus tard les Grecs en provoquaient l'abrogation. Ces documents témoignent mieux que toutes les considérations générales, de la puérilité dans laquelle notre politique était tombée.

En 1620, un *hatt-chérif* attribue certaines églises aux missions latines ; mais dès 1632, les Grecs se font attribuer les mêmes monuments. Notre ambassadeur proteste et obtient, en 1635, un nouveau firman favorable aux moines latins (1).

(1) Le hatt-chérif de 1620 déclarait : « Les religieux francs, anciens possesseurs exclusifs de la grande église de Bethléem et de l'église du Tombeau de la Vierge, ont, de leur plein gré, accordé à chacune des autres communions chrétiennes des sanctuaires dans l'église supérieure ; mais la partie inférieure, l'endroit où est né Jésus-Christ — que sur lui soit le salut ! — est le sanctuaire des religieux francs ; aucune autre nation n'y a aucun droit, et il est défendu à chacune d'elles d'usurper désormais ledit lieu... Nous ordonnons qu'on ne permette à aucun individu, Arménien ou autre, de dire la messe dans l'endroit où est né Jésus-Christ, endroit situé au-dessous de l'église de Bethléem, pas plus que dans la coupole que l'on appelle le Tombeau de Jésus-Christ, ni dans l'intérieur du tombeau de le Sainte Vierge, ni enfin dans les

Toutes ces concessions étaient payées tant par des tributs annuels que par des gratifications aux autorités turques. Avec de la générosité on pouvait aisément faire changer le nom du titulaire des faveurs. C'est ainsi, sans doute, que les moines grecs obtinrent, dès 1637, un nouveau firman qui les mettait en possession de tous les lieux dont l'acte de 1635 reconnaissait la propriété aux moines romains. Un peu plus tard, afin

sanctuaires qui depuis, un temps ancien, appartiennent aux religieux francs... »

Le hatt-chérif de 1632 adjugea aux moines grecs : « L'église de Bethléem, la grotte de la Nativité et la Pierre de l'Onction. »

Le firman de 1635 déclarait : « Aujourd'hui les religieux francs viennent de produire les titres qu'ils ont entre les mains ; nous les avons examinés, et avons reconnu que c'étaient des papiers anciens et authentiques, et avons ordonné que... les Francs aient, comme anciennement, la possession et la jouissance de la grotte située à Bethléem, et connue sous le nom de Crèche de Jésus-Christ, dont les Grecs se sont emparés au détriment des religieux francs par fraude et en produisant de faux titres ; qu'ils aient la possession et la jouissance des clefs des trois portes sud, nord et ouest de ladite grotte, des deux petits jardins qui en dépendent ; qu'ils aient encore, et de la même manière qu'ils l'ont eue de tout temps, la jouissance et possession de la Pierre de l'Onction, située dans l'église du Saint-Sépulcre, les voûtes du Calvaire, les sept arceaux situés au-dessous de Sainte-Marie, les deux coupoles, grande et petite, qui recouvrent le tombeau de Jésus-Christ ; qu'ils aient, en outre, de la même manière qu'ils l'ont eue par le passé, la jouissance et possession, soit à Jérusalem du Tombeau de Sainte-Marie du couvent appelé Deir-al-Amoud, avec ses attenances et dépendances, soit dans le village de Nazareth des églises et monastères, en un mot de tous les lieux dont, jusqu'à présent, ils ont eu la possession non contestée ; que, désormais, ni les Grecs, ni les Arméniens, ni aucune autre nation chrétienne ne les troublent et inquiètent ou soient cause qu'ils soient troublés ou inquiétés... Que toujours dans lesdits lieux, et principalement sur le Calvaire, les religieux francs exercent leur culte à leur gré et comme par le passé ; qu'ils y mettent comme auparavant des cierges et des flambeaux, sans que personne les en empêche ; que, dans l'exercice de leur culte, le préfet des religieux francs ait, comme par le passé, le pas sur tous les religieux des autres nations, pourvu qu'ils paient le tribut voulu par l'ancien usage. »

d'obtenir la jouissance du tombeau de la Vierge à Gethsémani, ils accusèrent leurs rivaux « d'avoir volé le corps de la Sainte Vierge et de l'avoir vendu au pape ». Et l'ambassadeur de Louis XIV, en 1666, dut intervenir pour démontrer la fausseté de l'accusation! C'est à de pareilles billevesées que le représentant de la France passait son temps, se rendant aussi ridicule aux yeux des Turcs que les moines le pouvaient être à ceux des gens raisonnables.

D'ailleurs, malgré tous les efforts de notre diplomatie, les Grecs et les Arméniens reprenaient, petit à petit, tout ce qui leur avait été enlevé. Malgré le renouvellement des anciennes capitulations, qui eut lieu en 1675, et dont une clause nouvelle assurait aux missionnaires *francs* « la libre possession des lieux qui sont entre leurs mains, en dedans et en dehors de la ville de Jérusalem », les Grecs et les Arméniens ne mettaient jamais fin à leurs envahissements, et les multiples firmans rendus à la demande de nos ambassadeurs restaient inefficaces.

La multiplicité même de ces actes constitue la meilleure preuve de leur inefficacité (1).

(1) Je ne noterai plus que le suivant, rendu en 1690, mais qu'il fallut renouveler en 1695, en 1703, en 1731 et 1755 parce qu'il ne cessa jamais d'être violé. « Des différends s'étant élevés, dit le *bérat* de 1690, entre les religieux francs et les Grecs, au sujet de quelques lieux qu'ils regardent comme lieux de visitation, un sublime firman avait été rendu du temps de notre prédécesseur, ordonnant une enquête. L'on s'était, en conséquence, transporté sur les lieux et des *hondjet* et des *arzimahzar* avaient été dressés, contenant les déclarations suivantes, faites en présence des deux parties : les religieux francs possédaient le droit d'orner le lieu qu'ils regardent comme le tombeau de Jésus-Christ — que sur lui soit le salut! — situé au milieu de l'église du Saint-Sépulcre, et d'y tendre des tapis, les deux coupoles en plomb, grande et petite, qui recouvrent le tombeau, le droit de desservir le dedans et le dehors du tombeau et la place au milieu de laquelle il se trouve; d'y dire la messe et d'y placer des flambeaux, d'orner de tentures le petit autel situé entre la place, en face de la porte du tombeau, et la grille de fer

A la suite de la capitulation de 1740, de nouvelles réclamations furent produites par les religieux romains et, en 1757, un firman confirma leurs droits en y ajoutant l'autorisation de « réparer le tombeau et la chapelle souterraine de la Sainte Vierge à Gethsémani. C'était, pour les missionnaires latins, une victoire d'autant plus grande que le droit de réparer les sanctuaires entraîne dans les usages de l'Orient et selon la doctrine de l'islamisme, l'idée de la propriété. »

Cependant, cette victoire fut le point de départ d'incidents fort graves qui eurent lieu dans la semaine sainte de la même année. Le 2 avril 1757 « suivant l'ancien usage, les religieux latins dressèrent, à la porte du Saint-Sépulcre, un autel splendidement illuminé et orné de lampes et de vases d'or et d'argent. La cérémonie allait commencer lorsque plusieurs milliers de pèlerins grecs, exaltés par l'ivresse et la débauche, excités et poussés par les caloyers, se précipitent en tumulte sur l'autel dressé par les francis-

qui sert de limite à l'église grecque...; la moitié du Calvaire, qu'ils appellent le lieu de la crucifixion; le droit d'avoir le pas sur les autres nations dans les visitations; celui d'exercer leur culte dans le bas et le haut des sept arcades dites de Sainte-Marie, ainsi que sur la Pierre de l'Onction. Les Grecs s'opposent à l'exercice de ces droits par prépotence; ils ont enlevé les cierges des lieux où ils étaient... A Bethléem, la clef de la grande église, celles des portes de la grotte où est né Jésus-Christ, dans la même église, en tout trois clefs appartenant exclusivement aux religieux francs... Nous avons vu et vérifié toutes ces choses; un grand nombre de musulmans incapables de rendre un faux témoignage se sont présentés devant le tribunal de la loi et ont déclaré que les lieux, objet de la contestation, ont été laissés depuis les temps anciens entre les mains des religieux francs; mais que les Grecs les possèdent depuis quelques années par suite de leurs fausses déclarations. Vu, etc... Nous ordonnons que les susdits lieux qui, anciennement, étaient exclusivement affectés et attribués aux religieux francs, soient confirmés entre leurs mains, de la même manière qu'ils y étaient. »

cains, le renversent, le foulent aux pieds, enlèvent les vases précieux, les lampes et les ornements et ne se retirent qu'après avoir consommé jusqu'à satiété le vol et le sacrilège. » Notre ambassadeur demanda que les Grecs coupables de cet attentat fussent poursuivis et punis, mais la Porte ne lui répondit que par une enquête dont il ne vit jamais la fin. Pour mieux témoigner encore de l'indifférence avec laquelle on le traitait, un nouveau firman mit « les Arméniens en possession de l'aile gauche du chœur de la grande église de Bethléem et donna aux Grecs le tombeau et la chapelle souterraine de la Vierge à Gethsémani, la petite coupole du Saint-Sépulcre, la grande église de Bethléem et une clef de la grotte de la Nativité. »

L'ambassadeur de France fit entendre de nouvelles plaintes, mais on lui répondit simplement : « Ces lieux appartiennent au sultan; il les donne à qui lui plaît. Il se peut qu'ils aient toujours été aux mains des Francs, mais aujourd'hui Sa Hautesse veut qu'ils soient aux Grecs. » En réalité, les musulmans se moquaient et se moquent encore des luttes puériles des sectes chrétiennes et ils se bornent à exploiter leurs compétitions peu désintéressées. L'apologiste des missions auquel j'emprunte ces récits est obligé, en effet, d'avouer que « chacun, dans la ville sainte, vit de sa religion ». Tout ce que l'on peut visiter est l'objet de spéculations dont les visiteurs font les frais et dont les moines tirent bénéfice. « La Porte ottomane et ses agents, ajoute-t-il non sans raison, adoptant le plus fâcheux système de bascule, ont tour à tour donné gain de cause aux Latins, aux Grecs, aux Arméniens, demandant et recevant l'or de toutes les mains, et se moquant indistinctement de tous ceux qu'ils rançonnaient. »

Tout cela serait risible, en effet, s'il n'en était pas

résulté souvent de graves conflits politiques : « Il n'y a pas, avoue le même écrivain, un sanctuaire, une chapelle, pas une pierre peut-être de l'église du Saint-Sépulcre qui n'ait été l'objet d'une querelle entre les différentes communions chrétiennes, querelles quelquefois sanglantes, dont le bruit a passé les mers et qui ont tellement ému les rois de l'Europe qu'elles ont failli, en plus d'une circonstance, rompre la paix qui existait entre eux. »

Comme la France s'était érigée, pour complaire à la papauté, en protectrice des moines romains, c'est sur elle, naturellement, que retombaient et que retombent, encore aujourd'hui, toutes les haines des schismatiques et des musulmans. Et ce sont ses rivales européennes, en particulier les nations protestantes, qui ont recueilli les fruits de la politique dont elle avait posé les bases sous François Ier, mais qu'elle abandonna plus tard sous l'influence de l'Église romaine.

CHAPITRE IV

La politique de Louis XIV en Turquie et la capitulation de 1673. Les capitulations de l'Autriche, de Venise, de la Pologne et de la Russie.

Avec François I[er], la politique suivie par la France à Constantinople avait été exclusivement française et indépendante de la papauté. Avec la Ligue elle était devenue religieuse. A l'avènement de Henri IV elle s'émancipa de l'Église, mais elle retomba sous l'influence des jésuites et de la papauté vers la fin du règne de ce roi.

Les conversions obtenues pendant six siècles de prosélytisme parmi les musulmans du Levant étaient si rares que les papes durent renoncer à les donner pour but à leurs missions. Je lis, dans un ouvrage manifestement inspiré par l'Église romaine et publié au dix-huitième siècle, un aveu qu'il est intéressant de recueillir. « Les Turcs, écrit l'historien anonyme de l'Église auquel je fais allusion (1), ont si peu de disposition à se faire instruire et il est si dangereux de le tenter, que les sou-

(1) *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis 1600 jusqu'en 1716, avec des réflexions et des remarques critiques*. 1739.



verains pontifes ont jugé à propos de donner des bornes aux missionnaires en les fixant à la conversion des seuls schismatiques, pour ne pas sacrifier une moisson abondante à l'espérance incertaine de gagner un petit nombre d'hommes ou au plaisir flatteur de se procurer la couronne du martyre. »

Les seuls musulmans que les missionnaires parvenaient quelquefois à convertir étaient des Européens ayant embrassé l'islamisme dans le but de vivre à l'aise en Orient et d'y trafiquer en toute liberté, ou qui, ayant été réduits en esclavage par les pirates musulmans, avaient adopté leur religion afin de se soustraire à leurs mauvais traitements. Les missionnaires étaient à la recherche de ces deux sortes d'adeptes de l'islamisme, confondus sous le nom de « renégats »; ils en convertissaient, de temps à autre, quelques-uns; mais ils devaient ensuite leur faire quitter le pays. En agissant de la sorte, ils contrevenaient aux lois et s'exposaient à de très sévères châtiments, en même temps qu'ils faisaient encourir la peine capitale aux convertis. Les faits de ce genre étaient d'ailleurs assez rares, car la plupart des Européens devenus musulmans trouvaient de nombreux avantages dans la fidélité à leur nouvelle religion.

C'est à la suite d'un de ces faits qu'éclata la première brouille grave entre la France et la Turquie. Il paraît bien que les jésuites n'y étaient pas étrangers. En 1616, ils furent accusés, en même temps que le vicaire apostolique du pape, d'avoir contribué à la conversion et au départ de divers Européens renégats. Jésuites et vicaire apostolique furent emprisonnés. « Heureusement, rapporte l'historien cité plus haut, l'interprète dont se servait le caïmacan était fort affectionné aux jésuites : C'était un juif qui avait autrefois étudié à

Paris sous le célèbre Maldonat... Il donna une explication si favorable aux papiers (découverts chez les jésuites) que les Pères furent déclarés innocents. » Il se montra, sans doute, moins favorable au vicaire apostolique, ou bien la Porte croyait n'avoir pas à ménager autant le Pape que le roi de France, car « le vicaire du Saint-Siège fut étranglé dans sa prison parce que les lettres patentes trouvées chez lui n'étaient point susceptibles d'aucune interprétation qui le pût tirer d'affaire. » Ces « lettres patentes » étaient les documents qu'il avait préparés pour favoriser le départ des renégats ramenés au christianisme. Comme l'ambassadeur de France était intervenu très énergiquement pour protéger les jésuites et le vicaire apostolique, la mort de ce dernier amena une brouille entre la Turquie et notre pays.

Il suffisait que la rupture se fût produite entre les deux gouvernements sur le terrain religieux, pour qu'elle fût suivie de mesures violentes en Turquie et de menaces non moins violentes de la part de la France. Pendant tout le dix-septième siècle, les sultans de Constantinople se montrent nettement hostiles aux chrétiens français, considérés comme les agents de la papauté et les complices des jésuites. D'un autre côté, ainsi que l'avoue un historien très favorable aux missions ; « la réaction catholique qui suivit le triomphe passager du protestantisme avait ranimé, en France, le zèle religieux, l'ardeur des conversions et de la propagande, l'esprit des croisades » au point que l'opinion « demandait le renouvellement de la guerre sainte » (1).

C'est, en effet, à une croisade véritable que la papauté songeait. Reprenant le projet qu'avait formé

(1) Th. Lavallée, in *Revue indépendante*, 1843, XI, p. 232.

jadis saint Bernard et qui consistait à lancer tout l'Occident contre l'islamisme, « le fameux père Joseph fit un projet de croisade qu'il envoya à toutes les cours chrétiennes (1). De son côté, dans la dédicace de son *Histoire des Turcs*, Beaudier poussait Louis XIII à renouveler les guerres saintes de Philippe-Auguste et de Saint Louis : « Vos ancêtres, lui disait-il, ont autrefois détourné et dissipé vaillamment un effroyable déluge d'infidèles qui menaçaient la chrétienté d'un naufrage universel ; et l'on espère de votre royale valeur qu'après avoir heureusement acquis le nom de Juste en assurant et poliçant votre État, elle vous ira faire recevoir, aux régions les plus voisines du lever du soleil, celui de conquérant et de libérateur de la chrétienté. »

Un ancien ambassadeur de Henri IV dont j'ai eu déjà l'occasion de parler, Savary de Brèves, obéissant, à son tour, à l'impulsion de l'Église romaine, publiait, en 1620, un ouvrage particulièrement destiné à déterminer une coalition de tous les États occidentaux contre l'empire ottoman. Il engageait ces États à provoquer d'abord une rébellion générale des chrétiens de l'Albanie, de la Grèce, de l'Égypte et surtout de la Syrie. « Que si jamais, disait-il (2), Dieu voulait regarder de son œil les princes chrétiens et leur donner un esprit de paix pour s'unir ensemble à la ruine de ces monstres qui vont insensiblement dévorant la chrétienté, quel port plus beau, quel havre plus assuré pourraient-ils désirer que de se rendre au pied du mont Liban, en Syrie, habité d'un très grand nombre de chrétiens appelés *Maronites*, lesquels vivent sous l'obéissance du Siège romain et tendent les bras à ceux qui les voudront aider à secouer le

(1) Th. Lavallée, *Revue indépendante*, 1843, XI, p. 234.
(2) *Discours abrégé des moyens assurés d'anéantir et ruiner la monarchie des princes ottomans.*

joug de la tyrannie turque? Les chrétiens maronites sont des peuples aguerris de longue main, qui s'attachent la plupart au service du Turc sous le commandement du vice-roi de Tripoli, et les autres s'engagent avec les Druses, autre peuple du Liban, lesquels croient que leurs pères sont issus des Français qui conquirent la Terre sainte et sont ennemis des Turcs; ce serait aisé, si jamais on faisait entreprise pour la conquête de la Terre sainte, de tirer quinze ou ou vingt mille arquebusiers de ce peuple, lequel affectionne grandement la religion catholique, mais particulièrement le nom français auquel ils ont tous leur recours. »

Enfin, la papauté prit elle-même ouvertement la conduite de la politique dirigée contre l'empire ottoman. En 1661, le pape Alexandre VII, par dévouement à la maison d'Autriche autant que par zèle religieux, fit à Louis XIV la proposition d'organiser une ligue de la France et des nations de l'Europe centrale contre la Turquie. Le prétexte de la coalition était de mettre la Hongrie à l'abri de la domination turque; mais le but réel, très nettement indiqué dans les publications dont j'ai parlé plus haut, était l'organisation d'une véritable guerre religieuse, dans laquelle les nations chrétiennes auraient été unies contre les populations musulmanes.

Louis XIV avait formé « des projets de conquête sur la Turquie, projets conformes aux idées de sa jeunesse, à l'opinion catholique, à l'esprit des croisades et qui reposaient sur la pensée que les pays d'Asie, voisins de la Méditerranée, sont des pays chrétiens qui doivent être sous l'influence ou sous la domination de l'Europe (1) ». Mais il était arrêté dans l'exécution par quelques-uns de ses conseillers. Colbert, en particulier, se

(1) Th. Lavallée, *Des relations de la France avec l'Orient*, dans la *Revue indépendante*, 1841, t. XII. p. 57.

montrait favorable à un retour vers la politique de François Ier. « Il regardait une guerre contre les Turcs comme une catastrophe qu'il fallait éviter à tout prix; selon lui, elle devait détourner la France de ses véritables intérêts à l'Occident, ruiner une partie de son commerce, la lancer dans une voie inconnue et qui ne pouvait être la sienne (1). » Il parvint à faire décider par le roi l'envoi à Constantinople d'une ambassade qui proposerait le renouvellement des anciennes capitulations. Elle devrait demander un abaissement des droits de douane dont les marchandises françaises étaient frappées, de manière à mettre notre pays sur le même pied que l'Angleterre et Venise; elle solliciterait pour la France le droit de trafiquer avec l'Asie par l'isthme de Suez et la mer Rouge. Colbert attachait un très grand prix à cette dernière condition. Il écrivait à notre ambassadeur : « Il faudrait tâcher de faire un traité avec le Grand Seigneur, par lequel il nous fût permis d'avoir à Alexandrie ou au Grand Caire des vaisseaux qui reçussent les marchandises que d'autres vaisseaux amèneraient par la mer Rouge d'Aden à Suez ; ce qui abrégerait la navigation des Indes orientales de plus de deux cents lieues. »

Louis XIV céda aux avis de Colbert et envoya en Turquie des ambassadeurs en vue du renouvellement des anciennes capitulations; mais c'est seulement lorsque nos armées eurent conquis la Hollande que le sultan consentit à signer la capitulation de 1673. Il n'y était pas question des clauses relatives au transit commercial par l'Égypte et la mer Rouge. La France continuait à jouir du privilège de couvrir de son pavillon le commerce des nations auxquelles la Porte n'avait pas

(1) Th. Lavallée, *Revue independante*, 1843, XI, p. 243.



encore accordé de capitulation; mais le nombre de celles-ci allait sans cesse en diminuant et devait être réduit encore dans l'avenir, car le sultan se réservait le droit de concéder autant de capitulations qu'il lui conviendrait. Il avait consenti seulement à réduire les droits de douane payés par les marchandises françaises au taux de 3 °/o déjà concédé à l'Angleterre.

Les nations « chrétiennes et ennemies », c'est-à-dire n'ayant pas de capitulations de la Porte, mais jouissant de l'amitié de la France, étaient autorisées à « visiter Jérusalem en toute liberté, en sûreté, sans que personne leur cause aucun trouble ni empêchement ».

Comme dans les capitulations précédentes, des clauses spéciales visaient les « religieux francs » auxquels toute liberté de pratiquer leur culte dans les lieux saints était maintenue.

La capitulation de 1673 aurait pu marquer un retour à la politique de François Ier. Les résultats en eussent été d'autant plus favorables à la France que notre vieille et irréconciliable ennemie, la maison d'Autriche, était alors en voie d'affaiblissement.

Pour le malheur de notre destinée, les jésuites et les partisans des croisades reprirent, après la mort de Colbert, possession de l'esprit de Louis XIV. On l'appelait, en des ouvrages retentissants « protecteur unique du christianisme en Orient »; on faisait appel aux sentiments de haine que les résistances de la Porte à ses volontés avaient fait naître en lui; on lui promettait la gloire de saint Louis s'il en reprenait l'œuvre pieuse; et on le représentait déjà comme le maître de la Turquie. Les poètes s'en mêlaient. Boileau lui disait en un vers de courtisan : « Je t'attends dans six mois aux bords de l'Hellespont. » Leibniz, qui se croyait un grand politique, lui conseillait de conquérir l'empire

ottoman. « La France, lui écrivait-il, semble réservée par la Providence pour guider les armes chrétiennes dans le Levant, pour donner à la chrétienté des Godefroy de Bouillon, et avant tout des saint Louis, pour détruire les nids de pirates qui l'infestent, pour attaquer l'Égypte, l'un des pays les plus heureusement situés du monde. » Il lui promettait « la domination des mers, l'empire d'Orient, la ruine des Ottomans, la suprématie universelle,... la direction universelle, la domination de la chrétienté, et le moyen de recouvrer le rôle de protecteur de l'Église avec le titre de son fils aîné, ce qui lui conquerra l'amour universel. » Il ajoutait : « La France, unissant le courage au génie, deviendra l'école militaire de l'Europe, le marché de l'Océan et la maîtresse du commerce de l'Orient. Je ne parle pas « du titre et des droits de l'empereur d'Orient, qui, plus d'une fois, furent son apanage et qu'elle doit ressaisir. »

Il était impossible que ces flatteries, s'ajoutant aux conseils belliqueux de la papauté, n'inspirassent pas à l'ambitieux monarque la pensée de cueillir les lauriers qu'on offrait à sa tête et de régner sur les terres dont on lui promettait la facile conquête. Leibniz avait fait tout un plan que l'on retrouvera dans l'histoire de Napoléon : on s'emparait d'abord de Malte; on faisait ensuite la conquête de l'Égypte; puis on prenait la Syrie où l'on devait être accueilli à bras ouverts par tous les chrétiens et d'où il serait facile de passer à Constantinople.

Les plus enthousiastes et les plus dévoués à la papauté démontraient que « rien ne serait plus beau et plus aisé que le rétablissement du royaume de Jérusalem ». Par ordre du roi lui-même, on dressait des plans officiels pour brûler Constantinople et pour « rétablir

l'empire d'Orient en faveur d'un des enfants de France, en détruisant celui des Turcs ». On était allé même jusqu'à dresser « l'estat des dépenses nécessaires à cette entreprise ».

Pendant ce temps, l'Autriche faisait alliance avec la Pologne que nous avions abandonnée, avec les Vénitiens, nos rivaux séculaires dans la Méditerranée, avec la Russie que nous avions tout intérêt à éloigner du Levant. Les troupes du prince Eugène battent les Turcs à Zenta, en 1697, et l'Autriche leur impose, en 1699, le traité de Carlowitz qui introduisait auprès de la Porte trois puissances nouvelles, l'Autriche, la Pologne et la Russie, et donnait à la quatrième, Venise, une autorité considérable.

L'empereur fit introduire dans le traité de Carlowitz une clause relative à la religion, qui plaçait l'Autriche, à Constantinople, sur le même pied que la France. « Art. 13. — A l'égard des religieux et de l'exercice de la religion catholique romaine, le Grand Seigneur promet de renouveler et de confirmer tous les privilèges qui leur ont été accordés par ses prédécesseurs. De plus, il sera permis aux ambassadeurs de l'empereur de faire ses plaintes et demandes à la Porte au sujet de la religion et de la visitation des lieux saints à Jérusalem (1). »

(1) En 1739, l'Autriche fit rappeler son privilège dans le traité de Belgrade.

« Art. 9. — Les privilèges accordés ci-devant en faveur des religieux et de l'exercice de la religion catholique dans l'empire ottoman, et spécialement ceux qui ont été accordés à la demande de l'empereur, aux religieux de l'ordre de la Trinité ou de la Rédemption des captifs, sont confirmés, et il sera permis à l'ambassadeur de l'empereur à la Porte ottomane d'exposer ce qui lui sera commis par rapport à la religion et aux lieux que les chrétiens visitent à Jérusalem et ailleurs. » (Voyez : Théoph. Lavallée, in *Revue indépendante*, 1844, t. XII, p. 70.)

Une clause analogue fut introduite dans le traité imposé au sultan par la Pologne. La voici : « Art. 7. — Les religieux catholiques romains jouiront dans tout l'empire ottoman, là où ils ont des églises, du libre exercice de leurs fonctions, selon les capitulations et privilèges qui leur ont été accordés autrefois. Il sera permis à l'ambassadeur de la Pologne à la Porte de faire à cet égard toutes les remontrances qu'il aura ordre de faire de la part du roi et de la République. »

On remarquera que dans ces deux traités les mots de « religion franque » et « religieux francs », employés dans les capitulations accordées à la France, sont remplacés par les termes « religion catholique romaine » et « religieux catholiques romains ». L'idée de « nation franque » disparaît. D'un autre côté, dans le traité de Carlowitz, il était stipulé formellement que les ambassadeurs de l'Autriche et de la Pologne pourraient faire des remontrances à la Porte, au sujet de la protection promise aux chrétiens, tandis qu'aucune clause aussi formelle ne figure dans la capitulation de 1673 ni dans celles qui l'ont précédée ou suivie.

En 1718, à la suite d'une nouvelle guerre entre la Turquie et l'Autriche, dans laquelle, par suite de l'indifférence de la France, les Turcs furent encore battus,

Le traité de Szislow signé entre l'Autriche et la Turquie le 4 août 1791 renouvela ces stipulations dans les termes suivants : « Art. 12. — Et quant à l'exercice de la religion catholique chrétienne dans l'empire ottoman, ses prêtres, ses prédicateurs, ses églises à entretenir ou à réparer, la liberté du culte et des personnes, la fréquentation et la protection des lieux saints de Jérusalem et d'autres endroits, la Sublime Porte ottomane renouvelle et confirme, d'après les règles du *statu quo* strict, non seulement les privilèges assurés par l'article 9 du traité de Belgrade à cette religion, mais aussi ceux qui ont été postérieurement concédés par ses firmans et autres actes émanés de son autorité. »

les droits accordés à l'Autriche en matière de religion furent rappelés dans le traité de Passarowitz. En même temps Venise imposait à la Porte un traité dont l'article 22 stipule : « Il sera permis à l'ambassadeur de Venise de faire des propositions relatives à des matières de religion. » C'était la première fois que la République vénitienne réclamait de la Porte le droit d'intervenir dans les affaires religieuses.

Plus tard, ce fut le tour de la Russie de se faire accorder des droits analogues. Le traité conclu à Constantinople le 5 novembre 1720, entre le gouvernement de Pierre Ier et celui du sultan, — traité dans lequel le tsar s'engageait à respecter l'indépendance de la Pologne, — contient l'article suivant : « Art. 11. — Il est libre aux marchands des deux nations de voyager et de trafiquer, en toute sûreté, d'un État à l'autre. Il sera permis aux Russes de faire des pèlerinages à Jérusalem et en d'autres lieux saints, sans qu'ils soient assujettis, ni à Jérusalem ni ailleurs, à aucun tribut, *karatch* ou *peskasch*, ni à des exactions pécuniaires pour leurs passeports. Les ecclésiastiques russes qui s'arrêteront sur le territoire de la Porte ne seront point molestés. »

En somme, toutes les nations, les unes après les autres, profitaient de l'affaiblissement de notre influence à Constantinople ou, pour mieux dire, de l'hostilité provoquée parmi les Turcs par notre politique essentiellement catholique et romaine, pour se faire accorder des droits particuliers non seulement dans le domaine commercial, mais encore dans le domaine auquel nous paraissions tenir le plus, celui de la religion.

En 1739, après que la Turquie eut battu la coalition qui s'était formée contre elle entre l'Autriche et la

Russie, elle renouvela les stipulations d'ordre religieux qui avaient été introduites en leur faveur dans les traités de Carlowitz et de Constantinople.

A cette époque, par conséquent, l'Autriche, la Pologne, Venise et la Russie schismatique elle-même jouissent, dans l'empire ottoman, du même protectorat religieux que la France. Nous sommes dépouillés du privilège auquel, pour complaire à la papauté et aux catholiques français, nous avions sacrifié tous nos intérêts politiques et commerciaux.

Les nations protestantes seules ne réclamaient de la Turquie aucun privilège d'ordre religieux. C'était pour elles tout bénéfice, car elles n'éveillaient ni les défiances des musulmans ni les susceptibilités des schismatiques grecs dont la puissance était si considérable à Constantinople.

En somme, pendant la seconde moitié du dix-septième siècle et presque toute la durée du dix-huitième, les relations de la France et de la Turquie furent dominées par les sentiments ultra-catholiques de Louis XIV. Nous laissions battre la Porte successivement par l'Autriche et la Russie, sans paraître voir que tout échec subi par la Turquie avait pour conséquence l'accroissement des forces de notre irréconciliable ennemie, l'Autriche, et l'extension vers le midi de l'Europe de la puissance russe, que toutes les nations européennes avaient intérêt à repousser vers l'Orient. Nous laissions, enfin, la Pologne se déclarer, par fanatisme catholique, contre la Turquie et préparer elle-même, par cette faute l'affaiblissement qui devait aboutir à son partage entre les puissances contre lesquelles Français et Turcs auraient dû la protéger.

Il est important de noter, — parce que ce doit nous être une leçon pour le présent et l'avenir, — que toutes

nos fautes avaient leur point de départ principal dans les idées religieuses dominant d'une part, à Paris, et, de l'autre, à Constantinople. En France, on ne songeait qu'à la destruction de l'islamisme; en Turquie on se laissait trop volontiers aller aux rêves d'une extension nouvelle de l'islamisme sur les territoires européens. Tandis que Louis XIV faisait avec la papauté des préparatifs de croisade contre les musulmans, et rêvait de conquérir l'empire ottoman, le grand-vizir Kara-Mustapha, vers 1678, « s'était pris tout à coup du désir de renouveler les invasions de Mahomet II et de Soliman, ne parlait que de conquérir tout l'Occident et fit pendant plusieurs années d'immenses préparatifs qui jetèrent la terreur en Allemagne ». Turcs et Français étaient également aveuglés par la religion. Les uns et les autres ne songeaient qu'à se détruire dans le moment même où leurs intérêts leur commandaient le plus impérieusement d'unir leurs efforts contre des ennemis communs.

Le gouvernement français ne comprit la gravité des erreurs commises pendant le règne de Louis XIV, que le jour où il vit la Russie sur le point de devenir maîtresse de la mer Noire et l'Autriche prête à s'emparer des principautés des Balkans, tandis que la Pologne était déjà devenue la vassale de l'empire moscovite.

CHAPITRE V

La Politique de Louis XV en Turquie et la capitulation de 1740. Louis XVI et le retour à la politique romaine.

Louis XV avait admirablement compris la faute commise par Louis XIV et la Régence. Dans les instructions à ses ambassadeurs il avait l'habitude de répéter : « Il faut unir par une alliance perpétuelle la Turquie, la Pologne, la Suède et la Prusse, sous la médiation de la France contre l'Autriche et la Russie. » Cette politique fut appliquée, sur nos conseils, dans le traité de Belgrade, que la Turquie put imposer, en 1739, à la Russie et à l'Autriche. Ce traité interdisait l'accès de la mer Noire à la Russie, écartait l'Autriche des Balkans et restaurait la puissance de la Turquie, dont l'affaiblissement avait marché, depuis plus d'un demi-siècle, parallèlement au nôtre.

Un an après la signature du traité de Belgrade eut lieu le renouvellement de nos anciennes capitulations. Cet acte fut signé le 30 mai 1740. Il revêtait la même forme que les premières capitulations : ce n'était pas un traité entre la France et la Porte, mais simplement

une concession faite à notre pays par le sultan, en échange de l'amitié dont la France venait de lui donner une preuve éclatante. Non seulement le préambule de l'acte rappelle les anciennes relations amicales des deux pays, mais encore il est fait, dans l'article 55, une allusion directe au rôle joué par notre ambassadeur dans la conclusion de la paix de Belgrade. A ce titre, l'article 55 accordait à notre commerce une faveur spéciale (1).

D'autres articles maintenaient la réduction à trois pour cent du droit de douane déjà concédée par la capitulation de 1673, en étendant cette réduction à des marchandises qui n'avaient pas été visées dans les capitulations antérieures. Il était, en outre, stipulé, à l'article 57, que les tarifs des douanes seraient établis de manière à empêcher les agents turcs de percevoir un droit supérieur à trois pour cent, ainsi qu'ils le faisaient abusivement en maintes circonstances. Les navires français étaient autorisés à charger des fruits, tels que raisins, figues, etc., dans les ports de la Turquie, ainsi que du

(1) Voici le texte de cet article : Art. 55. — « La cour de France étant depuis un temps immémorial en amitié et en bonne intelligence avec ma Sublime Porte et le très magnifique empereur de France de même que sa cour, ayant particulièrement donné ses soins dans les traités de paix qui sont survenus depuis peu, il a paru que quelque faveur dans certaines affaires de convenances était un moyen de fortifier l'amitié et un sujet d'en multiplier de plus en plus les témoignages ; c'est pourquoi nous voulons que, dorénavant, les marchandises qui seront embarquées dans les ports de France et qui viendront à notre capitale chargées sur des bâtiments véritablement français, avec manifeste et pavillon de France, de même que celles qui seront chargées dans notre capitale sur des bâtiments véritablement français, pour être portées en France, après qu'elles auront payé le droit de douane et celui de bon voyage, dit *selamellik-resmy*, conformément aux capitulatioas antérieures, lorsque les Français négocieront ces sortes de marchandises avec quelqu'un, l'on ne puisse exiger d'eux, sous quelque prétexte que ce soit, le droit de *mézeterie*, dont l'exemption leur est pleinement accordée pour l'article de la mézeterie tant seulement ».

sel dans l'île de Chypre. Les négociants français étaient autorisés à importer des monnaies et à en exporter sans payer aucun droit et n'étaient pas contraints de convertir leur monnaie en monnaie turque. En un mot, une foule de libertés étaient accordées au commerce français. Les sujets des nations qui n'avaient pas de capitulations étaient de nouveau autorisés à trafiquer et à circuler dans l'empire ottoman, sous le pavillon français. L'article 11 nous donnait l'autorisation de réprimer nous-mêmes le brigandage des pirates barbaresques.

La question religieuse n'avait pas été oubliée. Toutes les anciennes stipulations auxquelles elle avait donné lieu étaient soigneusement reproduites et développées. L'article premier lui avait été réservé comme pour bien marquer le caractère catholique de la France; mais, en somme, les stipulations relatives à ce que l'on appelle par erreur le protectorat de la France ne contenaient rien de nouveau (1). On les sent inspirées par le souci

(1) En voici le texte : Article premier. — L'on n'inquiètera point les Français qui vont et viennent pour visiter Jérusalem, de même que les religieux qui sont dans l'église du Saint-Sépulcre, dite *Kamana*. — Que les nations européennes et ennemies qui sont en paix avec l'empereur de France et qui désireront visiter Jérusalem puissent y aller et venir, dans les bornes de leur état, en la manière accoutumée, en toute liberté et sûreté, sans que personne leur cause aucun trouble ni empêchement... Les évêques dépendant de la France et les autres religieux qui professent la religion franque de quelque nation ou espèce qu'ils soient, lorsqu'ils se tiendront dans les bornes de leur état ne seront point troublés dans l'exercice de leurs fonctions, dans les endroits de notre empire où ils sont depuis longtemps. »

D'après les articles 33 à 36 « les religieux francs qui, suivant l'ancienne coutume, sont établis dedans et dehors de la ville de Jérusalem, dans l'église du Saint-Sépulcre, appelée *Kamana* ne seront point inquiétés pour les lieux de visitation qu'ils habitent et qui sont entre leurs mains, lesquels resteront encore entre leurs mains comme par ci-devant, sans qu'ils puissent être inquiétés à cet égard, non plus que par des prétentions d'impositions; et s'il leur survenait quelque procès qui ne pût être décidé

qu'ont les prêtres catholiques de se mettre à l'abri des envahissements des schismatiques beaucoup plus que de se protéger contre les persécutions des Turcs. Ceux-ci, en effet, n'avaient jamais cessé de montrer une grande tolérance à l'égard du catholicisme; si les missionnaires avaient à subir des vexations, c'était uniquement de la part des fonctionnaires subalternes et plutôt sous l'impulsion des Grecs que sous celle des musulmans.

Après la paix de Belgrade (où nous étions revenus à la politique de François Ier) et la signature de la capitulation de 1740, notre situation dans l'empire ottoman était considérable : « On donnait à notre ambassadeur tous les commandements qu'il demandait pour nos marchands et nos missionnaires; les Fanariotes (Grecs, clients du palais du Phanar, habité par le patriarche de Constantinople), qui ambitionnaient les trônes de

sur les lieux il sera renvoyé à ma Sublime Porte. — Art. 34. Les Français, ou ceux qui dépendent d'eux, de quelque nation ou qualité qu'ils soient, qui iront à Jérusalem, ne seront point inquiétés en allant et venant. — Art. 35. Les deux ordres religieux français qui sont à Galata, savoir, les jésuites et les capucins, y ayant deux églises qu'ils ont entre leurs mains *ab antiquo*, elles resteront encore entre leurs mains et ils en auront la possession et jouissance; et comme l'une des églises a été brûlée, elle sera rebâtie avec permission de la justice et elle restera comme par ci-devant entre les mains des capucins, sans qu'ils puissent être inquiétés à cet égard. On n'inquiètera pas non plus les églises que la nation française a à Smyrne, à Seyde, à Alexandrie et dans les autres échelles et l'on n'exigera d'eux aucun argent sous ce prétexte. — Art. 36. On n'inquiètera pas les Français quand, dans les bornes de leur état, ils liront l'évangile dans leur hôpital de Galata. »

La Capitulation de 1740 ne fut publiée qu'en 1770 sous le titre suivant : *Capitulations ou traités anciens et nouveaux entre la France et la Porte ottomane, renouvelés et augmentés l'an 1740* traduits par le sieur Deval, secrétaire interprète de France. Elle a été renouvelée en 1802 et régit, encore aujourd'hui, les relations de la France avec l'Empire ottoman.

Moldavie et de Valachie, n'y parvenaient que par le crédit de la France; nos exportations pour la Turquie qui, en 1702 n'étaient que de 12 millions, étaient de 22 millions en 1750, et tout l'avantage de ce commerce était pour nous, car nous ne prenions aux Turcs que des matières premières que nos ouvriers de la Provence, du Languedoc, du Lyonnais, de la Normandie et de la Picardie travaillaient, et que nous leur renvoyions ensuite tout ouvrés. Toulon tirait presque tous ses bois de construction de l'Albanie; les bûcherons souliotes et zagoriates de Parta s'enrichissaient au service de nos constructeurs, ne juraient que par la France et n'obéissaient qu'à ses agents (1). »

Malheureusement, plus nos ambassadeurs se sentaient influents et plus ils étaient contraints de s'occuper des questions religieuses, car ils étaient plus que jamais assaillis par les réclamations des missionnaires catholiques. L'objet en était toujours le même : il s'agissait des conflits entre catholiques et schismatiques, à propos de la possession et de l'usage, ou pour mieux dire, de l'exploitation des Lieux Saints. Mais un élément nouveau s'y était introduit. La Russie entendait faire usage de ses capitulations pour protéger les moines grecs contre les missionnaires latins, elle multipliait les démarches auprès de la Porte pour obtenir que les catholiques fussent supplantés, dans les églises de Jérusalem, de Bethléem, etc., par des schismatiques grecs.

Rendus très forts par l'appui direct de la Russie et par le concours indirect que leur donnaient les protestants, les moines grecs finirent par obtenir, en 1757, une décision de la Porte qui « chassait les Latins

(1) Th. Lavallée, in *Revue indépendante*, 1844, XII, p. 352.

de l'église de la Vierge, de la grande église de Bethléem et mettait sous la garde et la protection exclusive des Grecs le Saint-Sépulcre et plusieurs autres sanctuaires (1).

A partir de ce moment, il se constitue, à Constantinople, une sorte de ligue d'intérêts entre les Grecs qui veulent se débarrasser des missions latines protégées par notre ambassade, les Anglais qui jalousent notre situation commerciale et les Russes qui aspirent à prendre une situation prépondérante dans la mer Noire.

Nos rivaux furent écoutés, plus facilement encore, à partir du jour où Louis XV commit la faute de s'allier avec l'Autriche pour combattre l'Angleterre (1756). Malgré nos protestations, les Turcs ne purent voir dans cette alliance que l'abandon par nous du souci de leur indépendance. L'Autriche n'était-elle pas leur ennemie séculaire ? N'avait-elle pas toujours rêvé de les chasser d'Europe ? La France ne serait-elle pas entraînée à sacrifier la Turquie à sa nouvelle alliée ? Aussi, à partir de cette époque, vit-on la Porte se défier de tous les avis que nous lui donnions, dédaigner les plus sages et ne chercher son salut que dans les rivalités qu'elle provoquait entre les puissances représentées à Constantinople.

Au moment même où, profitant de nos fautes, la Russie imposait à la Turquie le traité de Kaïnardji (10 juillet 1774) qui ouvrait la mer Noire aux bâtiments russes et préparait la prépondérance des tsars dans cette mer, il se trouvait un ambassadeur français à Constantinople, M. de Saint-Priest, pour conseiller le démembrement de la Turquie au profit de la France,

(1) V. Marallon, *Souvenirs d'Orient*, cités par Lavallée, *Loc. cit.* p. 355.

de la Russie et de l'Autriche. D'après lui, « la part de dépouilles qui nous semblait assignée et par la religion et par la gloire de nos pères, et par les sympathies des habitants et par nos relations de commerce, étaient la Syrie et l'Égypte ».

Il se trouva un autre ambassadeur français pour imaginer une théorie aussi pontificale que singulière de notre entente avec la Turquie. A en croire son originale, sinon véridique histoire de la politique de François Ier, « c'étaient les chrétiens d'Orient, non les Turcs, que la France avait pris sous sa protection; elle avait accepté jadis l'établissement des Ottomans et s'en était servi pour maintenir son influence dans le Levant; elle devait maintenant, pour conserver cette influence, accepter la ruine des Turcs » et se préoccuper des moyens de profiter de cette ruine.

Le pieux Louis XVI ne pouvait qu'accueillir avec sympathie ces propositions de retour à la politique de saint Louis. Il oublia qu'il n'avait ni finances ni flottes et que, s'il collaborait à la ruine de la Turquie, ce ne serait pas pour la France qu'il travaillerait, mais pour l'Autriche, dont les ambitions n'étaient guère dissimulées, et pour la Russie dont la tsarine se faisait dresser en Crimée des arcs de triomphe avec ces mots : « Chemin de Byzance ».

Pendant que Louis XVI établissait des plans pour cette nouvelle croisade sainte, la Russie enlevait aux Turcs, par le traité d'Yassi (1792), de nouveaux lambeaux de leurs territoires, et la Révolution se préparait à renverser la royauté.

CHAPITRE VI

La politique de la Révolution et de Bonaparte dans le Levant. La question d'Orient.

Les apologistes des missions font grand état de l'attitude prise par la Convention à l'égard des catholiques d'Orient. L'un d'eux insiste sur ce que nos ambassadeurs à Constantinople eurent « l'ordre de reprendre et de continuer les traditions du protectorat de la France au profit des religieux latins de Jérusalem et des Francs de la Terre sainte. Ils firent plus encore : ils adressèrent des représentations à la Porte dans le but d'assurer la tranquillité des chrétiens du Liban. Les agents de la République française protestèrent en plus d'une circonstance, contre la violation des droits acquis aux Latins ; et tandis que la Convention fermait les églises de France, elle faisait ouvrir celles du Liban et les plaçait sous la protection du drapeau tricolore (1). »

La vérité est que la Convention commit les mêmes fautes que Louis XIV. Alors que sa principale préoccu-

(1) Famin, *Histoire de la rivalité et du protectorat des églises chrétiennes d'Orient*, p. 348.

pation aurait dû être, pour combattre l'Autriche, de s'entendre avec la Turquie, elle s'aliénait les sympathies de tous les musulmans en prenant la protection des missions romaines d'Orient et en encourageant les tentatives de rébellion des catholiques Maronites :

Les missions étaient parvenues à convaincre les esprits mystiques, si nombreux dans la Convention (1), que notre influence en Orient était due au catholicisme; tandis que la protection donnée à l'Église romaine nous enlevait toute autorité à Constantinople.

La faute commise par la Convention fut encore singulièrement aggravée le jour où le Directoire, cédant aux ambitions de Bonaparte, lui permit d'exécuter le plan que Leibniz avait soumis, un siècle auparavant, à Louis XIV et qui consistait à s'emparer de Malte, de l'Égypte et de la Syrie, pour édifier une sorte d'empire chrétien sur les ruines de celui des Turcs.

Certes, le plan qui consistait à introduire la domination ou le protectorat de la France en Égypte n'était dépourvu ni de grandeur ni d'utilité; mais sa réalisation était entourée de si grands obstacles qu'il fallait pour y atteindre plus d'habileté que de force brutale. Or, Bonaparte ne croyait qu'à la force. Etablir en Égypte une sorte de protectorat français était chose possible, à la condition de s'entendre avec le sultan et avec la classe dirigeante de l'Égypte elle-même. Vouloir faire la conquête du pays, c'était provoquer contre nous l'hostilité des dirigeants de la vallée du Nil.

L'Égypte était alors placée sous l'autorité des Mamelucks, sorte d'oligarchie militaire qui reconnaissait la suzeraineté du sultan de Constantinople, respectait son

(1) Voyez mon livre sur *l'État et les Églises en France depuis les origines jusqu'à la séparation*, p. 50 et suiv. (Paris, F. Alcan).

pacha, mais gouvernait le pays à sa fantaisie, et sans avoir à redouter aucune rébellion des fellahs, car ceux-ci, depuis des milliers de siècles, n'avaient fait que passer d'un maître à un autre.

Sous l'influence des idées que les missionnaires répandaient en France depuis plusieurs siècles, Bonaparte, aussitôt après son débarquement en Égypte, se présenta comme résolu à détruire les Mamelucks. Il les battit, en effet, complètement près des Pyramides en 1798, puis il tenta de gouverner l'Égypte en s'appuyant sur les fellahs et sur les cophtes.

Thiers rappelle les proclamations lancées par Bonaparte parmi les fellahs, pour leur annoncer qu'il va chasser les Mamelucks et prendre leur place, que les Français sont des musulmans aussi puisqu'ils viennent de détruire chez eux l'autorité du pape et il conclut : « Bonaparte se conduisit d'après ces errements aussi justes que profonds. » Il se fut montré plus avisé en faisant observer que pas un fellah ni un cophte ne vinrent aider Bonaparte à chasser les Mamelucks, que pas un fellah ni un cophte ne se lamentèrent quand ses échecs de Syrie l'obligèrent à quitter l'Égypte. Bien mieux : fellahs et cophtes étaient en train alors de se révolter. « L'esprit d'insurrection s'était répandu dans tout le Delta (1) » avoue Thiers.

Les fellahs, en réalité, restèrent indifférents à ce qui se passait autour d'eux en 1798, comme ils avaient été indifférents à tout ce qui s'y était passé depuis les premiers Pharaons. Les Mamelucks étaient leurs maîtres; les Français voulaient le devenir; quels seraient les meilleurs? Ils n'en savaient rien et ne s'en préoccupaient même pas. Bonaparte obtint d'eux toutes les

(1) A. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, liv. XLVIII et LXIX.

manifestations extérieures de soumission qu'il lui plut de provoquer; il ne sut jamais ce qui se passait dans leur esprit.

Quant aux chrétiens de Syrie ils tinrent à son égard une conduite qu'il n'est pas inutile de rappeler. Depuis trois siècles, les missionnaires avaient promis à tous nos gouvernements que le jour où la France mettrait le pied en Syrie pour chasser les Turcs, les Maronites se lèveraient en masse afin de combattre à ses côtés. Si jamais occasion favorable se présenta pour la réalisation de ces promesses, ce fut, à coup sûr, le jour où Bonaparte tenta de conquérir la Syrie et mit le siège devant Saint-Jean-d'Acre. Les Maronites descendirent alors de leurs montagnes pour saluer celui qu'ils appelaient le « Sultan de feu » ; ils lui vendirent fort cher des vivres et lui firent des déclarations d'amitié très enthousiastes, mais il n'est dit nulle part qu'ils lui proposèrent le concours de leurs armes, dont il aurait eu cependant le plus grand besoin. Maronites de Syrie et Cophtes d'Égypte ne furent, en somme, pas plus utiles à Bonaparte que les fellahs. Les solennelles et incessantes promesses des missions subirent une lamentable faillite.

Pendant ce temps, la Turquie nous déclarait la guerre, l'Angleterre organisait contre nous une coalition générale de l'Europe, Nelson détruisait nos flottes dans la baie d'Aboukir et les missions du Levant qui poussaient depuis trois siècles à la croisade sainte contre l'islamisme passaient par l'épreuve la plus cruelle qu'elles eussent encore connue. Aussitôt après sa déclaration de guerre, la Porte fit enfermer notre ambassadeur au château des Sept-Tours; puis « elle traita comme prisonniers de guerre tous les Français établis dans l'empire ottoman : consuls, négociants, navigateurs, artistes, pèle-

rins et voyageurs ; et non seulement ces malheureux furent spoliés et ruinés, mais encore plusieurs d'entre eux furent indignement soumis à la torture et à des châtiments corporels, et, si l'on en excepte l'intervention éloignée et peu influente de l'Espagne, aucune réclamation ne s'éleva en faveur de nos malheureux compatriotes. » Les plus maltraités furent les membres des missions catholiques. Ils virent se lever contre eux non seulement les Musulmans, mais encore leurs ennemis séculaires de la secte orthodoxe. « Chassés des sanctuaires, insultés et maltraités jusqu'à effusion de sang par les schismatiques de toutes les communions chrétiennes, par les Grecs que la Russie protégeait, par les Arméniens qui se coalisaient avec les Grecs, par les Syriens, les cophtes et les Abyssins qui vivaient aux dépens des Arméniens, les catholiques de Terre Sainte se virent réduits à solliciter la faveur d'être tolérés dans les coins les plus humbles qui leur avaient été donnés jadis par les rois latins, et que leur imprudente générosité avait ouverts à ces étrangers qui maintenant s'en déclaraient les maîtres (1). »

La politique des missions catholiques échouait, en somme, piteusement, entre les mains de Bonaparte, comme elle avait échoué entre celles de Louis XIV, car la force ne peut rien contre la logique des faits.

Bonaparte comprit sans doute la faute qu'il avait commise en attaquant l'empire ottoman, car dès 1802, il conclut avec lui un traité de paix et d'amitié. L'inéluctable nécessité qui nous contraint à vivre d'accord avec la Turquie l'emportait une fois de plus sur les vues fausses et les ambitions personnelles.

Jusqu'au début du dix-neuvième siècle, le gouverne-

(1) C. Famin, *Loc. cit.*, p. 351.

ment ottoman n'avait consenti à la France que des capitulations, c'est-à-dire des actes dépendant de la seule volonté du sultan. Le 25 juin 1802 (6 messidor en X) après avoir battu l'Autriche et, sans doute, pour se préserver contre un retour offensif de cette puissance, Bonaparte signa avec la Turquie un véritable traité synallagmatique, offensif et défensif, et aussi général que possible. Il revenait réellement à la politique de François Ier, à laquelle, du reste, il était fait allusion. Dans la première phrase du préambule on lit, en effet, que les deux gouvernements se sont proposé de « rétablir les rapports primitifs de paix et d'amitié qui ont existé de tout temps entre la France et la Sublime-Porte » (1).

Le retour à l'alliance purement politique des deux gouvernements est encore souligné par ce fait que nulle part, dans le traité de 1802, il n'est fait directement allusion aux missionnaires catholiques. L'article 2 déclare, il est vrai, que « les traités ou capitulations qui, avant l'époque de la guerre, déterminaient respectivement les rapports de toute espèce qui existaient entre les deux puissances sont en entier renouvelés »; mais aucune mention spéciale n'est faite des anciennes clauses relatives à la religion.

(1) D'après l'article premier, « il y aura à l'avenir paix et amitié entre la République française et la Sublime-Porte ottomane. Les hostilités cesseront désormais et pour toujours entre les deux Etats. »

Art. 4. — La République française et la Sublime Porte se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs possessions.

Art. 9. — La République française et la Sublime Porte ayant voulu, par le présent traité, se placer, dans les États l'une de l'autre, sur le pied de la puissance la plus favorisée, il est entendu qu'elles s'accordent respectivement, dans les deux États, tous les avantages qui pourraient être ou avoir été accordés à d'autres puissances, comme si lesdits avantages étaient expressément stipulés dans le présent traité.

Par contre, le traité insiste sur le droit de navigation dans la mer Noire accordé à la France. Ce droit avait été concédé précédemment à la Russie, à l'Autriche et à l'Angleterre. Il fut accordé plus tard à l'Espagne, à la Hollande, à la Prusse, aux Napolitains et aux Ragusais, comme si la Porte eût tenu à établir une sorte de concurrence entre la Russie, qui avait exigé la première ce droit, et les autres nations européennes. Elle aimait mieux voir toutes les puissances commercer librement dans la mer Noire que de réserver en quelque sorte à la Russie le monopole du commerce de cette mer.

La Turquie s'engageait à prendre, de concert avec la France, « des mesures efficaces pour purger de toute espèce de forbans les mers qui servent à la navigation des vaisseaux marchands des deux États. » C'est surtout la piraterie des États barbaresques qui était visée par cette disposition; mais, en outre, « la Sublime-Porte promet de protéger, contre toute espèce de piraterie, la navigation des vaisseaux marchands français sur la mer Noire », cette mer étant envisagée comme une dépendance particulière de l'empire ottoman, quoique la Russie s'y fût déjà taillé plus d'un domaine par le traité d'Iassy en 1792 (1).

Par une stipulation spéciale, la Turquie donnait son adhésion au traité qui venait d'être conclu à Amiens entre la France et l'Angleterre, comme si elle eût voulu indiquer son intention de se placer, à la fois, sous la protection des deux grandes nations maritimes de l'Europe occidentale.

En résumé, le traité de 1802 posait la question

(1) Par ce traité, la Porte avait dû céder aux Russes : la Crimée, l'île de Taman, une partie du Kouban et de la Bessarabie, la ville d'Otchakov et le territoire qui s'étend entre le Bog et le Dniester.

d'Orient dans les termes les plus conformes à nos intérêts et de la façon qui répondait le mieux à la situation dans laquelle se trouvait l'Europe.

J'ai à peine besoin de rappeler combien étaient vives, au début du dix-neuvième siècle, les convoitises de la Russie à l'égard de Constantinople. L'un des premiers soins de la Grande Catherine, après la signature du traité de Kaïnardji, en 1774, avait été de prendre sous sa protection tous les Grecs de la Turquie, sous le prétexte qu'ils étaient schismatiques comme les Russes (1). Elle se posait devant l'empire ottoman comme une protectrice de la religion orthodoxe, répandait avec le plus grand soin le récit des misères infligées aux Grecs par les musulmans, et faisait prêcher par ses popes une véritable croisade contre l'islamisme. « Et le peuple, exalté, à l'idée de planter la croix sur le dôme de Sainte-Sophie, se précipitait au devant de la tsarine en criant, comme jadis les Croisés latins : *En avant! Dieu le veut!* Car lui aussi voulait aller jus-

(1) Le traité de Kaïnardji contient un article 7 ainsi conçu : « La Sublime Porte promet de protéger constamment la religion chrétienne et ses églises; et aussi elle permet aux ministres de la cour impériale de Russie de faire, dans toutes les occasions, des représentations tant en faveur de la nouvelle église à Constantinople dont il sera fait mention à l'article 14, que pour ceux qui la desservent, promettant de les prendre en considération comme faites par une personne de confiance d'une puissance voisine et sincèrement amie. » L'impératrice Catherine invoquait cette clause pour réclamer la protection de tous les chrétiens de l'empire ottoman, sans distinction de race ou de nationalité, ce qui était absolument contraire à l'esprit de toutes les capitulations et de tous les traités signés par la Porte. Ces actes n'ont jamais visé les *raïas*, c'est-à-dire les sujets du sultan professant la religion chrétienne, tels que les Grecs schismatiques, les Arméniens, les Syriens, etc. Le protectorat garanti par les capitulations n'a jamais visé que les chrétiens appartenant aux diverses nationalités européennes. C'est toujours ainsi que la France elle-même les a interprétés.

qu'à Jérusalem pour conquérir le Saint-Sépulcre et délivrer les chrétiens du joug tyrannique des musulmans (1). » Elle employait, en un mot, afin de satisfaire ses ambitions, le moyen qui avait servi à la papauté romaine pour lancer les populations de l'Occident à la conquête de la Palestine d'abord, de Constantinople ensuite. Et les populations naïves autant que croyantes de la Russie se laissaient pousser à la guerre par Catherine avec la docilité dont celles de la France avaient fait preuve à l'égard des papes.

Constantinople avait échappé aux convoitises de Catherine, mais celle-ci s'était fait abandonner la Crimée et ses successeurs devaient rester fidèles au programme qu'elle-même avait trouvé dans l'héritage de Pierre le Grand. Empêcher l'exécution de ce programme, mettre la Russie dans l'impossibilité de s'établir à Constantinople, et, dans ce but, protéger l'indépendance de la Turquie, c'est en cela que se résumait pour nous la question d'Orient. C'est ce qu'avait enfin compris Bonaparte le jour où il fit signer par Talleyrand le traité du 25 juin 1802.

Afin que ce traité pût produire tous ses résultats, il fallait que la France se tînt à l'écart des querelles religieuses du Levant; il fallait que nos rivaux ne fussent plus en situation de nous représenter au gouvernement ottoman comme les adversaires irréconciliables de l'islamisme; il fallait, d'autre part, que le patriarche grec de Constantinople ne pût pas nous considérer comme les protecteurs du prosélytisme romain; il fallait enfin que nous nous montrions hostiles à toute tentative faite par la Russie pour démembrer l'empire ottoman. Dans cette dernière partie de notre tâche,

(1) Famin, *Loc. cit.*, p. 37.

nous ne pouvions compter que sur l'Angleterre, car seule alors, en raison de ses intérêts maritimes, elle devait désirer que la Russie ne pût jamais s'étendre jusqu'à la Méditerranée.

Nous ne sûmes remplir aucune des conditions du programme que je viens de rappeler. Deux ans à peine après la signature du traité de 1802, le maréchal Brune, envoyé en mission à Constantinople, se posait en serviteur fidèle des missions romaines, exigeait qu'elles fussent remises en possession de certaines églises des Lieux Saints que les Grecs s'étaient fait donner par les Turcs, et provoquait ainsi contre nous les défiances de la Porte en même temps que l'hostilité du patriarche grec de Constantinople. Le moment était d'autant moins favorable à ce retour vers la politique romaine, que le sultan Sélim était tenu en défiance par ses propres sujets à cause de ses tendances réformatrices et que l'Angleterre était fort mécontente du rapprochement de la France et de la Russie qui venait de s'opérer à Tilsit. Nous mettions ainsi contre nous tous les éléments que nous aurions dû nous rendre favorables.

Il faut bien reconnaître aussi que le gouvernement turc ne sut jamais ni s'attacher à la politique étrangère que ses intérêts profonds lui prescrivaient de suivre ni instituer un régime intérieur susceptible de gagner les sympathies de l'Europe. Il paya ces vices du démembrement de ses États.

En 1842, par le traité de Bucarest, la Russie étend ses frontières jusqu'au Danube et se fait reconnaître une sorte de suzeraineté sur la Serbie. En 1827, par le traité de Londres, elle obtient la complicité de la France et de l'Angleterre pour une organisation de la Grèce dont tout le profit devait lui revenir. En 1830, c'est la France qui s'empare de l'Algérie, dont la Porte est incapable

de réfréner la piraterie. De 1831 à 1833, la révolte de Méhémet Ali fait de l'Égypte un royaume presque tout à fait indépendant de la Porte, et dont l'existence est consacrée par le « traité des Détroits » qui, en 1841, déclara que les bâtiments de guerre d'aucune puissance ne pourraient franchir les Dardanelles et le Bosphore.

A partir de ce moment, la Russie se pose à Constantinople en protectrice de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman. Elle ne manque pas de prétextes pour représenter la France, l'Angleterre et l'Autriche comme animées de convoitises ardentes à l'égard de l'Égypte ou de la Syrie, d'une part, des provinces balkaniques de l'autre. En même temps elle s'érige en protectrice des Grecs et réunit de la sorte entre ses mains les deux éléments qui dominent l'empire turc : la Porte et le Patriarcat.

Cependant, sa protection intéressée n'empêcha ni l'Autriche de s'emparer de l'Herzégovine et de la Bosnie, ni l'Angleterre d'établir son protectorat sur l'Égypte, ni la France de s'emparer de la Tunisie, ni le Monténégro, la Roumanie et la Serbie de se rendre indépendants. La Russie elle-même ne donnait-elle pas, d'ailleurs, l'exemple des mêmes ambitions, en s'emparant de la majeure partie de l'Arménie ?

Tous ces événements ont été favorisés, sinon provoqués, par le détestable régime politique et administratif auquel la Turquie est soumise. Ils seront suivis d'autres analogues, si quelque sultan ne s'avise pas bientôt de donner à l'empire ottoman un régime libéral.

La France pourrait jouer un rôle éminemment utile dans la réalisation de ces réformes si, au lieu de concentrer toute son attention sur les intérêts mesquins

des missions catholiques et sur les conflits de moines dont la Palestine est incessamment le théâtre, elle se résolvait à ne régler sa politique orientale que sur ses intérêts et ceux de l'humanité, en se dégageant des directions pontificales.

CHAPITRE VII

La situation religieuse actuelle dans le Levant.

Afin d'avoir une idée exacte de la situation religieuse qui existe actuellement dans l'empire ottoman, il faut se rappeler que l'une des règles essentielles du Koran consiste dans l'obligation imposée aux musulmans de respecter la foi de tous les hommes qui, vivant en territoire soumis à une puissance musulmane, acceptent l'autorité de cette puissance. Conformément à ces principes, toutes les populations qui, au moment de l'expansion de l'islamisme dans l'Asie occidentale et l'Afrique, acceptèrent l'autorité des califes, furent déclarées *raïas* (sujets du calife) et conservèrent leurs biens ainsi que leur liberté individuelle et la libre pratique de leur religion. Elles étaient simplement soumises à un impôt spécial de capitation.

Les chrétiens de la Palestine et de la Syrie continuèrent donc à pratiquer librement leur culte après la conquête de ces pays par les successeurs de Mahomet. La même liberté fut accordée par les Turcs à tous les chrétiens des territoires sur lesquels s'étendit plus tard l'empire ottoman.

Cette liberté a été respectée par les califes ou les sultans au point que l'on retrouve aujourd'hui, dans les pays soumis à des souverains musulmans, toutes les sectes religieuses qui s'y étaient développées avant le septième siècle ou qui s'y sont formées depuis cette lointaine époque.

C'est ainsi que les Arméniens, les Syriens, les Maronites, les Grecs etc., ont pu pratiquer jusqu'à nos jours la religion qu'avaient leurs pères au moment de la conquête des pays divers qu'ils habitent.

§ 1. — LES ARMÉNIENS

Dès le cinquième siècle, les Arméniens avaient adopté l'hérésie connue sous le nom de monophysisme (1). Or aujourd'hui encore, ils sont monophysistes. « L'Arménien, lit-on dans l'histoire des *Missions catholiques françaises* du P. Piolet, (2) n'est pas seulement un peuple à part, ayant sa langue, ses traditions et ses mœurs ; son Église est également distincte de l'Église orthodoxe, dont elle s'est séparée depuis le cinquième siècle en adoptant les erreurs du monophysisme. Depuis lors, malgré des retours partitiles momentanés vers l'union catholique, les Arméniens ont eu une religion nationale ; si de nos jours une centaine de mille sont rattachés sincèrement au pape et à l'Église romaine, ils sont considérés par leurs compatriotes comme des renégats et de faux frères. »

(1) Hérésie d'après laquelle le Christ n'aurait pas, comme l'affirme l'Eglise romaine, la double nature humaine et divine, mais n'aurait qu'une seule nature. Cette hérésie, prêchée par Eutychès et Dioscore, au cinquième siècle, fut condamnée par le quatrième concile œcuménique tenu à Chalcédoine en 451.

(2) *Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle,* publiées sous la direction du R. P. Piolet S. J., avec la collaboration de toutes les sociétés de missions, I, p. 35. (Paris, Armand Colin.)

Les Arméniens semblent, d'ailleurs, représenter, au point de vue religieux, l'élément le plus libéral des Églises schismatiques d'Orient. Les plus distingués des membres du clergé arménien vont étudier la théologie en Allemagne et reviennent dans leur pays, si l'on en croit le P. Piolet, ayant perdu quelque peu de leur foi. « Kantistes, rationalistes, agnostiques, dit-il c'est eux qui exercent maintenant l'influence intellectuelle dans leur patrie; à la foi ardente des siècles passés, tend à se substituer l'indifférence ; l'ouvrier des villes et des champs entend avec étonnement discréditer ses traditions religieuses, et, incapable de suivre ses docteurs dans leurs discussions métaphysiques et philosophiques, se contente d'oublier ce qu'il savait de religion pour devenir étranger à toute vie chrétienne (1). »

Le missionnaire auquel j'emprunte ces lignes note que, grâce à leurs dispositions d'esprit, les Arméniens sont devenus une proie facile pour les protestants anglais ou américains, et il affirme que ce sont ces derniers qui préparèrent la dernière insurrection arménienne : « C'est, dit-il, dans les écoles américaines que se cachaient les meneurs et les dépôts d'armes. »

Il ajoute que, se voyant abandonnés par ceux-mêmes qui les avaient poussés à la révolte, les Arméniens seraient « bien tentés de tourner les yeux vers les Russes; déjà une partie de l'Arménie est annexée à l'empire moscovite; le catholicos, chef de l'Eglise grégorienne, réside paisiblement à Etchniadzin, et si des agents trop zélés, mais maladroits, ne gâtent pas la situation en faisant de la russification à outrance, le fruit sera prêt à tomber au moment voulu aux pieds du tsar. »

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 37.

Il me paraît utile de signaler ces observations à ceux de nos compatriotes qui, pour glorifier l'œuvre des missions et démontrer la nécessité du protectorat de la France, affirment que, grâce à ces missions et à ce protectorat, notre pays compte dans le Levant une population arménienne soumise à l'influence française et prête à seconder toute entreprise qui serait faite par la France contre l'islamisme. On voit par les lignes qui précèdent, d'abord que les missionnaires n'ont aucune action religieuse sur les Arméniens et ensuite que ceux-ci sont prêts à se jeter dans les bras de la Russie.

Ce n'est pas tout : le P. Piolet est contraint de constater les relations étroites qui ont toujours existé entre les Arméniens et les Turcs. Il dit des premiers : « Grâce à leur esprit des affaires, plus affiné encore que celui des Grecs, ils s'étaient imposés aux Turcs comme de précieux auxiliaires et beaucoup d'entre eux occupaient dans les bureaux du gouvernement des situations importantes. Financiers hors ligne, ils se débrouillaient avec une souplesse merveilleuse et leurs services étaient hautement appréciés; c'est même là ce qui a déchaîné contre eux la jalousie des autres chrétiens... Un jeune Grec, avec qui je me suis rencontré en 1898, me disait : « J'étais à Smyrne au moment des massacres de Constantinople, et je le regrette, car j'aurais bien aimé en tuer un ou deux. » Sans montrer la même férocité, la plupart des chrétiens orientaux ont assisté avec indifférence à toutes les tueries (1). »

Il n'est pas possible de mieux établir l'inutilité des missions que nous entretenons parmi les Arméniens (2) que ne le fait lui-même ce missionnaire.

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 35.

(2) Les Arméniens ne forment plus aujourd'hui une nation. L'Ancienne Arménie a été partagée entre la Turquie, la Perse et

§ 2. — LES SYRIENS

Les missionnaires avouent que les Syriens sont très hostiles au catholicisme. « L'influence du haut clergé grec, dit le P. Piolet, ne s'est exercée dans les pays de langue arabe que pour élargir le fossé qui séparait les Orientaux de l'Église romaine; préservés pendant longtemps par leur ignorance, ils n'avaient pas formellement pris parti dans des controverses qu'ils n'étaient pas en état de suivre, et presque partout ils vécurent dans la bonne foi jusqu'à la fin du siècle dernier. C'est l'évêque grec, plus instruit, qui révéla aux Syriens les divergences qui séparaient Constantinople de Rome, et qui, faute de pouvoir s'expliquer sur des questions qu'il ne fallait pas essayer de leur faire comprendre, comme la procession du Saint-Esprit (1), leur inculqua en bloc l'horreur du pape et de l'Église romaine qu'il accusait d'avoir perverti la doctrine des Apôtres et des Conciles. Pour le peuple schismatique, « latin » devint synonyme de blasphémateur et de sacrilège; il n'en sait pas plus long et cela lui suffit (2). »

Du reste, les Syriens schismatiques nous sont présentés par les missionnaires comme fort ignorants en

la Russie. Les Arméniens sont dispersés, au nombre d'environ trois millions et demi, dans toutes les parties de l'Asie-Mineure et sur un grand nombre de points de la Turquie d'Europe. La Russie en a déjà absorbé un million. Presque tous sont schismatiques; les catholiques ne sont guère plus de 75.000. On voit d'après ces chiffres combien peu a été efficace le prosélytisme catholique exercé en Arménie par les missionnaires romains.

(1) Les Syriens schismatiques sont monophysistes comme les Arméniens et n'admettent pas que le Saint-Esprit procède du Fils en même temps que du Père, ainsi que l'a décidé le second concile œcuménique tenu à Constantinople en 381.

(2) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 29.

matière religieuse. « Le prêtre de langue arabe, dit le P. Piolet, sans instruction, sans formation sacerdotale, sans avenir, végétait dans une condition misérable, à peine différente de celle des paysans; marié, il avait à nourrir sa famille et devait pour cela s'adonner aux métiers les plus humbles. Que pouvait devenir le peuple chrétien sous de tels pasteurs? Quelle instruction pouvait donner ce clergé ignare?... Le prêtre orthodoxe n'est connu de ses ouailles, en Syrie, que par les visites intéressées qu'il fait périodiquement pour lever la dîme qui l'aide à vivre; la pratique des sacrements, source de maigres profits pour le prêtre, n'est qu'une occasion de marchandages et de discussions. »

Parmi les Syriens comme parmi les Arméniens, la Russie commence à faire sentir son influence. Afin d'émanciper les Syriens de la Porte, elle les soustrait à l'influence des prêtres grecs. Sur ce point encore il me paraît utile de consigner l'aveu de nos missionnaires. « Depuis quelques années, dit le P. Piolet, la propagande russe est venue s'opposer à la propagande anglo-américaine... c'est au nom de l'Église orthodoxe que se sont ouvertes les écoles de la « Société de Palestine » derrière laquelle se dissimule à peine le gouvernement russe. C'est de là qu'est sorti le mouvement hostile aux Grecs : « De quel droit, disait-on, ces étrangers viennent-ils s'installer à la tête de vos Églises, occuper toutes les positions élevées, tandis que vous, Arabes, vous vous laissez confiner dans les situations infimes? Pourquoi n'auriez-vous pas des évêques choisis dans votre peuple, des évêques plus aptes à comprendre vos besoins et à remédier à vos souffrances? » Dès lors, la guerre a été déclarée. Et le P. Piolet raconte comment à Damas, dans ces dernières années, les prêtres syriens destituèrent le patriarche grec, puis,

affectant de le considérer comme mort, célébrèrent pour lui, dans sa propre cathédrale, un service funèbre.

Est-il nécessaire d'ajouter que, si les prêtres schismatiques de Syrie ont une pareille haine pour les prêtres également schismatiques grecs, ils doivent détester bien davantage encore les missionnaires catholiques. A quoi donc pourraient nous servir ces derniers dans un pays où ils ont contre eux non seulement les adeptes de l'islamisme, mais encore toutes les sectes chrétiennes, et où ils vont à l'encontre des ambitions et des intérêts de la Russie?

§ 3. — LES SCHISMATIQUES GRECS

Les schismatiques grecs représentent le groupe chrétien de beaucoup le plus important parmi ceux que l'on trouve dans l'empire ottoman. Il paraît compter, en effet, près de quatorze millions d'individus. Sur ce nombre, il n'y a que peu de Grecs véritables : environ trois millions. Tous les autres sont des individus de races et de nationalités très diverses, qui s'étaient convertis au christianisme soit pendant les premiers siècles de l'Église, soit sous l'influence de l'empire chrétien de Constantinople, soit depuis la constitution de l'empire ottoman. Ces derniers sont fort nombreux parmi les Arabes et autres Sémites de la Turquie d'Asie. D'une façon générale, ils ont adopté le christianisme afin de s'assurer les faveurs de l'Église grecque, dont la puissance est plus considérable sous le règne des Turcs qu'elle ne l'avait été sous celui des empereurs grecs (1).

(1) L'Église grecque se distingue de l'Église catholique romaine, en premier lieu, parce qu'elle ne reconnaît pas la suprématie du pape; en second lieu, parce qu'elle nie que le Saint-Esprit procède à la fois du Père et du Fils; elle ne le fait procéder que du

Il y a là un fait sur lequel il me paraît indispensable d'attirer l'attention, car il domine de très haut toute l'histoire des missions catholiques du Levant.

Lorsque Mahomet II s'empara de Constantinople, en 1453, il devint le maître de tout l'empire chrétien d'Orient. Aucune des petites principautés qui formaient cet empire n'était capable de résister aux forces dont il disposait, et, aucune peut-être n'avait envie de lui résister. L'empire chrétien s'était aliéné toutes les populations schismatiques par ses concessions à la papauté. Au moment même où Constantin Paléologue était menacé par les Turcs, il traitait avec la cour pontificale de la soumission de l'Église grecque à celle de Rome et provoquait par cet acte un soulèvement général du clergé schismatique. Lorsqu'on apprit à Constantinople que l'union des deux Églises venait d'être acceptée par les représentants de l'empereur dans le concile de Florence, les prêtres schismatiques et leurs fidèles déclarèrent qu'ils préféraient la domination des Turcs à celle des papes. Au moment même de la prise de Constantinople, les luttes religieuses avaient atteint une extraordinaire acuité. « L'empereur et le clergé de la cour suivaient régulièrement les exercices du culte catholique, tandis que les abbés, les archimandrites et les moines s'en éloignaient avec horreur et ne quittaient pas le cloître de Pantocrator, où le patriarche

Père; en troisième lieu, parce qu'elle offre la communion à ses fidèles sous les deux espèces du pain et du vin. En outre, elle administre le baptême par immersion, comme dans la primitive Église. Ses prêtres se divisent en deux classes très distinctes : les *séculiers* qui forment le *clergé blanc* et qui peuvent se marier, mais seulement avant leur ordination; s'ils deviennent veufs après l'ordination, ils ne peuvent pas se remarier; les *catoyers*, qui sont destinés à la prélature et qui sont tenus de conserver le célibat; ils vivent en monastère avant d'atteindre aux dignités ecclésiastiques,

Gonnadius avait été confiné. Les Grecs et les Latins se menaçaient et se querellaient; les églises étaient désertes et les prêtres refusaient les sacrements aux blessés et aux mourants qui appartenaient à un culte dissident. Le chef du parti grec, le grand amiral Notaras, l'ennemi le plus implacable des Latins, allait partout disant qu'il valait mieux voir dans Constantinople le turban des Turcs que le chapeau rouge des cardinaux (1). »

Ces haines remontaient à l'époque où la rupture s'était produite entre l'Église de Constantinople et celle de Rome (1093); elles s'étaient avivées pendant les premières croisades et n'avaient cessé de s'envenimer jusqu'au jour où elles se manifestèrent par l'expédition des Latins contre Constantinople, la prise et le pillage de cette ville, et la proclamation d'un empire latin placé sous l'autorité directe du pape (1204). La revanche que les Grecs prirent en 1261 par le renversement de ce fief romain et la reconstitution de l'empire d'Orient n'avait fait que ranimer des haines jamais apaisées et dont l'appel adressé aux Turcs, en 1453, lorsque Rome tentait de remettre la main sur l'Église grecque, n'était que la résultante logique.

Fort habilement, Mahomet II tira parti de ces haines pour consolider son empire naissant. Les schismatiques grecs étaient répandus dans toutes ses parties et y jouissaient d'une influence considérable; partout ils reconnaissaient la suprématie du patriarche de Constantinople. Il était de toute évidence qu'en faisant à ce dernier une grande place dans le nouvel empire, les Turcs pourraient étendre sans peine, par son intermédiaire, leur autorité sur toutes les portions de leur

(1) Famin, *Loc. cit.*, p. 89.

disparate domaine. Ainsi s'explique non seulement la tolérance complète que les vainqueurs montrèrent à l'égard du christianisme, mais encore le rôle considérable qu'ils attribuèrent à ses prêtres.

Cette tolérance et l'importance de ce rôle sont reconnus par tous les historiens catholiques. « Si paradoxale que paraisse cette proposition, lit-on dans le livre du P. Piolet, nous oserons dire que sous les sultans la nation grecque et plus particulièrement son Église surent se faire concéder plus de privilèges qu'ils n'en avaient eus sous les empereurs chrétiens. Chez ces derniers, il y avait d'abord la tendance à intervenir continuellement dans les affaires ecclésiastiques, tantôt pour faire élire, tantôt pour faire déposer les dignitaires, puis aussi à propos des lois politico-religieuses, des questions de dogme, de discipline ou de liturgie. Le César byzantin avait souvent un tempérament de sacristain et intervenait à tout propos dans les affaires spirituelles. Le Turc fit preuve d'une indifférence hautaine à l'égard des questions confessionnelles, et, dès le lendemain de la prise de Constantinople, il donna au nouveau patriarche le droit exclusif de régler des affaires dont il entendait se désintéresser. Sous les Césars, une administration corrompue se signalait par ses exactions : impôts et contributions de toutes dénominations se multipliaient, non pas au profit de l'État, mais de favoris méprisables, souvent étrangers et toujours insatiables; sous la domination musulmane, un impôt de capitation, le *karadj*, fut prélevé sur tous les chrétiens, en compensation du service militaire qu'ils étaient déclarés incapables de fournir, et, pour simplifier la perception, ce furent les patriarches et les autres dignitaires ecclésiastiques, chacun dans sa circonscription métropolitaine, qui furent chargés, sous leur respon

sabilité, de procéder au recouvrement; en échange ils recevaient sur les chrétiens une juridiction en partie civile et en partie religieuse qui leur donnait le droit de régler les différends concernant l'état civil, le mariage, les successions et généralement toutes les affaires contentieuses susceptibles d'un règlement arbitral (1). »

La très grande autorité concédée par les Turcs au clergé de l'Église grecque eut pour conséquence naturelle de déterminer un très grand nombre de conversions au christianisme parmi les populations moldaves, bulgares, roumaines, macédoniennes, etc., auxquelles l'islamisme répugnait. « Aussi, dit, non sans raison, le P. Piolet, les évêchés des pays de langue serbe, roumaine, bulgare et arabe devinrent-ils la proie des Byzantins qui purent enfin, sous la protection du croissant, inaugurer la politique panhellénique et asseoir solidement dans les provinces les plus reculées l'autorité du patriarche œcuménique de Constantinople. Jamais sous les princes chrétiens ils n'avaient obtenu ni même rêvé un pareil triomphe (2). »

Les nécessités auxquelles les Turcs étaient soumis les conduisirent encore à beaucoup d'autres concessions dans le domaine purement administratif. Les premiers sultans et leur entourage n'étaient que des guerriers, peu disposés par goût à s'adonner aux besognes administratives et encore inaptes à s'y livrer, car ils ne connaissaient ni la langue, ni les coutumes, ni les intérêts ou besoins des populations sur lesquelles s'était, tout d'un coup, établie leur domination. Tout cela était, au contraire, familier aux Grecs, dont la fidélité se trouvait garantie par le souci de ne pas retomber sous le joug des Latins. C'est donc aux Grecs que les

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 20.
(2) *Ibid.*, p. 22.



sultans s'adressèrent pour toute l'administration de leur empire. Les Grecs, de leur côté, furent assez habiles pour se contenter de la réalité du pouvoir sans en jamais revendiquer la partie honorifique, sauf dans le domaine religieux. Ils se contentaient des titres d'interprètes ou de secrétaires, les seuls que la loi musulmane permît de leur attribuer; mais, sous ces titres, ils furent bientôt les directeurs réels de tous les rouages de l'empire.

L'autorité des Grecs s'accrut encore, si possible, à mesure que la dissolution se répandait parmi les Turcs et que leurs besoins d'argent s'accroissaient. Les relations que les Grecs avaient avec toutes les classes des populations et, en particulier, avec tous les gens d'affaires, les mettaient à même de trouver les ressources nécessaires à l'entretien des innombrables femmes, eunuques et parasites de toute sorte qui s'agitaient autour du sultan. Ils payèrent cher les postes qu'ils enviaient, mais ils avaient mille moyens de rentrer dans leurs déboursés et ils ne contribuèrent pas peu à la diffusion de la corruption qui, depuis six siècles, caractérise si fortement l'empire ottoman.

A partir du jour où des relations suivies s'établirent entre la Porte et les gouvernements occidentaux, on vit les Grecs intervenir entre les ambassadeurs européens et la Porte, soit pour favoriser, soit pour contrarier l'action des premiers; mais, petit à petit, leur influence diminua d'importance. Elle reçut un coup terrible le jour où la Russie se posa, dans l'empire ottoman, en protectrice des chrétiens schismatiques. Le patriarche grec de Constantinople n'ayant plus le monopole de cette protection perdit considérablement de son influence.

Lorsque les Hellènes, vers 1820, commencèrent à se rebeller contre la Porte, sous l'impulsion de la Russie, le patriarche grec de Constantinople fit des efforts

inouïs pour arrêter la révolte, sachant fort bien qu'il était le premier intéressé au maintien de l'intégrité de l'empire ottoman; mais il n'avait plus assez d'autorité pour contrebalancer les excitations de la Russie, et quand se produisit la révolte des Grecs de la Morée, il fut l'un des premiers à en subir le contre-coup. Les Turcs l'accusaient, fort injustement, d'ailleurs, d'avoir provoqué la rébellion et il fut mis à mort par ordre du grand-vizir, tandis que la population musulmane de Constantinople massacrait tous les Grecs qui lui tombèrent sous la main. « Plus de cinquante dignitaires de l'Église d'Orient, revêtus de leurs habits sacerdotaux, furent pendus sans forme de procès et le peuple contraignit les juifs à traîner leurs cadavres dans les rues de la ville, en les poursuivant de ses imprécations frénétiques contre la nation des infidèles. Le massacre s'étendit dans la Thrace, la Macédoine et l'Asie Mineure; les églises furent dévastées et incendiées, les couvents profanés et démolis (1). » Les Grecs étaient considérés par les musulmans comme ayant trahi leur cause et ayant poussé les Hellènes à la révolte. C'était absurde, mais les passions religieuses sont toujours aveugles.

La constitution d'une Grèce indépendante fut encore suivie d'une nouvelle diminution de l'autorité du patriarche grec de Constantinople, car les Hellènes voulurent avoir leur patriarche particulier et organisèrent leur Église sur le modèle de celle de la Russie.

Lorsque la Bulgarie eut conquis, à son tour, une certaine indépendance, elle ne voulut dépendre, au point de vue religieux, ni de l'Église de Constantinople, ni de celle d'Athènes. Elle eut un exarque indépendant et une Église autonome. Les Églises de la Serbie et de la

(1) Famin, *Loc. cit.*, p. 390.

Roumanie ne dépendent plus du patriarche de Constantinople. Les Églises arméniennes ou syriennes sont en train de s'en détacher sous l'impulsion de la Russie. Enfin, le patriarcat de Jérusalem s'efforce d'échapper aux Hellènes. « Depuis une dizaine d'années surtout, dit le P. Piolet, le clergé gréco-arabe (c'est-à-dire formé par des hommes n'appartenant pas à la nationalité hellène), appuyé par la Russie, dispute l'influence aux Hellènes ; le siège patriarcal de Jérusalem est encore occupé par un Grec, mais l'élection a été laborieuse, et, sans l'intervention des Turcs, hostiles aux protégés des Russes, elle aurait probablement tourné autrement (1). »

L'autorité du patriarche grec est, en somme, battue en brèche aujourd'hui par toutes les populations schismatiques sur lesquelles s'exerce l'influence de la Russie ou qui tendent à s'émanciper de la domination de la Porte.

Elle est, en même temps, combattue par les missionnaires catholiques dont tout l'effort de prosélytisme est, en réalité, dirigé contre l'Église schismatique grecque.

§ 4. — LES CATHOLIQUES. — LES MARONITES ET LES DRUSES

Tandis que l'empire ottoman compte 17 à 18 millions de musulmans, et un nombre à peu près égal de chrétiens schismatiques, c'est à peine si l'on y trouve quelques centaines de milliers de catholiques. Beaucoup sont dispersés sur tous les points de l'empire ottoman, particulièrement dans les grandes villes : Constantinople, Smyrne, Beyrouth, etc.

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 31.

Une seule population agglomérée, celle des Maronites, est entièrement composée d'individus pratiquant le catholicisme et reconnaissant l'autorité du pape. Le patriarche de cette population, M. Élias Houayek, est venu à Paris en 1905, après avoir rendu visite au pape Pie X et il fut officiellement l'hôte du gouvernement français.

M. Houayek se montra reconnaissant des égards dont il fut l'objet, et il exprimait dans ses interviews avec les représentants de divers journaux des sentiments de très vive sympathie pour la France. Il eut soin de rappeler que les Maronites sont attachés à notre pays par des « liens qui remontent à cinq siècles », et il fit valoir les résistances opposées, en 1840 d'abord, à des dates plus récentes ensuite, par ses compatriotes, aux offres de protection qui leur furent faites par l'Angleterre.

En 1840, lorsque l'Angleterre tâcha d'établir son influence dans le Liban, elle procéda par l'envoi de pasteurs qui répandaient la Bible avec les marchandises de la Grande-Bretagne. Le clergé maronite vit naturellement en eux des concurrents qu'il fallait éliminer. Ils les représenta à ses fidèles comme des « hérétiques » qu'ils devaient détester au nom de la religion. Pour que l'effet de l'accusation fût plus grand, on ajoutait qu'en leur qualité d'hérétiques ils ne pouvaient être que « des marchands avides et sans foi ».

Comme les populations maronites sont très pauvres en même temps que très croyantes, il n'en fallait pas davantage pour déconsidérer les Anglais. La France bénéficiait, sans contredit, de cette déconsidération et de la haine qui en était la conséquence naturelle, mais il importe de savoir en quoi consista dans le passé et en quoi consiste encore aujourd'hui ce bénéfice.

A la fin du dix-septième siècle, un écrivain du temps

disait des Maronites: «Ils sont répandus dans la Syrie, à Séide, Beyrouth, Tripoli, Damas, Alep et Chypre; mais leur principale habitation est au mont Liban, autour duquel ils ont soixante gros villages très peuplés, desquels on peut tirer 20.000 hommes de combat (1).» Ces 20.000 hommes furent promis de tout temps au roi de France qui tenterait de chasser les musulmans de l'Orient. Une occasion s'est présentée aux Maronites de les fournir, lorsque Bonaparte essaya de conquérir la Syrie. On sait qu'il obtint des populations du Liban beaucoup de salutations et de compliments, voire des vivres payés fort cher, mais pas le moindre concours militaire.

Par contre, les Maronites ont, depuis cinq siècles, été protégés très activement par la France contre le gouvernement turc. Leur souci constant, exclusif et fort légitime, fut toujours de rester indépendants de la Porte ottomane. Pour cela, ils s'adressaient naturellement à la puissance européenne qui représentait le catholicisme dans le Levant. Ils envoyaient en France fréquemment, aux dix-septième et dix-huitième siècles, des députations, et ils en rapportaient des lettres de protection qui contribuaient à maintenir leur indépendance vis-à-vis de l'empire ottoman.

Pour mieux se défendre encore contre les Turcs, les Maronites avaient fait alliance avec les Druses, habitants du versant occidental du Liban et de l'Anti-Liban, qui avaient été autrefois chrétiens, puis avaient adopté une forme particulière d'islamisme. Les Druses ne sont ni baptisés ni circoncis, entrent aussi volontiers dans les mosquées que dans les églises, suivent quelques-unes

(1) Delacroix, La *Turquie chrétienne sous la puissante protection de Louis le Grand, protecteur unique du christianisme en Orient*, Paris, 1795.

des pratiques de l'islamisme, mais mangent du porc et boivent du vin (1).

Grâce à ces croyances indécises et à une grande communauté de mœurs, les Druses vécurent pendant fort longtemps en excellente intelligence avec les Maronites et se défendirent en commun avec eux contre les Turcs.

Cependant, vers la fin du seizième siècle, le sultan Amourat III soumit les deux peuples et les réunit sous l'autorité d'un Grand Émir choisi parmi les familles du pays, mais recevant son investiture de la Porte. Moyennant un tribut annuel et l'achat de la charge d'émir, les Maronites et les Druses jouissaient d'une indépendance politique complète et d'une liberté absolue pour leurs croyances et pratiques religieuses.

Jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle, Maronites et Druses vécurent, dans ces conditions, en parfaite intelligence. Les Druses allaient à l'église quand ils étaient chez les Maronites, et à la mosquée quand ils se trouvaient parmi les musulmans. Une grande tolérance religieuse facilitait les bons rapports entre ces deux petits peuples. Les Druses, en effet, ne sont guère plus de cent mille, et le chiffre des Maronites n'est pas supérieur à 250.000. Tous ces gens cultivaient leurs maigres champs, élevaient des chevaux et des bœufs et vivaient en paix grâce à leur isolement dans les montagnes.

La discorde commença de naître à partir du jour où, vers 1645, les missionnaires, d'abord peu nombreux à Alep, à Tripoli et à Damas, commencèrent à nouer des relations suivies avec les Maronites. Les Druses, alors s'unirent aux musulmans et aux schismatiques grecs pour défendre leur foi contre les missionnaires romains.

(1) Voyez Michaud et Pojoulat, *Correspondance d'Orient*, et T. Lavallée, *Loc. cit.*

Des plaintes furent portées à Constantinople contre le prosélytisme des jésuites. La Porte dut prendre des mesures pour y mettre obstacle. En 1679, puis en 1723 et en 1743, des firmans interdirent aux musulmans de se faire chrétiens et aux missionnaires d'avoir aucune communication avec les Grecs, les Arméniens et les Syriens qu'ils cherchaient à convertir.

A partir de 1775, la suppression de la Compagnie de Jésus fut suivie d'un arrêt dans le prosélytisme catholique et d'un rétablissement de la paix entre les adeptes des diverses religions.

La discorde apparut de nouveau, vers la fin de 1830, lorsque la Syrie eut été conquise par Méhémet Ali et rattachée à son pachalik d'Égypte. On voit alors les jésuites revenir dans le pays, d'abord timidement et déguisés en Syriens, « la tête rasée, la barbe longue, un gros et pesant turban sur la tête, les pieds nus, autour du corps une large ceinture garnie de poignards et de pistolets » et avec l'attitude des indigènes, car « on les habitua à s'asseoir les jambes croisées, à boire indéfiniment des petites tasses de café sans sucre en fumant de longues pipes (1). » Ils se faisaient Syriens afin de passer inaperçus. Lorsque la protection de Méhémet Ali leur eut été assurée, ils achetèrent des terrains jusqu'aux portes de Beyrouth et reprirent leur œuvre de propagande. Alors, aussi, on voit le mécontentement renaître parmi les musulmans et les chrétiens orthodoxes et même parmi les prêtres maronites, qui trouvent la concurrence des missionnaires occidentaux néfaste à leurs intérêts.

D'un autre côté, tandis que les missions catholiques répandaient leur influence parmi les Maronites, les

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 311.

missions protestantes anglaises avaient fait pénétrer la leur parmi les Druses. Les Druses devenaient favorables à l'Angleterre protestante et hostiles aux Maronites restés catholiques et fidèles à leur attachement pour la France. Ajoutez à tout cela l'intérêt qu'avait la Porte à voir éclater des troubles qui lui permettraient de rétablir son autorité en Syrie et vous avez l'explication des désordres qui éclatèrent en 1860.

Encouragés par les autorités turques, les Druses se jettent sur les catholiques et les missions, massacrent tout « papiste » qui leur tombe sous la main et détruisent tout ce qui porte le signe du catholicisme romain. Ils avaient entretenu pendant des siècles les relations les plus amicales avec les Maronites; maintenant ils les égorgent. Tant que la religion des deux peuples avait été tolérante, ils vécurent en paix; dès que le prosélytisme ardent des missionnaires eut produit ses effets, les haines prirent naissance; elles se traduisaient finalement par d'horribles massacres.

La France fut sollicitée par les missions et leurs représentants d'intervenir. Après de longues hésitations que l'avenir devait justifier, l'empire envoya 6.000 hommes à Beyrouth. Les troubles cessèrent, mais l'Europe s'émut; elle craignait que nous eussions le désir de nous établir en Syrie. Les puissances intervinrent à Constantinople pour obtenir le règlement du 9 juin 1861, qui devait être suivi du départ de nos troupes. La Porte en profita pour rétablir son autorité sur toute la Syrie et y favoriser nos rivaux européens. Comme le fait très justement observer M. Emile Bourgeois, « de toutes les manières, la croisade s'était faite aux dépens des Français (1). »

(1) *Manuel hist. de polit. étrang.*, p. 592.

Le clergé maronite fut seul à tirer profit de notre expédition de Syrie. Le règlement de 1861 imposait à la Turquie l'obligation de donner aux Maronites un gouverneur chrétien. Quoique sujet turc, ce fonctionnaire est entièrement soumis à l'influence du patriarche maronite. C'est, en réalité, celui-ci qui est le personnage influent du pays. Qu'en retire la France? Le patriarche qui a visité Paris en 1905 le laissait entendre dans les paroles que voici : « La situation morale que vous avez chez nous pourraît se traduire par de beaux bénéfices matériels. Si le commerce français voulait bien nous envoyer des représentants aussi compétents que ceux des maisons allemandes, la *supériorité qui appartient à celles-ci* aurait tôt fait de vous revenir. » En bon français, cela signifie que les Maronites nous aiment bien, mais qu'ils aiment mieux encore les marchandises allemandes.

Cela n'empêchait pas le patriarche Elias Houayek d'insinuer : « Il serait utile de développer l'aide pécuniaire » donnée par la France « à nos hopitaux et à nos écoles », c'est-à-diré aux missions catholiques. A nous les frais des missions, aux Allemands les bénéfices du commerce, bénéfices qui, du reste, doivent être bien minimes, car dans ce pays de 250.000 individus, il existe plus de deux cents couvents indigènes.

CHAPITRE VIII

L'œuvre des missions du Levant contre l'islamisme et le christianisme orthodoxe.

§ 1. — L'ÉGLISE ROMAINE CONTRE L'ISLAMISME

A partir du onzième siècle, c'est-à-dire dès le moment où l'Église eut acquis par une longue expérience la certitude qu'il lui serait impossible de courber les nationalités naissantes de l'Occident sous son hégémonie, elle s'efforça de les utiliser à sa propre extension dans le monde. « Alors, dit un écrivain catholique bien connu dans le monde politique où il figura naguère, ils (les papes) conçoivent leur plus vaste dessein. L'Islam était toujours maître de l'Espagne, et, s'il ne tentait plus de passer les Pyrénées, c'est par le Bosphore qu'il menaçait de rentrer en Europe. Les papes considérèrent qu'arrêter l'islamisme, *devenir conquérant* contre lui, lui reprendre les Églises d'Afrique et d'Asie Mineure, détruites par la violence, accroître par le retour de ces familles rachetées la communauté des races chrétiennes était l'intérêt et le devoir du catholicisme. La politique non

moins que la foi leur conseillait l'entreprise. Ils avaient par leurs institutions civilisatrices imposé de permanents sacrifices à l'aristocratie militaire qui trouvait plus lourde l'épée au fourreau et, un jour ou l'autre, lasse d'une paix sans gloire ni gain, succomberait à la tentation de la guerre. En ouvrant à ces ambitions l'étendue immense des pays occupés par l'Islam, les papes affermissaient la paix de l'Europe, ils offraient aux princes et aux grands aventuriers la chance de se créer des royaumes en délivrant des peuples. Ceux-ci ne contesteraient pas les droits de leurs sauveurs à leur obéissance, les musulmans subiraient *la loi du fer* comme ils l'avaient imposée. Peu à peu ils comprendraient que la civilisation de leurs vainqueurs était la bonne, et l'Islam, comme un fleuve tari, retournerait se perdre dans les déserts où il était né (1). »

La question est bien posée : les papes vont jeter toutes les puissances européennes contre l'Islam, en promettant aux princes et aux grands aventuriers des royaumes et des apanages conquis sur les musulmans et dont les populations arrachées à l'islamisme feront les frais. On les prendra par la force, on les convertira au catholicisme et l'on établira parmi elles des colonies d'Occidentaux dominateurs. C'était la plus effroyable des guerres déchaînée dans le monde. On sait combien, en effet, les croisades provoquèrent de violences pendant deux siècles, de quelle impuissance elles firent preuve.

Les populations que l'on voulait conquérir entendaient rester indépendantes de l'Occident; les musulmans que l'on voulait convertir tenaient à conserver leur religion. Quant aux puissances occidentales, elles

(1) Étienne Lamy, l'*Apostolat,* dans les *Missions cathol. franç. au XIXe siècle,* I, p. xxxviii.

ne virent dans les croisades qu'un prétexte pour s'armer et se battre les unes contre les autres. La guerre était partout déchaînée. Elle dura pendant plus de deux siècles, sans autre résultat que la conquête définitive de l'empire d'Orient par les Turcs musulmans. Non seulement les croisades n'avaient pas réussi à chasser l'islamisme de l'Afrique et de l'Asie occidentale, mais encore elles avaient été incapables de l'empêcher de s'installer en Europe. On peut même dire qu'elles avaient été la véritable cause déterminante de l'entrée des Turcs à Constantinople. Sans cesse tracassés et violentés par les croisés, les Grecs d'Orient avaient appelé à leur secours les Turcs contre les ambitions de la papauté. M. Étienne Lamy lui-même est obligé de constater l'échec de ce qu'il appelle « l'apostolat par la force » (1).

Les missions, auxquelles il donne, par antithèse, le nom d' « apostolat de la persuasion » eurent-elles plus de succès? L'Église parvint-elle à convertir au christianisme les musulmans auxquels elle n'avait pas pu faire subir « la loi du fer » ?

Les efforts qu'elle fit pour y parvenir furent véritablement extraordinaires et témoignent de l'ardeur religieuse qui existait alors en Occident. Dès le début du treizième siècle, saint François crée, en vue des missions étrangères, l'ordre des franciscains, tandis que saint Dominique institue celui des dominicains. Les deux ordres s'installent dans le Levant et se constituent les gardiens des Lieux Saints d'où ils tentent de chasser les autres ordres religieux et surtout les Grecs, sans y pouvoir parvenir. Je ne reviendrai pas sur ces luttes, dont j'ai décrit les principales phases.

(1) Étienne Lamy, l'*Apostolat*, dans les *Missions cathol. franc au XIXe siècle*, I, p. xxxix.

En même temps, l'Église tente de prendre l'islamisme par derrière, si je puis dire, en attirant vers l'Europe les Tatars, au risque de provoquer de nouvelles guerres et de nouvelles invasions. Déjà, du temps de saint Louis, la papauté avait provoqué une entente de la France et des Tatars en vue de la destruction de l'islamisme. Un petit-fils de Genghis-Khan, du nom de Houlagon, s'était jeté sur l'Asie Mineure et avait chassé les khalifes de Bagdad; mais l'entreprise n'avait pas eu de suites.

La papauté ayant, sur ce point encore, vu échouer son œuvre de force, la reprit, au treizième siècle, avec les missions. Celles-ci se mirent en tête de convertir le Tatar Koublaï, devenu chef de toute l'Asie centrale et maître de la Chine. On lui expédia de Rome des frères mineurs et prêcheurs. Il les reçut fort bien, leur donna l'autorisation de prêcher et même de bâtir une église à Pékin, mais ni lui-même ni ses sujets ne se convertirent. Seuls, quelques milliers de misérables adoptèrent le christianisme en échange des charités qu'ils en recevaient. Plus tard même, on trouva les missions trop envahissantes et les persécutions commencèrent contre les propagateurs de cette religion étrangère, dont les Chinois considéraient, non sans raison, le prosélytisme comme la première manifestation des ambitions de l'Occident. J'ai dit déjà comment ont échoué piteusement tous les efforts faits par les missionnaires chrétiens, depuis le treizième siècle, pour convertir les populations de la Chine, du Japon, de l'Indo-Chine, etc.

Leurs succès ont-ils été plus grands dans les pays du Levant où leurs missions ont été plus nombreuses encore et plus ardentes qu'en Extrême-Orient?

Pour ce qui concerne l'islamisme, je demanderai la

réponse aux missionnaires eux-mêmes. « Quand on connaît l'état d'esprit du musulman, écrit le jésuite Piolet (1), on constate avec douleur que toute tentative d'évangélisation est condamnée à demeurer infructueuse, et, dans la pratique, il n'est pas un missionnaire qui n'ait été amené à penser ainsi, quelle que soit l'ardeur avec laquelle il a pu se mettre à l'œuvre ». Il n'est pas possible d'avouer plus nettement que « l'apostolat par la persuasion » n'a pas davantage réussi contre l'islamisme que « l'apostolat par la force ».

L'un et l'autre se sont heurtés non seulement à la foi religieuse, mais encore — je ne le dirai jamais assez — à l'organisation sociale et familiale de la société musulmane. Il y a un peu de tout, au point de vue ethnologique et moral, dans cette société, mais tous les éléments disparates qui la composent ont réglé leur vie individuelle, familiale et sociale sur les préceptes du Koran et nul ne peut se convertir au christianisme sans perdre sa place dans la famille et dans le corps social dont il fait partie.

Ni les Syriens musulmans, qui sont, en général, paisibles, peu fanatiques et vivent sans querelles au contact des chrétiens orthodoxes, ni les Bédouins, dont la vie se passe en excursions de piraterie dans les déserts,ni les Fellahs égyptiens, courbés sur le sol, ni les Turcs, amollis par la vie du harem ou soucieux de s'initier aux progrès de la civilisation, aucun de ces éléments de l'islamisme ne s'est laissé, ne se laisse entamer par le prosélytisme des missions. On sait qu'il en est de même en Algérie et en Tunisie.

En somme, l'Église a entièrement échoué dans son œuvre contre l'islamisme. Nous n'aurions pas à nous

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 18.

en plaindre si la guerre incessante faite aux musulmans par la papauté, depuis dix siècles, ne nous avait pas attiré les défiances et la haine de tous les disciples de Mahomet, au point de compromettre les intérêts de la France dans l'empire ottoman et de nous y faire considérer comme des ennemis.

Que dirions-nous des Turcs s'ils avaient la prétention d'envoyer chez nous des missionnaires qui attaqueraient notre religion et toutes les institutions familiales ou sociales qui en découlent : la monogamie, la pérennité du mariage, notre régime successoral, tout ce qui, en un mot, caractérise notre société ?

Il est singulier que parmi les partisans des missions, il ne se trouve pas un seul homme ayant assez de bon sens pour se dire que nous ne devons pas aller faire chez les autres peuples ce que nous ne voudrions pas qu'ils vinssent faire en France.

§ 2. — L'ÉGLISE ROMAINE CONTRE LE CHRISTIANISME ORTHODOXE.

Après avoir avoué l'échec absolu des missions dans leur œuvre de conversion des musulmans, le jésuite Piolet ajoute : « Mais le zèle du missionnaire est dédommagé en voyant s'ouvrir et s'étendre à perte de vue devant lui l'action sur les chrétiens. Catholiques ou séparés de l'Église romaine, tous ont besoin de son ministère, et la France mérite bien de l'Église en chargeant ses enfants d'aller exercer parmi eux leur apostolat (1). »

Recherchons impartialement quels ont été les effets de l'apostolat catholique parmi les chrétiens schisma-

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 19.

tiques. L'historien des missions, que je viens de citer, nous renseigne lui-même sur les résultats obtenus.

Pendant le seizième siècle, il signale pour les missions de Constantinople une alternance de périodes de liberté et de périodes de persécutions, qui rendirent fort précaire l'œuvre du prosélytisme catholique; il ajoute : « Pendant tout le dix-septième siècle, il fut possible aux missionnaires de réunir dans leur Église les Francs, les Grecs, les Arméniens, et leurs discours amenèrent un grand nombre de schismatiques à se réconcilier avec l'Église romaine. Mais au dix-huitième siècle, ce ministère devint de plus en plus difficile ; les Grecs, alors à l'apogée de leur puissance auprès des Turcs, renonçaient à garder l'attitude sympathique dont par un calcul intéressé peut-être, ils avaient fait preuve à l'égard des missionnaires français. Les relations s'étaient, d'ailleurs, petit à petit, refroidies entre les sultans et Louis XIV; le synode du Phanar crut politique de jeter à l'eau ses amis de l'ambassade de France, et, par contre-coup, les missionnaires furent traités avec une grande méfiance. Les Arméniens, se mettant à la remorque des Grecs, renchérirent sur leurs procédés; en 1717, une véritable persécution se déchaîna contre ceux des Arméniens que les jésuites avaient ramenés à l'union... En 1725, 1744, 1761, des actes de violence furent exercés contre des catholiques et beaucoup d'Arméniens furent envoyés au bagne pour avoir été trouvés priant avec les catholiques (1). » L'Église orthodoxe grecque imitait, en somme, l'exemple de l'islamisme.

Celui-ci s'était préservé contre le posélytisme catholique en faisant punir avec la dernière rigueur, par les

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 56.

califes d'abord, par les sultans ensuite, les musulmans qui abandonnaient leur religion. L'Église grecque, considérant que ces mesures avaient été efficaces, et profitant de l'autorité dont elle jouissait auprès des sultans, les faisait appliquer à ceux de ses adeptes qui tentaient de se convertir au catholicisme. Les missionnaires catholiques ne trouvèrent plus de conversions à opérer parmi les chrétiens orthodoxes.

Le jésuite Piolet nous apprend qu'ils se tournèrent vers les forçats. « Paralysés dans leurs efforts pour amener la réconciliation des Orientaux, les jésuites avaient, au contraire, pleine liberté pour se consacrer aux forçats, parmi lesquels se trouvaient parfois jusqu'à 4.000 chrétiens de tout rite, prisonniers de guerre ou marins enlevés sur les bâtiments de commerce (1). » Ainsi, l'énorme effort de prosélytisme fait par l'Église romaine s'échouait dans les bagnes. Mais, même là, l'Église orthodoxe veillait sur ses fidèles, car, d'après un des jésuites qui y exercèrent leur ministère, il y avait dans chaque bagne « une double chapelle, dont une portion est pour les esclaves de rite franc (catholique) et l'autre pour les esclaves de rite grec et moscovite. »

N'oublions pas que, pendant ce temps, les missionnaires catholiques et les moines grecs ou arméniens se querellaient sans cesse pour la possession des chapelles et des églises de Jérusalem, de Bethléem, etc., chacun s'efforçant d'en avoir le plus possible sous sa juridiction, afin d'accroître son influence morale et de grossir les recettes de son budget. On sait que ces querelles existent encore de nos jours; mais il n'est pas inutile de rappeller qu'elles tournent de plus en plus au pro-

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, p. 57.

fit des Grecs. Appuyé par le sultan, qui a tout intérêt à favoriser ses sujets schismatiques plutôt que les catholiques romains, le patriarche de Constantinople a fini par obtenir pour ses prêtres une prédominance marquée dans tous les lieux saints.

En même temps, le patriarche grec se préoccupe d'entraver le plus possible l'œuvre de prosélytisme des missionnaires catholiques. Le 26 août 1902, il adressait aux Grecs orthodoxes de l'empire ottoman une encyclique dans laquelle sont précisées ses accusations contre les missions romaines, et où des instructions formelles sont données aux familles schismatiques pour les mettre à l'abri du prosélytisme catholique. « Le plus sacré de nos devoirs, à nous orthodoxes, dit le patriarche grec, est de garder constamment tout ce que nous avons reçu de nos pères et de vénérer tout ce qu'ils nous ont enseigné. Dans ce cas, nous pouvons sauver notre âme et faire progresser les intérêts de notre nation. »

Après cet appel à la conservation de la foi et des traditions de l'Église orthodoxe, le patriarche insiste sur les devoirs qui s'imposent au clergé et au peuple orthodoxes et à « ceux surtout qui sont chargés de la surveillance des écoles et des parents ». Ils doivent s'assurer que l'on donne aux enfants « une éducation et une instruction chrétiennes orthodoxes » et veiller à ce qu'on ne les expose pas à perdre leur nationalité et leur âme « en les confiant à des maîtres étrangers qui professent une autre religion et parlent une autre langue, comme nous l'avons constaté avec une grande affliction dans la capitale et les provinces ».

Le patriarche grec de Constantinople insiste sur cette pensée. « Nous avons acquis, après l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés avec un zèle tout

paternel, la certitude que dans les écoles dirigées par des étrangers, tous les élèves ou la plupart d'entre eux sont des enfants appartenant aux familles grecques orthodoxes. Celles-ci confient leurs fils ou leurs filles à des professeurs catholiques ou protestants, sous le prétexte de leur faire apprendre des langues étrangères et de leur donner une éducation européenne et pratique, sans prendre en considération que de cette manière leurs enfants s'éloignent de la religion et de la langue de leurs pères, qu'ils perdent complètement la chasteté et la simplicité des us et coutumes de leurs aïeux, qu'enfin ils marchent à la perte et à la débauche. Ces enfants, pratiquant un rite étranger, abjureront leur religion et seront prêts à renier, à la première occasion, leur Église et leur patrie. »

On ne peut manquer d'être frappé du rapprochement qui est fait dans ces lignes entre la religion et la nationalité. Etre orthodoxe et être Grec sont, aux yeux du patriarche, deux conditions inséparables. Perdre l'orthodoxie serait, en quelque sorte, perdre le caractère grec, se placer hors la loi et la société grecques. C'est la même pensée que l'on voit exprimée en Chine, au Japon, dans tous les pays organisés où nos missions exercent leur prosélytisme.

Le patriarche met en lumière la nécessité pour les orthodoxes de redoubler de vigilance « parce que beaucoup de congréganistes catholiques, hommes et femmes, expulsés de leur patrie, comme des gens nuisibles, ont commencé à se réfugier dans notre pays, avec l'espoir de trouver soutien et protection, et à s'y installer dans le but de construire, de fonder des écoles, des pensionnats et autres établissements confessionnels pour égarer les enfants des orthodoxes. Ils espèrent de la sorte avoir des élèves et former des pro-

sélytes parmi la société orthodoxe des villes, des bourgades et des villages des diverses éparchies. Pour l'atteindre, ce but, ils vont faire usage des moyens qui leur sont chers : enseigner le français et les autres langues étrangères, faciliter l'entrée dans leurs institutions, secourir les élèves pauvres et promettre beaucoup, places et protection dans l'avenir. »

Le patriarche craint que ces moyens de persuasion n'exercent quelque influence sur les parents et n'entraînent un certain nombre d'enfants hors de l'Église orthodoxe. Il supplie les parents, les curateurs et les notables de la communauté « de ne donner aucune attention aux propositions et promesses de ces précepteurs de prosélytisme qui nous viennent de loin », d'autant mieux que « les langues étrangères sont maintenant toutes professées à un degré suffisant dans plusieurs de nos écoles et on apporte chaque jour plus d'attention à leur enseignement ». Par conséquent, ceux qui n'envoient leurs enfants dans les écoles congréganistes que pour leur faire apprendre une langue étrangère peuvent s'en dispenser; ils « doivent les en éloigner et les sauvegarder ainsi de l'erreur ».

Il termine par une menace : « Vous devez tous, en tout cas, graver dans votre esprit et ne jamais oublier que de tous les biens terrestres, le plus précieux c'est la sauvegarde des trésors inestimables de votre sainte religion et de votre langue nationale. Ceux d'entre vous qui sont indifférents à ces biens précieux, qui les négligent et se laissent guider par des étrangers se font grand tort à eux-mêmes et à leurs familles et vont s'attirer à juste titre le blâme de notre pieuse et orthodoxe société. » Il somme, enfin, les parents de choisir entre les promesses qui leur sont faites par les missionnaires catholiques et la certitude qu'ils ont d'être aidés

par leurs frères grecs, s'ils restent fidèles à l'orthodoxie.

Il raille, d'ailleurs, doucement, les insuccès du prosélytisme catholique. Après avoir parlé des efforts faits par les missions pour convertir les orthodoxes, il ajoute : « Si les résultats ne satisfont pas leur désir, c'est grâce à la piété filiale du peuple orthodoxe qui, pendant des siècles, est resté fidèle à sa religion, et a prouvé par là-même qu'il ne se laisse pas ébranler dans ses convictions religieuses et dans ses traditions nationales. Le peuple orthodoxe voit avec un regard de méfiance tous ces établissements dirigés par des étrangers et il trouve toujours les moyens nécessaires pour éviter les pièges que les jésuites lui tendent. »

La vérité, en effet, est que les conversions au catholicisme sont extrêmement rares parmi les orthodoxes grecs ou arméniens du Levant. Pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, l'Église orthodoxe grecque s'est défendue par la force contre les missions catholiques. Aujourd'hui, elle ne peut plus employer que la persuasion ou la menace; mais elle en use autant qu'elle le peut et se préserve encore efficacement contre le prosélytisme romain. Elle est, du reste, aidée dans cette œuvre par le rapport étroit qui existe entre la religion et la nationalité. Dans le Levant comme partout ailleurs, le catholicisme est considéré, non sans raison, comme une « religion d'étrangers », comme la manifestation des ambitions étrangères. Il n'en faut pas davantage pour éloigner de lui les populations. Il y a donc de notre part folie véritable à vouloir nous servir du catholicisme et de ses missionnaires pour faire pénétrer notre influence morale dans le Levant.

CHAPITRE IX

L'œuvre des Missions du Levant dans le domaine de l'assistance publique et de l'Enseignement.

§ 1. — AVANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Le plupart des premiers missionnaires catholiques envoyés dans le Levant par la papauté se présentèrent comme de simples créateurs d'œuvres charitables et des apôtres de la conciliation du christianisme orthodoxe et du catholicisme.

Lorsque les jésuites arrivèrent à Constantinople, en 1583, ils s'empressèrent d'ouvrir des conférences avec les chefs de l'Église orthodoxe, en se donnant comme chargés par le pape — ce qui, d'ailleurs, était exact — de trouver un terrain d'entente entre l'Église orthodoxe et l'Église catholique. Dans ces réunions, on discutait toutes les questions sur lesquelles les deux Églises ont des manières de voir différentes et les jésuites s'y montraient aussi conciliants que possible. Ils profitaient, du reste, de la tolérance dont les autorités ottomanes et le patriarche grec faisaient preuve à leur égard, pour prendre pied dans la ville, s'introduire dans les familles

grecques les plus riches ou les plus influentes et attirer les enfants schismatiques dans l'école qu'ils créèrent tout de suite. Les conférences qu'ils eurent avec les orthodoxes furent arrêtées par une peste qui tua les cinq jésuites de Constantinople.

Les capucins par lesquels le pape les remplaça montrèrent, dès leur arrivée, un prosélytisme tellement maladroit que Grecs et Turcs furent unanimes à les combattre. La rupture entre les orthodoxes et les catholiques fut violente et a toujours persisté depuis cette époque.

Les œuvres de prédication et d'enseignement des missions en furent presque entièrement annihilées. « Tout en laissant aux missionnaires une assez grande liberté pour l'exercice des autres fonctions de leur ministère, les Turcs voyaient d'un œil défiant les écoles : celles-ci ne se soutenaient que grâce à l'intervention presque continuelle des ambassades, et encore *à condition de rester toujours modestes*. (1) »

Les capucins ouvrirent une petite école dans une maison voisine de l'ambassade, et disposèrent dans l'une des classes un autel dissimulé derrière les battants d'une double porte qu'on fermait soigneusement. Le dimanche, ils disaient la messe chez l'ambassadeur. Leur école ne fut fréquentée que par un petit nombre de jeunes gens — surtout des Grecs et Arméniens — qui désiraient apprendre le français pour servir comme interprètes dans l'ambassade et les consulats de France ou auprès de la Porte.

Colbert eut, d'autre part, l'excellente idée d'envoyer au collège de Péra quelques jeunes Français pour apprendre les langues orientales. Plus tard, on fit venir

(1) Lettre d'un missionnaire, publiée in : PIOLET, *Loc. cit.*, I, p. 68.

au collège des jésuites Louis-le-Grand, à Paris, de jeunes Orientaux que l'on initiait à nos mœurs et qu'on renvoyait dans le Levant pour y exercer les fonctions d'interprètes.

Si nous avions, à cette époque, créé dans les divers ports du Levant des écoles françaises non confessionnelles, les élèves y auraient abondé, parce que la situation commerciale et politique de la France étant prépondérante, une foule de gens avaient avantage à connaître notre langue. Musulmans et orthodoxes étaient, au contraire, ligués par leurs intérêts religieux contre les écoles des missionnaires. Ce n'est pas seulement à Constantinople qu'il fut à peu près impossible aux missions d'en établir, mais encore à Smyrne et dans l'archipel qui en dépend, à Alep, à Damas et à Beyrouth, dans la Palestine, etc., quoique sur la plupart de ces points il y eut un certain nombre de catholiques.

L'histoire des missions de la Syrie est, à ce point de vue, particulièrement intéressante, parce que c'est là qu'il y avait le plus de chrétiens et que la Porte avait le moins d'autorité. C'est en 1625, à Alep, que fut créée a première mission catholique française de Syrie. La ville comptait 300.000 habitants, dont 35.000 chrétiens. Notre consul avait un droit de protection sur tous les catholiques et sa chapelle représentait l'église paroissiale de la colonie. Une mission italienne de franciscains existait déjà dans la ville ; elle dépendait du Custode de la Terre sainte, et celui-ci avait soin qu'elle comprît toujours un frère d'origine française. A leur arrivée, nos missionnaires furent bien accueillis mais, avoue le P. Piolet, « il ne pouvait être question d'ouvrir une école » (1). Il en fut de même à Damas, à Tripoli, à Beyrouth.

(1) P. PIOLET, *Loc. cit.*, I, p. 299.

Partout, jusqu'au dix-neuvième siècle, les missions ne peuvent donner à peu près aucun enseignement, parce qu'elles s'attirent la haine des musulmans et des chrétiens orthodoxes. Les missionnaires eux-mêmes ne jouissaient de quelque tranquillité que s'ils étaient en relations incessantes avec les consuls français, protégés par eux d'une manière effective et même placés sous leur dépendance directe. Partout, en effet, ils se font attacher comme aumôniers aux consuls afin de pouvoir se présenter comme faisant partie des consulats. La France servait les missions ; mais celles-ci étaient incapables de rendre aucun service à la France, à cause des hostilités dont elles étaient l'objet.

§ 2. — AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

La situation des missions s'améliora notablement sous le règne du sultan Mahmoud II (1809-1839), dont le libéralisme ouvrait volontiers l'empire ottoman à l'influence civilisatrice de l'Occident. Un firman autorisa les missionnaires à donner l'instruction à tous les enfants de l'empire, qu'ils fussent musulmans, Grecs ou Arméniens. Des écoles furent alors fondées un peu partout. Il est intéressant de rechercher avec impartialité quels résultats elles ont produits.

a) *Constantinople.*

A Constantinople, deux ordres religieux profitèrent particulièrement de cette liberté : les lazaristes et les assomptionnistes.

Les lazaristes avaient été substitués aux jésuites par Louis XVI dans les missions du Levant et de la Chine. Ils s'établirent à Constantinople dès 1783 ;

mais ils ne firent qu'y végéter misérablement jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle.

Leur collège avait alors 140 élèves; en 1893, il n'en avait encore que 150; aujourd'hui, d'après le P. Piolet, il en compte environ trois cents, auxquels on donne l'enseignement complet, classique ou moderne. On délivre aux élèves de ces écoles des diplômes visés par le ministre de l'instruction publique de France donnant droit d'entrer dans nos universités (1).

Les lazaristes tenaient aussi, jadis, des classes primaires qu'ils ont cédées aux frères des écoles chrétiennes et d'où sont sorties cinq écoles primaires comptant ensemble près de 900 enfants.

Vers le milieu du dix-neuvième siècle, les filles de la charité ouvrirent à Constantinople des établissements d'instruction et d'assistance qui sont actuellement au nombre de douze. D'après le P. Piolet, le plus impor-

(1) La même faveur était accordée autrefois au lycée impérial ottoman de Galata Seraï, fondé par Duruy, à l'école nationale du Phanar et à un certain nombre d'écoles turques, arméniennes ou françaises, y compris le lycée français de Constantinople. En 1904, un arrêté ministériel a supprimé la faveur accordée à ces écoles. « La suppression de cet avantage, écrit un observateur compétent, et son remplacement par la création d'examens passés à l'Ambassade de France, devant une Commission nommée *ad hoc*, amènent cette conséquence singulière et regrettable qu'un Oriental, élève d'un établissement français, est reçu sur le vu d'un certificat français, dans les plus importantes universités d'Europe, sauf dans celles de la France !

« Depuis plusieurs années déjà, il y a chez les jeunes Orientaux une tendance à déserter les Facultés et les Écoles de France pour celles d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Suisse, etc., où, au lieu de leur créer des difficultés, on leur ouvre largement les portes avec un empressement significatif.

« N'y a-t-il pas lieu de craindre que, dorénavant, ces jeunes gens auxquels nous refusons une équivalence que nos rivaux se dépêchent, par contre, de leur accorder, ne nous abandonnent définitivement ? » *(Revue de l'Enseignement colonial,* mars-juillet, 1906).

tant d'entre eux, la *Providence*, fondé en 1839, compte aujourd'hui plus de 500 filles ou garçons et 150 petits enfants à la crèche. L'*Hôpital français* contient 75 lits. L'établissement de *Notre-Dame de la Paix* sert d'hospice pour les incurables et les aliénés; il contient un orphelinat avec apprentissage pour une centaine de garçons et une école qui reçoit 250 filles. Parmi les principaux établissements des filles de la charité, il faut citer encore celui qui porte le nom d'*Écoles de Péra*, dont les classes sont fréquentées par cinq cents élèves environ.

Le même ordre avait à Pancaldi un pensionnat payant qu'il a cédé aux Dames de Sion en 1856 et qui compte aujourd'hui plus de 400 élèves internes ou externes. Les Dames de Sion ont ouvert à Kadi-Keui un deuxième établissement où elles reçoivent une centaine d'élèves. D'après le P. Piolet, le nombre des jeunes filles qui ont appris le français à Pancaldi, de 1857 à 1899, s'élèverait à 11.520.

Les petites sœurs des pauvres ont aussi à Constantinople un établissement hospitalier qui compte 150 lits pour les vieillards.

Enfin, les assomptionnistes et les oblates de l'Assomption ont créé à Constantinople, à la fin du dix-neuvième siècle, quelques établissements où figurent plusieurs centaines d'élèves des deux sexes, mais qui ont surtout pour but le rapprochement des orthodoxes grecs ou slaves et des catholiques. Les assomptionnistes sont, à cet égard, les successeurs des jésuites du seizième siècle. Il est permis de prévoir que leur succès ne sera pas plus grand. Ce n'est point au moment où les nations catholiques tendent à s'émanciper de la tutelle romaine que les peuples orientaux peuvent être tentés de s'y soumettre. J'ai cité plus haut

une encyclique du patriarche grec de Constantinople qui ne permet aucun doute sur la nature des sentiments dont le clergé grec est animé à l'égard du clergé romain : ces sentiments ne sont rien moins que sympathiques, et il n'en saurait être autrement, car toute union des deux sectes ne pourrait être que nuisible au clergé grec, en lui faisant perdre une partie plus ou moins grande de l'influence dont il jouit sur le monde musulman et, en particulier, sur le gouvernement turc.

Il serait puéril de nier les résultats obtenus pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle par les missions de Constantinople dans le domaine de l'assistance et de l'enseignement, mais il importe de noter que les missions françaises ne sont plus seules à instruire les enfants. Des missions catholiques italiennes, allemandes et des missions protestantes de diverses nationalités agissent simultanément et chacune enseigne la langue de sa nationalité. D'un autre côté, missions françaises comme missions étrangères, et missions protestantes comme missions catholiques sont l'objet des mêmes réprobations de la part des populations musulmanes ou orthodoxes. Par conséquent, si nous voulons asseoir solidement notre influence morale et économique dans le Levant, c'est à d'autres moyens que les missions que nous devons songer.

Le P. Piolet lui-même paraît être de cet avis, car, après avoir développé, non sans complaisance, l'histoire des établissements d'assistance et d'instruction fondés à Constantinople par les missions catholiques, il conclut (1) : « Mais toutes ces œuvres ne sont que l'accessoire; les missions ont été fondées avant tout pour répandre l'Évangile parmi ceux qui l'ignorent,

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 78.

pour éclairer les chrétiens qui sont en dehors de la doctrine de l'Église et pour rappeler au devoir tous ceux qui, tout en professant le catholicisme, en méconnaissent les lois et donnent par leur conduite un démenti aux sacrés engagements de leur baptême. Infidèles, schismatiques et catholiques sans ferveur sont tour à tour l'objet de la sollicitude de nos missionnaires. » En présence de ces déclarations, il me paraît difficile de soutenir que les missions servent beaucoup les intérêts de la France, ni qu'elles se préoccupent de ces intérêts. Dans le Levant, comme partout ailleurs, les missions font œuvre religieuse et non œuvre française, et l'on ne saurait s'en étonner, puisqu'elles ont été créées dans un but religieux.

b) *Syrie.*

La Syrie est, sans contredit, la partie de l'Empire ottoman dans laquelle l'œuvre des missions françaises a pris le plus d'importance et a servi le mieux les intérêts de la France. Toutefois, elle n'a présenté des résultats sensibles qu'à partir de la conquête du pays par le pacha d'Égypte Mehemet Ali, qui eut lieu en 1831. Jusqu'alors, les lazaristes, substitués aux jésuites en 1783, s'étaient traînés dans des ornières d'où ils ne sortaient par moments que pour y retomber aussitôt. « Pendant près de cinquante ans, avoue le P. Piolet, la situation des lazaristes en Syrie fut extrêmement précaire : la mort faisait dans leur petite troupe des brèches que le maison mère était hors d'état de combler : Saïda avait été abandonnée; Alep, Tripoli et ses annexes, Edhen et Sgorta, Damas et Antoura étaient les seuls postes occupés; le bien se faisait, mais à petit bruit; pendant que l'Europe marchait à grands pas dans la voie des idées nouvelles, la Turquie, et surtout la Turquie

d'Asie, demeurait obstinément fermée à toute transformation et à toute réforme (1). »

Devenu maître de la Syrie, Mehemet Ali, qui tenait à plaire à l'Europe, autorisa l'ouverture des écoles. Les lazaristes en profitèrent avec empressement. En 1834, ils fondèrent leur premier collège de garçons à Antoura et une école de filles à Tripoli. De nouveaux établissements scolaires pour filles ou garçons furent ensuite fondés à Beyrouth, à Damas, à Alep, etc. Les jésuites, qui avaient débarqué en Syrie dès 1816, créèrent aussi des écoles à Beyrouth, à Saïda, à Deir-el-Quamar, à Zahleh, à Bikafa et à Ghazir. Les sœurs de Saint-Vincent fondèrent, de leur côté, des établissements en plusieurs des villes citées plus haut.

En 1860, grâce au régime de liberté institué par le sultan Abdul Medjid, tous ces établissements jouissaient d'une certaine prospérité, lorsque survint la réaction dirigée par les populations musulmanes contre les institutions libérales. En Syrie, de graves désordres eurent lieu, de nombreux chrétiens indigènes furent massacrés par les Druses ou les Arabes et la paix ne fut rétablie que par l'intervention des troupes de la France.

A partir de ce moment, grâce à la protection incessante exercée par notre pays, les missions de Syrie se sont développées sans obstacles. On peut dire qu'elles ont donné tout ce qu'il leur était possible de donner. Voyons en quoi consistent les résultats obtenus depuis 1831, c'est-à-dire pendant l'espace de soixante-quinze années. Pour me mettre à l'abri de toute accusation de parti pris, j'emprunterai les renseignements statistiques à l'histoire que les missionnaires eux-mêmes ont tracée de leur œuvre.

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 306.

Parlons d'abord de l'enseignement primaire. D'après le P. Piolet «les jésuites, les lazarites et, depuis quelques années, les frères patronnent en Syrie plus de 250 écoles représentant un personnel de plus de 300 maîtres et de plus de 12.000 enfants. » La plupart de ces écoles n'ont que des directeurs indigènes, dont le P. Piolet dit : « Ce sont d'anciens élèves des collèges français, des séminaristes qui ont abandonné leurs études théologiques ou des prêtres indigènes qui exercent volontiers la profession de maîtres d'école et la trouvent plus relevée que les métiers manuels auxquels ils doivent demander ordinairement leur subsistance et celle de leur famille. »

Comme le P. Piolet insiste, en maintes occasions, sur l'ignorance des prêtres indigènes, leur situation misérable et leur moralité souvent très douteuse, on peut être certain que la plupart sont incapables d'enseigner autre chose que le cathéchisme.

N'est-ce point, d'ailleurs, surtout en vue de la propagande religieuse que les écoles sont créées par les missionnaires? Le P. Piolet en fait très sincèrement l'aveu à propos des inspections des missionnaires. L'inspecteur « interroge, dit-il, les élèves sur les matières qu'il a indiquées à sa précédente visite, adresse au professeur les compliments ou les reproches qu'il mérite et lui paie son traitement du mois; puis, il réunit les enfants et, s'il le peut, les parents, à l'église ou dans la classe, leur fait une ou plusieurs leçons de catéchisme ; enfin, après avoir dit la messe, il repart. » Il est évident que le principal objet de l'inspection est représenté par les leçons de catéchisme et par la messe devant les parents et enfants réunis, c'est-à-dire par l'œuvre de prosélytisme religieux.

Quant au nombre réel des élèves et à la valeur de

leur instruction, il est facile de s'en faire une idée exacte d'après un autre aveu du P. Piolet. Parlant des visites faites aux écoles par « le supérieur de la mission et des missionnaires ou des voyageurs de passage », il dit : « Pour ceux-là, on s'est arrangé de façon que tout soit prêt à l'avance : les enfants sont au grand complet (on prétend même que certains maîtres en empruntent à l'école concurrente des protestants, à charge de revanche) ; on a appris et calligraphié des compliments, etc. » Ces lignes doivent être recommandées à ceux de nos compatriotes qui ont visité des écoles en Syrie et en sont revenus plus ou moins enthousiasmés. On peut se demander, en outre, ce que peuvent penser les enfants qui, tour à tour, assistent au prêche d'un pasteur protestant et à la leçon de catéchisme d'un missionnaire catholique.

Il serait utile, en somme, de faire une enquête sérieuse sur le savoir des maîtres et sur l'instruction des élèves, avant de se prononcer sur l'utilité réelle de l'œuvre d'enseignement primaire fondée en Syrie par les missions.

Des observations analogues s'imposent au sujet des 5.000 filles qui, d'après le P. Piolet, sont instruites par des sœurs françaises et des 3.000 qu'instruisent les sœurs indigènes dites mariamettes.

Passons à l'enseignement secondaire. Il est donné par les lazaristes à Antoura et à Damas, par les jésuites à Beyrouth. Le collège d'Antoura compte 250 élèves, presque tous internes, celui de Damas 200, dont 80 pensionnaires et celui de Beyrouth 500. A la fin de leurs classes, les élèves de ces établissements sont susceptibles de recevoir un diplôme que notre ministère de l'instruction publique assimile à celui du baccalauréat.

Le collège des jésuites de Beyrouth fait partie de la magnifique université de Saint-Joseph, à laquelle se rattache encore : 1° une faculté de théologie instituée en vue des Églises unies : Chaldéens, Syriens, Arméniens, Maronites, Melchites et Coptes; 2° une bibliothèque orientale avec imprimerie pour les livres et un journal ; 3° une faculté de médecine.

Les professeurs de la faculté de médecine sont choisis par les jésuites qui dirigent l'établissement, puis nommés et payés par notre ministre de l'instruction publique. La faculté délivre des diplômes qui, après enregistrement à Constantinople, donnent le droit à leurs détenteurs d'exercer la médecine dans tout l'empire ottoman.

Toutes ces œuvres d'enseignement secondaire et supérieur sont incontestablement utiles et serviraient à l'extension de l'influence de la France, si les missionnaires ne les dénaturaient pas en y ajoutant leur prosélytisme religieux. Beaucoup d'élèves du collège et de la faculté de médecine se plaignent d'être soumis à des obligations religieuses qui leur déplaisent, même s'ils sont catholiques d'origine. Un professeur de nos facultés, qui a souvent inspecté l'enseignement en Syrie, m'adresse une note où je lis : « Les Syriens, qui sont en général très intelligents, ne comprennent pas qu'en France on expulse les jésuites, tandis qu'en Syrie on les couvre de fleurs. Aussi, un grand nombre d'élèves m'écrivent : « Que la France prenne garde; nous « irons ailleurs, chez les protestants. » Il y a là actuellement une situation des plus graves pour nous. Puis, en Syrie, les choses se passent d'une façon si singulière ! Dernièrement, j'ai visité l'école de Bethléem, près de Jérusalem. Elle est subventionnée par la France. Les maîtres sont tous Italiens et ne comprennent pas

le français, qui n'est pas enseigné dans cette école. Dans le Liban, on subventionne plusieurs écoles de religion grecque où l'on prépare des élèves qui seront les plus ardents défenseurs de l'occupation russe. A Damas, en 1901, le gouvernement russe venait d'installer vingt-deux écoles nouvelles, presque toutes placées à côté des nôtres. » Cette note est pleine d'intérêt, parce qu'elle montre, à la fois, le danger du prosélytisme religieux des missions, la concurrence dont leur œuvre est l'objet et le tort que leur attitude fait à la France.

Pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, les protestants ont pris en Syrie une importance considérable. Le P. Piolet explique la réussite de leur propagande par les raisons suivantes : « Leur dogmatique, réduite à un petit nombre de points, rebute moins ces esprits très réfractaires à des conceptions complexes. Sans doute, le protestantisme condamne le culte des saints et l'invocation de la sainte Vierge, honorée presque partout d'un culte qui va parfois jusqu'à la superstition; mais il faut tenir compte d'un autre élément qui rend aux protestants leur supériorité : ils sont en état de dépenser beaucoup d'argent; écoles et orphelinats, dispensaires et hôpitaux se multiplient de tous côtés et le nombre des prosélytes augmente aussi. Le sémite chrétien, moins encore que les autres hommes, ne sait pas résister aux arguments de cette valeur. » En d'autres termes, si les protestants recrutent des adeptes, c'est à cause de la simplicité de leur doctrine religieuse et de l'abondance de leurs ressources financières. C'est dire que les conversions ont bien peu de valeur et que les missionnaires perdent leur temps en s'efforçant de les multiplier.

c) *Smyrne, Archipel et Arménie.*

Lorsque les premiers missionnaires français s'établirent à Smyrne, en 1618, on y parlait déjà beaucoup notre langue, à cause des relations fréquentes entretenues depuis des siècles par nos navires en ce port. Néanmoins les œuvres des missions y furent très précaires jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle. Le premier collège destiné à l'instruction des enfants des familles aisées ne fut ouvert qu'en 1841, et c'est seulement à partir de 1886 qu'il a pris une réelle importance. Il compte aujourd'hui une vingtaine de professeurs dont une moitié au moins composée de lazaristes. « On y mène de front l'enseignement classique, couronné par le baccalauréat subi devant un jury fourni par les membres de l'École d'Athènes et l'enseignement moderne, très recherché dans un pays où les jeunes gens se destinent pour la plupart aux carrières commerciales (1). »

Indépendamment de ce collège, il existe à Smyrne des écoles tenues par les Filles de la charité, un hôpital français, auquel est annexée une école et dans lequel sont soignés à peu près exclusivement des marins et des ouvriers étrangers, car « les Grecs ont contre les hôpitaux une prévention invincible (2) ». Cet hôpital a été créé par les sœurs de la charité, d'accord avec le ministère de la marine de France. Un autre hôpital portant le nom de Saint-Antoine a été créé par les franciscains. Des orphelinats de filles, une école professionnelle de garçons, des écoles primaires ont été fondées aussi à Koulah et à Bournabat, dans la campagne de Smyrne, ainsi qu'à Aïdin, ville de 45.000 habitants située à 5 ou 6 heures, en chemin de fer, de Smyrne.

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 144.
(2) *Ibid.*, p. 141.

Toutes ces œuvres instruisent environ 1.200 enfants et soignent, dit-on, plus de cent mille malades.

Il faut rapprocher des missions de Smyrne celles de l'Archipel et de la Petite Arménie, qui ont entre elles des liens plus ou moins étroits.

Les Grecs qui habitent l'Archipel furent plus ou moins unis à l'Église romaine jusqu'au dix-huitième siècle ; ils s'en séparèrent alors pour se placer sous l'autorité du patriarche de Constantinople. A partir de ce moment, il y eut lutte ouverte entre les missionnaires romains et les orthodoxes. Sous la pression de ces derniers, « tout fut mis en œuvre, dit un historien des missions de l'Archipel, pour rebuter les catholiques : on les chargeait de taxes excessives, ou les traînait devant les tribunaux turcs pour des accusations absurdes; plusieurs des notables furent mis en prison, déportés à Rhodes, à Brousse ou en Crimée. Dans les villes, c'étaient des provocations et des violences continuelles, et à Santorin les catholiques s'en allèrent fonder un village à Phyra pour se soustraire à ces vexations incessantes (1). » La présence des missions romaines n'avait, en somme, pas d'autre effet que de semer la division et la haine parmi les populations des îles où elles prétendaient s'implanter malgré la majorité des habitants.

Jusqu'en 1773, les jésuites se maintinrent cependant sur quelques points. En 1783, ils furent remplacés par des lazaristes, dont le succès n'a été que minime. Leur collège de Santorin ne compte aujourd'hui qu'une trentaine d'élèves internes et une cinquantaine d'externes. On y prépare surtout des prêtres et la moitié des enfants appartient à des familles catholiques. Des congrégations de femmes ont aussi, dans l'Archipel,

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 135.

quelques établissements où l'on instruit des enfants et où l'on distribue des médicaments et des soins aux pauvres. A Santorin, « pendant l'année 1898, les sœurs ont eu dans leur externat et leur pensionnat 176 élèves ; l'orphelinat contient 53 filles et 30 garçons; il a été donné 14.500 consultations et enfin un hôpital nouvellement annexé à l'œuvre a recueilli 50 malades (1). »

A Syra, dans les Cyclades, les sœurs ont encore deux établissements dont un, au bord de la mer; ils ne sont guère fréquentés que par les enfants des familles catholiques. Un hôpital fondé à Hermopolis, en 1887, reçoit les marins étrangers des bâtiments qui fréquentent le port. Les Grecs refusent d'y entrer, mais ils viennent y prendre des consultations, recevoir des soins et des médicaments. D'après le P. Piolet, en 1898, il y fut donné 17.000 consultations.

En somme, dans l'Archipel, les établissements des missions françaises ne sont guère fréquentés que par les enfants des familles catholiques et ne recueillent que peu de sympathies parmi les Grecs orthodoxes. C'est un exemple de plus de la lutte plus ou moins ouverte qui a toujours existé entre les deux sectes chrétiennes en contact dans le Levant.

Les missions catholiques de la Petite Arménie ne datent que de 1881; elles furent fondées par Léon XIII dans un but à peu près exclusif de prosélytisme religieux. Le pape projetait de se servir des Arméniens pour propager le catholicisme en Asie. Ils avaient attiré son attention parce qu'ils « sont doués d'intelligence, d'une activité merveilleuse et d'une force d'expansion sans égale. Ils se retrouvent partout, en Russie et en Perse, comme à Constantinople, et ils conduisent leurs

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 140.

caravanes jusqu'en Chine. Le pape espéra que, s'ils étaient catholiques, ils deviendraient apôtres et il tenta l'entreprise.» Ces lignes sont du fondateur même de la première mission, un jésuite de Damas, car c'est aux jésuites que Léon XIII fit appel pour cette œuvre de prosélytisme.

Celle-ci s'étend sur les anciennes provinces du Pont, de la Cappadoce et de la Cilicie, dans lesquelles se trouvent un million et demi de musulmans, un demi-million de chrétiens orthodoxes, douze mille catholiques et quatorze mille protestants. Les principaux établissements des missions se trouvent à Marsivan, à Tokat, à Sivas, à Césarée et à Angora. Ils sont représentés par quelques écoles où l'on élève des enfants et où l'on distribue des secours aux malades. Le P. Piolet signale dans les écoles la présence de plus de trois mille enfants des deux sexes et évalue à 50.000 le nombre des malades soignés, mais il avoue que l'œuvre accomplie est fort modeste : « Dirons-nous, pour conclure, écrit-il (1), qu'en dix-neuf ans nous avons changé la face de la Petite Arménie ? — Non. Nous avons souffert, nous avons combattu, nous avons travaillé, c'est tout notre bilan. » Il faut ajouter, pour compléter ce tableau, que là, comme partout ailleurs, la présence des missions a été l'occasion de luttes très vives entre Turcs et chrétiens d'une part, entre catholiques et orthodoxes de l'autre. Aussi peut-on se demander si les inconvénients de l'œuvre ne sont pas plus grands que ses avantages et si ces inconvénients n'iront pas en augmentant d'importance, à mesure que les populations se sentiront davantage menacées dans leur religion ou leurs traditions de race. Le P. Piolet fait, à cet égard, des

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 182.

aveux qu'il importe de noter. Après avoir fait le récit de divers incidents dans lesquels les autorités turques se montrèrent fort hostiles aux missions et allèrent jusqu'à fermer les écoles et à menacer les missionnaires de la prison, il ajoute : « Quant aux divers chefs des communautés schismatiques, ils n'ont jamais désarmé, et, contre nos écoles, toutes les armes leur sont bonnes. Ils ont réussi, à diverses reprises, à les vider et ont su, plus souvent qu'on ne l'imaginerait, trouver des auxiliaires parmi les professeurs que nous sommes obligés d'employer (1). »

L'historien des missions que je viens de citer ne se plaint pas seulement de l'hostilité des musulmans et des orthodoxes, il signale encore celle des missions protestantes. Il représente ces dernières comme « ayant tout tenté pour vider » certaines écoles catholiques, et il note avec soin tout ce qui peut être de nature à déconsidérer les protestants. A propos des massacres qui eurent lieu dans la Petite Arménie en 1895, il raconte qu'à Marsivan les Arméniens poursuivis par les massacreurs allaient de préférence solliciter un asile chez les missionnaires catholiques, et, quand on leur demanda pourquoi ils ne s'étaient pas adressés aux missions américaines, ils répondaient : « Ceux qui y sont allés ont trouvé la porte impitoyablement fermée et en réponse à leurs supplications, une miss leur criait : « Allez vous-en, on n'ouvrira pas. Nous ne sommes pas venus sauver vos corps, mais vos âmes (2). » La visible satisfaction avec laquelle le P. Piolet enregistre ce récit, vrai ou faux, témoigne de l'hostilité qui existe entre les missions catholiques et les missions protestantes, de même que les faits exposés plus haut four-

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 165.
(2) *Ibid.*, I, p. 172.

nissent une indication des résistances opposées par les populations arméniennes à tous les missionnaires qui prétendent les convertir.

d) *Palestine.*

La Palestine a toujours exercé sur l'Église romaine une action attractive considérable. Il n'y a pas d'efforts que les papes n'aient faits pour l'arracher aux musulmans et aux Grecs orthodoxes. Cependant, ni les guerres sanglantes et désastreuses des croisades, ni les œuvres des missions catholiques n'ont produit de résultats bien sensibles.

Pendant près de 500 ans, la seule mission romaine qui ait pu résister à l'opposition incessante des musulmans et des orthodoxes est celle des franciscains, à laquelle était confiée la garde des Lieux Saints au nom de l'Église latine. Elle était et est encore formée de religieux de tous les pays. En dehors de cette fonction de gardiens, l'œuvre morale des franciscains était à peu près nulle. C'est chez eux que s'arrêtaient et logeaient la plupart des pèlerins de l'Occident et c'est sur eux que les Turcs faisaient porter la responsabilité de la conduite des dits pèlerins. Jusqu'à notre époque, ils étaient restés en quelque sorte les hôteliers de la Palestine.

Sur leurs conseils, les assomptionnistes sont en train de se substituer à eux dans l'exercice de ce rôle, qui est aujourd'hui lucratif sans faire courir aucun danger à ceux qui le jouent.

Les assomptionnistes se sont faits hôteliers en Palestine comme ils se font imprimeurs et marchands de journaux en France. Ils ont organisé des pèlerinages analogues à ceux de Paray-le-Monial et de Lourdes, auxquels prennent part de nombreux voyageurs. Ils possèdent un bâtiment à vapeur avec lequel ils font

eux-mêmes le transport par mer des pèlerins et ont bâti à Jérusalem une sorte d'hôtel contenant trois cents cellules où sont logés les visiteurs de la ville sainte. La chapelle de cet établissement a été « enrichie par un bref de Léon XIII (18 avril 1893) des indulgences attachées autrefois au tombeau de la sainte Vierge et qu'il a fallu transférer, depuis que les Grecs ont accaparé ce lieu vénérable, autrefois propriété des catholiques (1) ».

Les assomptionnistes et les historiens de leur œuvre ne dissimulent pas que le principal but poursuivi est la pénétration de l'Église latine dans des lieux où dominent encore les églises grecque, arménienne et russe. Les Grecs et les Arméniens y sont prépondérants depuis de nombreux siècles. Les Russes commencent à y faire pénétrer leur influence à l'aide de très nombreux pèlerins. Une société russe de pèlerinage amène chaque année en Palestine des milliers de voyageurs dont la plupart, paraît-il, se font remarquer par une grande piété. Les protestants anglais et allemands s'y établissent aussi et y organisent des voyages très suivis et fort à la mode, en Angleterre surtout. C'est pour rivaliser avec ces entreprises que les assomptionnistes ont organisé la leur.

Ils prétendent qu'elle rend de très grands services à la France et en tirent prétexte pour solliciter la générosité des catholiques. Ils obtiennent, à ce dernier point de vue, de gros succès, car ils ont pu construire des établissements ayant coûté plus d'un million. En admettant que les pèlerins français soient aussi nombreux aujourd'hui que ceux des autres nations, il est difficile d'apprécier les avantages qu'ils procurent à la

(1) P. Piolet, *Loc. cit.*, I, p. 388.

France. Autant vaudrait dire que l'Angleterre tire bénéfice des milliers de touristes anglais qui viennent chaque hiver visiter et habiter nos côtes ensoleillées de la Méditerranée. L'œuvre des assomptionnistes n'est, en réalité, qu'une œuvre commerciale, ne pouvant profiter qu'à la congrégation qui l'a organisée.

La plupart des autres œuvres créées en Palestine par les missions ont un caractère presque exclusif de prosélytisme. C'est le cas notamment des séminaires établis par les pères blancs, les bénédictins et les dominicains pour la formation de prêtres indigènes catholiques. On peut ranger dans la même catégorie les missions fondées par les ordres contemplatifs de femmes : carmélites et bénédictines du mont des Oliviers, de Béthléem et de Caïffa, clarisses de Nazareth et de la route de Jérusalem à Béthléem, dames de Marie réparatrice de Jérusalem qui logent les visiteuses de la ville sainte. Attirées en Palestine par la seule foi religieuse, ces missions n'y jouent, en réalité, aucun rôle utile. Elles ne se proposent que d'inspirer l'amour de leur religion par le zèle qu'elles manifestent dans son exercice.

Il existe près de Jérusalem un établissement de trappistes dont le but réel est également le prosélytisme religieux, mais qui tente, en outre, de créer des cultures dans les terres délaissées par les indigènes. Les résultats qu'ils obtiennent sont à peu près insignifiants, en raison de la répugnance qu'ont les Syriens pour les travaux agricoles. Le P. Piolet donne à cet égard un renseignement qui en dit long sur le peu d'utilité pratique de la mission des trappistes. « A l'orphelinat de Saint-Pierre, écrit-il, les pères de Sion ont dû renoncer à employer les enfants à de petits travaux de jardinage qui, dans nos pays, seraient regar-

dés comme une récréation et qui, là-bas, passent pour une occupation ignominieuse; les mendiants à qui l'on demande de râtisser une allée répondent avec indignation : « Nous ne sommes pas des fellahs ! » Il est évident que ce ne sont pas quelques missionnaires préoccupés surtout de la propagande religieuse, qui pourront modifier de pareilles mœurs et un tel état d'esprit. Cette transformation exigera des moyens d'une tout autre nature et la mise en jeu d'intérêts matériels plutôt que de sentiments religieux.

Les salésiens dirigent à Bethléem une sorte d'école professionnelle où des orphelins sont recueillis et apprennent un métier manuel. La plupart des missionnaires de cet établissement sont italiens, mais ils enseignent le français à leurs pupilles, parce que cette langue est prédominante aujourd'hui dans la région, à cause du grand nombre de touristes qui la fréquentent.

Les autres missions masculines ou féminines de la Palestine exercent leur prosélytisme au moyen de l'instruction des enfants. Telles sont : les missions des lazaristes, qui datent seulement de 1889; celles des pères de Sion et des dames de Sion, qui datent de 1837; celles des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, fondées en 1874; celles surtout des frères des écoles chrétiennes, dont les premiers établissements ne furent fondés qu'en 1878.

Les œuvres d'enseignement des missions étaient alors si rudimentaires que le P. Piolet, parlant des premiers frères envoyés pour étudier la situation, écrit : « Il fut facile de constater que tout était à faire, qu'il n'y avait à prendre la place de personne, sinon celle des protestants anglais qui, profitant de l'absence presque complète de toute école catholique, ouvraient

de nombreux établissements où affluaient les enfants indigènes, même ceux des familles catholiques. » Depuis 1876, les frères ont fondé une école à Jérusalem, une autre à Jaffa doublée d'un pensionnat payant où l'on donne l'enseignement primaire supérieur. En 1883, une troisième école fut ouverte à Caïffa, grâce au concours des carmes de la ville et du ministère des affaires étrangères de France. Deux autres écoles furent fondées, en 1893, à Nazareth, et, ultérieurement, à Bethléem.

Les résultats produits par ces diverses œuvres sont assez peu importants, si l'on en juge d'après le nombre restreint des écoles, des maîtres et des élèves, et si l'on note que la plupart de ces derniers appartiennent à des familles catholiques. Or, actuellement, il n'existe en Palestine que 25 000 catholiques indigènes ou appartenant aux diverses races européennes. Ce chiffre est bien minime en regard des 400 000 musulmans et des 100 000 Grecs orthodoxes et d'un nombre considérable mais indéterminé de juifs qui constituent la partie principale de la population de la Palestine.

Là comme en Syrie, en Petite-Arménie et dans toute l'Asie occidentale, les œuvres des missions qui obtiennent le plus de succès auprès des indigènes sont celles de l'assistance. Tous les écrivains et voyageurs s'accordent à signaler le respect dont les musulmans, les Syriens et même les Grecs orthodoxes entourent les filles de la charité qui soignent les malades dans les hôpitaux ou dans les villages. L'indigène ne consent que difficilement à séjourner dans les hôpitaux qui ont été créés à Jérusalem, à Nazareth, à Bethléem et à Caïffa, mais ils y vont faire panser leurs plaies, prendre des consultations et recevoir des médicaments.

Les œuvres qui depuis quelque temps amènent des

touristes en Palestine sont également bien vues par les indigènes parce qu'elles les enrichissent. Que faut-il en conclure ? Sinon que l'intérêt réel de la France est de renoncer à la protection des œuvres de prosélytisme catholique, afin de faire porter son effort sur le développement d'œuvres d'assistance, d'éducation et d'entreprises industrielles ou commerciales dépourvues de tout caractère religieux.

CHAPITRE X

Pourquoi la France doit renoncer au protectorat des Missions.

Pour avoir une idée entièrement exacte du rôle des missions, il faut se rappeler que, dans tous les pays du monde, il existe une relation étroite entre la religion et l'organisation sociale ou familiale. Seuls, quelques peuples très civilisés sont parvenus à une phase de leur évolution où la religion et l'organisation sociale tendent à se séparer, la première pour se renfermer dans le domaine de la conscience, la seconde pour se confiner dans un rôle purement humain.

Nos compatriotes ont d' autant plus de peine à se faire une idée juste des missions, que la France est précisément l'une des nations où la séparation de la loi et de la foi, de la société et de la religion est le plus avancée, sans être, cependant, tout à fait accomplie.

Prenant pour point de départ l'état dans lequel nous sommes, et jugeant des autres peuples d'après le nôtre, beaucoup de Français ne peuvent s'imaginer combien la prédication du catholicisme est déplaisante aux musulmans, aux bouddhistes, aux adeptes du culte

des ancêtres, etc., parmi lesquels nos missionnaires exercent leur prosélytisme.

En premier lieu, la foi étant, aujourd'hui, peu vive dans notre pays, nous nous imaginons volontiers qu'il en est de même partout ailleurs. En cela, nous commettons une grave erreur. Ceux qui ont voyagé ou séjourné dans les pays musulmans savent avec quelle assiduité tous les hommes y pratiquent les actes de leur culte, avec quelle piété ils font les prières prescrite par le Koran, avec quel zèle ils observent le jeûne, quel soin ils mettent à se priver des aliments ou boissons défendus. Certes, parmi les musulmans qui vivent dans le contact incessant des Européens, il commence à se produire un affaiblissement notable du zèle cultuel, mais même ceux-là sont blessés au fond du cœur lorsque le missionnaire occidental les invite à quitter l'islamisme.

J'ai cité précédemment cette observation que le P. Launay fait à propos des Indiens : « Embrasser la foi catholique est une chûte, une déchéance qui, pour beaucoup, entraîne la honte (1). » Il n'y a pas un musulman, même parmi les plus occidentalisés, auquel cette observation ne puisse être appliquée avec autant de justesse qu'aux brahmanistes ou aux bouddhistes de l'Inde. Elle est non moins juste en ce qui concerne les Chinois, les Annamites, les Siamois, les Cambodgiens, etc. Pour tous, changer de religion est « une chûte, une déchéance » à leurs propres yeux et, surtout, aux yeux de leurs compatriotes.

La déchéance paraît d'autant plus profonde à chacun de ces hommes qu'il occupe une situation plus élevée dans la société dont il fait partie. En Chine, en Indo-

(1) Voyez ci-dessus, p. 45.

Chine, dans le Levant, les missionnaires parviennent à convertir au catholicisme quelques milliers d'individus appartenant aux classes sociales inférieures; on ne compte que par unités très clairsemées ceux qu'ils convertissent dans les classes supérieures. Plus, en effet, un homme est haut placé dans son pays et plus il tient à l'organisation sociale ou familiale héritée de ses ancêtres et à la religion qui est, à ses yeux, le corollaire indispensable de cette organisation, qui, souvent même, en est la source première.

En même temps que la prédication du missionnaire blesse les sentiments religieux, sociaux et familiaux de la plupart de ceux auxquels elle s'adresse, son prosélytisme et les succès plus ou moins grands qu'il obtient lèsent les intérêts des prêtres de la religion locale. Le P. Launay raconte qu'un membre des missions de l'Inde ayant demandé à un brahme pourquoi il réclamait l'expulsion des missionnaires, celui-ci répondit : « Parce que vous nous arrachez nos fidèles et que nous ne pouvons plus vivre (1). » N'est-ce pas la même plainte que font entendre aujourd'hui, sous une forme plus châtiée, les patriarches orthodoxes du Levant, en face des missions catholiques ? Est-ce qu'un argument de même nature n'intervint pas, au seizième siècle, en France même, pour décider les évêques à réclamer la destruction des réformés ?

Tandis que les prêtres des religions locales redoutent le préjudice moral et matériel auquel ils sont exposés par le prosélytisme catholique, les autorités civiles se défient, avec non moins de raison, de ces étrangers qui font appel aux gouvernements occidentaux et dont les ouailles reconnaissent à peine les autorités locales. J'ai

(1) Voyez ci-dessus, p. 25.

raconté déjà (1) une conversation que j'eus, au Tonkin, avec l'évêque de Ké-So, et dans laquelle il m'indiqua, comme premier article d'un programme de gouvernement, la suppression de tous les lettrés annamites. Pense-t-on qu'un pareil acte eût été de nature à nous faire des amis chez un peuple qui a pour ses lettrés le plus profond respect, chez lequel on ne peut arriver à aucune fonction publique sans avoir conquis les diplômes dont s'enorgueillissent les lettrés? J'ai cité aussi (2), d'après un historien des missions, ce mot de l'Empereur Yong Tching : « Vous voulez que tous les Chinois se fassent chrétiens... En ce cas-là, que deviendrons-nous? Les sujets de vos rois? »

On est porté à admirer la sagacité de cet empereur quand on se rappelle que la plupart des conquêtes faites par les nations occidentales en Extrême-Orient ont été provoquées par les excitations belliqueuses des missionnaires ou par la nécessité d'intervenir en leur faveur. Si le Japon échappa, au dix-septième siècle, au sort des Philippines, n'est-ce point parce qu'il eut soin de fermer entièrement ses portes aux missions occidentales? N'est-il pas incontestable que la Turquie d'Asie s'est défendue, pendant plusieurs siècles, contre les empiètements de l'Europe en mettant obstacle à ceux des missionnaires?

Les partisans du protectorat des missions invoquent ces mêmes considérations à l'appui de leur thèse : « Vous avouez, disent-ils, l'utilité des missions lorsque vous reconnaissez qu'elles sont redoutées des autorités extrême-orientales ou levantines et qu'elles ont déterminé la conquête de certaines colonies; pourquoi donc voulez-vous que la France renonce à leur protectorat? »

(1) Voyez ci-dessus, p. 39.
(2) Voyez ci-dessus, p. 25.

Il m'est aisé de répondre que, si les missions ont pu nous donner l'occasion d'intervenir dans les affaires de la Chine ou de la Turquie, elles nous ont été, même alors, plus nuisibles qu'utiles, ainsi qu'il résulte des faits rappelés plus haut.

Enfin, l'histoire des missions, même celle qui a été racontée par leurs propres membres, ne témoigne guère que du zèle religieux et du courage souvent admirable avec lequel les missionnaires supportèrent les persécutions, les emprisonnements et la mort, mais il est difficile d'y trouver la moindre trace de services effectifs rendus à la France. La formule la plus élogieuse dont usent les historiens est celle-ci : « Ils faisaient connaître le nom de la France. » Nous savons ce que les faits répondent à cette assertion.

Pendant le dix-septième et le dix-huitième siècles, les relations maritimes furent rares entre la France et l'Extrême-Orient. Il fallait, pour aller en Chine, contourner le cap de Bonne-Espérance avec des navires à voiles d'une marche très lente et de dimensions trop faibles pour qu'ils pussent transporter de grandes quantités de marchandises. On connaissait la Chine par les récits des missionnaires beaucoup plus que par ses produits. La Chine, de son côté, n'avait quelque notion de notre pays que par les rares navires lui apportant des prêtres ou des évêques et un petit nombre de produits de notre industrie de pacotille. La plupart des ports étaient fermés aux bâtiments européens. Les étrangers n'étaient vus partout que d'un fort mauvais œil. On avait peur d'eux au point que les missionnaires s'empressaient, dès leur arrivée, de revêtir le costume chinois et d'apprendre les idiomes indigènes afin d'échapper autant que possible à la surveillance des mandarins. La plupart d'entre eux affectaient de ne plus avoir d'autre

patrie que le territoire de leur chrétienté. « Ton roi, sait-il que tu es ici? » demande un mandarin à un missionnaire. « Il ne me connaît pas » répond le prêtre en ajoutant qu'il représente Dieu seul et nulle autre puissance. Afin de dissimuler leur nationalité étrangère, la plupart des missionnaires évitaient de parler leur langue natale et même de prononcer le nom de la France. La prudence leur imposait cette conduite; on ne saurait les blâmer d'y avoir obéi: mais il est permis de se demander en quoi ils pouvaient servir la France alors qu'ils n'osaient même pas se dire Français.

En dehors de quelques circonstances particulières, dont j'ai fait antérieurement mention, la conduite des missionnaires, dans tout l'Extrême-Orient, s'inspira de cette sage mais improductive prudence pendant toute la durée des dix-septième et dix-huitième siècles et jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle.

Après la découverte de la navigation à vapeur, lorsque les relations de la France avec l'Extrême-Orient furent devenues assez fréquentes pour que notre marine pût exercer une protection efficace sur nos nationaux et nos intérêts, la conduite des missionnaires se modifia. De prudents et timides qu'ils avaient été lorsqu'ils se sentaient livrés à eux-mêmes, ils devinrent d'autant plus arrogants que les gouvernements de la France se montraient plus dociles aux directions de la papauté.

Notre protectorat des missions commence alors à s'exercer d'une manière efficace. Dès lors, aussi, nos relations avec la Chine et l'Indo-Chine sont marquées par une série presque ininterrompue de conflits dont l'unique source est dans ce protectorat. J'ai cité ce mot d'un haut mandarin chinois : « Avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie nous traitons des questions commerciales ou industrielles qui intéressent au plus haut

degré la Chine; avec la France, il n'est jamais question que de missionnaires et de chrétiens (1). » A la France, en effet, sont réservées, à cause du protectorat qu'elle s'est arrogé sur les missions, toutes les questions irritantes et stériles, toutes celles qui nous font des ennemis sans nous procurer aucun profit.

Il est impossible de ne pas en conclure qu'au point de vue politique le protectorat des missions nous est, en Chine, beaucoup plus nuisible qu'utile.

Sert-il du moins à introduire parmi les Chinois notre langue et notre civilisation? Les faits exposés précédemment établissent d'une manière indiscutable, d'abord que les misssionnaires n'ont jamais répandu notre langue, et, ensuite, qu'ils n'ont pu servir notre civilisation, car leur premier soin, en arrivant dans le pays, est de se conformer aux coutumes des indigènes les plus pauvres.

Dans ces conditions, la France joue indubitablement un rôle de dupe en s'attachant à un protectorat qui dessert ses intérêts politiques sans lui procurer aucun avantage moral ou économique.

Enfin, si je rappelle que notre protectorat sur les missions de Chine est, aujourd'hui, purement nominal, j'aurai suffisamment établi que notre intérêt bien compris doit nous conduire à y renoncer.

En Orient, la France a exercé d'abord un protectorat effectif sur tous les chrétiens. Puis, chaque grande puissance a pris sous sa protection particulière les missionnaires de sa nationalité. J'ai cité les capitulations par lesquelles l'Autriche et Venise, puis la Pologne et la Russie se firent attribuer, aux dix-septième et dix-huitième siècles, le protectorat des chrétiens

(1) Voyez ci-dessus, p. 27.

de l'empire ottoman dont la France seule avait joui jusqu'alors. J'ai noté aussi le soin que mirent les puissances protestantes à protéger elles-mêmes aussi bien leurs missions catholiques que leurs missions protestantes, et j'ai montré combien, depuis le milieu du dix-neuvième siècle, notre protectorat est précaire.

Quoique peu connus en France et volontairement écartés par ceux de nos compatriotes qui s'érigent en panégyristes des missions, ces faits ne peuvent plus être contestés. Dans une correspondance envoyée de Constantinople à un grand journal de Paris, au mois de juillet 1904, ils étaient exposés avec tant de compétence que je ne puis résister au désir de citer quelques passages de ce document. Après avoir distingué les catholiques de Turquie en deux catégories, ceux qui sont sujets du sultan et ne peuvent plus être protégés que par lui et ceux qui sont étrangers, le correspondant auquel je fais allusion disait à propos de ces derniers : « Déjà l'Allemagne protégeait individuellement les moines allemands catholiques. La France n'avait sur eux qu'un droit vague de protection collective et hypothétique. Dans les conflits récents qui eurent lieu entre catholiques et orthodoxes à Jérusalem, l'ambassade d'Allemagne intervint en faveur de ses nationaux. Elle fit triompher une théorie nouvelle : la France protège le couvent comme catholique, l'Allemagne protège les individus qui l'habitent comme Allemands... Pour les Italiens, la question est encore plus simple. Depuis l'avènement de Pie X, les moines italiens étaient impatients de secouer le protectorat français qui leur pesait comme un joug. Ils attendaient l'émancipation... Nous protégions des gens qui n'étaient plus pour nous ni avec nous. La rupture aura, de ce

côté, le mérite d'établir une situation plus nette et plus digne de nous. »

Cette rupture, aujourd'hui à peu près complète, s'est produite par une série d'actes très significatifs. Ce furent d'abord les salésiens italiens qui s'établirent en Orient sous la seule protection de l'Italie et en répudiant d'une façon formelle le protectorat français. Plus récemment, le général des conventuels italiens de Constantinople, n'ayant pu obtenir tout le concours qu'il attendait de notre ambassadeur pour le payement par la Turquie d'une indemnité à laquelle il prétendait avoir droit, signifia au représentant de la France que les conventuels se plaçaient sous le protectorat de l'Italie.

Il ne paraît pas cependant que le gouvernement italien ait accepté officiellement ce protectorat. Au point de vue diplomatique, l'Italie est liée, comme l'Allemagne et toutes les autres grandes puissances, par le traité de Berlin du 13 juillet 1878 dont l'article 62 a consacré nos anciennes capitulations, en ce qui concerne le protectorat des chrétiens (1). Aussi le gouvernement italien a-t-il pris, dans toutes les circonstances récentes, la même attitude que l'Allemagne : il respecte, en principe, notre protectorat des missions, mais il exerce directement sa protection sur les nationaux italiens. C'est ce qu'il fit en 1901 à la suite des bagarres du Saint-Sépulcre. Des franciscains italiens ayant été frappés par

(1) En voici le texte : « Le droit de protection officielle est reconnu aux agents diplomatiques et consulaires des puissances en Turquie, tant à l'égard des personnes sus-mentionnées (ecclésiastiques, pèlerins et moines de toute nationalité) que de leurs établissements religieux de bienfaisance et autres dans les Lieux Saints et ailleurs.

« Les droits acquis à la France sont expressément réservés et il est bien entendu qu'aucune atteinte ne saurait être portée au *statu quo* dans les Lieux Saints. »

des moines grecs, c'est le consul de France qui intervint auprès des tribunaux turcs, au nom de notre protectorat, pour faire rendre justice aux franciscains. Mais il n'était pas seul : le consul italien assistait aux audiences en vertu de son droit de protection sur ses nationaux.

On voit par ces faits combien est fausse la situation de la France. Elle n'exerce plus qu'un protectorat purement nominal, et encore ne l'exerce-t-elle qu'avec le concours des autres puissances, puisque ces dernières interviennent toujours dans la défense de leurs nationaux. En réalité, nous n'avons que les ennuis du protectorat. Il ne faut donc pas s'étonner qu'aucune grande puissance ne songe ni à nous en dépouiller ni à s'en emparer le jour où nous l'abandonnerions spontanément.

Il existe, il est vrai, en Allemagne, des catholiques qui poussent avec ardeur le gouvernement impérial à créer partout des missions catholiques et à revendiquer le protectorat de toutes les missions. On connaît ce mot prononcé en 1889 par l'évêque Anzer : « Le moment est venu où l'Allemagne doit être la pépinière des missions, où elle doit ouvrir ses portes aux ordres et aux congrégations dont les écoles et les séminaires donneront des résultats inespérés. C'est au catholicisme allemand que doit appartenir le protectorat des chrétiens d'Orient et d'Extrême-Orient. » Depuis cette époque, de nombreuses missions catholiques allemandes ont été créées en Extrême-Orient et dans le Levant par les jésuites, les trappistes, les oblats de Marie, les alexiens de Trèves, les franciscains etc. Des associations catholiques se sont formées pour subventionner ces œuvres de prosélytisme et le gouvernement leur accorde des secours financiers. L'empereur Guillaume lui-même s'y intéresse, mais il ne paraît pas vouloir

tomber dans l'erreur que nous avons commise en assumant le protectorat immédiat d'entreprises de prosélytisme religieux. Ce qu'il protège, en Chine ou en Orient, ce sont des nationaux allemands beaucoup plus que des missionnaires et une religion.

En 1905, au moment où les partisans du protectorat français des missions affectaient de croire que notre pays était menacé d'être dépouillé dudit protectorat par l'Allemagne, l'officieuse *Gazette de Cologne* publiait un communiqué affirmant que le gouvervement germanique ne songeait pas à « assumer le protectorat des missions catholiques en Orient ». Elle expliquait cette attitude par le fait que l'Allemagne ne nous reconnaît pas un droit exclusif de protectorat sur les missions. « Puisque, disait la note officieuse, ce droit n'est pas reconnu par l'Allemagne, nous ne pouvons pas non plus penser à ambitionner pour nous un monopole de situation que nous estimons injustifié pour autrui. Si on devait nous offrir — ce qui n'a pas été fait et qui probablement ne le sera pas — un monopole de protection, nous aurions tout à fait lieu de le décliner, car on ne saurait voir d'aucune façon quel avantage en résulterait pour nous, si nous consentions à nous tourmenter et à nous donner des tracas sans fin pour des chrétiens français, italiens et autres. »

L'Autriche a manifesté dans plusieurs circonstances des sentiments analogues. Il en est de même de l'Italie qui, cependant, multiplie et encourage beaucoup ses missions.

En somme, si le pape a cherché une puissance qui accepterait la tâche générale de représenter l'Église romaine en Chine et dans le Levant, il est probable qu'il ne l'a pas encore trouvée. Aussi paraît-il vouloir revendiquer pour des représentants officiels du Vatican

le protectorat des missions catholiques aussi bien dans le Levant qu'en Chine.

On sait que la papauté entretient déjà à Constantinople comme à Pékin un vicaire apostolique. Cet agent n'a pas, à proprement parler, de fonctions diplomatiques : il est plutôt un intermédiaire entre les missions et les ambassadeurs européens qu'un représentant du Vatican auprès des gouvernements de Turquie et de Chine.

J'ai rappelé qu'il y a une vingtaine d'années d'abord, et, plus tard, en 1894, Léon XIII avait formé le projet de créer un nonce à Pékin. Il semble bien que son successeur ait eu la même pensée en ce qui concerne Constantinople. En 1904, lorsque Mgr Bonetti, vicaire apostolique dans cette ville, mourut, le bruit se répandit que des pourparlers avaient été engagés pour transformer le vicariat en une nonciature qui aurait traité les affaires catholiques directement avec la Porte. Cependant, il ne paraît pas qu'il ait été donné suite à ce projet. Le successeur de Mgr Bonetti porte le même titre que ce dernier, exerce les mêmes fonctions et a rendu, au moment de son arrivée à Constantinople, les hommages traditionnels au représentant de la France.

Il est probable qu'en Turquie comme en Chine le pape trouvera des résistances à ses projets, — résistances de la part du gouvernement turc qui doit se soucier assez peu de traiter des affaires religieuses avec le chef du catholicisme, et résistances de la part des puissances qui tiennent à exercer directement la protection de leurs nationaux.

Ces résistances expliquent, sans doute, la réserve gardée par la papauté à l'égard de la France depuis le jour où la séparation des Églises et de l'État a pris place dans notre législation. Aucune suite n'a été

donnée par le Vatican aux menaces qui nous avaient été adressées par ses organes officieux. Le protectorat des missions du Levant reste légalement aux mains de la France, et y restera sans doute jusqu'à ce qu'elle y renonce d'elle-même.

Comme, en fait, nous l'exerçons à peine, comme il nous a été enlevé presque totalement par les diverses puissances qui ont des missions dans le Levant, le bon sens est d'accord avec notre intérêt pour nous conseiller d'y renoncer.

La même conclusion s'impose si l'on se place au point de vue du rôle joué par les missions catholiques dans l'enseignement. J'ai montré qu'il avait été à peu près nul jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle; or, aujourd'hui, malgré la liberté dont jouissent les missions, leur rôle, au point de vue de l'enseignement, n'est que fort minime.

A Smyrne, sur une population scolaire composée de 17.000 enfants, les écoles françaises, au nombre de neuf, dont sept tenues par les missions, ne comptent que 1.500 élèves. Ces derniers appartiennent presque tous à des familles catholiques. Les Grecs et les musulmans envoient de préférence leurs enfants dans les écoles tenues par des Grecs, des Turcs ou des protestants. Sur 78 écoles, on en compte 30 grecques, 18 turques, 6 israélites et 2 arméniennes, soit 56 non européennes, ayant ensemble 13.450 élèves. La population scolaire totale étant de 17.000 enfants, on voit qu'il reste seulement 3.450 élèves pour les écoles européennes. Celles-ci sont au nombre de 22 dont 9 françaises (7 aux missions et 2 laïques), 6 anglo-américaines, 4 italiennes et 3 austro-allemandes.

Il résulte de ces chiffres, d'abord que les indigènes préfèrent leurs écoles à celles des Européens et, en-

suite, que parmi ces dernières les missions françaises sont celles qui ont le moins d'enfants non catholiques. Ne faut-il pas en conclure que les missions servent fort peu les intérêts de la France dans une ville où ces intérêts furent à toutes les époques si considérables ?

Le peu d'importance du rôle des missions au point de vue de l'enseignement de notre langue ressort de cet autre fait très significatif que le français est enseigné dans toutes les écoles de Smyrne, aussi bien dans celles qui sont tenues par des Turcs, des Grecs ou des israélites, que dans celles dont les maîtres sont Anglais, Américains, Italiens ou Allemands et Autrichiens. L'usage de la langue française est si répandu dans la ville que la plupart des familles tiennent à la faire apprendre par leurs enfants.

Cependant, à côté de l'enseignement de la langue française, celui de l'anglais commence à prendre une importance qui mérite l'attention. Il est donné par les écoles protestantes anglo-américaines. Celles-ci sont de création récente, mais leurs succès sont considérables. Ils sont dus à ce que les relations commerciales de Smyrne avec les pays anglo-saxons, par l'intermédiaire des navires et des négociants anglais, va sans cesse en s'accroissant. Sur un mouvement de transactions commerciales s'élevant au total à trois cent cinquante millions, l'Angleterre seule figure pour 100 à 110 millions, tandis que la part de la France ne dépasse pas 50 à 55 millions.

Il résulte de ces faits une tendance naturelle des Smyrniotes à faire apprendre l'anglais à leurs enfants. Ils y sont encore incités par la propagande très active que font les protestants anglais ou américains, surtout parmi les Grecs, les Arméniens et les israélites. Ce sont, en effet, ces trois groupes qui fournissent la presque

totalité des élèves fréquentant les écoles anglo-américaines. Les associations protestantes dépensent pour leur propagande des sommes considérables. Les missions protestantes, d'autre part, sont mieux vues par les indigènes que les missions catholiques, parce que leur enseignement religieux est simple et se rapproche davantage des croyances des Grecs ou des Arméniens que celui des catholiques romains. Il est permis de conclure de leurs succès que plus on écarterait des écoles européennes les questions religieuses, plus on obtiendrait la faveur des indigènes.

Des constatations analogues ont été faites dans les autres villes importantes du Levant. J'ai noté précédemment les plaintes que font entendre les élèves de l'École de médecine de Beyrouth au sujet du prosélytisme religieux dont ils sont l'objet de la part des jésuites qui ont la direction de cet établissement (1). J'ai reproduit aussi l'encyclique par laquelle le patriarche de Constantinople invite les chrétiens orthodoxes à ne pas confier leurs enfants à ces « professeurs catholiques ou protestants » qui les « éloignent de la religion et de

(1) Le zèle prosélytique des missions est signalé dans un rapport récemment adressé au ministre des affaires étrangères. « Dans certaines congrégations, y est-il dit, celle des jésuites surtout, — je ne parle pas des assomptionnistes, qui ont transporté en Orient leur politique et leurs habitudes batailleuses — le zèle à convertir est plus fort que toute prudence. Un directeur d'école laïque a lu une lettre adressée à l'un de ses élèves, musulman et fils d'un riche négociant en coton, lettre dans laquelle un père jésuite disait à ce jeune homme : « Votre famille et, si vous vous mariez, votre femme, s'opposeront à nos projets, mais si vous êtes, comme je l'espère, maintenant disposé à vous convertir, vous passerez par-dessus les résistances. » Une dame vient trouver le directeur avec ses deux enfants. « Je ne veux plus des congréganistes, lui déclare-t-elle, les jésuites sont en train de me convertir l'aîné. Croiriez-vous qu'un père lui écrivait récemment : « Cachez mes lettres à votre famille. » (*Journal officiel*, 26 octobre 1906.)

la langue de leurs pères », leur font « pratiquer un rite étranger » et les disposent « à renier, à la première occasion, leur Église et leur patrie ».

C'est précisément afin de mettre leurs enfants à l'abri de l'influence religieuse des professeurs catholiques ou protestants que les Turcs, les Grecs et même les israélites d'Orient créent des écoles où ils font donner l'instruction à leurs enfants par des professeurs appartenant à leurs races et à leurs religions respectives. Un des écrivains turcs qui font le plus de propagande en faveur du relèvement de la Turquie, Ahmed Riza, écrivait il y a deux ans : « Au point de vue de l'enseignement, on admet généralement que ce sont les missionnaires et les religieux français de toute robe qui ont répandu la langue française en Orient. Or le français est officiellement enseigné dans toutes les écoles secondaires turques entretenues par l'État. On l'apprend également dans toutes les écoles libres dépendant des communautés arménienne, grecque et israélite. A la faculté de médecine de Constantinople, l'enseignement des sciences se pratiquait en français, il y a seulement quelques années ; il se fait encore aujourd'hui au grand lycée de Galata-Seraï dans la même langue. La part qui revient aux congrégations est donc ainsi singulièrement réduite (1). »

Mécontentées par le prosélytisme religieux des missions, les populations du Levant sont, en outre, véritablement exaspérées par l'intervention incessante des représentants officiels de la France dans une foule d'affaires qui, ailleurs, sont traitées exclusivement par les autorités locales. Il y a sur ce point un accord parfait entre les populations musulmanes et les autorités turques. Les unes et les autres sont blessées par la pro-

(1) *Mechveret*, 1er novembre 1904.

tection incessante et souvent tracassière que nous donnons à des missionnaires dont elles redoutent le prosélytisme religieux et qu'elles détestent comme des ennemis ayant travaillé de tous temps à la destruction de l'empire ottoman et de l'islamisme.

Voilà, sans aucun doute, plus de motifs qu'il n'en faut pour nous engager à dénoncer un protectorat qui, sans nous être d'aucune utilité, nous crée des hostilités sans cesse grandissantes, et n'est, du reste, plus accepté par les missions autres que celles de la France.

Il importe, d'ailleurs, de noter qu'en renonçant au protectorat des missions, nous n'abandonnerions pas le moins du monde, la protection des missionnaires de nationalité française. Ces derniers conserveraient le droit imprescriptible de s'adresser aux représentants officiels que la France entretient en Chine et en Turquie toutes les fois que leur liberté individuelle ou leurs intérêts matériels seraient lésés. Ce droit est inhérent à la personne humaine; il entraîne à sa suite le devoir pour chaque puissance de protéger tous ceux de ses nationaux qui vivent à l'étranger.

Après sa renonciation au protectorat des missions, la France continuera donc de protéger les missionnaires français. Mais, aux yeux des populations chinoises ou orientales, cette protection n'aura plus le même caractère : ce ne sera plus une religion et un prosélytisme religieux que la France couvrira de son autorité, mais, exclusivement, des citoyens français. Elle prendra la défense de ses missionnaires de la même manière qu'elle prend celle de ses explorateurs, de ses commerçants ou de ses industriels.

Quant aux subventions qu'elle alloue aux missions, il est naturel de les faire disparaître en même temps que le protectorat. La France n'a aucun motif de con-

sacrer la moindre parcelle du produit de ses impôts pour entretenir des œuvres qui servent, à peu près uniquement, comme l'établit l'histoire même des missions, à un prosélytisme religieux d'où elle ne retire que des embarras et des ennemis.

Nous ferions preuve d'un singulier illogisme, si nous protégions, désormais, chez les étrangers, une Église dont nous avons séparé l'État français. Nous lui accordons en France toute liberté sur le terrain religieux, en vertu de nos principes républicains, mais nous n'avons pas à nous immiscer dans la conduite des autres nations à son égard. S'il plaisait à la Chine, à la Turquie ou à l'Abyssinie de fermer leurs portes au catholicisme romain, nous n'aurions pas à nous en mêler. Le temps des guerres de religion est passé, du moins pour la France : notre République ne sera pas assez folle pour refaire les projets de Grégoire VII, de Louis XIV ou de Louis XVI. A l'étranger, elle doit prendre sous sa défense les citoyens français et non le prosélytisme religieux, auquel il peut leur convenir de se livrer (1).

Pour ce qui est des missionnaires établis dans nos colonies, nous ne leur devons pas autre chose que la

(1) Les missions représentent encore la France à leurs élèves d'Orient comme la nation des croisades, par conséquent l'ennemie de l'islamisme et du christianisme orthodoxe. Dans le rapport cité plus haut (p. 209 note 1) on peut lire à ce sujet : « Il s'agit de se demander si la France du vingtième siècle, politiquement, socialement, scientifiquement transformée, trouve bien dans les congréganistes les meilleurs agents de son influence au dehors. En réalité, il faut le dire, avec le vieux système d'éducation, c'est l'esprit de l'ancienne France auquel donnent asile la plupart de ces maisons. Le patriotisme y regarde le passé beaucoup plus que l'avenir. La France protectrice de la chrétienté d'Orient, c'est encore un peu la France des croisades. Et c'est là encore, en effet, le rôle qu'assignent à notre pays les congrégations d'Orient. Je lis, par exemple, dans la notice du collège

liberté religieuse comme aux membres de l'Église de France. S'il convenait à notre gouvernement de leur interdire, en tant que congréganistes, l'ouverture des écoles, rien, dans nos lois, ne pourrait l'en empêcher. Notre législation récente semble, au contraire, l'y convier partout où les pouvoirs publics sont en situation d'organiser un enseignement dépourvu de caractère confessionnel. Notre premier devoir, en effet, dans nos colonies, est de respecter, d'une manière absolue, les croyances traditionnelles des indigènes.

Il n'est pas douteux que le prosélytisme des missions souffrira de l'abandon du protectorat que nous exerçons sur leurs œuvres religieuses. Elles n'auront plus que bien peu d'autorité, aux yeux des Chinois et des Orientaux, lorsque ceux-ci verront que nous ne portons aucun intérêt à leur propagande. Mais cela doit nous être indifférent, puisque les catholiques ne nous ont jamais, nulle part, en tant que catholiques, rendu aucun service notable, tandis que les chrétientés de l'Extrême-Orient ou du Levant nous occasionnent des tracas incessants.

Il ne faut pas oublier qu'en s'abritant sous notre protectorat les missions avaient en vue non seulement la défense des missionnaires européens, mais encore la protection des indigènes qu'elles parviennent à convertir. On peut même dire que cette dernière protection était celle qui les intéressait le plus. Elles pensaient qu'en plaçant leurs adeptes sous le haut patronage de la France et en les soustrayant autant que

d'Antourah, présenté comme devant son origine « à une inspiration de Rome et de la France », que la France se préoccupe de la régénération chrétienne en Syrie et qu'elle est à la tête de la « nouvelle croisade ».

possible aux autorités indigènes, elles faciliteraient les conversions au christianisme. Leurs espérances se réalisèrent dans une certaine mesure. Autour des missions et, en quelque sorte sous le drapeau de la France vinrent se grouper des gens désireux d'échapper aux autorités de leur pays pour des motifs pas toujours honorables, des misérables attirés par la charité non douteuse des missionnaires, ou bien des individus méprisés, pour un motif ou pour un autre, par leurs compatriotes. Dans l'Inde, c'est surtout parmi les parias que les missions catholiques ont recruté leurs adhérents; dans l'Indo-Chine et en Chine, elles n'ont guère opéré de conversions que dans les familles les plus misérables ou parmi les malfaiteurs. En Orient, elles n'ont converti ni musulmans ni orthodoxes, en dehors de quelques individualités de basse classe.

Le jour où nous aurons renoncé au protectorat des missions, toute cette clientèle retournera sous l'autorité des fonctionnaires indigènes, d'où elle n'aurait jamais dû sortir. Le bon ordre ne pourra qu'y gagner, car en Chine, notamment, chaque mission est un véritable foyer de désordre, à raison de la protection qu'y trouvent une foule de gens indignes d'être protégés. Même dans notre Indo-Chine, particulièrement en Cochinchine, les missions et leurs chrétiens créent à la justice française des embarras sans nombre. Il n'y a pas un administrateur ou un magistrat qui ne se plaigne des obsessions dont il est l'objet de la part des missionnaires. Si un voleur de buffles est chrétien, on a beau établir la réalité de son vol, il trouve toujours un missionnaire ou un coreligionnaire pour plaider sa cause. Au Tonkin, les fraudeurs d'opium, quand ils étaient chrétiens, trouvaient toujours, autrefois, — je suppose que cela n'a pas changé beaucoup — un

missionnaire ou un chrétien pour les défendre. Quant aux rebelles et aux pirates, je ne crois pas que jamais les missions aient contribué, dans la plus faible mesure, à en faire prendre un seul par nos troupes ou par nos milices indigènes.

Le jour où nous aurons renoncé spontanément à la protection des chrétiens de l'Extrême-Orient ou du Levant, ces abus disparaîtront sinon d'une manière absolue, du moins dans une large mesure, parce que les missionnaires n'oseront plus intervenir avec autant de zèle qu'aujourd'hui auprès des représentants de la France. Ceux-ci ne s'en plaindront pas et la justice ou l'administration s'en trouveront mieux.

Les partisans des missions feront peut-être observer que la renonciation à notre protectorat aura pour conséquence non seulement la diminution des conversions, mais encore celle du nombre actuel des chrétiens. Je le crois volontiers, et j'ajoute que je n'y verrai aucun inconvénient. Tout Chinois, Annamite, Indien, Arabe, etc., qui abandonne la religion de ses ancêtres pour embrasser le christianisme, devient un *outlaw* dans son propre pays, parce qu'en renonçant à sa religion il renonce aussi, nécessairement, au statut social observé traditionnellement par ses compatriotes. Il constitue donc, qu'il le veuille ou non, un élément de désordre. Quel intérêt peut avoir la France à favoriser la production de ces éléments ?

Les petits Machiavels de la vieille diplomatie pouvaient s'imaginer qu'en faisant naître en Chine ou en Orient le désordre social, les missionnaires rendaient service à la France et lui permettaient de se livrer à des interventions militaires ou autres. Si de tels esprits existaient encore parmi nos diplomates, il serait nécessaire de les éliminer, d'abord parce que leur politique

serait malhonnête et ensuite parce qu'elle serait, comme elle le fut toujours, de la plus insigne maladresse. Les Indiens comme les Siamois, les Indo-Chinois comme les Chinois, les Orientaux comme les Abyssins, ne veulent plus entendre parler de rien de ce qui est de nature à troubler leurs habitudes et à désorganiser leur vie sociale et familiale; or, il n'est pas douteux que le christianisme est, de tous les objets exportables en dehors de l'Europe, celui qui est le plus propre à semer les haines et à provoquer les guerres internationales ou civiles (1).

Lorsque nous demandons au gouvernement de la République de renoncer au protectorat des missions, c'est donc non seulement au nom des intérêts particuliers de la France que nous parlons, mais aussi au nom de la paix et de la tranquillité de l'humanité.

(1) « Pour qui voyage en Orient, écrit M. Marcel Charlot dans le rapport cité plus haut (p. 209 note 1), et particulièrement en Palestine et en Syrie, c'est un spectacle vraiment étrange que cette excitation permanente, que cette ardeur des luttes religieuses que complique encore l'émiettement des sectes : catholiques, orthodoxes, maronites, grecs-unis, arméniens-grégoriens, c'est une confusion, un bruit de disputes théologiques, une méfiance de secte à secte, une jalousie de communauté à communauté qui rappelle l'ancienne Byzance. » Il ne faut pas oublier que de ces disputes religieuses sortent, à chaque instant, des luttes souvent sanglantes. J'ai rappelé plus haut (p. 142) le mot de ce Grec disant à un missionnaire turc le regret qu'il éprouvait de ne s'être pas trouvé à Constantinople au moment du massacre des Arméniens, parce qu'il aurait eu plaisir à en tuer quelques-uns. Est-il dans notre rôle d'encourager tous ces désordres en couvrant du protectorat de la France la secte religieuse qui est précisément la plus discutée par toutes les autres?

CHAPITRE XI

Par quoi la France doit remplacer les Missions.

§ 1. — EXTRÊME-ORIENT

L'expérience de plusieurs siècles ayant établi d'une manière absolument probante que le prosélytisme religieux de nos missions est nuisible à nos intérêts, aussi bien en Extrême-Orient que dans le Levant, la première règle de conduite qui s'impose à nous, dans ces pays, est l'abandon de tout moyen d'influence reposant sur la religion.

Nous respecterons les croyances et le statut social auquel elles servent de base, aussi bien parmi les musulmans ou les schismatiques du Levant que parmi les bouddhistes, les brahmanistes, les partisans du culte des ancêtres, etc., de l'Extrême-Orient. Dans nos colonies, nous veillerons à ce que l'enseignement officiel soit neutre. Dans les pays à gouvernement autonome nous aurons soin de ne donner aucun concours direct ou indirect au prosélytisme religieux des missions. Partout, nous agirons de manière à inspirer aux indigènes la pensée que le gouvernement de la République a pour principal souci de n'encourager aucune

œuvre pouvant être soupçonnée, à un titre quelconque, de porter la moindre atteinte à la religion des peuples que nous colonisons ou avec lesquels nous entretenons des relations. Loin de porter préjudice à l'influence de notre pays, cette conduite ne pourra que nous attirer la faveur des peuples et de leurs gouvernements.

Grâce à cette faveur, il nous sera facile de travailler utilement au profit de nos commerçants, de nos industriels, de nos agriculteurs et de la civilisation.

En Chine, trois ou quatre cent millions d'individus sont encore presque entièrement dépourvus d'industries mécaniques. Comme leur intelligence est vive, leur esprit ouvert, leur corps habitué au travail et leurs mains très habiles, rien ne sera plus facile que de les initier à nos diverses industries. Il est même permis de craindre qu'ils ne s'y adaptent avec assez de rapidité pour que nous ayons à souffrir de leur concurrence. S'il est un « péril jaune » que nous puissions redouter, c'est, sans contredit, celui qui résultera du développement inévitable et prochain des industries chinoises. Cependant, mieux vaudrait encore, dans l'intérêt général de l'humanité, voir la Chine se lancer dans la voie du progrès industriel que dans celle du militarisme, d'où elle s'était soigneusement écartée jusqu'à ces dernières années, mais où elle paraît vouloir entrer.

En attendant que la Chine ait créé l'énorme outillage dont l'Europe dispose, il s'écoulera encore bien des années, pendant lesquelles nos industriels, nos ingénieurs et nos commerçants trouveront travail et profit dans l'Empire du Milieu, s'ils savent se faire accepter par les populations. J'ai soin de noter cette condition, parce que je la considère comme ayant une importance considérable.

Ceux de nos compatriotes qui désirent faire œuvre industrielle ou commerciale en Extrême-Orient devront renoncer d'une manière absolue aux habitudes fâcheuses qu'ont eues la plupart de leurs prédécesseurs. Il ne suffit plus, dans les pays habités par la race jaune, d'être Européen pour obtenir le respect et inspirer la crainte. Une transformation profonde a été déterminée dans l'esprit de toutes les populations de cette race par les victoires que les Japonais ont remportées sur les Russes. En Chine et en Indo-Chine, comme au Japon, la crainte de l'Européen n'existe plus guère, parce que l'on ne croit plus à la supériorité de son intelligence et de sa force. On reconnaît la situation prépondérante qui lui est faite dans le monde par sa haute culture intellectuelle et l'avance qu'il a prise dans les sciences, les arts, l'industrie, l'organisation militaire, etc. ; mais on est convaincu qu'avec du travail et du temps on pourra l'égaler, et de toutes parts, on s'est mis à la besogne.

Le commerçant, l'industriel, l'ingénieur européens ne seront désormais respectés que s'ils font la preuve de leur respectabilité en respectant eux-mêmes les indigènes. Les savants ne seront écoutés que s'ils témoignent d'une réelle science. Cela pourra gêner les intrigants, mais cela servira les Européens ayant une réelle valeur.

Celle-ci, du reste, devra être d'autant plus grande que les pays d'Extrême-Orient ouvrent leurs portes à toutes les nations indifféremment et qu'il s'y produit déjà entre elles une concurrence très âpre, en attendant qu'elles soient toutes concurrencées, à leur tour, par les Japonais et les Chinois.

Dès aujourd'hui, les Français qui désirent créer des entreprises commerciales ou industrielles en Chine ou

y faire des travaux publics doivent se convaincre qu'ils n'y auront aucune réussite s'ils ne s'entourent pas d'auxiliaires chinois. Dans notre colonie indo-chinoise, ils devront aussi s'assurer le concours des Chinois ou des Annamites. Aussi conseillerai-je volontiers aux directeurs des entreprises commerciales ou industrielles françaises de l'Indo-Chine et de la Chine de contraindre tous leurs employés à apprendre la langue du pays. Cela leur facilitera singulièrement les rapports avec les indigènes. Ils devront surtout s'attacher à connaître les caractères chinois, car, sans eux, il est impossible d'entretenir aucune relation écrite avec les trois ou quatre cent millions d'individus de race jaune qui peuplent l'Extrême-Orient.

Ce seul fait suffirait pour mettre en relief la nécessité de substituer aux écoles des missions, soit en Indo-Chine, soit en Chine, des établissements d'instruction aussi bien adaptés que possible, d'une part aux besoins des Européens, et, d'autre part, à ceux des Annamites ou des Chinois. Il y a là une œuvre immense à réaliser, à laquelle les missions ne pouvaient même pas songer, puisque leur principale sinon unique préoccupation est d'opérer des conversions au christianisme.

En Chine et en Indo-Chine, il faut, pour les Européens, des écoles où ils puissent apprendre aussi rapidement et aussi commodément que possible les caractères chinois et la langue parlée du pays dans lequel ils sont appelés à faire leur carrière. Or des écoles de ce genre n'existent encore nulle part, sauf à Hanoï, où j'en instituai une vers 1893.

Pour les indigènes, Chinois ou Annamites, il faut surtout des écoles pratiques, professionnelles même, où les enfants apprendraient à manier les outils de nos principales industries et où, dans des livres écrits en

caractères chinois, pour leur usage spécial, ils acquerraient des notions succinctes mais précises de nos sciences physiques, chimiques, mécaniques et mathématiques. En Chine, aussi bien qu'en Indo-Chine, de pareilles écoles auraient un très grand succès, à la condition qu'on éliminât de leurs programmes tout ce qui n'a pas d'intérêt pour les indigènes, c'est-à-dire l'histoire, la littérature, etc., et toute la partie de notre enseignement qui est purement théorique. La langue française elle-même n'y devrait être d'abord qu'un accessoire dont la nécessité serait plus tard reconnue par les jeunes gens qui désireraient s'élever au-dessus des études élémentaires et professionnelles. On peut être certain que, soit en Chine, soit en Indo-Chine, des écoles de ce genre auraient un succès considérable, à la condition, je ne cesse de le répéter, d'en exclure toute préoccupation religieuse.

Au-dessus de ces écoles élémentaires, il serait utile de créer des écoles supérieures dans lesquelles l'enseignement des sciences serait poussé assez haut pour qu'il en pût sortir, sinon des ingénieurs comparables à ceux que forment les grandes écoles européennes, du moins des jeunes gens assez instruits pour servir utilement d'auxiliaires aux ingénieurs européens. L'avenir fera le reste, plus rapidement peut-être que l'Europe ne le désirerait.

Il est une autre branche d'enseignement dont le succès est assuré, aussi bien en Chine que dans notre Indo-Chine, je veux parler de la médecine. Déjà une tentative importante a été faite dans le Sé-Tchouen. En 1903, un médecin de l'armée coloniale, M. Legendre, fut envoyé à Tchen-Tou par le gouverneur général de l'Indo-Chine pour y créer une école de médecine et un hôpital. L'école fut ouverte d'abord dans un bâtiment apparte-

nant à la mission catholique, mais elle fut bientôt transférée dans des locaux du gouvernement chinois. Le vice-roi du Sé-Tchouen, qui l'avait prise sous sa protection, voulait, non sans raison, qu'elle fût tout à fait indépendante de la mission. Il lui donnait, du reste, son concours moral et financier et lui fournit des élèves que l'on eut soin de recruter exclusivement parmi les lettrés. Au commencement de 1904, l'école comprenait déjà une cinquantaine d'élèves dont l'instruction doit durer quatre années.

Par suite d'un contrat passé en 1904, entre le docteur Legendre, directeur de l'école, et le vice-roi du Sé-Tchouen, le personnel enseignant doit organiser le service médical de l'armée vice-royale et des administrations chinoises, d'une école chinoise d'arts et métiers, qui compte déjà cinq cents élèves, et d'un hôpital municipal.

Les subventions accordées par le vice-roi pour ces diverses œuvres étant très insuffisantes, le gouvernement français s'est décidé, en 1901, à demander aux Chambres un crédit supplémentaire de 155,000 francs, qui lui a été accordé sans discussion. J'ai à peine besoin de dire qu'il faudra faire des sacrifices beaucoup plus considérables si l'on veut que l'école de Tchen-Tou soit en mesure de répondre aux espérances qu'elle a fait naître.

Il me paraît inutile d'insister sur les services que cette œuvre et celles analogues qu'il serait possible d'édifier en Chine sont susceptibles de rendre à l'influence française. Les Anglais, les Américains et surtout les Japonais s'en rendent bien compte, car ils s'efforcent de créer, à côté de l'école française, des établissements analogues. Les Japonais ont institué, d'accord avec le vice-roi, une école militaire. Ils ne

manqueront pas de rivaliser avec nous pour l'enseignement des sciences, de la médecine, etc. Si nous voulons conserver l'avance prise dans le domaine médical, nous ne devons pas hésiter devant les sacrifices pécuniaires.

Ceux-ci ne seraient pas perdus, car le Sé-Tchouen est l'une des plus riches provinces de la Chine, et ses cinquante millions d'habitants seront, à un jour donné, mis en relations par voie ferrée avec notre colonie du Tonkin. Nous avons donc tout intérêt à répandre notre influence morale dans ce pays et à nous y faire des amis.

Mais, si nous sommes sages, c'est là que se bornera notre ambition, et nous aurons soin de ne pas le laisser ignorer aux populations chinoises. Celles-ci tiennent, d'une manière absolue, à leur indépendance. Elles ont résisté de tout temps au prosélytisme des missions et sont allées plus d'une fois jusqu'à la violence pour se débarrasser des missionnaires. Elles ne seraient pas moins hostiles à nos œuvres laïques, si celles-ci ne se montraient pas très respectueuses des mœurs, des idées, de l'organisation administrative et sociale et des sentiments patriotiques du peuple chinois. N'oublions pas, en effet, qu'il y a un patriotisme chinois, comme il y a un patriotisme anglais, allemand ou français, et que nos ingénieurs, nos professeurs ou nos médecins se feraient détester, autant que le furent de tout temps les missionnaires, s'ils avaient la sottise de laisser supposer qu'ils croient à la possibilité d'entreprises de la France contre l'indépendance d'une partie quelconque de la Chine. Les Chinois nous accepteront volontiers comme des initiateurs de la science et de la civilisation européenne, mais ils ne tolèreront plus les abus auxquels nous nous sommes livrés dans le passé. Cette pensée doit être toujours présente à

l'esprit de nos gouvernants et de tous ceux de nos compatriotes qui tenteront une œuvre quelconque sur le sol de la Chine.

Pour inspirer aux peuples extrême-orientaux une entière confiance dans nos sentiments pacifiques, j'estime que nous devrions conclure avec la Chine et le Japon une entente amicale. C'est, en réalité, le seul moyen que nous ayons de nous assurer la tranquillité en Indo-Chine.

§ 2. — LEVANT

La question du remplacement des missions catholiques se présente d'une manière différente dans le Levant qu'en Extrême-Orient. Ni au Japon, ni en Chine, ni même en Indo-Chine les missions ne sont revêtues d'un caractère officiel. Au Japon et en Chine, elles sont entièrement indépendantes et ne reçoivent de l'État français aucune subvention. Nous n'avons donc pas à prendre de mesure spéciale en dehors de la renonciation à leur protectorat. Après que celui-ci aura été dénoncé par la France, les missions seront, au point de vue pécuniaire, dans la même situation qu'aujourd'hui.

Dans l'Indo-Chine française, leurs membres jouissent également d'une indépendance absolue, et la France ne paie ni les évêques, ni les missionnaires. Seules, les écoles créées par les missions reçoivent des subventions généralement assez modestes, dans des conditions déterminées par les pouvoirs locaux. On se rappelle qu'il y a quelques années la mission de la Cochinchine refusa la subvention qui lui était attribuée annuellement, parce que le conseil général de la colonie y mettait comme condition l'enseignement de la langue française dans toutes ses écoles.

Dans le Levant, la situation des missions n'est pas sans analogie avec celle qui leur est faite en Indo-Chine. Elles jouissent vis-à-vis de l'État français d'une indépendance absolue, quoique celui-ci les couvre de son protectorat, et elles reçoivent, pour leurs écoles, des subventions qui s'élèvent, depuis un grand nombre d'années, à 800 000 francs par an environ. La France est censée faire inspecter leurs écoles; mais en fait, celles-ci ne connaissent pas d'autre autorité que celle de leurs chefs hiérarchiques. (1) Je rappelle que les élèves de certaines de ces écoles jouissent de privilèges accordés par le gouvernement français. Dans ces conditions, il n'est point douteux que les écoles des missions d'Orient auraient pu rendre à notre pays des services considérables, si leur prosélytisme religieux n'en écartait pas la plupart des enfants des familles musulmanes ou orthodoxes.

Connaissant leur vice, il est facile d'indiquer le moyen de le corriger. Puisque les 800 000 francs de subvention alloués aux missions du Levant par la France le sont à peu près en pure perte, en raison du caractère essentiellement catholique et romain de ces missions, le plus simple bon sens prescrit de transporter la subvention à des œuvres d'enseignement ou d'assistance purement laïques.

Parmi ces œuvres, il en est une qui fonctionne déjà dans de bonnes conditions, c'est celle que l'on a improprement dénommée la Mission laïque. Je dis impro-

(1) Monsieur Marcel Charlot dans le rapport cité plus haut raconte le fait suivant : « Dans le collège des jésuites de Beyrouth, subventionné par le ministre des affaires étrangères, il ne m'a pas été permis de dépasser le parloir. Comme j'insistais auprès du supérieur pour visiter les classes, il me déclara que les règles de son ordre ne lui permettaient pas de recevoir l'agent français. »

prement et fâcheusement, parce que le terme de « mission » est si peu en faveur dans le Levant qu'il eût été convenable de ne le point appliquer à une œuvre essentiellement distincte de celle des missions catholiques.

L'œuvre d'enseignement laïque à laquelle je fais allusion a fait ses preuves déjà depuis plusieurs années, mais elle est encore peu prospère parce que les ressources lui font défaut. Jusqu'en 1906, elle n'a vécu que des cotisations ou des dons de ses membres. Sur le budget de 1906, il lui a été attribué 60000 francs. C'est peu, en raison des besoins considérables auxquels elle doit faire face. Aussi exprimerai-je, sans nulle hésitation, l'avis qu'on lui alloue, dans le prochain budget, les crédits affectés jusqu'à ce jour aux missions catholiques.

Les motifs de cette proposition sont fort simples. D'abord, je pense que le gouvernement français, après avoir renoncé au protectorat des missions, devra éviter de prendre la direction officielle des œuvres destinées à remplacer celles des congréganistes. Il écartera ainsi les défiances que son action directe ne manquerait pas de provoquer soit dans l'esprit du gouvernement turc, soit dans celui des populations du Levant.

Ensuite, les hommes qui sont à la tête de la Mission laïque méritent de la manière la plus absolue la confiance du gouvernement. Il n'y a pas à craindre que, sous leur direction, l'œuvre soit détournée du but que ses fondateurs lui ont assigné.

En troisième lieu, l'œuvre a été conduite, jusqu'à ce jour, avec beaucoup de sagesse et de prudence. L'école Jules-Ferry, qui en constitue la base, n'a que des externes et envoie ses élèves dans les diverses écoles de Paris, ce qui la dispense de faire les frais de profes-

seurs spéciaux. L'enseignement de ses élèves est aussi parfait que possible avec des dépenses très réduites. D'un autre côté, cette façon de procéder lui permet d'avoir autant d'élèves qu'il lui est possible d'en placer. Elle ne reçoit que des jeunes gens déjà pourvus du brevet primaire supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique. Elle leur fait enseigner, auprès de diverses chaires, l'hygiène coloniale, l'agriculture coloniale, des notions sur les premiers soins à donner aux malades, etc. en un mot, tout ce qui est capable d'attirer à ses maîtres des deux sexes les sympathies des indigènes.

Dans le Levant, elle a déjà créé quelques écoles; mais le manque de ressources rend ces dernières d'autant plus précaires qu'elles sont entourées d'établissements fondés à grands frais soit par les catholiques romains, soit par les protestants anglais, allemands ou américains, soit par les Juifs, les Grecs orthodoxes ou les Turcs.

Je crois qu'elle devra renoncer à la création des petites écoles et réserver toutes ses ressources pour la fondation de quelques grands établissements d'enseignement primaire supérieur, secondaire ou professionnel. Il semble qu'elle veuille entrer dans cette voie, car la subvention de 60000 francs qui lui a été allouée sur le budget de 1906 est destinée à la fondation d'un collège français d'instruction secondaire à Salonique.

D'une façon générale, je pense qu'il faut s'attacher, dans le Levant, non point aux petites écoles populaires, mais aux établissements destinés aux fils de la classe dirigeante. Il sera facile d'attirer ces derniers dans de grandes écoles professionnelles d'arts et métiers, de commerce, de médecine, etc., d'où ils sortiraient pourvus d'un moyen de gagner leur vie en restant

dans la classe sociale à laquelle ils appartiennent.

Dans ces écoles, avec des maîtres intelligents, habiles, ayant achevé leurs études à Paris ou dans quelques grandes villes industrielles ou commerciales de France, on inculquerait sans peine aux jeunes gens, avec la connaissance de notre langue, le goût de notre civilisation et celui des produits de luxe qui la caractérisent essentiellement. Nous n'aurons pas l'illusion de faire des Français, mais il ne nous sera pas difficile de gagner à la France des amis dont l'utilité ne saurait être douteuse, puisqu'ils seront recrutés parmi les familles les plus influentes. Ce n'est pas le nombre des élèves que nous devons rechercher, mais leur qualité sociale et intellectuelle; et nous les obtiendrons sans peine, si nous n'envoyons dans le Levant que des maîtres de premier ordre, si nous n'y fondons que des établissements pourvus de l'outillage d'instruction le plus moderne.

Puisque l'École Jules-Ferry s'est organisée de façon à nous fournir les maîtres, j'estime que le devoir du gouvernement est de lui attribuer les 800 000 francs dont les missions catholiques ne font qu'un emploi si peu profitable à nos intérêts.

D'autres œuvres peuvent être utilement fondées dans le Levant. Les territoires de l'Asie occidentale se distinguent de ceux de l'Extrême-Orient par la faible densité de leur population et l'énorme quantité de terres inoccupées qui sont susceptibles d'être mises en culture. Nous pouvons donc y jouer non seulement le rôle d'initiateurs qui, seul, nous revient en Chine, mais encore celui de colonisateurs.

Les Allemands ont déjà créé des colonies agricoles importantes dans la Palestine, notamment près de Caïffa et sur les bords du Jourdain. Ils paraissent disposés à

en créer d'autres le long de la voie ferrée projetée entre la Syrie et Bagdad. Par ces établissements, ils prennent pied dans la région et jouiront avant peu d'une influence prépondérante.

Rien n'empêche les Français d'imiter cet exemple. Déjà, ils ont créé quelques établissements industriels en Syrie. Sur 133 filatures de soie que compte le Liban une douzaine sont françaises et signalées comme donnant de bons résultats. Il serait utile d'en accroître le nombre, car la soie du Liban est de bonne qualité. La Syrie se prête encore à l'élevage de chevaux dont la race est fort belle et très recherchée en Orient. Des cultures analogues à celles du Midi de la France peuvent être faites dans les plaines de la Bekâa et sur les flancs des montagnes du Liban, etc. En un mot, il y a œuvre de colonisation à faire dans tout le Levant, parce que les populations sont rares et clairsemées, tandis que le climat est favorable et la terre fertile.

Le jour où le chemin de fer de Bagdad aura ouvert à la civilisation européenne les belles et riches vallées de l'Euphrate et du Tigre, il y aura pour l'Europe, et pour la France en particulier, un admirable champ d'exploitation agricole, commerciale et industrielle, dans les régions mêmes où s'épanouirent les premières civilisations humaines.

Pour ces grandes œuvres, ce ne sont pas des missionnaires qu'il faut, mais des ingénieurs, des commerçants, des industriels et des professeurs.

En résumé, puisque les missions catholiques nous ont rapporté, dans tous les temps, plus de tracas que de profits à cause de leur prosélytisme religieux, notre intérêt est de dénoncer le protectorat que nous avons eu le tort d'assumer. Ensuite, nous reporterons sur les œuvres laïques les subventions accordées jusqu'à

ce jour à celles des missionnaires et nous encouragerons par tous les moyens en notre pouvoir les entreprises commerciales et industrielles de nos compatriotes, avec la conviction que les Français seront d'autant plus respectés qu'ils respecteront eux-mêmes davantage la religion, les mœurs et les institutions des peuples parmi lesquels ils chercheront à répandre la civilisation et le génie de la France.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19 rue des Saints-Pères. — 431

Juin 1906

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, Boulevard Saint-Germain, 108, Paris, 6e.

EXTRAIT DU CATALOGUE

SCIENCES — MÉDECINE — HISTOIRE — PHILOSOPHIE
ECONOMIE POLITIQUE — STATISTIQUE — FINANCES

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Volumes in-8, cartonnés à l'anglaise. — Prix : 6, 9 et 12 fr.

107 VOLUMES PUBLIÉS :

1. J. TYNDALL. **Les glaciers et les transformations de l'eau,** 7e éd., illustré.
2. W. BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations,** 6e édition.
3. J. MAREY. **La machine animale,** 6e édition, illustré.
4. A. BAIN. **L'esprit et le corps,** 6e édition.
5. PETTIGREW. **La locomotion chez les animaux,** 2e éd., ill.
6. HERBERT SPENCER. **Introd. à la science sociale,** 13e édit.
7. OSCAR SCHMIDT. **Descendance et darwinisme,** 6e édition.
8. H. MAUDSLEY. **Le crime et la folie,** 7e édition.
9. VAN BENEDEN. **Les commensaux et les parasites dans le règne animal,** 4e édition, illustré.
10. BALFOUR STEWART. **La conservation de l'énergie,** 6e éd., illustré.
11. DRAPER. **Les conflits de la science et de la religion,** 11e éd.
12. LÉON DUMONT. **Théorie scientifique de la sensibilité,** 4e éd.
13. SCHUTZENBERGER. **Les fermentations,** 6e édition, illustré.
14. WHITNEY. **La vie du langage,** 4e édition.
15. COOKE et BERKELEY. **Les champignons,** 4e éd., illustré.
16. BERNSTEIN. **Les sens,** 5e édition, illustré.
17. BERTHELOT. **La synthèse chimique,** 9e édition.
18. NIEWENGLOWSKI. **La photographie et la photochimie,** ill.
19. LUYS. **Le cerveau, ses fonctions,** 7e édition (*épuisé*).
20. W. STANLEY JEVONS. **La monnaie et le mécanisme de l'échange,** 5e édition.
21. FUCHS. **Les volcans et les tremblements de terre,** 6e éd.
22. GÉNÉRAL BRIALMONT. **La défense des États et les camps retranchés,** 3e édition, avec fig. (*épuisé*).
23. A. DE QUATREFAGES. **L'espèce humaine,** 13e édition.
24. BLASERNA et HELMHOLTZ. **Le son et la musique,** 5e éd.
25. ROSENTHAL. **Les muscles et les nerfs,** 3e édition (*épuisé*).

26. BRUCKE et HELMHOLTZ. **Principes scientifiques des beaux-arts**, 4e édition, illustré.
27. WURTZ. **La théorie atomique**, 8e édition.
28-29. SECCHI (Le Père). **Les étoiles**, 3e édit., 2 vol. illustrés.
30. N. JOLY. **L'homme avant les métaux**, 4e édit. (*épuisé*).
31. A. BAIN. **La science de l'éducation**, 10e édition.
32-33. THURSTON. **Histoire de la machine à vapeur**, 3e éd., 2 vol.
34. R. HARTMANN. **Les peuples de l'Afrique**, 2e édit. (*épuisé*).
35. HERBERT SPENCER. **Les bases de la morale évolutionniste**, 7e édition.
36. TH.-H. HUXLEY. **L'écrevisse**, introduction à l'étude de la zoologie, 2e édition, illustré.
37. DE ROBERTY. **La sociologie**, 3e édition.
38. O.-N. ROOD. **Théorie scientifique des couleurs et leurs applications à l'art et à l'industrie**, 2e édition, illustré.
39. DE SAPORTA et MARION. **L'évolution du règne végétal.** *Les cryptogames*, illustré.
40-41. CHARLTON-BASTIAN. **Le cerveau et la pensée**, 2e éd., 2 vol. illustrés.
42. JAMES SULLY. **Les illusions des sens et de l'esprit**, 3e éd., ill.
43. YOUNG. **Le Soleil**, illustré (*épuisé*).
44. A. DE CANDOLLE. **Origine des plantes cultivées**, 4e édit.
45-46. J. LUBBOCK. **Fourmis, abeilles et guêpes** (*épuisé*).
47. ED. PERRIER. **La philos. zoologique avant Darwin**, 3e éd.
48. STALLO. **La matière et la physique moderne**, 3e édition.
49. MANTEGAZZA. **La physionomie et l'expression des sentiments**, 3e édit., illustré, avec 8 pl. hors texte.
50. DE MEYER. **Les organes de la parole**, illustré.
51. DE LANESSAN. **Introduction à la botanique.** *Le sapin*, 2e édit., illustré.
52-53. DE SAPORTA et MARION. **L'évolution du règne végétal.** *Les phanérogames*, 2 volumes illustrés.
54. TROUESSART. **Les microbes, les ferments et les moisissures**, 2e éd., illustré.
55. HARTMANN. **Les singes anthropoïdes** (*épuisé*).
56. SCHMIDT. **Les mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques**, illustré.
57. BINET et FÉRÉ. **Le magnétisme animal**, 4e éd., illustré.
58-59. ROMANES. **L'intelligence des animaux**, 3e éd., 2 vol.
60. F. LAGRANGE. **Physiologie des exercices du corps**, 8e éd.
61. DREYFUS. **L'évolution des mondes et des sociétés**, 3e édit.
62. DAUBREE. **Les régions invisibles du globe et des espaces célestes**, 2e édition, illustré.
63-64. J. LUBBOCK. **L'homme préhistorique**, 4e éd. 2 vol. ill.
65. RICHET (Ch.). **La chaleur animale**, illustré.
66. FALSAN. **La période glaciaire**, illustré (*épuisé*).
67. BEAUNIS. **Les sensations internes.**
68. CARTAILHAC. **La France préhistorique**, 2e éd., illustré.
69. BERTHELOT. **La révolution chimique. Lavoisier**, ill.

70. J. LUBBOCK. **Les sens et l'instinct chez les animaux**, ill.
71. STARCKE. **La famille primitive.**
72. ARLOING. **Les virus**, illustré.
73. TOPINARD. **L'homme dans la nature**, illustré.
74. BINET. **Les altérations de la personnalité.**
75. DE QUATREFAGES. **Darwin et ses précurseurs français**, 2e éd.
76. LEFÈVRE. **Les races et les langues.**
77-78. A. DE QUATREFAGES. **Les émules de Darwin**, 2 vol.
79. BRUNACHE. **Le centre de l'Afrique ; autour du Tchad**, ill.
80. A. ANGOT. **Les aurores polaires**, illustré.
81. JACCARD. **Le pétrole, l'asphalte et le bitume**, illustré.
82. STANISLAS MEUNIER. **La géologie comparée**, illustré.
83. LE DANTEC. **Théorie nouvelle de la vie**, 3e éd., illustré.
84. DE LANESSAN. **Principes de colonisation.**
85. DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE. **L'évolution régressive en biologie et en sociologie**, illustré.
86. G. DE MORTILLET. **Formation de la nation française**, 2e édition, illustré.
87. G. ROCHÉ. **La culture des mers en Europe** (*Piscifacture, pisciculture, ostréiculture*), illustré.
88. J. COSTANTIN. **Les végétaux et les milieux cosmiques** (*Adaptation, évolution*), illustré.
89. LE DANTEC. **Évolution individuelle et hérédité.**
90. E. GUIGNET et E. GARNIER. **La céramique ancienne et moderne**, illustré.
91. E.-M. GELLÉ. **L'audition et ses organes**, illustré.
92. STANISLAS MEUNIER. **La géologie expérimentale**, 2e éd., illustré.
93. J. COSTANTIN. **La nature tropicale**, illustré.
94. E. GROSSE. **Les débuts de l'art**, illustré.
95. J. GRASSET. **Les maladies de l'orientation et de l'équilibre**, illustré.
96. G. DEMENY. **Les bases scientifiques de l'éducation physique**, 3e éd., illustré.
97. F. MALMÉJAC. **L'eau dans l'alimentation**, illustré.
98. STANISLAS MEUNIER. **La géologie générale**, illustré.
99. G. DEMENY. **Mécanisme et éducation des mouvements**, 2e édition, illustré. 9 fr.
100. L. BOURDEAU. **Histoire du vêtement et de la parure.**
101. A. MOSSO. **Les exercices physiques et le développement intellectuel.**
102. LE DANTEC. **Les lois naturelles**, illustré.
103. NORMAN LOCKYER. **L'évolution inorganique**, illustré.
104. COLAJANNI. **Latins et Anglo-Saxons.** 9 fr.
105. JAVAL. **Physiologie de la lecture et de l'écriture**, 2e éd. ill.
106. COSTANTIN. **Le transformisme appliqué à l'agriculture**, illustré.
107. LALOY. **Parasitisme et mutualisme dans la nature**, illustré.

COLLECTION MÉDICALE

ÉLÉGANTS VOLUMES IN-12, CARTONNÉS A L'ANGLAISE, A 4 ET A 3 FRANCS

La mélancolie, par le Dr R. Masselon. 4 fr.

Essai sur la puberté chez la femme, par le Dr Marthe Francillon. 4 fr.

Hygiène de l'alimentation dans l'état de santé et de maladie, par le Dr J. Laumonier, avec gravures. 3e éd. 4 fr.

Les nouveaux traitements, par *le même*. 2e édit. 4 fr.

Les embolies bronchiques tuberculeuses, par le Dr Ch. Sabourin. 4 fr.

L'alimentation des nouveau-nés. *Hygiène de l'allaitement artificiel*, par le Dr S. Icard, avec 60 gravures. 2e édit. 4 fr.

La mort réelle et la mort apparente, diagnostic et traitement de la mort apparente, par *le même*, avec gravures. 4 fr.

L'hygiène sexuelle et ses conséquences morales, par le Dr S. Ribbing, prof. à l'Univ. de Lund (Suède). 2e édit. 4 fr.

Hygiène de l'exercice chez les enfants et les jeunes gens, par le Dr F. Lagrange, lauréat de l'Institut. 8e édit. 4 fr.

De l'exercice chez les adultes, par *le même*. 4e édition. 4 fr.

Hygiène des gens nerveux, par le Dr Levillain, avec gravures. 4e édition. 4 fr.

L'éducation rationnelle de la volonté, son emploi thérapeutique, par le Dr Paul-Emile Lévy. Préface de M. le prof. Bernheim. 5e édition. 4 fr.

L'idiotie. *Psychologie et éducation de l'idiot*, par le Dr J. Voisin, médecin de la Salpêtrière, avec gravures. 4 fr.

L'instinct sexuel. *Évolution, dissolution*, par *le même*. 2e éd. 4 fr.

La famille névropathique, *Hérédité, prédisposition morbide, dégénérescence*, par le Dr Ch. Féré, médecin de Bicêtre, avec gravures. 2e édition. 4 fr.

Le traitement des aliénés dans les familles, par *le même*. 3e édition. 4 fr.

L'hystérie et son traitement, par le Dr Paul Sollier. 4 fr.

Manuel de psychiatrie, par le Dr J. Rogues de Fursac. 2e éd. 4 fr.

L'éducation physique de la jeunesse, par A. Mosso, professeur à l'Université de Turin. 4 fr.

Manuel de percussion et d'auscultation, par le Dr P. Simon, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, avec grav. 4 fr.

Éléments d'anatomie et de physiologie génitales et obstétricales, par le Dr A. Pozzi, professeur à l'Ecole de médecine de Reims, avec 219 gravures. 4 fr.

Manuel théorique et pratique d'accouchements, par *le même*, avec 138 gravures. 4e édition. 4 fr.

Morphinisme et Morphinomanie, par le Dr Paul Rodet. (*Couronné par l'Académie de médecine.*) 4 fr.

La fatigue et l'entraînement physique, par le Dr Ph. Tissié, avec gravures. Préface de M. le prof. Bouchard. 2e édition. 4 fr.

Les maladies de la vessie et de l'urèthre chez la femme, par le Dr Kolischer; trad. de l'allemand par le Dr Beuttner, de Genève; avec gravures. 4 fr.

La profession médicale. *Ses devoirs, ses droits*, par le Dr G. Morache, professeur de médecine légale à l'Université de Bordeaux. 4 fr.

Le mariage, par *le même*. 4 fr.

Grossesse et accouchement, par *le même*. 4 fr.

Naissance et mort, par *le même*. 4 fr.

La responsabilité, par *le même*. 4 fr.

Manuel d'électrothérapie et d'électrodiagnostic, par le Dr E. Albert-Weil, avec 88 gravures. 2e éd. 4 fr.

Traité de l'intubation du larynx *chez l'enfant et chez l'adulte*, par le Dr A. Bonain, avec 42 gravures. 4 fr.

Pratique de la chirurgie courante, par le Dr M. Cornet. Préface du Pr Ollier, avec 111 gravures. 4 fr.

Dans la même collection :

COURS DE MÉDECINE OPÉRATOIRE

de M. le Professeur **Félix Terrier.**

Petit manuel d'antisepsie et d'asepsie chirurgicales, par les Drs Félix Terrier, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et M. Péraire, ancien interne des hôpitaux, avec grav. 3 fr.

Petit manuel d'anesthésie chirurgicale, par *les mêmes*, avec 37 gravures. 3 fr.

L'opération du trépan, par *les mêmes*, avec 222 grav. 4 fr.

Chirurgie de la face, par les Drs Félix Terrier, Guillemain et Malherbe, avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cou, par *les mêmes*, avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cœur et du péricarde, par les Drs Félix Terrier et E. Reymond, avec 79 gravures. 3 fr.

Chirurgie de la plèvre et du poumon, par *les mêmes*, avec 67 gravures. 4 fr.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

MÉDECINE

SPÉCIALITÉS

Pathologie et thérapeutique médicales.

Traité des névroses. 2e édition.

Dictionnaire de médecine et de thér

chirurgicale,

matière méd

pour chaque mala

avec 1001 fig. dans le texte

ventre

Traitem

psychothérapie.

allemand.)

leur rôle dans l'anato

des maladies infe

250 fig.

40

gravures

10

JANET (P.) ET RAYMOND (F.). **Névroses et idées fixes.**

TOME I. — *Études expérimentales sur les troubles de la volonté, de l'attention, de la mémoire; sur les émotions, les idées obsédantes et leur traitement*, par P. JANET. 2e éd. 1 vol. gr. in-8, avec 68 gr. 12 fr.

TOME II. — *Fragments des leçons cliniques du mardi sur les névroses, les maladies produites par les émotions, les idées obsédantes et leur traitement*, par F. RAYMOND et P. JANET. 1 vol. grand in-8, avec 97 gravures. 14 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences et par l'Académie de médecine.*)

JANET (P.) ET RAYMOND (F.) **Les obsessions et la psychasthénie.**

TOME I. — *Études cliniques et expérimentales sur les idées obsédantes, les impulsions, les manies mentales, la folie du doute, les tics, les agitations, les phobies, les délires du contact, les angoisses, les sentiments d'incomplétude, la neurasthénie, les modifications des sentiments du réel, leur pathogénie et leur traitement*, par P. JANET. 1 vol. in-8 raisin, avec gravures dans le texte. 18 fr.

TOME II. — *Fragments des leçons cliniques du mardi sur les états neurasthéniques, les aboulies, les sentiments d'incomplétude, les agitations et les angoisses diffuses, les algies, les phobies, les délires du contact, les tics, les manies mentales, les folies du doute, les idées obsédantes, les impulsions, leur pathogénie et leur traitement*, par F. RAYMOND et P. JANET. 1 vol. in-8 raisin, avec 22 grav. dans le texte. 14 fr.

LAGRANGE (F.). **Les mouvements méthodiques et la « mécanothérapie ».** 1 vol. in-8, avec 55 gravures dans le texte. 10 fr.

— **Le traitement des affections du cœur par l'exercice et le mouvement.** 1 vol. in-8, avec nombreux graphiques et une carte hors texte. 6 fr.

— **La médication par l'exercice.** 1 vol. gr. in-8 avec 68 grav. et une planche en couleurs hors texte. 2e éd. 12 fr.

LE DANTEC (F.). **Introduction à la pathologie générale.** 1 fort vol. gr. in-8. 15 fr.

MARVAUD (A.). **Les maladies du soldat,** étude étiologique, épidémiologique et prophylactique. 1 vol. grand in-8. 20 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences.*)

MOSSÉ. **Le diabète et l'alimentation aux pommes de terre.** 1 vol. in-8. 5 fr.

RILLIET ET BARTHEZ. **Traité clinique et pratique des maladies des enfants.** 3e édition, refondue et augmentée, par BARTHEZ et A. SANNÉ.

TOME I, 1 fort vol. gr. in-8. 16 fr.
TOME II, 1 fort vol. gr. in-8. 14 fr.
TOME III terminant l'ouvrage, 1 fort vol. gr. in-8. 25 fr.

SOLLIER (Paul). **Genèse et nature de l'hystérie.** 2 forts vol. in-8. 20 fr.

SPRINGER. **La croissance.** Son rôle en pathologie. Essai de pathologie générale. 1 vol. in-8. 6 fr.

VOISIN (J.). **L'épilepsie.** 1 vol. in-8. 6 fr.

WIDE (A.). **Traité de gymnastique médicale suédoise.** Trad., annoté et augm. par le Dr BOURCART. 1 vol. in-8, avec 128 grav. 12 fr. 50

B. — Pathologie et thérapeutique chirurgicales.

Congrès français de chirurgie. Mémoires et discussions, publiés par MM. Pozzi et Picqué, secrétaires généraux :

1re, 2e et 3e sessions : 1885, 1886, 1888, 3 forts vol. gr. in-8, avec fig., chacun, 14 fr. — 4e session : 1889, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 16 fr. — 5e session : 1891, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 14 fr. — 6e session : 1892, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 16 fr. — 7e session : 1893, 1 fort vol. gr. in-8, 18 fr. — 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 16e sessions : 1894-95-96-97-98-99-1901-02-03, chaque volume. 20 fr.

DE BOVIS. **Le cancer du gros intestin,** *rectum excepté.* 1 volume in-8. 5 fr.

DELORME. **Traité de chirurgie de guerre.** 2 vol. gr. in-8.

Tome I, avec 95 grav. dans le texte et une pl. hors texte. 16 fr.

Tome II, terminant l'ouvrage, avec 400 grav. dans le texte. 26 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences.*)

DURET (H.). **Les tumeurs de l'encéphale.** *Manifestations et chirurgie.* 1 fort vol. gr. in-8 avec 300 figures. 20 fr.

ESTOR. **Guide pratique de chirurgie infantile.** 1 vol. in-8, avec 165 gravures. 8 fr.

FRAISSE. **Principes du diagnostic gynécologique.** 1 vol. in-12, avec gravures. 5 fr.

KOSCHER. **Les fractures de l'humérus et du fémur.** 1 vol. gr. in-8, avec 105 fig. et 56 planches hors texte. 15 fr.

LABADIE-LAGRAVE et LEGUEU. **Traité médico-chirurgical de gynécologie.** 3e édition entièrement remaniée. 1 vol. grand in-8, avec nombreuses fig., cart. à l'angl. 25 fr.

F. LEGUEU. **Leçons de clinique chirurgicale** (Hôtel-Dieu, 1901). 1 vol. grand in-8, avec 71 gravures dans le texte. 12 fr.

LIEBREICH. **Atlas d'ophtalmoscopie,** représentant l'état normal et les modifications pathologiques du fond de l'œil vues à l'ophtalmoscope. 3e édition. Atlas in-fo de 12 planches. 40 fr.

NIMIER (H.). **Blessures du crâne et de l'encéphale par coup de feu.** 1 vol. in-8, avec 150 fig. 15 fr.

NIMIER (H.) et DESPAGNET. **Traité élémentaire d'ophtalmologie.** 1 fort vol. gr. in-8, avec 432 gravures. Cart. à l'angl. 20 fr.

NIMIER (H.) et LAVAL. **Les projectiles de guerre** et leur action vulnérante. 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.

— **Les explosifs, les poudres, les projectiles d'exercice,** leur action et leurs effets vulnérants. 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.

— **Les armes blanches,** leur action et leurs effets vulnérants. 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.

— **De l'infection en chirurgie d'armée,** évolution des blessures de guerre. 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.

— **Traitement des blessures de guerre.** 1 fort vol. in-12, avec gravures 6 fr.

F. TERRIER et M. AUVRAY. **Chirurgie du foie et des voies biliaires.** 1 vol. grand in-8, avec 50 fig. 10 fr.

F. TERRIER et M. PÉRAIRE. **Manuel de petite chirurgie.** 8e édition, entièrement refondue. 1 fort vol. in-12, avec 572 fig., cartonné à l'anglaise. 8 fr.

C. — Thérapeutique. Pharmacie. Hygiène.

BOSSU. **Petit compendium médical.** 6e édit. 1 vol. in-32, cartonné à l'anglaise. 1 fr. 25

BOUCHARDAT. **Nouveau formulaire magistral.** 1900. 1 vol. in-18, cartonné. 4 fr.

BOUCHARDAT ET DESOUBRY. **Formulaire vétérinaire**, contenant le mode d'action, l'emploi et les doses des médicaments. 6e édit. 1 vol. in-18, broché, 3 fr. 50; cartonné, 4 fr.; relié. 4 fr. 50

BOUCHARDAT. **De la glycosurie ou diabète sucré**, son traitement hygiénique. 2e édition. 1 vol. grand in-8.

BOUCHARDAT. **Traité d'hygiène publique et privée**, basée sur l'étiologie. 3e édition. 1 fort volume gr. in-8. 18 fr.

BOURGEOIS (G.). **Exode rural et tuberculose.** 1 vol. gr. in-8. 5 fr.

CHASSEVANT (A.). **Précis de chimie physiologique.** 1 vol. gr. in-8. 10 fr.

LAGRANGE (F.). **La médication par l'exercice.** 1 vol. grand in-8, avec 68 grav. et une carte en couleurs. 2 éd. 12 fr.

— **Les mouvements méthodiques et la « mécanothérapie ».** 1 vol. in-8, avec 55 gravures. 10 fr.

MOSSÉ. **Le diabète et l'alimentation aux pommes de terre.** 1 volume in-8, avec graphiques. 5 fr.

WEBER. **Climatothérapie.** Traduit de l'allemand par les docteurs DOYON et SPILMANN. 1 vol. in-8. 6 fr.

D. — Anatomie. Physiologie. Histologie.

BELZUNG. **Anatomie et physiologie végétales.** 1 fort volume in-8, avec 1700 gravures. 20 fr.

— **Anatomie et physiologie animales.** 9e édition revue. 1 fort volume in-8, avec 522 gravures dans le texte, broché, 6 fr.; cart. 7 fr.

BÉRAUD (B.-J.). **Atlas complet d'anatomie chirurgicale topographique**, pouvant servir de complément à tous les ouvrages d'anatomie chirurgicale, composé de 109 planches représentant plus de 200 figures gravées sur acier, avec texte explicatif. 1 fort vol. in-4.

Prix : Fig. noires, relié, 60 fr. — Fig. coloriées, relié, 120 fr.

CORNIL, RANVIER, BRAULT ET LETULLE. **Manuel d'histologie pathologique.** 3e édition entièrement remaniée.

TOME I, par MM. RANVIER, CORNIL, BRAULT, F. BEZANÇON et M. CAZIN. — *Histologie normale. — Cellules et tissus normaux. — Généralités sur l'histologie pathologique. — Altération des cellules et des tissus. — Inflammations. — Tumeurs. — Notions sur les bactéries. — Maladies des systèmes et des tissus. — Altérations du tissu conjonctif.* 1 vol. in-8, avec 387 gravures en noir et en couleurs. 25 fr.

TOME II, par MM. DURANTE, JOLLY, DOMINICI, GOMBAULT et PHILLIPE. — *Muscles. — Sang et hématopoïèse. — Généralités sur le système nerveux.* 1 vol. in-8, avec 278 grav. en noir et en couleurs. 25 fr.

TOME III, par MM. GOMBAULT, NAGEOTTE, RICHE, MARIE, DURANTE, LEGRY, MILIAN, BEZANÇON. — *Cerveau.* — *Moelle.* — *Nerfs.* — *Cœur.* — *Poumon.* — *Larynx.* — *Ganglion lymphatique.* — *Rate.* 1 vol. in-8, avec grav. en noir et en coul. (*Paraîtra en Octobre 1906.*)

L'ouvrage complet comprendra 4 volumes.

CYON (E. DE). **Les nerfs du cœur.** 1 vol. gr. in-8 avec fig. 6 fr.

DEBIERRE. **Traité élémentaire d'anatomie de l'homme.** Anatomie descriptive et dissection, avec notions d'organogénie et d'embryologie générales. Ouvrage complet en 2 volumes. 40 fr.

TOME I. *Manuel de l'amphithéâtre.* 1 vol. in-8 de 950 pages, avec 450 figures en noir et en couleurs dans le texte. 20 fr.

TOME II ET DERNIER. 1 vol. in-8, avec 515 figures en noir et en couleurs dans le texte. 20 fr.

(*Couronné par l'Académie des Sciences.*)

DEBIERRE. **Les centres nerveux** (Moelle épinière et encéphale), avec applications physiologiques et médico-chirurgicales. 1 vol. in-8, avec grav. en noir et en couleurs. 12 fr.

— **Atlas d'ostéologie,** comprenant les articulations des os et les insertions musculaires. 1 vol. in-4, avec 253 grav. en noir et en couleurs, cart. toile dorée. 12 fr.

— **Leçons sur le péritoine.** 1 vol. in-8, avec 58 figures. 4 fr.

— **L'embryologie en quelques leçons.** 1 vol. in-8, avec 144 fig. 4 fr

G. DEMENY. **Mécanisme et éducation des mouvements.** 2e éd. 1 vol. in-8, avec 565 figures. 9 fr.

DUVAL (Mathias). **Le placenta des rongeurs.** 1 vol. in-4, avec 106 fig. dans le texte et un atlas de 22 planches en taille-douce hors texte. 40 fr.

— **Le placenta des carnassiers.** 1 beau vol. in-4, avec 46 figures dans le texte et un atlas de 13 planches en taille-douce. 25 fr.

— **Études sur l'embryologie des chéiroptères.** *L'ovule, la gastrula, le blastoderme et l'origine des annexes chez le murin.* 1 fort vol., avec 29 fig. dans le texte et 5 planches en taille-douce. 15 fr.

FAU. **Anatomie des formes du corps humain,** à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1 atlas in-folio de 25 planches. Prix : Figures noires, 15 fr. — Figures coloriées. 30 fr.

FÉRÉ. **Travail et plaisir.** *Études de psycho-mécanique.* 1 vol. gr. in-8, avec 200 fig. 12 fr.

— **Sensation et mouvement.** 2e éd. 1 vol. in-16, avec grav. 2 fr. 50

GLEY (E.). **Études de psychologie physiologique et pathologique.** 1 vol. in-8 avec gravures. 5 fr.

GRASSET (J.). **Les limites de la biologie.** 4e édit. Préface de Paul BOURGET. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

LE DANTEC. **Traité de biologie.** 1 vol. grand in-8, avec fig., 2e éd. 15 fr.

— **Lamarckiens et Darwiniens.** 2e édit. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

— **L'Unité dans l'être vivant.** *Essai d'une biologie chimique.* 1 vol. in-8. 7 fr. 50

— **Les limites du connaissable.** *La vie et les phénomènes naturels.* 2e édit. 1 vol. in-8. 3 fr. 75

PREYER. **Éléments de physiologie générale.** Traduit de l'allemand par M. J. SOURY. 1 vol. in-8. 5 fr.

— **Physiologie spéciale de l'embryon.** 1 vol. in-8, avec figures et 9 planches hors texte. 7 fr. 50

SPENCER (Herbert). **Principes de biologie,** traduit par M. CAZELLES. 4e édit. 2 forts vol. in-8. 20 fr.

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES

Secrétaire de la rédaction: **DICK MAY, Secrét. gén. de l'Éc. des Hautes Études sociales.**

Volumes in-8 carré de 300 pages environ, cart. à l'anglaise.
Chaque volume, 6 fr.

L'individualisation de la peine, par R. SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

L'idéalisme social, par EUGÈNE FOURNIÈRE.

Ouvriers du temps passé (XVe et XVIe siècles), par H. HAUSER, professeur à l'Université de Dijon, 2e édition.

Les transformations du pouvoir, par G. TARDE, de l'Institut, professeur au Collège de France.

Morale sociale, par MM. G. BELOT, MARCEL BERNÈS, BRUNSCHVICG, F. BUISSON, DARLU, DAURIAC, DELBET, CH. GIDE, M. KOVALEVSKY, MALAPERT, le R. P. MAUMUS, DE ROBERTY, G. SOREL, le PASTEUR WAGNER. Préface de M. ÉMILE BOUTROUX, de l'Institut.

Les enquêtes, *pratique et théorie*, par P. DU MAROUSSEM. (*Ouvrage couronné par l'Institut.*)

Questions de morale, par MM. BELOT, BERNÈS, F. BUISSON, A. CROISET, DARLU, DELBOS, FOURNIÈRE, MALAPERT, MOCH, D. PARODI, G. SOREL.

Le développement du catholicisme social, depuis l'encyclique *Rerum Novarum*, par MAX TURMANN.

Le socialisme sans doctrines, par A. MÉTIN.

L'éducation morale dans l'Université (*Enseignement secondaire*). Conférences et discussions, sous la présidence de M. A. CROISET, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

La méthode historique appliquée aux sciences sociales, par CH. SEIGNOBOS, maître de conf. à l'Univ. de Paris.

Assistance sociale. *Pauvres et mendiants,* par PAUL STRAUSS, sénateur.

L'hygiène sociale, par E. DUCLAUX, de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur.

Le contrat de travail. *Le rôle des syndicats professionnels*, par P. BUREAU, professeur à la Faculté libre de droit de Paris.

Essai d'une philosophie de la solidarité. Conférences et discussions, sous la présidence de MM. LÉON BOURGEOIS, sénateur, ancien président du Conseil des ministres, et A. CROISET, de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris.

L'éducation de la démocratie. Leçons professées à l'École des Hautes Études sociales, par MM. E. LAVISSE, A. CROISET, SEIGNOBOS, MALAPERT, LANSON, HADAMARD.

L'exode rural et le retour aux champs, par E. VANDERVELDE, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.

La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés, par J.-L. DE LANESSAN, député, ancien ministre de la Marine.

La concurrence sociale et les devoirs sociaux, par LE MÊME.

La démocratie devant la science, par C. Bouglé, professeur à l'Université de Toulouse.

L'individualisme anarchiste. *Max Stirner*, par V. Basch, professeur à l'Université de Rennes.

Les applications sociales de la solidarité, par MM. P. Budin, Ch. Gide, H. Monod, Paulet, Robin, Siegfried, Brouardel. Préface de M. Léon Bourgeois.

La paix et l'enseignement pacifiste, par MM. Fr. Passy, Ch. Richet, d'Estournelles de Constant, E. Bourgeois, A. Weiss, H. La Fontaine, G. Lyon.

Études sur la philosophie morale au XIX[e] siècle, par MM. Belot, A. Darlu, M. Bernès, A. Landry, Ch. Gide, E. Roberty, R. Allier, H. Lichtenberger, L. Brunschvicg.

Enseignement et démocratie, par MM. Croiset, Devinat, Boitel, Millerand, Appell, Seignobos, Lanson, Ch.-V. Langlois.

Religions et sociétés, par MM. Th. Reinach, A. Puech, R. Allier, A. Leroy-Beaulieu, le B[on] Carra de Vaux, H. Dreyfus.

Essais socialistes, *La religion*, *L'alcoolisme*, *L'art*, par E. Vandervelde, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.

MINISTRES ET HOMMES D'ÉTAT

Chaque volume in-16, **2 fr. 50**

Bismarck, par H. Welschinger.
Prim, par H. Léonardon.
Disraeli, par M. Courcelle.
Ôkoubo, ministre japonais, par M. Courant.
Chamberlain, par A. Viallate.

LES MAITRES DE LA MUSIQUE

ÉTUDES D'HISTOIRE ET D'ESTHÉTIQUE

Publiées sous la direction de M. Jean Chantavoine

Chaque volume in-8 de 250 pages environ, **3 fr. 50**

Palestina, par M. Brenet.
J.-S. Bach, par André Pirro.
César Franck, par Vincent d'Indy.

En préparation :

Grétry, par Pierre Aubry. — **Mendelssohn**, par Camille Bellaigue. — **Beethoven**, par Jean Chantavoine. — **Orlande de Lassus**, par Henry Expert. — **Wagner**, par Henri Lichtenberger. — **Berlioz**, par Romain Rolland. — **Rameau**, par L. Laloy. — **Schubert**, par A. Schweitzer. — **Gluck**, par Julien Tiersot, etc., etc.

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-16 et in-8

EUROPE

HISTOIRE DE L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *H. de Sybel*. Traduit de l'allemand par Mlle Dosquet. 6 vol. in-8. Chacun. 7 fr.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE, DE 1815 A 1878, par *Debidour*. 2 vol. in-8. . . . . 18 fr.

LA QUESTION D'ORIENT, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par *E. Driault*; préface de *G. Monod*. 1 vol. in-8. 3e édit. . . . . 7 fr.

LA PAPAUTÉ, par *I. de Dœllenger*. Traduit de l'allemand par *A. Giraud-Teulon*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES DE 1904, par *A. Tardieu*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

FRANCE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *H. Carnot*. 1 vol. in-16. Nouv. éd. 3 fr. 50

LA THÉOPHILANTHROPIE ET LE CULTE DÉCADAIRE (1796-1801), par *A. Mathiez*. 1 vol. in-8. . . . . 12 fr.

CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *le même*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

CONDORCET ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *L. Cahen*. 1 vol. in-8. 10 fr.

LE CULTE DE LA RAISON ET LE CULTE DE L'ÊTRE SUPRÊME (1793-1794). Étude historique, par *A. Aulard*. 2e éd. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

ÉTUDES ET LEÇONS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *A. Aulard*. 4 vol. in-16. Chacun . . . . 3 fr. 50

VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES, par *M. Pellet*. 3 vol. in-16. Chacun 3 fr. 50

HOMMES ET CHOSES DE LA RÉVOLUTION, par *Eug. Spuller*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

LES CAMPAGNES DES ARMÉES FRANÇAISES (1792-1815), par *C. Vallaux*. 1 vol. in-16, avec 17 cartes. . . . . 3 fr. 50

LA POLITIQUE ORIENTALE DE NAPOLÉON (1806-1808), par *E. Driault*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

NAPOLÉON ET LA SOCIÉTÉ DE SON TEMPS, par *P. Bondois*. 1 vol. in-8. 7 fr.

DE WATERLOO A SAINTE-HÉLÈNE (20 juin-16 oct. 1815), par *J. Silvestre*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

HISTOIRE DE DIX ANS (1830-1840), par *Louis Blanc*. 5 vol. in-8. Chacun. 5 fr.

ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS SECRÈTES SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1848-1851), par *J. Tchernoff*. 1 vol. in-8.. . . . . 7 fr.

HISTOIRE DU SECOND EMPIRE (1848-1870), par *Taxile Delord*. 6 vol. in-8. Chacun . . . . 7 fr.

HISTOIRE DU PARTI RÉPUBLICAIN (1814-1870), par *G. Weill*. 1 v. in-8. 10 fr.

HISTOIRE DU MOUVEMENT SOCIAL (1852-1902), par *le même*. 1 v. in-8. 7 fr.

LA CAMPAGNE DE L'EST (1870-71), par *Poullet*. 1 vol. in-8 avec cartes. 7 fr.

HISTOIRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, par *E. Zevort* :

I. *Présidence de M. Thiers*. 1 vol. in-8. 2e édit. . . . . 7 fr.
II. *Présidence du Maréchal*. 1 vol. in-8. 2e édit. . . . . 7 fr.
III. *Présidence de Jules Grévy*. 1 vol. in-8. 2e édit. . . . 7 fr.
IV. *Présidence de Sadi-Carnot*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

HISTOIRE DES RAPPORTS DE L'EGLISE ET DE L'ETAT EN FRANCE (1789-1870), par *A. Debidour*. 1 vol. in-8 (*Couronné par l'Institut*).. . . 12 fr.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET L'ÉTAT EN FRANCE (1870-1906), par *le même*. Tome 1, 1870-1889, 1 vol. in-8.. . . . . 7 fr.

L'ETAT ET LES EGLISES EN FRANCE, Des origines à la loi de séparation, par *J.-L. de Lanessan*, 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, par *Marius-Ary Leblond*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EN FRANCE (1595-1870), par *G. Bonet-Maury*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

LES CIVILISATIONS TUNISIENNES (Musulmans, Israélites, Européens), par *Paul Lapie*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

La France politique et sociale, par *Aug. Laugel*. 1 vol. in-8. 5 fr.
Les colonies françaises, par *P. Gaffarel*. 1 vol. in-8. 6e éd. . . 5 fr.
La France hors de France. *Notre émigration, sa nécessité, ses conditions*, par *J.-B. Piolet*. 1 vol. in-8 . . . . 10 fr.
L'Indo-Chine française, étude économique, politique et administrative sur *la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam* et *le Tonkin* (Médaille Dupleix de la Société de Géographie commerciale), par *J.-L. de Lanessan*. 1 vol. in-8, avec 5 cartes en couleurs. . . . . 15 fr.
L'Algérie, par *M. Wahl*. 1 vol. in-8. 4e édition, revue par *A. Bernard*. (Ouvrage couronné par l'Institut). . . . . 5 fr.

ANGLETERRE

Histoire contemporaine de l'Angleterre, depuis la mort de la reine Anne jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-16. 2e éd. 3 fr. 50
Lord Palmerston et lord Russell, par *Aug. Laugel*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
Le socialisme en Angleterre, par *Albért Métin*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
Histoire gouvernementale de l'Angleterre (1770-1830), par *Cornewal Lewis*. 1 vol. in-8 . . . . 7 fr.

ALLEMAGNE

Le grand-duché de Berg (1806-1813), par *Ch. Schmidt*. 1 vol. in-8.. 10 fr.
Histoire de la Prusse, depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa, par *Eug. Véron*. 1 vol. in-18. 6e éd., revue par *Paul Bondois* . . . . 3 fr. 50
Histoire de l'Allemagne, depuis la bataille de Sadowa jusqu'à nos jours, par *Eug. Véron*. 1 vol. in-18. 3e éd., continuée jusqu'en 1892, par *Paul Bondois*. 3 fr. 50
Le socialisme allemand et le nihilisme russe, par *J. Bourdeau*. 1 vol. in-16. 2e édition. 3 fr. 50
Les origines du socialisme d'état en Allemagne, par *Ch. Andler*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
L'Allemagne nouvelle et ses historiens (*Niebuhr, Ranke, Mommsen, Sybel, Treitschke*), par *A. Guilland*. 1 vol. in-8 . . . . 5 fr.
La démocratie socialiste allemande, par *Edg. Milhaud*. 1 vol. in-8 . . . . 10 fr.
La Prusse et la Révolution de 1848, par *P. Matter*. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50
Bismarck et son temps, par *le même*. I. *La préparation* (1815-1862), 1 vol. in-8, 10 fr. — II. *L'action* (1863-1870), 1 vol. in-8 . . . . 10 fr.

AUTRICHE-HONGRIE

Les Tchèques et la Bohême contemporaine, par *J. Bourlier*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie, par *B. Auerbach*, 1 vol. in-8 . . . . 5 fr.
Le pays magyar, par *R. Recouly*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

ESPAGNE

Histoire de l'Espagne, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

SUISSE

Histoire du peuple suisse, par *Daendliker*; précédée d'une Introduction par *Jules Favre*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

AMÉRIQUE

Histoire de l'Amérique du Sud, par *Alf. Deberle*. 1 vol. in-16. 3e éd., revue par *A. Milhaud*. 3 fr. 50

ITALIE

Histoire de l'unité italienne (1814-1871), par *Bolton King*. Traduit de l'anglais par *Macquart*; introduction de *Yves Guyot*. 2 vol. in-8. 15 fr.
Histoire de l'Italie, depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel, par *E. Sorin*. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

BONAPARTE ET LES RÉPUBLIQUES ITALIENNES (1796-1799), par *P. Gaffarel.* 1 vol. in-8 . . . . 5 fr.
NAPOLÉON EN ITALIE (1800-1812), par *J.-E. Driault.* 1 vol. in-8. . 10 fr.

ROUMANIE

HISTOIRE DE LA ROUMANIE CONTEMPORAINE (1822-1900), par *Fr. Damé.* 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

GRÈCE et TURQUIE

LA TURQUIE ET L'HELLÉNISME CONTEMPORAIN, par *V. Bérard.* 1 vol. in-16. 4e éd. (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). . . . 3 fr. 50
BONAPARTE ET LES ILES IONIENNES (1797-1816), par *E. Rodocanachi.* 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

INDE

L'INDE CONTEMPORAINE ET LE MOUVEMENT NATIONAL, par *E. Piriou.* 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

CHINE

HISTOIRE DES RELATIONS DE LA CHINE AVEC LES PUISSANCES OCCIDENTALES (1861-1902), par *H. Cordier.* 3 vol. in-8, avec cartes. . . . . . 30 fr.
L'EXPÉDITION DE CHINE DE 1857-58, par *le même.* 1 vol. in-8. . . 7 fr.
L'EXPÉDITION DE CHINE DE 1860, par *le même.* 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
EN CHINE. *Mœurs et institutions. Hommes et faits*, par *Maurice Courant.* 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50
LE DRAME CHINOIS (JUILLET-AOUT 1900), par *Marcel Monnier.* 1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50

ÉGYPTE

LA TRANSFORMATION DE L'ÉGYPTE, par *Alb. Métin.* 1 vol. in-16. 3 fr. 50

Paul Louis. L'OUVRIER DEVANT L'ÉTAT. 1 vol. in-8. . . . . . 7 fr.
E. Driault. LES PROBLÈMES POLITIQUES ET SOCIAUX A LA FIN DU XIXe SIÈCLE. 1 vol. in-8. 7 fr.
Louis Blanc. DISCOURS POLITIQUES (1848-1881). 1 vol. in-8. 7 fr. 50
Jules Barni. LES MORALISTES FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50
Deschanel (E.). LE PEUPLE ET LA BOURGEOISIE. 1 vol. in-8. 2e éd. 5 fr.
E. de Laveleye. LE SOCIALISME CONTEMPORAIN. 1 volume in-16. 11e édition, augmentée. 3 fr. 50
E. Despois. LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE. 1 vol. in-16. 4e éd. 3 fr. 50
Du Casse. LES ROIS FRÈRES DE NAPOLÉON Ier. 1 vol. in-8. . 10 fr.
Eug. Spuller. FIGURES DISPARUES, portraits contemporains, littéraires et politiques. 3 vol. in-16, chaque volume. . . . . 3 fr. 50
J. Reinach. LA FRANCE ET L'ITALIE DEVANT L'HISTOIRE. 1 vol. in-8. 5 fr.
Eug. Spuller. L'ÉDUCATION DE LA DÉMOCRATIE. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
Eug. Spuller. L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE DE L'ÉGLISE. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50
G. Schefer. BERNADOTTE ROI (1810-1818-1844). 1 vol. in-8. . 5 fr.
Hector Depasse. TRANSFORMATIONS SOCIALES. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
Hector Depasse. DU TRAVAIL ET DE SES CONDITIONS. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
Eug. d'Eichthal. SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET GOUVERNEMENT. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
G. Isambert. LA VIE A PARIS PENDANT UNE ANNÉE DE LA RÉVOLUTION (1791-1792). 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
Novicow. LA POLITIQUE INTERNATIONALE. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
G. Weill. L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE. 1 vol. in-16 . . 3 fr. 50
A. Lichtenberger. LE SOCIALISME UTOPIQUE. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
— LE SOCIALISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 v. in-8. 5 fr.
Paul Matter. LA DISSOLUTION DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
J. Bourdeau. L'ÉVOLUTION DU SOCIALISME. 1 vol. in-16. . . 3 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE UTILE

Élégants volumes in-32, de 192 pages chacun.

Chaque volume broché, ●● cent.; cartonné, 1 franc. Franco par poste.

---

1. **Morand**. Introduction à l'étude des sciences physiques. 6e éd.
2. **Cruveilhier**. Hygiène générale. 9e édit.
3. **Corbon**. De l'enseignement professionnel. 4e édit.
4. **L. Pichat**. L'art et les artistes en France. 5e édit.
5. **Buchez**. Les Mérovingiens. 6e éd.
6. **Buchez**. Les Carlovingiens. 2e éd.
7. (*Epuisé.*)
8. **Bastide**. Luttes religieuses des premiers siècles. 5e édit.
9. **Bastide**. Les guerres de la Réforme. 5e édit.
10. (*Epuisé.*)
11. **Brothier**. Histoire de la terre. 9e éd.
12. **Bouant**. Les principaux faits de la chimie (avec fig.).
13. **Turck**. Médecine populaire. 6e édit.
14. **Morin**. La loi civile en France. 5e édit.
15. **Paul Louis**. Les lois ouvrières.
16. **Ott**. L'Inde et la Chine.
17. **Catalan**. Notions d'astronomie. 6e édit.
18. (*Epuisé.*)
19. **V. Meunier**. Philosophie zoologique. 3e édit.
20. **J. Jourdan**. La justice criminelle en France. 4e édit.
21. **Ch. Rolland**. Histoire de la maison d'Autriche. 4e édit.
22. **Eug. Despois**. Révolution d'Angleterre. 4e édit.
23. **B. Gastineau**. Les génies de la science et de l'industrie. 2e éd.
24. **Leneveux**. Le budget du foyer.
25. **L. Combes**. La Grèce ancienne. 4e édit.
26. **F. Lock**. Histoire de la Restauration. 5e édit.
27. (*Epuisé.*)
28. (*Epuisé.*)
29. **L. Collas**. Histoire de l'empire ottoman. 3e édit.
30. **F. Zurcher**. Les phénomènes de l'atmosphère. 7e édit.
31. **E. Raymond**. L'Espagne et le Portugal. 3e édit.
32. **Eugène Noël**. Voltaire et Rousseau. 4e édit.
33. **A. Ott**. L'Asie occidentale et l'Egypte. 3e édit.
34. (*Épuisé.*)
35. **Enfantin**. La vie éternelle. 6e éd.
36. **Brothier**. Causeries sur la mécanique. 5e édit.
37. **Alfred Doneaud**. Histoire de la marine française. 4e édit.
38. **F. Lock**. Jeanne d'Arc. 3e édit.

39-40. **Carnot**. Révolution française, 2 vol. 7e édit.

41. **Zurcher et Margollé**. Télescope et microscope. 2e édit.
42. **Blerzy**. Torrents, fleuves et canaux de la France. 3e édit.
43. **Secchi, Wolf, Briot et Delaunay**. Le soleil et les étoiles. 5e édit.
44. **Stanley Jevons**. L'économie politique. 9e édit.
45. **Ferrière**. Le darwinisme. 8e éd.
46. **Leneveux**. Paris municipal. 2e éd.
47. **Boillot**. Les entretiens de Fontenelle sur la pluralité des mondes.
48. **Zevort (Edg.)**. Histoire de Louis-Philippe. 4e édit.
49. (*Epuisé.*)
50. **Zaborowski**. L'origine du langage. 5e édit.
51. **H. Blerzy**. Les colonies anglaises.
52. **Albert Lévy**. Histoire de l'air (avec fig.). 4e édit.
53. **Geikie**. La géologie (avec fig.). 4e édit.
54. **Zaborowski**. Les migrations des animaux. 3e édit.
55. **F. Paulhan**. La physiologie de l'esprit. 5e édit. refondue.
56. **Zurcher et Margollé**. Les phénomènes célestes. 3e édit.
57. **Girard de Rialle**. Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique. 2e éd.
58. **Jacques Bertillon**. La statistique humaine de la France.
59. **Paul Gaffarel**. La défense nationale en 1792. 2e édit.
60. **Herbert Spencer**. De l'éducation. 11e édit.

61. **Jules Barni**. Napoléon Ier. 3e édit.
62. (*Epuisé*.)
63. **P. Bondois**. L'Europe contemporaine (1789-1879). 2e édit.
64. **Grove**. Continents et océans. 3e éd.
65. **Jouan**. Les îles du Pacifique.
66. **Robinet**. La philosophie positive. 6e édit.
67. **Renard**. L'homme est-il libre? 5e édit.
68. **Zaborowski**. Les grands singes.
69. **Hatin**. Le Journal.
70. **Girard de Rialle**. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
71. **Doneaud**. Histoire contemporaine de la Prusse. 2e édit.
72. **Dufour**. Petit dictionnaire des falsifications. 4e édit.
73. **Henneguy**. Histoire de l'Italie depuis 1815.
74. **Leneveux**. Le travail manuel en France. 2e édit.
75. **Jouan**. La chasse et la pêche des animaux marins.
76. **Regnard**. Histoire contemporaine de l'Angleterre.
77. **Bouant**. Hist. de l'eau (avec fig.).
78. **Jourdy**. Le patriotisme à l'école.
79. **Mongredien**. Le libre-échange en Angleterre.
80. **Creighton**. Histoire romaine (avec fig.).
81-82. **P. Bondois**. Mœurs et institutions de la France. 2 vol. 2e éd.
83. **Zaborowski**. Les mondes disparus (avec fig.). 3e édit.
84. **Debidour**. Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France (1789-1871). Abrégé par Dubois et Sarthou.
85. **H. Beauregard**. Zoologie générale (avec fig.).
86. **Wilkins**. L'antiquité romaine (avec fig.). 2e édit.
87. **Maigne**. Les mines de la France et de ses colonies.
88. (*Epuisé*.)
89. **E. Amigues**. A travers le ciel.
90. **H. Gossin**. La machine à vapeur (avec fig.).
91. **Gaffarel**. Les frontières françaises. 2e édit.
92. **Dallet**. La navigation aérienne (avec fig.).
93. **Collier**. Premiers principes des beaux-arts (avec fig.).
94. **A. Larbalétrier**. L'agriculture française (avec fig.).
95. **Gossin**. La photographie (fig.).
96. **F. Genevoix**. Les matières premières.
97. **Faque**. L'Indo-Chine française.
98. **Monin**. Les maladies épidémiques (avec fig.).
99. **Petit**. Economie rurale et agricole.
100. **Mahaffy**. L'antiquité grecque (avec fig.).
101. **Bère**. Hist. de l'armée française.
102. **F. Genevoix**. Les procédés industriels.
103. **Quesnel**. Histoire de la conquête de l'Algérie.
104. **A. Coste**. Richesse et bonheur.
105. **Joyeux**. L'Afrique française (avec fig.).
106. **G. Mayer**. Les chemins de fer (avec fig.).
107. **Ad. Coste**. Alcoolisme ou épargne. 4e édit.
108. **Ch. de Larivière**. Les origines de la guerre de 1870.
109. **Gérardin**. Botanique générale (avec fig.).
110. **D. Bellet**. Les grands ports maritimes de commerce (avec fig.).
111. **H. Coupin**. La vie dans les mers (avec fig.).
112. **A. Larbalétrier**. Les plantes d'appartement (avec fig.).
113. **A. Milhaud**. Madagascar. 2e éd.
114. **Sérieux et Mathieu**. L'Alcool et l'alcoolisme. 2e édit.
115. **Dr J. Laumonier**. L'hygiène de la cuisine.
116. **Adrien Berget**. La viticulture nouvelle. 3e éd.
117. **A. Acloque**. Les insectes nuisibles (avec fig.).
118. **G. Meunier**. Histoire de la littérature française. 2e éd.
119. **P. Merklen**. La Tuberculose; son traitement hygiénique.
120. **G. Meunier**. Histoire de l'art (avec fig.).
121. **Larrivé**. L'assistance publique.
122. **Adrien Berget**. La pratique des vins.
123. **A. Berget**. Les vins de France. (*Guide du consommateur*.)
124. **Vaillant**. Petite chimie de l'agriculteur.
125. **S. Zaborowski**. L'homme préhistorique. 7e édit.

BIBLIOTHÈQUE
DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

VOLUMES IN-16.

Br., 2 fr. 50; cart. à l'angl., 3 fr.; reliés, 4 fr.

Alaux.
Philosophie de Victor Cousin.
R. Allier.
Philosophie d'Ernest Renan. 3e éd.
L. Arréat.
La morale dans le drame. 2e édit.
Mémoire et imagination.
Les croyances de demain.
Dix ans de philosophie (1890-1900).
Le sentiment religieux en France.
G. Ballet.
Langage intérieur et aphasie. 2e éd.
A. Bayet.
La morale scientifique.
Bergson.
Le rire. 4e édit.
Ernest Bersot.
Libre philosophie.
Binet.
Psychologie du raisonnement. 3e éd.
Hervé Blondel.
Les approximations de la vérité.
C. Bos.
Psychologie de la croyance. 2e éd.
M. Boucher.
Essai sur l'hyperespace. 2e éd.
C. Bouglé.
Les sciences sociales en Allemagne.
J. Bourdeau.
Les maîtres de la pensée contemporaine. 4e éd.
Socialistes et sociologues.
E. Boutroux.
Conting. des lois de la nature. 5e éd.
Brunschvicg.
Introduction à la vie de l'esprit. 2e éd.
Carus.
La conscience du moi.
Coste.
Dieu et l'âme. 2e édit.
A. Cresson.
Le malaise de la pensée philosophique.
La morale de Kant. 2e éd.
G. Danville.
Psychologie de l'amour. 3e édit.
L. Dauriac.
La psychol. dans l'Opéra français.
Delbœuf.
Matière brute et matière vivante.
L. Dugas.
Psittacisme et pensée symbolique.
La timidité. 3e édit.
Psychologie du rire.
L'absolu.
Dunan.
Théorie psychologique de l'espace.
Duprat.
Les causes sociales de la folie.
Le mensonge.
Durand (DE GROS).
Philosophie morale et sociale.
E. Durkheim.
Les règles de la méthode sociologique. 3e édit.
E. d'Eichthal.
Correspondance inédite de J. Stuart Mill avec G. d'Eichthal.
Les probl. sociaux et le socialisme.
Encausse (PAPUS).
L'occultisme et le spiritualisme. 2e édit.
A. Espinas.
La philosophie expérimentale en Italie.
E. Faivre.
De la variabilité des espèces.
Ch. Féré.
Sensation et mouvement. 2e édit.
Dégénérescence et criminalité. 3e éd.
E. Ferri.
Les criminels dans l'art et la littérature. 2e édit.
Fierens-Gevaert.
Essai sur l'art contemporain. 2e éd.
La tristesse contemporaine. 4e éd.
Psychologie d'une ville. Essai sur Bruges. 2e édit.
Nouveaux essais sur l'art contemp.
M. de Fleury.
L'âme du criminel.
Fonsegrive.
La causalité efficiente.

A. Fouillée.
La propriété sociale et la démocratie. Nouv. éd.

E. Fournière.
Essai sur l'individualisme.

Ad. Franck.
Philosophie du droit pénal. 5e édit.
Des rapports de la religion et de l'État. 2e édit.
La philosophie mystique en France au XVIIIe siècle.

Gauckler.
Le beau et son histoire.

E. Goblot.
Justice et liberté.

J. Grasset.
Les limites de la biologie. 3e édit.

G. de Greef.
Les lois sociologiques. 3e édit.

Guyau.
La genèse de l'idée de temps. 2e éd.

E. de Hartmann.
La religion de l'avenir. 5e édition.
Le Darwinisme. 7e édition.

R. C. Herckenrath.
Probl. d'esthétique et de morale.

Marie Jaëll.
L'intelligence et le rythme dans les mouvements artistiques.

W. James.
La théorie de l'émotion. 2e édit.

Paul Janet.
La philosophie de Lamennais.

J. Lachelier.
Du fondement de l'induction. 4e éd.

Mme Lampérière.
Le rôle social de la femme.

A. Landry.
La responsabilité pénale.

J.-L. de Lanessan.
Morale des philosophes chinois.

Lange.
Les émotions. 2e édit.

Lapie.
La justice par l'État.

Gustave Le Bon.
Lois psychologiques de l'évolution des peuples. 7e éd.
Psychologie des foules. 11e éd.

Lechalas.
Étude sur l'espace et le temps.

F. Le Dantec.
Le déterminisme biologique. 2e éd.
L'individualité et l'erreur individualiste.
Lamarckiens et darwiniens. 2e éd.

G. Lefèvre.
Obligation morale et idéalisme.

Liard.
Les logiciens anglais contemporains. 4e édition.
Définitions géométriques. 3e édit.

H. Lichtenberger.
La philosophie de Nietzsche. 9e éd.
Aphorismes et fragments choisis de Nietzsche. 2e édit.

Lombroso.
L'anthropologie criminelle. 5e éd.
Nouvelles recherches de psychiatrie et d'anthropologie criminelle.
Les applications de l'anthropologie criminelle.

John Lubbock.
Le bonheur de vivre. 2 vol. 8e éd.
L'emploi de la vie. 5e édit.

G. Lyon.
La philosophie de Hobbes.

E. Marguery.
L'œuvre d'art et l'évolution.

Mariano.
La Philosophie contemp. en Italie.

Marion.
J. Locke, sa vie, son œuvre. 2e édit.

Maus.
La justice pénale.

Mauxion.
L'éducation par l'instruction. 2e éd.
Nature et éléments de la moralité.

G. Milhaud.
Essai sur les conditions et les limites de la certitude logique. 2e édit.
Le rationnel.

Mosso.
La peur. 3e éd.
La fatigue intellect. et phys. 4e éd.

E. Murisier.
Les maladies du sentiment religieux. 2e édit.

A. Naville.
Nouvelle classification des sciences. 2e édit.

Max Nordau.
Paradoxes psychologiques. 5e éd.
Paradoxes sociologiques. 4e édit.
Psycho-physiologie du génie et du talent. 4e édit.

Novicow.
L'avenir de la race blanche. 2e édit.

Ossip-Lourié.
Pensées de Tolstoï. 2e édit.
Philosophie de Tolstoï. 2e édit.
La philos. soc. dans le théât. d'Ibsen.
Nouvelles pensées de Tolstoï.
Le bonheur et l'intelligence.

G. Palante.
Précis de sociologie. 3e édit.

W.-R. Paterson (Swift).
L'éternel conflit.
Paulhan.
Les phénomènes affectifs. 2e édit.
J. de Maistre, sa philosophie.
Psychologie de l'invention.
Analystes et esprits synthétiques.
La fonction de la mémoire.
J. Philippe.
L'image mentale.
F. Pillon.
La philosophie de Charles Secrétan.
Mario Pilo.
La psychologie du beau et de l'art.
Pioger.
Le monde physique.
Queyrat.
L'imagination chez l'enfant. 3e édit.
L'abstraction, son rôle dans l'éducation intellectuelle.
Les caractères et l'éducation morale.
La logique chez l'enfant et sa culture. 2e éd.
Les jeux des enfants.
P. Regnaud.
Précis de logique évolutionniste.
Comment naissent les mythes.
G. Renard.
Le régime socialiste. 4e édit.
A. Réville
Dogme de la divinité de Jésus-Christ. 3e éd.
Th. Ribot.
La philos. de Schopenhauer. 10e éd.
Les maladies de la mémoire. 18e éd.
Les maladies de la volonté. 21e éd.
Les maladies de la personnalité. 11e édit.
La psychologie de l'attention. 7e éd.
G. Richard.
Socialisme et science sociale. 2e éd.
Ch. Richet.
Psychologie générale. 6e éd.
De Roberty.
L'inconnaissable.
L'agnosticisme. 2e édit.
La recherche de l'Unité.
Auguste Comte et H. Spencer. 2e éd.
Le bien et le mal.
Psychisme social.
Fondements de l'éthique.
Constitution de l'éthique.
Frédéric Nietzsche.
Roisel.
De la substance.
L'idée spiritualiste. 2e édit.
Roussel-Despierres.
L'idéal esthétique.
Schopenhauer.
Le libre arbitre. 9e édition.
Le fondement de la morale. 8e édit.
Pensées et fragments. 21e édition.
P. Sollier.
Les phénomènes d'autoscopie.
Herbert Spencer.
Classification des sciences. 8e édit.
L'individu contre l'Etat. 6e éd.
Stuart Mill.
Auguste Comte et la philosophie positive. 6e édition.
L'Utilitarisme. 4e édition.
Sully Prudhomme et Ch. Richet.
Le probl. des causes finales. 2e éd.
Tanon.
L'évol. du droit et la conscience soc.
Tarde.
La criminalité comparée. 5e éd.
Les transformations du droit. 2e éd.
Les lois sociales. 2e édit.
Thamin.
Éducation et positivisme. 2e éd.
P.-F. Thomas.
La suggestion, son rôle dans l'éducation intellectuelle. 2e édit.
Morale et éducation.
Tissié.
Les rêves. 2e édit.
Wundt.
Hypnotisme et suggestion.
Zeller.
Christ. Baur et l'école de Tubingue.
Th. Ziegler.
La question sociale est une question morale. 3e éd.
Charles de Rémusat.
Philosophie religieuse.

Derniers volumes publiés :

Arréat.
Art et psychologie individuelle.
L. Brunschvicg.
Lidéalisme comtemporain.
G. Dumas.
Le sourire.
G. Geley.
L'être subconscient. 2e édit.
A. Godfernaux
Le sentiment et la pensée. 2e éd.
Jankelevitch.
Nature et société.
J. Philippe et G. Paul-Boncour.
Les anomalies mentales chez les écoliers.
Schopenhauer.
Ecrivains et style.
Sur la religion.

VOLUMES IN-8.

Brochés, à 5, 7 50 et 10 fr.; cart. angl., 1 fr. de plus par vol.; reliure, 2 fr.

Ch. Adam.
La philosophie en France (première moitié du XIXe siècle). 7 fr. 50

Agassiz.
De l'espèce et des classifications. 5 fr.

Arnold (M.).
La crise religieuse. 7 fr. 50

Arréat.
Psychologie du peintre. 5 fr.

P. Aubry.
La contag. du meurtre. 3e éd. 5 fr.

Alex. Bain.
La logique inductive et déductive. 3e édit. 2 vol. 20 fr.
Les sens et l'intell. 3e édit. 10 fr.

J.-M. Baldwin.
Le développement mental chez l'enfant et dans la race. 7 fr. 50

Barthélemy Saint-Hilaire.
La philosophie dans ses rapports avec les sciences et la religion. 5 fr.

Barzelotti.
La philosophie de H. Taine. 7 fr. 50

Bazaillas.
La vie personnelle.

Bergson.
Essai sur les données immédiates de la conscience. 3e édit. 3 fr. 75
Matière et mémoire. 4e édit. 5 fr.

A. Bertrand.
L'enseignement intégral. 5 fr.
Les études dans la démocratie. 5 fr.

Em. Boirac.
L'idée du phénomène. 5 fr.

Bouglé.
Les idées égalitaires. 3 fr. 75

L. Bourdeau.
Le problème de la mort. 4e éd. 5 fr.
Le problème de la vie. 7 fr. 50

Bourdon.
L'expression des émotions et des tendances dans le langage. 7 fr. 50

Em. Boutroux.
Études d'histoire de la philosophie. 2e édit. 7 fr. 50

L. Bray.
Du beau. 5 fr.

Brochard.
De l'erreur. 2e éd. 5 fr.

Brunschvicg.
Spinoza. 2e édit. 3 fr. 75
La modalité du jugement 5 fr.

Ludovic Carrau.
La philosophie religieuse en Angleterre depuis Locke. 5 fr.

Ch. Chabot.
Nature et moralité. 5 fr.

Clay.
L'alternative. 2e éd. 10 fr.

Collins.
Résumé de la phil. de H. Spencer. 4e éd. 10 fr.

Aug. Comte.
La sociologie. 7 fr. 50

Cosentini.
La sociologie génétique. 3 fr. 75

A. Coste.
Principes d'une sociol. obj. 3 fr. 75
L'expérience des peuples. 10 fr.

Crépieux-Jamin.
L'écriture et le caractère. 4e éd. 7.50

A. Cresson.
Morale de la raison théorique. 5 fr.

Dauriac.
Essai sur l'esprit musical. 5 fr.

Delbos.
Philos. pratique de Kant. 7 fr. 50

Devaule.
Condillac et la psychologie anglaise contemporaine. 5 fr.

Draghicesco
Rôle de l'individu dans le déterminisme social. 7 fr. 50

G. Dumas.
La tristesse et la joie. 7 fr. 50
Deux messies positivistes. St-Simon et Auguste Comte. 5 fr.

G.-L. Duprat.
L'instabilité mentale. 5 fr.

Duproix.
Kant et Fichte et le problème de l'éducation. 2e édit. 5 fr.

Durand (DE GROS).
Taxinomie générale. 5 fr.
Esthétique et morale. 5 fr.
Variétés philosophiques. 2e éd. 5 fr.

E. Durkheim.
De la div. du trav. soc. 2e éd. 7 fr. 50
Le suicide, étude sociolog. 7 fr. 50

L'année sociologique. 7 volumes :
1re à 5e années. Chacune. 10 fr.
6e à 9e. Chacune. 12 fr. 50

V. Egger.

La parole intérieure. 2e éd. 5 fr.

A. Espinas.

La philosophie sociale au XVIIIe siècle et la Révolution. 7 fr. 50

G. Ferrero.

Les lois psychologiques du symbolisme. 5 fr.

Enrico Ferri.

La sociologie criminelle. 10 fr.

Louis Ferri.

La psychologie de l'association, depuis Hobbes. 7 fr. 50

J. Finot.

Le préjugé des races, 2e éd. 7 fr. 50

Flint.

La philosophie de l'histoire en Allemagne. 7 fr. 50

Fonsegrive.

Le libre arbitre. 2e éd. 10 fr.

M. Foucault.

La psychophysique. 7 fr. 50

Alf. Fouillée.

Le rêve. 5 fr.
Liberté et déterminisme. 4e éd. 7 fr. 50
Critique des systèmes de morale contemporains. 4e éd. 7 fr. 50
La morale, l'art et la religion, d'après Guyau. 5e éd. 3 fr. 75
L'avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience. 2e éd. 5 fr.
L'évolutionnisme des idées-forces. 4e éd. 7 fr. 50
La psychologie des idées-forces. 2 vol. 15 fr.
Tempérament et caractère. 3e édit. 7 fr. 50
Le mouvement idéaliste. 2e éd. 7 fr. 50
Le mouvement positiviste. 2e éd. 7.50
Psych. du peuple français. 3e éd. 7.50
La France au point de vue moral. 2e édit. 7 fr. 50
Esquisse psychologique des peuples européens. 3e édit. 10 fr.
Nietzsche et l'immoralisme. 2e éd. 5 fr.
Le moralisme de Kant et l'amoralisme contemporain. 2e éd. 7 fr. 50
Les éléments sociologiques de la morale. 7 fr. 50

E. Fournière.

Théories social. au XIXe siècle. 7 fr. 50

G. Fulliquet.

Sur l'obligation morale. 7 fr. 50

Garofalo.

La criminologie. 5e édit. 7 fr. 50
La superstition socialiste. 5 fr.

L. Gérard-Varet.

L'ignorance et l'irréflexion. 5 fr.

E. Gley.

Études de psycho-physiologie. 5 fr.

E. Goblot.

La classification des sciences. 5 fr.

G. Gory.

L'immanence de la raison dans la connaissance sensible. 5 fr.

R. de la Grasserie.

De la psychologie des religions. 5 fr.

G. de Greef.

Le transformisme social. 2e éd. 7 fr. 50
La sociologie économique. 3 fr. 75

K. Groos.

Les jeux des animaux. 7 fr. 50

Gurney, Myers et Podmore

Les hallucin. télépath. 4e éd. 7 fr. 50

Guyau.

La morale angl. cont. 5e éd. 7 fr. 50
Les problèmes de l'esthétique contemporaine. 6e éd. 5 fr.
Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction. 7e éd. 5 fr.
L'irreligion de l'avenir. 10e éd. 7 fr. 50
L'art au point de vue sociologique. 7e éd. 7 fr. 50
Hérédité et éducation. 8e éd. 5 fr.

E. Halévy.

La form. du radicalisme philos.
I. *La jeunesse de Bentham.* 7 fr. 50
II. *Evol. de la doctr. utilitaire*, 1789-1815. 7 fr. 50
III. *Le radicalisme philos.* 3 fr. 50

Hannequin.

L'hypoth. des atomes. 2e éd. 7 fr. 50

P. Hartenberg.

Les timides et la timidité. 2e éd. 5 fr.

Hébert.

Evolut. de la foi catholique. 5 fr.

G. Hirth.

Physiologie de l'art. 5 fr.

H. Hoffding.

Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience. 2e édit. 7 fr. 50

Isambert.

Les idées socialistes en France. (1815-1848). 7 fr. 50

Jacoby.

La sélect. chez l'homme. 2e éd. 10 fr.

Paul Janet.

Les causes finales. 4e édit. 10 fr.
Œuvres phil. de Leibniz. 2e édition. 2 vol. 20 fr.

Pierre Janet.

L'automatisme psychol. 4e éd. 7 fr. 50

J. Jaurès.

Réalité du monde sensible. 2e édit. 7 fr. 50

Karppe.

Études d'histoire de philosophie. 3 fr. 75

A. Lalande.

La dissolution opposée à l'évolution. 7 fr. 50

A. Landry.

Principes de morale rationnelle. 5 fr.

De Lanessan.

La morale des religions. 10 fr.

Lang.

Mythes, cultes et religions. 10 fr.

P. Lapie.

Logique de la volonté. 7 fr. 50

Lauvrière.

Edgar Poë. Sa vie. Son œuvre. 10 fr.

E. de Laveleye.

De la propriété et de ses formes primitives. 5e édit. 10 fr.
Le gouvernement dans la démocratie. 3e éd. 2 vol. 15 fr.

Gustave Le Bon.

Psych. du socialisme. 4e éd. 7 fr. 50

G. Lechalas.

Études esthétiques. 5 fr.

Lechartier.

David Hume, moraliste et sociologue. 5 fr.

Leclère.

Le droit d'affirmer. 5 fr.

F. Le Dantec.

L'unité dans l'être vivant. 7 fr. 50
Les limites du connaissable. 2e éd. 3 fr. 75

X. Léon.

La philosophie de Fichte. 10 fr.

Leroy (E.-B.)

Le langage. 5 fr.

A. Lévy.

La philosophie de Feuerbach. 10 fr.

L. Lévy-Bruhl.

La philosophie de Jacobi. 5 fr.
Lettres inédites de J. Stuart Mill à Auguste Comte. 10 fr.
La philos. d'Aug. Comte. 2e éd. 7 fr. 50
La morale et la science des mœurs. 2e éd. 5 fr.

Liard.

La science positive et la métaphysique. 4e édit. 7 fr. 50
Descartes. 2e édit. 5 fr.

H. Lichtenberger.

Richard Wagner, poète et penseur. 3e édit. 10 fr.
Henri Heine penseur. 3 fr. 75

Lombroso.

La femme criminelle et la prostituée (en collab. avec M. Ferrero). 1 vol. avec planches. 15 fr.
Le crime polit. et les révol. (en collab. avec M. Laschi). 2 vol. 15 fr.
L'homme criminel. 3e édit. 2 vol., avec atlas. 36 fr.

É. Lubac.

Esquisse d'un système de psychol. rationnelle. 3 fr. 75

G. Lyon.

L'idéalisme en Angleterre au XVIIIe siècle. 7 fr. 50

P. Malapert.

Les éléments du caractère. 2e éd. 5 fr.

Marion.

La solidarité morale. 6e édit. 5 fr.

Fr. Martin.

La perception extérieure et la science positive. 5 fr.

J. Maxwell.

Les phénomènes psych. 3e éd. 5 fr.

Max Muller.

Nouv. études de mythol. 12 fr. 50

Myers.

La personnalité humaine. 2e éd. 7.50

E. Naville.

La logique de l'hypothèse. 2e éd. 5 fr.
La définition de la philosophie. 5 fr.
Les philosophies négatives. 5 fr.
Le libre arbitre. 2e édition. 5 fr.

Max Nordau.

Dégénérescence. 2 v. 6e éd. 17 fr. 50
Les mensonges conventionnels de notre civilisation. 9e éd. 5 fr.
Vus du dehors. 5 fr.

Novicow.

Les luttes entre sociétés humaines. 2e édit. 10 fr.
Les gaspillages des sociétés modernes. 2e édit. 5 fr.
La justice et l'extension de la vie. 7 fr. 50

H. Oldenberg.

Le Bouddha, 2e éd. 7 fr. 50
La religion du Véda. 10 fr.

Ossip-Lourié.

La philosophie russe contemp. 5 fr.
Psychol. des romanciers russes au XIXe siècle. 7 fr. 50

Ouvré.

Form. littér. de la pensée grecq. 10 fr.

G. Palante.

Combat pour l'individu. 3 fr. 75

Fr. Paulhan.

L'activité mentale et les éléments de l'esprit. 10 fr.
Les caractères. 2e édition. 5 fr.
Les mensonges du caractère. 5 fr.

Payot.

L'éducation de la volonté. 24e éd. 5 fr.
La croyance. 2e éd. 5 fr.

Jean Pérès.

L'art et le réel. 3 fr. 75

Bernard Perez.

Les trois premières années de l'enfant. 5e édit. 5 fr.
L'éd. mor. dès le berceau. 4e éd. 5 fr.
L'éd. intell. dès le berceau. 2e éd. 5 fr.

C. Piat.

La personne humaine. 7 fr. 50
Destinée de l'homme. 5 fr.

Picavet.

Les idéologues. 10 fr.

Piderit.

La mimique et la physiognomonie, avec 95 fig. 5 fr.

Pillon.

L'année philosophique. 15 vol. chacun. 5 fr.

J. Pioger.

La vie et la pensée. 5 fr.
La vie sociale, la morale et le progrès. 5 fr.

Preyer.

Éléments de physiologie. 5 fr.

L. Proal.

Le crime et la peine. 3e éd. 10 fr.
La criminalité politique. 5 fr.
Le crime et le suicide passionnels. 10 fr.

F. Rauh.

De la méthode dans la psychologie des sentiments. 5 fr.
L'expérience morale. 3 fr. 75

Récéjac.

La connaissance mystique. 5 fr.

Renard.

La méthode scientifique de l'histoire littéraire. 10 fr.

Renouvier.

Les dilem. de la métaph. pure. 5 fr.
Hist. et solut. des problèmes métaphysiques. 7 fr. 50
Le personnalisme. 10 fr.

Th. Ribot.

L'hérédité psycholog. 5e éd. 7 fr. 50
La psychologie anglaise contemporaine. 3e éd. 7 fr. 50
La psychologie allemande contemporaine. 4e éd. 7 fr. 50
La psych. des sentim. 5e éd. 7 fr. 50
L'évol. des idées générales. 2e éd. 5 fr.
L'imagination créatrice. 2e éd. 5 fr.
La logique des sentiments. 3 fr. 75

Ricardou.

De l'idéal. 5 fr.

G. Richard.

L'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire. 7 fr. 50

E. de Roberty.

Ancienne et nouvelle philos. 7 fr. 50
La philosophie du siècle. 5 fr.
Nouveau programme de sociol. 5 fr.

Romanes.

L'évol. ment. chez l'homme. 7 fr. 50

Ruyssen.

Évolut. psychol. du jugement. 5 fr.

A. Sabatier.

Philosophie de l'effort. 7 fr. 50

Emile Saigey.

Les sciences au XVIIIe siècle. La physique de Voltaire. 5 fr.

G. Saint-Paul.

Le langage intérieur et les paraphasies. 5 fr.

E. Sanz y Escartin.

L'individu et la réforme sociale. 7 fr. 50

Schopenhauer.

Aphorisme sur la sagesse dans la vie. 7e éd. 5 fr.
Le monde comme volonté et représentation. 3e éd. 3 vol. 22 fr. 50

Séailles.

Ess. sur le génie dans l'art. 2e éd. 5 fr.
Philosoph. de Renouvier. 7 fr. 50

Sighele.

La foule criminelle. 2e édit. 5 fr.

Sollier.
Psychologie de l'idiot et de l'imbécile. 2e éd. 5 fr.
Le problème de la mémoire. 3 fr. 75
Le mécanisme des émotions. 5 fr.

Souriau.
L'esthétique du mouvement. 5 fr.
La suggestion dans l'art. 5 fr.
La beauté rationnelle. 10 fr.

Spencer (Herbert).
Les premiers principes. 9e éd. 10 fr.
Principes de psychologie. 2 vol. 20 fr.
Princip. de biologie. 5e éd. 2 v. 20 fr.
Princip. de sociol. 5 vol. 43 fr. 75
I. *Données de la sociologie*, 10 fr. — II. *Inductions de la sociologie. Relations domestiques*, 7 fr. 50. — III. *Institutions cérémonielles et politiques*, 15 fr. — IV. *Institutions ecclésiastiques*, 3 fr. 75. — V. *Institutions professionnelles*, 7 fr. 50.
Justice. 7 fr. 50
Le rôle moral de la bienfaisance. 7 fr. 50
La morale des différents peuples. 7 fr. 50
Essais sur le progrès. 5e éd. 7 fr. 50
Essais de politique. 4e éd. 7 fr. 50
Essais scientifiques. 3e éd. 7 fr. 50
De l'éducation physique, intellectuelle et morale. 11e édit. 5 fr.

Stein.
La question sociale au point de vue philosophique. 10 fr.

Stuart Mill.
Mes mémoires. 3e éd. 5 fr.
Système de logique déductive et inductive. 4e édit. 2 vol. 20 fr.
Essais sur la religion. 4e édit. 5 fr.

James Sully.
Le pessimisme. 2e éd. 7 fr. 50
Etudes sur l'enfance. 10 fr.
Essai sur le rire. 7 fr. 50

Sully Prudhomme.
La vraie religion selon Pascal. 7 fr. 50

G. Tarde.
La logique sociale. 2e édit. 7 fr. 50
Les lois de l'imitation. 4e éd. 7 fr. 50
L'opposition universelle. 7 fr. 50
L'opinion et la foule. 2e édit. 5 fr.
Psychologie économique. 2 vol. 15 fr.

Em. Tardieu.
L'ennui. 5 fr.

P.-Félix Thomas.
L'éduc. des sentiments. 2e éd. 5 fr.
Pierre Leroux. Sa philosophie. 5 fr.

Thouverez.
Réalisme métaphysique. 5 fr.

Et. Vacherot.
Essais de philosophie critique. 7 fr. 50
La religion. 7 fr. 50

L. Weber.
Vers le positivisme absolu par l'idéalisme. 7 fr. 50

Derniers volumes publiés :

J. Bardoux.
Psychol. de l'Angleterre contemp. 7 fr. 50

A. Binet.
Les révélations de l'écriture. 5 fr.

J. Finot
Philosophie de la longévité. 11e éd. 5 fr.

H. Hoffding.
Hist. de la philos. moderne. 2 v. 20 fr.

P. Lacombe.
Individus et sociétés selon Taine. 7 fr. 50

G. Luquet.
Idées générales de psychol. 5 fr.

J.-P. Nayrac.
L'attention. 3 fr. 75

L. Prat.
Le caractère empirique et la personne. 7 fr. 50

G. Rageot.
Le succès. 3 fr. 75

Ch. Renouvier.
Doctrine de Kant. 7 fr. 50

H. Riemann.
Elém. de l'esthétiq. musicale. 5 fr.

E. Rignano
Transmissibilité des caractères acquis. 5 fr.

Rivaud.
Essence et existence chez Spinoza. 7 fr. 50

P. Stapfer.
Questions esthétiques et religieuses. 3 fr. 75

ÉCONOMIE POLITIQUE — SCIENCE FINANCIÈRE

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

Fondé en 1841, par G. GUILLAUMIN

Paraît le 15 de chaque mois
par fascicules grand in-8 de 10 à 12 feuilles (180 à 192 pages).

RÉDACTEUR EN CHEF : M. G. DE MOLINARI
Correspondant de l'Institut.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

France et Algérie : Un an........ **36** fr.; Six mois....... **19** fr.;
Union postale : Un an............ **38** fr.; Six mois....... **20** fr.
Le numéro................ **3** fr. **50**

Les abonnements partent de Janvier ou de Juillet.

NOUVEAU DICTIONNAIRE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. LÉON SAY et de M. JOSEPH CHAILLEY-BERT

Deuxième édition.

2 vol. grand in-8 raisin et un Supplément : prix, brochés...... **60** fr.
— — demi-reliure veau ou chagrin.......... **69** fr.

COMPLÉTÉ PAR 3 TABLES : **Tables des auteurs, table méthodique et table analytique.**

Cet important ouvrage peut s'acquérir en envoyant un mandat-poste de 20 fr., au reçu duquel est faite l'expédition du livre, et en payant le reste, soit 40 fr., en quatre traites de 10 fr. chacune, de deux mois en deux mois.

DICTIONNAIRE DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE ET DE LA BANQUE

DIRECTEURS :

MM. Yves GUYOT et Arthur RAFFALOVICH

2 volumes grand in-8. Prix, brochés............................ 50 fr.
— — reliés............................ 58 fr.

Cet important ouvrage peut s'acquérir en envoyant un mandat-poste de 10 fr., au reçu duquel est faite l'expédition du livre, et en payant le reste, soit 40 fr., en quatre traites de 10 fr. chacune, de deux mois en deux mois.

COLLECTION DES PRINCIPAUX ÉCONOMISTES

Enrichie de commentaires, de notes explicatives et de notices historiques

---

ÉCONOMISTES FINANCIERS DU XVIII° SIÈCLE

Vauban, *Projet d'une dîme royale.* — **Boisguillebert**, *Détail de la France, Factum de la France*, opuscules divers. — **J. Law**, *Œuvres complètes.* — **Melon,** *Essai sur le commerce.* — **Dutot**, *Réflexions politiques sur les finances et le commerce.* — 2° *édition.* 1 vol. grand in-8 . 15 fr.

MALTHUS

Essai sur le principe de population. *Introduction*, par Rossi, de l'Institut. 3° *édition*. 1 vol. grand in-8. . . . . 10 fr.

MÉLANGES (1re PARTIE)

David Hume. *Essai sur le commerce, le luxe, l'argent, les impôts, le crédit public, sur la balance du commerce, la jalousie commerciale, la population des nations anciennes.* — **V. de Forbonnais.** *Principes économiques.* — **Condillac.** *Le commerce et le gouvernement.* — **Condorcet.** *Lettres d'un laboureur de Picardie à M. N**** (Necker). — *Réflexions sur l'esclavage des nègres.* — *Réflexions sur la justice criminelle.* — *De l'influence de la révolution d'Amérique sur l'Europe.* — *De l'impôt progressif.* — **Lavoisier.** *De la richesse territoriale du royaume de France.* — **Franklin.** *La science du bonhomme Richard* et ses autres opuscules. 1 vol. grand in-8. . . . . 10 fr.

MÉLANGES (2° PARTIE)

Necker. *Sur la législation et le commerce des grains.* — L'abbé **Galiani.** *Dialogues sur le commerce des blés* avec la *Réfutation* de l'abbé **Morellet.** — **Montyon.** *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples?* — **Bentham.** *Défense de l'usure.* 1 vol. gr. in-8. . . . . 10 fr.

RICARDO

Œuvres complètes. Les œuvres de Ricardo se composent : 1° des **Principes de l'économie politique et de l'impôt.** — 2° Des ouvrages ci-après : *De la protection accordée à l'agriculture.* — *Plan pour l'établissement d'une banque nationale.* — *Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les profits du capital.* — *Proposition pour l'établissement d'une circulation monétaire économique et sûre.* — *Le haut prix des lingots est une preuve de la dépréciation des billets de banque.* — *Essai sur les emprunts publics*, avec des *notes*. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

J.-B. SAY

Cours complet d'économie politique pratique. 2 vol. grand in-8. 20 fr.

J.-B. SAY

Œuvres diverses : *Catéchisme d'économie politique.* — *Lettres à Malthus et correspondance générale.* — *Olbie.* — *Petit volume.* — *Fragments et opuscules inédits.* 1 vol. grand in-8.. . . . . 10 fr.

ADAM SMITH

Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, traduction de G. Garnier. 5° édition, augmentée. 2 vol. in-8. . . 16 fr.

COLLECTION DES ÉCONOMISTES
ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

FORMAT IN-8.

BANFIELD, Professeur à l'Université de Cambridge. **Organisation de l'industrie**, traduit sur la 2e édition, et annoté par M. EMILE THOMAS. 1 vol. in-8. . . . . 6 fr.

BASTIAT. **Œuvres complètes** en 7 volumes in-8 (vélin). . . . . 35 fr.
(Voir détails page 30, édition in-18).

BAUDRILLART (H.), de l'Institut. **Philosophie de l'économie politique. Des rapports de l'économie politique et de la morale.** Deuxième édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.

BLANQUI, de l'Institut. **Histoire de l'économie politique en Europe,** *depuis les anciens jusqu'à nos jours*, 5e édition. 1 vol. in-8. . . 8 fr.

BLOCK (Maurice), de l'Institut. **Les progrès de la science économique** depuis ADAM SMITH. Revision des doctrines économiques. 2e édition augmentée. 2 vol. in-8. . . . . 16 fr.

— **Statistique de la France, comparée avec les divers pays de l'Europe,** *couronné par l'Institut* (Prix de statistique). 2e édition refondue. 2 vol. in-8. . . . . 12 fr.

BLUNTSCHLI. **Le droit international codifié.** Traduit de l'allemand par M. C. LARDY. 5e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. . . . 10 fr.

— **Théorie générale de l'Etat,** traduit de l'allemand par M. DE RIEDMATTEN. 3e édition. 1 vol. in-8.. . . . . 9 fr.

— **Le droit public général,** traduit de l'allemand par M. DE RIEDMATTEN, 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr.

— **La politique,** traduit de l'allemand et précédé d'une préface de M. DE RIEDMATTEN. 2e édition. 1 vol. in-8.. . . . . 8 fr.

BOISSONADE (G.), Professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris. **Histoire de la réserve héréditaire et de son influence morale et économique** (*Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques*). 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

CIBRARIO, correspondant de l'Institut. **Économie du moyen âge.** Traduit de l'italien sur la 4e édition, par M. A. BARNEAUD. 2 vol. in-8. 6 fr.

COURTOIS (A.). **Histoire des banques de France.** 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr. 50

DUNOYER (Ch), de l'Institut. **De la liberté du travail.** 2e édition. 2 vol. in-8. . . . . 20 fr.

— **Notice d'économie sociale,** revues sur les manuscrits de l'auteur. 1 vol. in-8 . . . . 10 fr.

EICHTHAL (Eugène d'), de l'Institut. **La formation des richesses et ses conditions sociales actuelles,** *notes d'économie politique*. . . 7 fr. 50

FAUCHER (L.), de l'Institut. **Études sur l'Angleterre.** 2e édition augmentée. 2 forts volumes in-8. . . . . 6 fr.

— **Mélanges d'économie politique et de finances.** 2 forts vol. in-8. 6 fr.

FIX (Th.). **Observations sur l'état des classes ouvrières.** Nouvelle édition. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr,

GARNIER (J.), de l'Institut. **Du principe de population.** 2e édition. 1 vol. in-8 avec portrait. . . . . 10 fr.

GROTIUS. **Le droit de la guerre et de la paix.** Nouvelle traduction. 3 vol. in-8. . . . . 12 fr. 50

HAUTEFEUILLE. **Des droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerre maritime.** 3e édit. refondue. 3 forts vol. in-8. 22 fr. 50

— **Histoire des origines, des progrès et des variations du droit maritime international.** 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

KLUBER (J.-H.). **Droit des gens moderne de l'Europe.** 2e édition, revue. 1 vol. in-8. . . . . 4 fr.

LAFERRIÈRE (F.), de l'Institut. **Essai sur l'histoire du droit français** depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, y compris le **Droit public et privé de la Révolution française.** Nouvelle édit. 2 vol. in-8. 14 fr.

LAVERGNE (L. de), de l'Institut. **Les économistes français du dix-huitième siècle.** 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

— **Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande.** 5e édition. 1 vol. in-8 avec portrait. . . . . 8 fr. 50

LEROY-BEAULIEU (P.), de l'Institut. **Traité théorique et pratique d'économie politique.** 3e édition. 4 vol. in-8. . . . . 36 fr.

— **Traité de la science des finances.** 7e édition, revue, corrigée et augmentée. 2 forts vol. in-8. . . . . 25 fr.

— **Essai sur la répartition des richesses** et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions. 3e édit., revue et corrigée. 1 vol. in-8. 9 fr.

— **Le collectivisme,** *examen critique du nouveau socialisme.* 4e édition, revue et augmentée d'une préface. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.

MAC CULLOCH, correspondant de l'Institut. **Principes d'économie politique,** *suivis de quelques recherches relatives à leur application, et d'un tableau de l'origine et des progrès de la science,* traduit sur la 4e édition anglaise, par A. PLANCHE. 2e édition. 2 vol. in-8. . . 6 fr.

MARTENS (G.-F. de). **Précis du droit des gens moderne de l'Europe.** Nouvelle édition, revue. 2 forts vol. in-8. . . . . 7 fr.

MINGHETTI, de l'Institut. **Des rapports de l'économie publique avec la morale et le droit.** Traduit par M. SAINT-GERMAIN LEDUC. 1 fort. vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

MIRABEAU. **L'ami des hommes ou traité de la population,** avec une préface et une notice biographique, par M. ROUXEL. 1 vol. in-8. 5 fr.

MORLEY (John). **La vie de Richard Cobden,** traduit par SOPHIE RAFFALOVICH. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr.

PASSY (H.), de l'Institut. **Des formes de gouvernement et des lois qui les régissent.** 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

PRADIER-FODERÉ. **Précis de droit administratif.** 7e édition, tenue au courant de la législation. 1 fort vol. in-8. . . . . 10 fr.

ROSCHER (G.). **Traité d'économie politique rurale.** Traduit sur la dernière édition par C. VOGEL. 1 fort vol. in-8. . . . . 18 fr.

— **Recherches sur divers sujets d'économie politique.** Traduit de l'allemand. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr.

ROSSI (P.), de l'Institut. **Cours d'économie politique,** revu et augmenté de leçons inédites. 5e édition. 4 vol. in-8. . . . . 15 fr.

— **Cours de droit constitutionnel,** *professé à la Faculté de droit de Paris,* recueilli par M. A. PORÉE. 2e édition. 4 vol. in-8. . . . . . . 15 fr.

— **Traité de droit pénal.** 4e édition. 2 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

STUART MILL (J.). **Le gouvernement représentatif,** traduit et précédé d'une *Introduction,* par DUPONT-WHITE. 2e édition. 1 vol. in-8. 5 fr.

VIGNES (Édouard). **Traité des impôts en France.** 4e édition, mise au courant de la législation, par M. VERGNIAUD. 2 vol. in-8. . . . 16 fr.

YOUNG (Arthur). **Voyages en France (1787, 1788, 1789).** Traduits et annotés par M. LESAGE. 2e édition. 2 vol. in-8. . . . . 15 fr.

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

FORMAT IN-18 JÉSUS.

BASTIAT (Frédéric). **Œuvres complètes**, précédées d'une *Notice* sur sa vie et ses écrits. 7 vol. in-18. . . . . 24 fr. 50
I. *Correspondance. — Premiers écrits.* 3e édition, 3 fr. 50; — II. *Le Libre-Echange.* 3e édition, 3 fr. 50; — III. *Cobden et la Ligue.* 4e édition, 2 fr. 50; — IV et V. *Sophismes économiques. — Petits pamphlets.* 5e édit. 2 vol., 7 fr.; — VI. *Harmonies économiques.* 9e édition, 3 fr. 50; VII. *Essais. — Ebauches. — Correspondance.* . . . . 3 fr. 50
Les tomes IV et V seuls ne se vendent pas séparés.

BAUDRILLART (H.). **Etudes de philosophie morale et d'économie politique.** 2 vol. in-18. . . . . 7 fr.

BECCARIA. **Des délits et des peines.** 2e édition. 1 vol. in-18. . 3 fr. 50

BLANQUI, de l'Institut. **Précis élémentaire de l'économie politique.** 3e édition, suivie du *Résumé de l'histoire du commerce*, in-18. 2 fr. 50

CIESZKOWSKI (A.). **Du crédit et de la circulation.** 3e édit. in-18. 3 fr. 50

COQUELIN (Charles). **Du crédit et des banques.** 3e édition, in-18. 4 fr.

COURCELLE-SENEUIL (J.-G.). **Traité théorique et pratique d'économie politique.** 3e édit. 2 vol. in-18. . . . . 7 fr.

— **La société moderne.** 1 vol. in-18. . . . . 5 fr.

FAUCHER (L.), de l'Institut. **Mélanges d'économie politique et de finances.** 2 forts volumes in-18. 3 fr. 50

FREEMAN (E.-A.). **Le développement de la constitution anglaise**, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 1 vol. in-18. . . 3 fr. 50

GROTIUS. **Le droit de la guerre et de la paix.** 3 vol. in-18. . . 7 fr. 50

KLUBER (J.-H.). **Droit des gens moderne de l'Europe.** In-18. 2 fr. 50

LAVERGNE (L. de), de l'Institut. **Économie rurale de la France depuis 1789.** 4e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-18. . . . . . . 3 fr. 50

— **L'agriculture et la population.** 2e édition. 1 vol. in-18. . . . 3 fr. 50

LEYMARIE (A.). **Tout par le travail.** 2e édition. 1 vol. in-18. . . 3 fr.

MARTENS (G.-F. de). **Précis du droit des gens moderne de l'Europe.** 2e édition. 2 vol. in-18. . . . . 4 fr.

MINGHETTI, de l'Institut. **Des rapports de l'économie publique avec la morale et le droit**, par M. SAINT-GERMAIN LEDUC. 1 vol. in-18. 4 fr. 50

MOREAU DE JONNÈS, de l'Institut. **Statistique de l'industrie de la France.** 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

— **La France avant ses premiers habitants.** 1 vol. in-18. . . . 3 fr. 50

RAPET (J.-J.). **Manuel populaire de morale et d'économie politique.** 4e édition. 1 fort vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

REYBAUD (L.). **Etudes sur les réformateurs, ou socialistes modernes.** 7e édition. 2 vol. in-18. . . . . 7 fr.

SAINT-PIERRE (Abbé de). **Sa vie et ses œuvres.** 1 vol. in-18. 3 fr. 50

SAINT-SIMON. **Sa vie et ses travaux**, par M. G. HUBBARD, suivis de fragments des plus célèbres écrits de Saint-Simon. 1 vol. in-18. 3 fr.

SAY (J.-B.). **Catéchisme d'économie politique.** 1 vol. in-18. . . 1 fr. 50

SCHULLER (R.). **Les économistes classiques et leurs adversaires.** *L'économie polit. et la polit. sociale, depuis Adam Smith.* 1 vol. in-18. 2 fr. 50

SMITH (A.). **Théorie des sentiments moraux**, traduits par la marquise de CONDORCET, suivi d'une *Dissertation sur l'origine des langues*, par la même. Introd. de H. BAUDRILLART, de l'Institut. 1 fort vol. in-18. 3 fr. 50

STIRLING. **Philosophie du commerce.** Traduit de l'anglais par M. SAINT-GERMAIN LEDUC. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr.

STUART MILL (J.). **La liberté.** Traduction et *Introduction*, par M. DUPONT-WHITE. 3e édition, revue. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

— **Le gouvernement représentatif.** Traduction et *Introduction*, par M. DUPONT-WHITE. 3e édition. 1 vol. in-18 . . . . 4 fr.

SUDRE (Alfred). **Histoire du communisme.** 5e édition, in-18. . . 3 fr. 50

YOUNG (A.). **Voyages en Italie et en Espagne (1787, 1788 et 1789).** Traduction LESAGE. 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

COLLECTION
D'AUTEURS ÉTRANGERS CONTEMPORAINS

Histoire — Morale — Économie politique — Sociologie

Format in-8. (Pour le cartonnage, **1** fr. **50** en plus.)

BAMBERGER. — **Le Métal argent au XIXe siècle.** Traduction par M. RAPHAEL-GEORGES LÉVY. 1 vol. Prix, broché . . . . . . 6 fr. 50

C. ELLIS STEVENS. — **Les Sources de la Constitution des États-Unis** *étudiées dans leurs rapports avec l'histoire de l'Angleterre et de ses Colonies*. Traduit par LOUIS VOSSION. 1 vol. in-8. Prix, broché. 7 fr. 50

GOSCHEN. — **Théorie des Changes étrangers.** Traduction et préface de M. LÉON SAY. *Quatrième édition française* suivie du *Rapport de 1875 sur le paiement de l'indemnité de guerre*, par le même. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Justice.** 3e *édition*. Trad. de M. E. CASTELOT. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **La Morale des différents Peuples et la Morale personnelle.** Traduction de MM. CASTELOT et E. MARTIN SAINT-LÉON. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Les institutions professionnelles et industrielles.** Traduit par HENRI DE VARIGNY. 1 vol. in-8. Prix, br. 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Problèmes de Morale et de Sociologie.** Traduction de M. H. DE VARIGNY. 2e édit. 1 vol. Prix, broché. . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Du Rôle moral de la Bienfaisance.** (*Dernière partie des principes de l'éthique*). Traduction de MM. E. CASTELOT et E. MARTIN SAINT-LÉON. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HOWELL. — **Le Passé et l'Avenir des Trade Unions.** *Questions sociales d'aujourd'hui*. Traduction et préface de M. LE COUR GRANDMAISON. 1 vol. Prix, broché . . . . 5 fr. 50

KIDD. — **L'évolution sociale.** Traduit par M. P. LE MONNIER. 1 vol. in-8. Prix, broché. . . . . 7 fr. 50

NITTI. — **Le Socialisme catholique.** Traduit avec l'autorisation de l'auteur. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

RUMELIN. — **Problèmes d'Économie politique et de Statistique.** Traduit par AR. DE RIEDMATTEN. 1 vol. Prix, broché. . . . . 7 fr. 50

SCHULZE GAVERNITZ. — **La grande Industrie.** Traduit de l'allemand. Préface par M. G. GUÉROULT. 1 vol. Prix, broché. . . . . . 7 fr. 50

W.-A. SHAW. — **Histoire de la Monnaie (1252-1894).** Traduit par M. AR. RAFFALOVICH. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

THOROLD ROGERS. — **Histoire du Travail et des Salaires en Angleterre depuis la fin du XIIIe siècle.** Traduction avec notes par E. CASTELOT. 1 vol. in-8. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

WESTERMARCK. — **Origine du Mariage dans l'espèce humaine.** Traduction de M. H. DE VARIGNY. 1 vol. Prix broché. . . . . . . 11 fr.

A.-D. WHITE. — **Histoire de la Lutte entre la Science et la Théologie.** Traduit et adapté par MM. H. DE VARIGNY et G. ADAM. 1 vol. in-8. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

PETITE BIBLIOTHÈQUE
ÉCONOMIQUE
FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. J. CHAILLEY-BERT

PRIX DE CHAQUE VOLUME IN-32, ORNÉ D'UN PORTRAIT
Cartonné toile. . . . . **2 fr. 50**

XVIII VOLUMES PUBLIÉS

I. — VAUBAN. — **Dîme royale**, par G. Michel.
II. — BENTHAM. — **Principes de Législation**, par Mlle Raffalovich.
III. — HUME. — **Œuvre économique**, par Léon Say.
IV. — J.-B. SAY. — **Économie politique**, par H. Baudrillart, de l'Institut.
V. — ADAM SMITH. — **Richesse des Nations**, par Courcelle-Seneuil, de l'Institut.
VI. — SULLY. — **Économies royales**, par M. J. Chailley-Bert.
VII. — RICARDO. — **Rentes, Salaires et Profits**, par M. P. Beauregard, de l'Institut.
VIII. — TURGOT. — **Administration et Œuvres économiques**, par M. L. Robineau.
IX. — JOHN-STUART MILL. — **Principes d'économie politique**, par M. L. Roquet.
X. — MALTHUS. — **Essai sur le principe de population**, par M. G. de Molinari.
XI. — BASTIAT. — **Œuvres choisies**, par M. de Foville, de l'Institut.
XII. — FOURIER. — **Œuvres choisies**, par M. Ch. Gide.
XIII. — F. LE PLAY. — **Économie sociale**, par M. F. Auburtin.
XIV. — COBDEN. — **Ligue contre les lois, Céréales et Discours politiques**, par Léon Say, de l'Académie française.
XV. — KARL MARX. — **Le Capital**, par M. Vilefredo Pareto.
XVI. — LAVOISIER. — **Statistique agricole et projets de réformes**, par MM. Schelle et Ed. Grimaux, de l'Institut.
XVII. — LÉON SAY. — **Liberté du Commerce, finances publiques**, par M. J. Chailley-Bert.
XVIII. — QUESNAY. — **La Physiocratie**, par M. Yves Guyot.

Chaque volume est précédé d'une introduction et d'une étude biographique, bibliographique et critique sur chaque auteur.

691-06. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 6-06.

1872-06. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 1-07.

